

Nous assistons à l'heure actuelle à une reconnaissance grandissante du rôle central joué par les associations des diasporas, tant au niveau de l'intégration dans le pays d'accueil qu'à celui du développement du pays d'origine. Ces acteurs associatifs contribuent par leurs activités à lier les espaces d'accueil et d'origine, et tendent à être présents à la fois ici et là-bas, selon une dynamique transnationale. Or, malgré ce constat, les divers pays d'accueil se caractérisent par des degrés variables de prise en compte effective de ce double rôle au niveau de leurs politiques nationales et locales en matière d'intégration et de migration/développement. Dans un tel cadre, cette recherche s'est proposé d'examiner, au travers d'une approche comparative entre trois pays d'accueil européens, l'Italie, la France et la Suisse – et plus spécifiquement au niveau des contextes urbains de Milan, Paris et Genève – l'impact de politiques d'intégration et de migration/développement spécifiques sur les dynamiques associatives d'une diaspora particulièrement caractérisée par le transnationalisme, à savoir la diaspora sénégalaise. L'étude, réalisée selon une approche multi-méthodologique intégrant méthodes qualitatives, quantitatives et audiovisuelles, s'est également attachée à analyser les liens établis entre l'intégration et le transnationalisme tant au niveau des politiques publiques qu'à celui des activités associatives de la diaspora sénégalaise.

*Jenny Maggi* est chargée de cours et chercheure au Département de sociologie de l'Université de Genève. Ses recherches récentes portent sur les migrations transnationales, les liens entre migration et développement, ainsi que sur l'analyse comparative des politiques publiques.

*Dame Sarr*, collaborateur de projet, a été associé à des études sur les migrations transnationales sénégalaises au Département de sociologie de l'Université de Genève et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Rome.

*Eva G. T. Green* est maître d'enseignement et de recherche en psychologie sociale à l'Université de Lausanne. Ses recherches portent principalement sur les antécédents et les conséquences des préjugés envers les immigrants ainsi que sur l'identité nationale et ethnique.

*Oriane Sarrasin* est postdoctorante (Université de Lausanne et boursière au FNS). Ses intérêts de recherche incluent les antécédents et la mesure des préjugés, ainsi que les différences de genre en termes d'attitudes sociales et politiques.

*Anna Ferro* est collaboratrice scientifique du Centro Studi di Politica Internazionale (CeSPI) à Rome, où elle développe en particulier des recherches sur les aspects financiers des migrations transnationales (flux et valorisation des remises).

ISBN 2-940386-23-4978-2-940386-23-9

## Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement

Le rôle des associations de la diaspora à Milan,  
Paris et Genève

Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva G. T. Green, Oriane Sarrasin  
et Anna Ferro

*Sociograph* N°15 / 2013



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES SCIENCES  
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Département de sociologie

Dans la même collection :

### Sociograph - Sociological Research

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi, Robert Wegener

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Àgi Földhàzi, Milena Chimienti

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Stefano Losa et Mélanie Battistini, avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais, Manon Wettstein

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti avec la coll. de Laure Chiquet

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti, Laure Chiquet avec la coll. de Jakob Eberhard

Sociograph n°8, 2009, *"Nous, on soigne rien sauf des machines". Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler, Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier.

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden.

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Eric D. Widmer et Nicolas Favez. Avec la collaboration de Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin, Anna Ferro.

# Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement

**Le rôle des associations de la  
diaspora à Milan, Paris et Genève**

**Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva G.T. Green,  
Oriane Sarrasin et Anna Ferro**

Sociograph n°15 / 2013

En collaboration avec: Sandro Cattacin (Département de sociologie, Université de Genève; coordinateur du projet), Andrea Stocchiero (CeSPI, Rome), Paul de Guchteneire et Antoine Pécoud (Section migrations internationales, UNESCO, Paris)

Partenariat: Modou Gueye (Sunugal, Milan), Ibrahima Gueye (Association des Sénégalais de Genève) et Seydou Kanté (Tamba Initiatives, Paris)

Financement: Swiss Network for International Studies (SNIS)

ISBN : 2-940386-23-4978-2-940386-23-9



## TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES .....	6
PRESENTATION DE L'ETUDE.....	7
Contexte .....	7
Le rôle des associations dans le dialogue international sur la migration et le développement.....	8
L'importance de la participation aux politiques .....	9
Des politiques variables selon les contextes d'accueil .....	10
Problématique, objectifs de l'étude et questionnements.....	11
Les associations de la diaspora sénégalaise dans trois contextes européens d'accueil .....	11
La transnationalité de la migration sénégalaise .....	12
Le lien entre l'intégration et le transnationalisme dans la recherche.....	13
Une approche comparative des politiques publiques et des dynamiques associatives .....	15
Une approche multi-méthodologique .....	16
L'approche comparative des politiques publiques et des contextes nationaux et locaux .....	17
L'approche de terrain socio-ethnographique et filmique.....	17
L'approche quantitative .....	19
Les études de cas et l'analyse comparative .....	20
LES ETUDES DE CAS.....	21
L'ETUDE DE CAS DE L'ITALIE ET DE MILAN .....	21
Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise .....	21
L'évolution des politiques de migration et d'intégration.....	23
De pays d'émigration à pays d'immigration.....	23
Premières législations et consultations d'associations de migrants.....	24
L'émergence d'une politique d'intégration et son évolution.....	27
Vers un regain de reconnaissance de l'associationnisme migrant à Milan.....	29
L'évolution de la politique de migration et développement.....	31
Une pratique sans une politique nationale .....	31
Le programme MIDA-Italie.....	32
L'émergence de pratiques de co-développement au niveau local .....	34
La politique de co-développement à Milan .....	36
L'articulation entre les politiques d'intégration et de co-développement à Milan .....	39
Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Milan.....	40
La double présence des associations sénégalaises.....	40
Sunugal, le dynamisme multidimensionnel ici et là-bas.....	41
L'ouverture progressive des associations de village.....	44
L'autonomisation des associations de femmes .....	46
CESAIM et l'entreprenariat migrant .....	49
L'Association des Sénégalais de Milan et Province (ASMP), entre défense des droits des migrants et promotion culturelle .....	49
Les fédérations entre associations et le rôle du Consulat .....	52

Les Dahiras, les liens avec les traditions et la stabilisation dans le contexte d'accueil .....	56
L'ETUDE DE CAS DE LA FRANCE ET DE PARIS .....	59
Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise .....	59
L'évolution des politiques de migration et d'intégration.....	63
La plus ancienne politique migratoire d'Europe.....	63
L'émergence d'une politique d'intégration .....	65
Les associations de migrants entrent dans l'espace public français .....	66
L'institutionnalisation de l'intégration .....	67
La lutte contre les discriminations .....	69
Vers un contrat d'intégration républicaine .....	70
L'émergence de la promotion de l'égalité des chances et de la diversité.....	73
La politique d'intégration de la Ville de Paris.....	75
L'évolution de la politique de migration et développement.....	78
La naissance du concept de co-développement .....	78
Vers la reconnaissance institutionnelle des associations de migrants .....	79
Le co-développement, le développement solidaire et les accords de gestion concertée des flux migratoires .....	82
Les accords avec le Sénégal et le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD).....	83
Le procès de la société civile au co-développement et la réappropriation du concept .....	85
Le Label Paris Co-Développement Sud.....	86
Le FORIM et la complémentarité entre l'intégration et le co-développement.....	88
Le co-développement au niveau local .....	89
Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Paris .....	90
Les associations de village : de l'autonomie au co-développement .....	90
Les associations de jeunes et leur double ancrage.....	93
Les associations de femmes, actrices privilégiées de la citoyenneté dans les quartiers.....	96
Les associations d'intellectuels, entre transfert de compétences et visibilité politique .....	97
Les organisations diasporiques et les questions de participation aux décisions.....	99
Les Dahiras Tidjanes et Mourides, entre recherche de visibilité et engagement citoyen .....	103
L'ETUDE DE CAS DE LA SUISSE ET DE GENEVE .....	106
Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise .....	106
L'évolution des politiques de migration et d'intégration.....	107
De la liberté de circulation aux premières initiatives populaires xénophobes.....	107
La loi sur l'établissement et le séjour de 1931, et l'institutionnalisation du concept d'Überfremdung.....	108
Les initiatives contre « l'emprise étrangère » et le tournant de la politique migratoire .....	110
L'émergence dans l'espace public des associations de migrants, des mouvements de solidarité et de la question de l'intégration .....	111
Le modèle des trois cercles, des deux cercles et la notion de 'distance culturelle' .....	112
L'émergence de l'intégration en tant que tâche étatique .....	113
L'intégration et son insertion dans la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr).....	115
La consultation dans l'élaboration de la politique d'intégration et la problématique des discriminations.....	117

Vers une politique d'intégration à Genève .....	119
Les premiers lieux de consultation sur l'intégration.....	121
L'émergence de la dimension interculturelle et de la diversité .....	122
La loi genevoise sur l'intégration et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) .	123
La politique de la diversité de la Ville de Genève .....	125
La consultation au niveau de l'intégration et le rôle des associations de migrants ....	126
L'évolution de la politique de migration et développement .....	130
Une première articulation en termes d'aide au retour.....	130
L'émergence de la concertation internationale et des partenariats migratoires.....	130
De la focalisation sur l'aide au retour à la prise en compte du potentiel de la diaspora .....	131
La Task Force Diaspora et la collaboration entre autorités et migrants .....	133
Le rôle de la diaspora dans le Programme Global Migration et Développement (PGMD) .....	135
L'émergence de la thématique migration et développement à Genève et le rôle de la FGC.....	138
L'impulsion provenant du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD).....	141
La solidarité internationale de la Ville et du Canton de Genève .....	143
Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Genève .....	144
Les membres de la diaspora actifs dans les ONG et les réseaux .....	144
L'Association des Sénégalais de Genève, entre solidarité communautaire et implication intellectuelle vis-à-vis du Sénégal .....	146
Le Dahira Mouride de Genève, le lien ombilical avec les traditions culturelles sénégalaises.....	148
Le CAP, Tambacounda.info et le RIT2D : engagements en faveur de la région d'origine .....	150
LA COMPARAISON ENTRE LES TROIS CONTEXTES .....	154
LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DE LA DIASPORA SENEGALAISE A MILAN, PARIS ET GENEVE.....	154
Milan, le co-développement en tant que lien entre l'intégration et la coopération ....	154
Paris, un ancrage différencié entre ici et là-bas .....	157
Genève, liens de solidarité communautaire et engagement intellectuel pour le Sénégal .....	160
Un rôle variable selon les contextes .....	163
Le rôle des associations sénégalaises et les liens entre l'intégration et le transnationalisme .....	165
CONCLUSIONS .....	167
RECOMMANDATIONS .....	174
BIBLIOGRAPHIE .....	176
ANNEXE 1. RESULTATS STATISTIQUES DU QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES ASSOCIATIFS.....	187
ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES ASSOCIATIFS .....	215
ANNEXE 3. LISTE DES ORGANISMES CONSULTES .....	228

## ACRONYMES

<b>ACSE</b>	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>ASE</b>	Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur
<b>ASMP</b>	Association des Sénégalais de Milan et Province
<b>BIE</b>	Bureau de l'intégration des étrangers
<b>CAI</b>	Contrat d'accueil et d'intégration
<b>CCSI</b>	Centre de Contact Suisses-Immigrés
<b>CMMI</b>	Commission Mondiale sur les Migrations Internationales
<b>CSSSE</b>	Comité de Suivi du Symposium des Sénégalais de l'Extérieur
<b>CSP</b>	Centre social protestant
<b>DAIC</b>	Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération suisse
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>FAS</b>	Fonds d'action sociale
<b>FASILD</b>	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
<b>FASNI</b>	Fédération des associations sénégalaises du nord d'Italie
<b>FGC</b>	Fédération genevoise de coopération
<b>FIMM</b>	Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants
<b>FMMD</b>	Forum Mondial sur la Migration et le Développement
<b>FORIM</b>	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
<b>GRDR</b>	Migration – Citoyenneté – Développement ; Groupe de recherche et de réalisation sur le développement rural
<b>MIDA</b>	Programme Migration et Développement pour l'Afrique
<b>MIHINDS</b>	Ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ODM</b>	Office Fédéral des Migrations
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OSIM</b>	Organisations de solidarité internationale issues des migrations
<b>PAISD</b>	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
<b>PGMD</b>	Programme Global Migration et Développement
<b>SOCI</b>	Service orientation coopération internationale
<b>UE</b>	Union Européenne

## PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

### Contexte

Dans l'étude des migrations internationales, l'intégration des migrants dans les pays d'accueil a été au centre de l'intérêt tant au niveau académique qu'à celui des politiques publiques, et ceci jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans un tel cadre, les associations de migrants étaient essentiellement envisagées en tant que médiatrices du processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Cattacin, 2007) ainsi que dans l'établissement de 'capital social'<sup>1</sup> (Bourdieu, 1980; Coleman, 1998). Avec l'émergence du 'tournant transnationaliste' (Basch, Glick Schiller and Szanton Blanc, 1992; Levitt and Nyberg-Sorensen, 2004), qui souligne les changements récents survenus au niveau des dynamiques migratoires grâce aux progrès en matière de communication et de transport, l'on assiste à une reconnaissance grandissante de la possibilité, pour les migrants et leurs associations, d'adopter des identités transnationales, de maintenir des liens et des contacts avec les contextes d'origines, et de jouer par conséquent un rôle social, culturel, politique et économique autant dans les sociétés d'accueil que d'origine (de Haas, 2006a). Le transnationalisme des migrants a dès lors remis en question les modèles classiques de la migration (Alba and Nee, 1997) – qui conçoivent que l'intégration des migrants coïncide nécessairement avec un affaiblissement des liens avec le pays d'origine – car le transnationalisme implique que l'intégration dans le contexte d'accueil et le maintien des liens avec le pays d'origine au lieu d'être incompatibles puissent se révéler complémentaires. En effet, il est devenu de plus en plus clair que l'implication dans le pays d'accueil n'amène pas forcément à une implication moindre dans le pays d'origine (Mazzucato, 2005; Stocchiero, 2007). La diaspora<sup>2</sup> et ses associations contribuent activement au développement socioéconomique des contextes d'origine, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement rural, les infrastructures, et la création de petites et moyennes entreprises (Daum 1998 ; Orozco, 2002). Cet engagement en faveur du pays d'origine se manifeste également au travers de transferts financiers (Ferro, 2011), sociaux et culturels (Perrin et Martiniello, 2011), de compétences

<sup>1</sup> « *Le capital social est un ensemble de ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* » (Bourdieu, 1980 ; p. 2).

<sup>2</sup> Le terme 'diaspora' se réfère dans la littérature contemporaine aux groupes ethniques/nationaux transnationaux et déterritorialisés qui s'engagent, à distance, dans des manifestations d'appartenance, production culturelle et activation économique, politique et sociale (Sheffer, 2003). Ce terme est de plus en plus souvent utilisé pour indiquer une communauté migrante manifestant des pratiques transnationales.

(Ionescu, Dia et Guissé, 2009), et par un activisme politique transnational (Østergaard-Nielsen, 2001).

L'intensification des pratiques transnationales de la diaspora, et plus en particulier l'ampleur prise par les transferts financiers à destination des pays d'origine – que la Banque Mondiale estime être, dans le cas de l'Afrique, jusqu'à 7 fois plus importants que l'aide publique au développement<sup>3</sup> – ont contribué à réactualiser l'attention portée aux liens entre migration et développement (de Haas, 2012). Dans un tel cadre, la diaspora et ses associations sont de plus en plus envisagées en tant qu'acteurs centraux du développement du pays d'origine (Faist, 2008), grâce à leur implication simultanée dans deux ou plusieurs sociétés, et aux liens transnationaux qui sont établis entre espaces d'accueil et d'origine. Ceci coïncide avec la volonté manifestée par des instances intergouvernementales, des gouvernements des pays d'accueil et d'origine, des organisations internationales et des ONG, de mobiliser la diaspora et ses organisations dans le cadre du développement des pays d'origine et de soutenir leur engagement transnational et leur partenariat avec les divers acteurs étatiques et non étatiques, autant dans les pays d'accueil que d'origine.

### *Le rôle des associations dans le dialogue international sur la migration et le développement*

La Commission Mondiale sur les Migrations Internationales (CMMI), dans son rapport final de 2005, recommande d'encourager et soutenir la diaspora et ses organisations en vue de promouvoir le développement dans leur pays d'origine, notamment en investissant et en participant à des réseaux transnationaux de connaissance (CMMI, 2005; point 10). De même, la Commission européenne, dans le cadre de sa dernière consultation publique relative à l'Approche globale de l'UE sur les questions des migrations<sup>4</sup>, identifie l'amélioration des synergies entre la migration et le développement comme l'un des trois piliers de sa politique<sup>5</sup>, insiste sur l'importance d'une meilleure intégration des questions des migrations dans les politiques de développement, tout en soulignant les avantages d'une approche centrée sur la diaspora, la mobilité et le soutien aux associations, en vue de favoriser l'implication dans le développement du pays d'origine. Dans ce cadre, il s'agit également pour la Commission de renforcer les capacités de soutien social des associations de la diaspora, pour qu'elles puissent contribuer à améliorer également l'intégration

<sup>3</sup> *Migration and Development Brief 17, World Bank*. Remittance flows to developing countries exceed \$350 billions in 2011, December 14, 2011.

<sup>4</sup> Commission européenne, Direction générale des affaires intérieures (2011). Consultation publique relative à l'Approche globale sur les questions de migration. Document de référence. [http://ec.europa.eu/home-affairs/news/consulting\\_public/0021/consulting\\_0021\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/home-affairs/news/consulting_public/0021/consulting_0021_fr.htm).

<sup>5</sup> Les deux autres étant une meilleure organisation de la migration légale et la lutte contre la migration clandestine.

de leurs membres dans le pays d'accueil. L'importance de promouvoir l'intégration des migrants dans le pays d'accueil s'accompagne en ce sens de la nécessité de favoriser le maintien des liens avec le pays d'origine, l'idée sous-jacente étant que l'intégration des migrants/diasporas et le respect de leurs droits – dans un contexte favorisant la mobilité et le maintien de liens transnationaux – sont des facteurs susceptibles d'avoir un impact positif sur leurs capacités en tant qu'acteurs de développement.

Dans le débat sur les liens entre la migration et le développement, l'on assiste ainsi à un passage du paradigme *'more development for less migration'*<sup>6</sup> au paradigme *'better migration for more development'* (cf. Pastore, 2007). Ce changement implique de considérer les retombées positives de la migration et de la mobilité sur le développement des pays d'origine (mais aussi d'accueil), tout en envisageant l'intégration des migrants et le respect de leurs droits comme favorables au développement autant dans les pays d'accueil que d'origine. Comme le souligne également à ce propos le réseau EUNOMAD<sup>7</sup> : « *En matière d'intégration, l'insertion socioprofessionnelle, la facilitation de l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux services, la lutte contre les discriminations et l'exclusion des migrants sont des bons préalables aux activités de co-développement* » (Amaranitis et Manço, 2010; p. 124).

Académiciens, agences intergouvernementales et gouvernementales, associations internationales et ONG, s'accordent ainsi actuellement à reconnaître l'importance du rôle que la diaspora et ses associations peuvent jouer autant dans le domaine de l'intégration que dans celui du développement. Le centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE; Dayton-Johnson et al., 2007) recommande également, en plus de reconnaître leur double rôle, de les incorporer davantage dans l'élaboration des politiques d'intégration et de développement, dans le but de les ajuster en prenant également en compte leurs besoins, leurs connaissances et leurs pratiques.

### ***L'importance de la participation aux politiques***

L'attention manifestée envers la contribution des associations de migrants/diasporas souligne l'importance de favoriser des formes davantage participatives d'action et d'élaboration des politiques publiques (Maggi, 2003). L'accent est mis sur le local (Cattacin, 2006; Caponio et Bokert, 2010) et sur l'établissement de principes tels que la 'bonne gouvernance', les 'réseaux

<sup>6</sup> En d'autres termes, ceci sous-entend l'idée qu'il s'agit de favoriser le développement pour diminuer les migrations, ce qui s'est révélé donner lieu plutôt à une dynamique inverse, en tout cas à court-moyen terme (Monsutti, 2008).

<sup>7</sup> EUNOMAD est un réseau européen de la société civile (soutenu par l'Union Européenne), composé de praticiens actifs dans les migrations et le développement, dont l'objectif est de favoriser la reconnaissance des expressions citoyennes des migrants et de leurs associations en tant qu'acteurs du développement ici et là-bas (Amaranitis et Manço, 2010).

sociaux', impliquant une participation accrue des communautés migrantes, de la société civile et des organisations de la base, dans le but de corriger les stratégies *'top-down'* du passé et améliorer leur efficacité (Faist, 2008).

En ligne avec ces principes, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)<sup>8</sup> est dédié à la consultation de la société civile (ONG et associations de migrants/diasporas) et des gouvernements. Lors de la première réunion, qui s'est tenue à Bruxelles en 2007, la société civile du FMMD a souligné que sans un meilleur soutien de la part des gouvernements et des autres acteurs non étatiques autant dans les pays d'accueil que d'origine, les acteurs associatifs ne pourront pas être en mesure de remplir leur rôle potentiel en tant que partenaires dans l'articulation et l'implémentation des politiques et des activités. Les gouvernements au niveau national et local ont ainsi été invités à accroître leur soutien aux associations de migrants/diasporas, à intensifier la mise en réseau avec les acteurs étatiques et non étatiques dans les contextes de destination et de départ, et à augmenter la coordination entre les divers départements ministériels (FMMD, 2007). La société civile du FMMD de 2011 (lors de la session qui s'est tenue à Genève), a demandé aux gouvernements des pays d'accueil et d'origine, outre un soutien, une meilleure structuration de l'implication de la diaspora autant dans les actions que dans les décisions, c'est-à-dire « *d'institutionnaliser l'engagement des migrants/diasporas dans les programmes de développement, et de créer une structure permettant un dialogue constructif avec les représentants des migrants/diasporas* » (FMMD, Recommandations de la société civile, 2011; p. 5).

### ***Des politiques variables selon les contextes d'accueil***

Or, il s'agit de noter que les divers pays, autant d'accueil que d'origine, se situent à des niveaux variables dans l'élaboration et l'application des principes exprimés au niveau global, découlant de la prise en compte des liens entre migration et développement. Les pays d'origine ont des politiques et des attitudes différentes vis-à-vis de leur diaspora (cf. ICMPD-OIM, 2010). De même, les pays d'accueil ont des politiques de migration, d'intégration et de migration/développement qui présentent des caractéristiques spécifiques. Le rôle attribué aux associations de la diaspora autant dans le cadre des politiques que des actions, leur participation effective aux décisions et aux consultations, tout comme le soutien financier et technique qu'elles reçoivent de la part des gouvernements et d'autres instances, sont ainsi fortement tributaires des politiques et contextes nationaux et locaux (de Haas, 2006a). La question fondamentale qu'il s'agit d'adresser est donc celle de comprendre dans quelle mesure et sous quelle forme des contextes et des politiques publiques présentant des caractéristiques différentes ont un impact sur les dynamiques associatives,

<sup>8</sup> Créé suite à une proposition du Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales des Nations Unies en septembre 2006, et ayant une valeur consultative.

notamment la participation effective aux décisions/consultations et l'engagement dans des activités d'intégration et de développement du pays d'origine.

Dans un tel cadre, il s'avère par conséquent nécessaire d'entreprendre des recherches comparatives entre pays, qui permettent d'étudier l'impact de facteurs contextuels et politiques particuliers sur les dynamiques organisationnelles. Le FMMD recommande aussi d'analyser de manière plus approfondie le lien entre l'intégration et le développement : « *Undertake further research in particular on the impact of diasporas' integration in host countries on their development activities in home countries* » (2007; p. 16). En effet, comme discuté plus haut, bien que l'approche transnationale présuppose que l'intégration et l'engagement dans des activités de développement du pays d'origine puissent être compatibles, et que des instances telles que la Commission européenne et EUNOMAD envisagent l'intégration en tant que prérequis favorable à l'implication dans le développement, le lien entre l'intégration et le transnationalisme demeure encore fortement controversé, tant au niveau scientifique que politique.

### **Problématique, objectifs de l'étude et questionnements**

#### ***Les associations de la diaspora sénégalaise dans trois contextes européens d'accueil***

A la lumière des considérations exposées, cette recherche s'est proposée d'apporter, grâce à une approche comparative entre pays, une contribution aux débats académiques et politiques concernés, selon une perspective interdisciplinaire qui intègre des concepts, des questionnements et des méthodes issus de disciplines telles que la sociologie, l'anthropologie, la psychologie sociale ainsi que les sciences politiques et économiques. L'étude s'est focalisée de manière spécifique sur les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise dans trois pays d'accueil européens, l'Italie, la France et la Suisse, et plus spécifiquement dans trois contextes urbains, à savoir les villes de Milan, Paris et Genève.

Ces trois villes se caractérisent par une composition démographique fortement multiculturelle, qualifiée par certains auteurs de 'super-diversité' (Vertovec, 2008; Faist, 2009). Elles ont développé des politiques locales et des pratiques particulières vis-à-vis de l'intégration et du lien migration/développement, et ont des attitudes différentes envers les associations des migrants et de la diaspora, qu'il s'agisse de la reconnaissance de leur rôle, du soutien financier et technique qui leur est accordé, ou de leur implication dans le processus d'élaboration et d'implémentation des politiques. Tout contexte urbain se caractérise en effet par une constellation particulière d'acteurs étatiques et non étatiques, de services et d'activités, de mise en réseaux et de collaboration entre les divers acteurs

(Cattacin, 2006), qui peuvent encourager de manière différente l'implication des associations dans des activités liées au contexte d'accueil et d'origine (Landolt, 2008). Les évidences scientifiques ont montré que les politiques au niveau national et local, en particulier celles plus spécifiques envers les associations de migrants/diasporas (voir le concept de '*institutional opportunity structure*', cf. Schrover et Vermeulen, 2005; Bloemraad, 2005), sont en mesure de favoriser ou contrecarrer l'implication des associations autant dans l'intégration que dans les pratiques transnationales, en les amenant à privilégier les unes au détriment des autres, ou alors à favoriser la double orientation, ici et là-bas (Dahinden et Moret, 2008; Al-Ali et Koser, 2002; Amelina et Faist, 2008).

#### ***La transnationalité de la migration sénégalaise***

En ce qui concerne la migration sénégalaise, elle fait l'objet d'une attention grandissante auprès des chercheurs et des *policy makers*, en raison de son caractère transnational (Riccio, 2006 ; 2007a). Elle a été analysée lors de l'une de nos recherches précédentes (Maggi, Sarr, Amadei, Cattacin et al., 2008), centrée sur les représentations des causes et des conséquences de la migration – y compris le lien entre migration et développement – auprès d'une communauté de Louga, une région caractérisée par une importante tradition migratoire vers l'Europe. Cette étude a montré l'importance de la contribution des migrants et de leurs associations au niveau du développement local (infrastructures, accès à l'eau et à l'électricité, écoles, santé, agriculture, etc.), de la dynamisation du secteur du commerce et du bâtiment, et au niveau de l'amélioration des conditions de vie des familles et des communautés<sup>9</sup>. La diaspora sénégalaise, grâce à son transnationalisme, maintient en effet d'importants liens sociaux, culturels, économiques et politiques avec le pays et les communautés d'origine, et se caractérise par une circulation intense de personnes, de biens et de compétences entre contextes d'accueil et d'origine (Riccio, 2007b ; Sinatti, 2008). Le gouvernement sénégalais, reconnaissant le rôle central joué par la migration dans le développement, a créé en 2001 le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, chargé de la gestion, la protection et la promotion des communautés migrantes à l'étranger<sup>10</sup>. Lors des dernières années, les appels envers la diaspora

<sup>9</sup> Notons que l'étude a également mis en évidence les obstacles existants à la création des petites et moyennes entreprises, principalement en raison des difficultés liées à l'accès au crédit, à la gestion sur place et à l'existence d'un environnement économique et bureaucratique favorable aux investissements.

<sup>10</sup> D'autres ministères sénégalais sont compétents en matière de migration, par exemple le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'économie et de la finance, ainsi que l'Agence nationale chargée de la promotion et de l'investissement et des grands travaux (APIX), davantage concernée par l'encouragement de l'investissement productif de la diaspora (cf. L'expérience sénégalaise; MMT : Un dialogue en action, Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement – Inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles. ICMPD – OIM, 2010). Notons cependant que suite à l'élection du nouveau président Macky Sall en avril 2012, un certain nombre de remaniements ministériels ont eu lieu, notamment la fusion entre le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.



se sont multipliés, pour qu'elle puisse contribuer au développement du Sénégal aussi par des investissements productifs créateurs d'emplois, en particulier dans le domaine de l'agriculture (cf. le plan Goana), de la création d'entreprises et par des transferts de compétences. Un accent particulier est posé sur les associations sénégalaises à l'étranger. Dans sa 'Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur' de 2006, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur identifie explicitement comme l'une de ses priorités le renforcement des associations de la diaspora, au travers de ses représentations consulaires dans les pays d'accueil, pour qu'elles puissent mieux canaliser leur efforts en vue de participer de manière plus efficace au développement du Sénégal.

L'associationnisme sénégalais est déjà très actif et répandu dans la plupart des pays d'accueil, en particulier en France (Lacroix, Sall et Salzbrun, 2008) – qui a été pendant des décennies, en raison des liens coloniaux, la principale destination européenne des Sénégalais – en Italie (Stocchiero, 2007; Mezzetti, Rogantin et Russo, 2009; Navarra et Salis, 2011) et en Espagne (Sow et Mercader, 2005), qui représentent de nos jours les principaux pays européens d'accueil de la diaspora sénégalaise. Quant à la Suisse, l'associationnisme sénégalais n'a jamais fait l'objet d'études scientifiques (à notre connaissance), aussi car la diaspora sénégalaise est moins nombreuse, bien que depuis quelque temps la présence de Sénégalais soit devenue plus importante. Ainsi, une comparaison entre ces trois pays d'accueil, l'Italie, la France et la Suisse, et plus spécifiquement entre les contextes urbains de Milan, Paris et Genève, se différenciant non seulement en termes de politiques publiques, de pratiques, de constellation d'acteurs et de services, mais aussi au niveau des caractéristiques de la diaspora sénégalaise et de ses traditions migratoires, se révèle significative pour comprendre de quelle manière des facteurs propres à chaque contexte d'accueil ont un impact sur les dynamiques associatives, en particulier l'orientation envers l'intégration et le développement.

### ***Le lien entre l'intégration et le transnationalisme dans la recherche***

Le fait de s'intéresser de manière simultanée, dans une même recherche, à la double orientation des associations, ici et là-bas, permet d'articuler deux traditions de recherche qui sont la plupart du temps distinctes dans la littérature, même dans le cadre des études sur le transnationalisme. Comme le souligne Faist (2007), les recherches dans ce domaine se situent généralement soit dans la perspective des contextes d'accueil – et s'intéressent, selon une optique transnationale, à des problématiques telles que l'intégration dans le marché du travail, l'éducation, la participation politique, le pluralisme culturel (Cordero-Guzman, 2005; Portes, Escobar et Arana, 2008) – soit dans la perspective des contextes d'origine, et sont donc centrées sur les conséquences sociales, culturelles économiques et politiques des liens transnationaux des migrants sur le pays d'origine (Orozco, 2004; Van Hear, 2002). La première perspective a établi des dialogues avec les recherches concernées par l'intégration et le

multiculturalisme, et la deuxième avec les études sur le développement. Le fait de considérer dans une même approche, comme se l'est proposé cette recherche, à la fois les orientations envers les pays d'accueil et d'origine, permet non seulement d'articuler deux approches le plus souvent distinctes dans la recherche sur le transnationalisme (cf. aussi Levitt et Glick-Schiller, 2004), mais également d'étudier le lien entre l'intégration et le transnationalisme.

Comme avancé plus haut, bien que l'importance d'investiguer de manière plus systématique ce lien ait été soulignée autant dans la littérature scientifique que dans les dialogues politiques (Piperno et Stocchiero, 2006), les études qui s'attachent à l'étudier demeurent encore peu nombreuses et donnent lieu à des résultats controversés. Ainsi, deux positions distinctes sont présentes dans la littérature. La première affirme, de manière conforme aux modèles classiques de la migration (Alba et Nee, 1997; Gordon, 1964), que si les organisations de la diaspora sont dirigées principalement vers des préoccupations concernant le pays d'origine, elles s'éloignent de la participation sociale et politique dans le contexte d'accueil. Lorsque les liens transnationaux sont prédominants, l'attachement des migrants à la société d'accueil diminue, entravant l'intégration sociopolitique (Gerstle et Mollenkopf, 2001). Par contre, si les liens transnationaux sont faibles, les obstacles à l'intégration sociopolitique diminuent (Marger, 2006). Selon cette position, le caractère transnational des organisations est donc susceptible de compromettre l'intégration.

A l'opposé, selon la deuxième position, la transnationalité des associations n'est pas incompatible avec l'intégration et la participation dans la société d'accueil. Les évidences scientifiques ont montré par exemple que les membres des organisations transnationales sont bien établis dans le pays d'accueil et ont des niveaux élevés d'éducation (Portes, Escobar et Walton Radfort, 2007). L'expérience acquise au travers de l'engagement dans des organisations transnationales peut donner lieu à davantage de contacts dans le contexte d'accueil, et donc favoriser le processus d'inclusion (Vertovec, 2004; Escobar, 2004; Smith, 2007). De plus, aucune contradiction n'est observée entre l'activisme transnational et l'intégration dans le pays d'accueil, les membres des organisations transnationales se caractérisant par leur double loyauté aux pays d'accueil et d'origine (Portes, Escobar et Arana, 2008). D'autres recherches ont mis en évidence des résultats plus complexes. Snel et ses collègues (2006) ont observé des niveaux importants d'activité transnationale autant auprès de migrants avec des positions sociales élevées que marginalisées (en termes d'éducation et d'insertion professionnelle). Dans la même logique, selon Itzigsohn et Giorgiuli-Saucedo (2005), « *The same factors that promote incorporation –i.e. exposure to America life, increased socioeconomic status– also promote transnational participation. On the other hand, factors that hinder the process of incorporation, namely the encounter with the American racial system, also push immigrants toward transnational participation* » (p. 916).

Cette littérature suggère que l'implication transnationale n'est pas incompatible avec l'intégration (cf. aussi Fibbi et d'Amato, 2008), qu'elle n'est pas caractéristique d'une catégorie spécifique de migrants, et que les motivations qui conduisent à s'engager dans les pratiques transnationale peuvent être différentes, et varier aussi selon les niveaux d'intégration (cf. aussi Levitt, 2003).

Or, la plupart des études s'attachant à examiner les relations entre l'intégration et le transnationalisme n'ont pas utilisé une approche comparative entre pays, qui permet d'étudier aussi les effets liés aux spécificités contextuelles et aux politiques publiques propres aux pays (et aux villes) d'accueil, alors qu'il s'agit là de facteurs pouvant contribuer à expliquer, au moins en partie, la forme prise par ce lien.

### ***Une approche comparative des politiques publiques et des dynamiques associatives***

L'approche comparative qui a été employée dans cette étude s'est dès lors attachée à analyser, en Italie, en France et en Suisse, et plus spécifiquement dans les villes de Milan, Paris et Genève, autant les politiques publiques dans le domaine de la migration, de l'intégration et du lien entre migration et développement que les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise. Bien que notre approche soit de nature inductive et exploratoire (Stebbins, 2001), l'on était en mesure de s'attendre, en accord avec les évidences scientifiques discutées (Amelina et Faist, 2008; Landolt, 2008), à ce que des facteurs propres au contexte et aux politiques (nationales et locales) de migration, d'intégration et de migration/développement de chaque lieu d'accueil puissent avoir un impact sur l'orientation des activités des associations de la diaspora sénégalaise, et sur le lien entre l'intégration et les pratiques transnationales.

Après avoir considéré les caractéristiques liées à la diaspora sénégalaise, ses traditions migratoires et ses particularités dans les trois contextes d'accueil, l'étude s'est focalisée, dans chaque contexte, sur deux niveaux principaux de questionnement :

- (1) Une analyse du contexte et des politiques publiques en matière de migration, intégration et migration/développement. En particulier, ont été examinés les aspects suivants :
  - Les caractéristiques principales des politiques publiques de migration, d'intégration et de migration/développement en termes d'évolution (au niveau national et local), en focalisant l'attention sur le rôle attribué aux associations de migrants/diasporas.
  - Les principaux acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans les politiques d'intégration et de migration/développement ; leurs pratiques, en particulier celles dirigées vers les associations de migrants/diasporas ; l'articulation entre les pratiques d'intégration et de

migration/développement ; les relations et la mise en réseau entre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les associations de migrants/diasporas.

- La perception des acteurs étatiques et non étatiques quant au rôle des associations de migrants/diasporas dans le cadre de l'intégration et du développement, en particulier de la diaspora sénégalaise (reconnaissance de leur rôle, soutien financier et technique mis à disposition, stratégies pour les consulter en vue de l'élaboration et l'implémentation des politiques).
  - L'existence de stratégies et actions spécifiques dirigées vers les associations de la diaspora sénégalaise.
- (2) Une analyse des dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise dans les trois contextes urbains. En particulier, ont été examinés :
    - Les types d'associations existantes, leurs caractéristiques et orientations, les activités autant dans le domaine de l'intégration que du développement, également en termes d'évolution.
    - Les relations, les partenariats et la mise en réseau avec les acteurs étatiques et non étatiques (y compris les autres associations sénégalaises).
    - La relation entre l'intégration et le transnationalisme, autant au niveau des orientations et des pratiques associatives qu'au niveau des membres associatifs.
    - Les stratégies mises en place par les représentants locaux du gouvernement du Sénégal (ambassades/consulats) vis-à-vis des associations de la diaspora, les relations entre associations et représentants gouvernementaux.

Ces deux niveaux analytiques ont été adressés en combinant des méthodologies issues d'approches comparatives des politiques publiques (Cattacin, Lucas et Vetter, 1996), approches transnationales de la migration et du développement, et approches interculturelles en psychologie sociale (Green, Fasel et Sarrasin, 2010).

### **Une approche multi-méthodologique**

Cette analyse comparative, basée sur trois enquêtes de terrain dans les villes de Milan, Paris et Genève, a intégré des méthodes qualitatives, quantitatives et audiovisuelles (i.e. 'approche méthodologique mixte', cf. Bergman, 2008). Une telle triangulation de méthodes (Flick, 1992; 2009) a visé de manière spécifique à traiter de manière complémentaire divers aspects d'un même phénomène, permettant une description, un traitement et une explication plus amples de la thématique examinée (Denzin et Lincoln, 1994).

### ***L'approche comparative des politiques publiques et des contextes nationaux et locaux***

En ce qui concerne l'analyse du contexte et des politiques publiques de migration, d'intégration et de migration/développement des villes de Milan, Paris et Genève, nous avons procédé à une analyse de la documentation (études scientifiques, textes de loi, directives et principes d'actions, rapports d'activité, documentation informative, prises de position, sites Internet, etc.) ainsi qu'à une enquête de type qualitatif basée sur des entretiens individuels semi-directifs. Environ 15 entretiens ont été menés dans chacun des trois contextes avec des acteurs étatiques (représentants de services officiels en charge des politiques d'intégration et de migration/développement, au niveau national et local), non étatiques (représentants d'associations qui agissent en faveur des migrants, d'ONG), ainsi qu'avec des experts. Ces entretiens ont concerné les principales caractéristiques des politiques d'intégration et de migration/développement, tant au niveau national que local, les réseaux et les partenariats, la perception et la reconnaissance du rôle des associations (en particulier de la diaspora sénégalaise), le type de soutien mis à leur disposition, ainsi que les stratégies mises en place pour favoriser leur participation à l'élaboration et à l'implémentation des politiques. Des contacts ont également été établis avec les ambassades/consulats du Sénégal<sup>11</sup> dans les trois villes, afin de connaître le type d'action et les stratégies adoptées par leurs représentants vis-à-vis des associations de la diaspora. L'analyse a été complétée par des activités d'observation participante d'événements qui ont eu lieu pendant la période des études de terrain dans les villes examinées<sup>12</sup>. Citons par exemple des journées thématiques organisées par des entités étatiques et/ou de la société civile, des rencontres entre acteurs étatiques, non étatiques et associations de migrants, et les Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui se sont tenues à Genève en novembre 2011 sous la présidence de la Suisse.

### ***L'approche de terrain socio-ethnographique et filmique***

Pour ce qui est de l'analyse des dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise, notons au préalable que la recherche a prévu, dans chaque ville examinée, une collaboration avec une association sénégalaise qui a été associée

<sup>11</sup> Pour des raisons liées à la disponibilité, seul l'entretien avec le Consul du Sénégal à Milan a pu être effectué. Nous avons eu cependant l'occasion de participer à des événements à Genève et à Paris comportant la présence de l'Ambassadeur de la Mission du Sénégal auprès de l'ONU (à Genève), et du Consul du Sénégal à Paris, et d'écouter leurs discours. D'autres informations concernant leur rôle vis-à-vis des organisations de la diaspora ont été récoltées auprès de représentants associatifs.

<sup>12</sup> L'étude de terrain à Genève a eu lieu principalement d'avril à fin juillet 2010, à Paris de fin août 2010 à novembre 2010 et à Milan de décembre 2010 à février 2011.

au projet<sup>13</sup>. Cette collaboration nous a permis d'accéder à des informations privilégiées sur les dynamiques associatives sénégalaises dans chaque contexte et d'identifier d'autres associations sénégalaises présentes sur le territoire. A Genève, étant donné qu'il s'agit d'une ville de dimensions plus restreintes comparativement à Milan et à Paris (et que les associations sénégalaises présentes sont donc moins nombreuses), il a été possible d'entrer en contact avec les principales associations sénégalaises formellement constituées. Par contre, dans les villes de Milan et de Paris, en raison du nombre très élevé d'associations existantes, nous avons focalisé l'analyse sur environ une dizaine d'entre elles, en fonction des contacts établis lors du travail de terrain et de la disponibilité des personnes. Cependant, en accord avec les principes du *theoretical sampling* (Glaser et Strauss, 1967), nous avons veillé à ce que dans ces deux villes l'analyse comprenne des associations présentant des caractéristiques suffisamment différentes (p. ex. associations de village, associations régionales, fédérations d'associations, associations mixtes, de femmes, de jeunes, associations religieuses, etc.), de manière à prendre en compte le plus possible la diversité d'associations existantes.

Des interviews qualitatives semi-structurées ont été conduites avec les présidents et des membres des associations sénégalaises considérées (environ 10-15 entretiens par contexte urbain). Ces entretiens, qui ont parfois compris la présence de plusieurs associations, en se transformant en discussions de groupe, ont visé à connaître les objectifs des associations, leurs orientations, les activités, la perception des politiques d'intégration et de migration/développement, le rôle des associations dans ces politiques, la perception des partenariats, ainsi que les relations avec les représentants du gouvernement sénégalais. Une partie de ces entretiens, individuels ou de groupe, ont été filmés. Les méthodes audiovisuelles en sciences sociales (Banks, 2001 ; Pink, 2011 ; Maggi, 2006) ont été utilisées afin d'élargir l'examen et la restitution des dynamiques associatives, en particulier pour approfondir la connaissance des milieux associatifs, des comportements, des interactions et discussions (MacDougall, 1998). Un travail ethnographique de terrain, la plupart du temps filmé, a été mené dans chaque ville (observation participante de réunions, conférences, formations, rencontres, fêtes, et ainsi de suite). Le matériel filmique récolté auprès des associations<sup>14</sup>, qui a aussi été utilisé pour l'analyse des résultats, a donné lieu à un film socio-ethnographique<sup>15</sup>, en tant que complément filmique de la production écrite. Le film a été prévu pour les activités de sensibilisation, de formation et de valorisation de la recherche auprès de publics divers.

<sup>13</sup> Notamment avec l'Association Sunugal à Milan, Tamba Initiatives à Paris, et l'Association des Sénégalais de Genève.

<sup>14</sup> Environ 100 heures de rush ont été produites lors des trois études de terrain.

<sup>15</sup> 'Au diapason de la diaspora', de Jenny Maggi et Dame Sarr, 69 minutes. Production : Unité de sociologie visuelle, Département de sociologie, Université de Genève.

Autant la réalisation et le montage du film que le travail de terrain ethnographique auprès des associations ont été conduits avec la collaboration d'un médiateur culturel et réalisateur sénégalais. Une telle collaboration a visé en particulier à intégrer la perspective du chercheur et celle de ses informateurs, pour aboutir à une connaissance basée sur l'objectivité intersubjective (Pink, 2011). A ce propos, il est essentiel d'envisager la collaboration et la participation d'un ou plusieurs représentants de la communauté sous examen, développées avant, pendant et après le travail de terrain (Banks, 1996). Une telle approche participative, qui s'applique en particulier au film ethnographique, a été initiée par Jean Rouch, qui a posé les jalons de l'anthropologie partagée (Rouch, 1975), visant à remettre en question les structures asymétriques entre observateur et observés et à réduire les risques d'ethnocentrisme. Comme nous l'avons déjà expérimentée lors de notre étude de terrain auprès d'une communauté sénégalaise d'origine (Maggi et al., 2008), cette collaboration s'est révélée cruciale pour faciliter l'accès aux associations sénégalaises et à ses milieux, et pour établir, tout au long des études de terrain, des relations basées sur la confiance.

#### *L'approche quantitative*

L'analyse des dynamiques des associations sénégalaises a été complétée, au niveau quantitatif, par un questionnaire (fermé), qui a été soumis, après avoir été validé par des représentants d'associations collaborant au projet, à des membres d'associations investiguées dans le cadre de cette étude. Environ 50 questionnaires ont été distribués dans chaque ville<sup>16</sup>. Le propos du questionnaire a été celui d'élargir l'analyse des dynamiques des associations examinées à ses membres associatifs, tout en abordant de plus près la relation entre l'intégration et le transnationalisme, autant au niveau des activités associatives qu'au niveau individuel (grâce à des analyses de corrélation).

Il s'est également agi de déterminer l'existence d'éventuelles différences entre les trois contextes d'accueil (au travers d'analyses de variances), en particulier au niveau de l'orientation des activités associatives, de l'importance attribuée aux activités d'intégration et de développement, tout en tenant compte de l'existence d'éventuelles différences selon les contextes dans la perception des attitudes manifestées par l'Etat et les ONG envers les associations de la diaspora sénégalaise (notamment la reconnaissance, le soutien et la consultation des associations en vue de l'élaboration des politiques). Les résultats du questionnaire (cf. Annexe 1) ont visé à compléter par des données quantitatives

l'analyse qualitative des contextes urbains de Milan, Paris et Genève, présentée sous la forme de trois études de cas.

#### *Les études de cas et l'analyse comparative*

Dans la section suivante, nous allons nous pencher sur l'analyse des trois études de cas relatifs aux contextes nationaux d'accueil considérés, notamment l'Italie, la France et la Suisse, et plus spécifiquement les contextes urbains de Milan, Paris et Genève. Au niveau des politiques, l'analyse sera effectuée autant au niveau national que local, alors que les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise seront abordées essentiellement dans les contextes urbains d'accueil. Ainsi, dans chaque étude de cas, après avoir considéré les particularités en termes de traditions migratoires de la diaspora sénégalaise dans le contexte d'accueil, nous allons considérer l'évolution des politiques nationales et locales en matière de migration, d'intégration et de migration/développement. Il s'est agi en ce sens de prendre en compte l'ensemble de législations et de principes, d'acteurs étatiques et non étatiques, de domaines d'action et de pratiques, de discours et de relations qui caractérisent ces politiques, tout en examinant les liens qui sont établis entre les questions d'intégration et celles de développement. Cette analyse a focalisé l'attention sur le rôle et la place attribués aux associations des migrants (en particulier sénégalais), autant dans la participation à élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques analysées qu'à l'intérieur de la constellation d'acteurs, d'actions et de réseaux propre à chaque contexte.

Seront ensuite abordées les caractéristiques, les activités et les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise investiguées dans chaque ville. Au terme de la présentation des trois études de cas, nous allons discuter le rôle des associations sénégalaises selon les caractéristiques contextuelles et politiques mises en évidence dans les trois lieux, aussi dans une visée comparative. Il s'agira ainsi de dégager tant les convergences que les particularités propres à chaque contexte, ainsi que d'analyser l'impact de politiques et de caractéristiques contextuelles spécifiques sur les dynamiques associatives.

Finalement, seront commentés des résultats issus de l'analyse statistique du questionnaire (pour les résultats statistiques complets, cf. Annexe 1), en particulier ceux qui concernent les conséquences de l'importance attribuée à l'associationnisme sénégalais ainsi que les liens entre l'intégration et le transnationalisme.

<sup>16</sup> Le questionnaire était composé de quatre parties (cf. Annexe 2), la première relative à l'association (domaines d'activité, importance attribuée à l'intégration et au développement, motivations de l'engagement, besoins, importance perçue des partenaires), la deuxième à la perception des politiques et à l'importance accordée au rôle des associations sénégalaises, la troisième relative au degré d'intégration et de transnationalisme au niveau individuel (dans le contexte d'accueil) et la quatrième aux pratiques transnationales concernant le Sénégal.

## LES ÉTUDES DE CAS

### L'ÉTUDE DE CAS DE L'ITALIE ET DE MILAN

#### Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise

La migration sénégalaise en Italie a débuté vers la moitié des années 1980 par des flux provenant initialement surtout de la France, en particulier des commerçants ayant eu l'occasion d'apprécier, lors de séjours dans les villes de Gênes et de Naples pour se ravitailler en marchandises, les possibilités offertes par le marché italien informel, à l'époque florissant et peu contrôlé (cf. Castagnone et al., 2007). L'Italie, à cette époque dépourvue de restrictions significatives aux entrées<sup>17</sup> et caractérisée par une situation économique, sociale et institutionnelle favorable à l'accueil de main d'œuvre étrangère, est devenue au fil des années (avec l'Espagne) la destination privilégiée des Sénégalais (Tall, 2002). Avec l'intensification de la crise du secteur agricole et arachidier – en raison de la dégradation des conditions climatiques et de la réduction des subventions étatiques à l'agriculture dans le cadre des politiques d'ajustement structurel (cf. Faye, Ba et al. 2007) – et depuis l'extension de la crise à tous les autres secteurs socioéconomiques, les flux en provenance du Sénégal se sont sensiblement intensifiés et diversifiés au fil des années. Ils concernent actuellement autant des régions à prédominance rurale (en particulier Louga, Djourbel, Sine-Saloum) que la zone métropolitaine de Dakar.

La diaspora sénégalaise en Italie est composée majoritairement d'hommes d'ethnie Wolof (avec aussi une présence de Peuls, Toucouleurs, Sérères et Diola) et d'appartenance religieuse musulmane (Islam confrérique soufie). Les Sénégalais d'Italie ont traditionnellement manifesté une large propension à migrer individuellement. Il s'agit donc pour la plupart d'hommes célibataires ou mariés avec des épouses et des enfants restés au pays. L'on assiste cependant lors de la dernière décennie à une intensification toujours grandissante de la présence de femmes sénégalaises, arrivées en Italie dans le cadre du regroupement familial ou alors migrant de manière autonome, qui représentent actuellement environ le 25% des présences. Malgré cette tendance récente au regroupement familial (Mboup, 2000) et à l'augmentation de familles avec enfants, le mode circulaire transnational d'organisation de l'expérience migratoire sénégalaise demeure prédominant (Riccio, 2007b ; Sinatti, 2006). Les Sénégalais d'Italie maintiennent des liens et des contacts très intenses avec le

<sup>17</sup> Alors que la France, destination traditionnelle de la diaspora sénégalaise, avait instauré au début des années 1980 l'obligation d'un visa d'entrée pour les Sénégalais, qui avant pouvaient circuler librement.

pays d'origine à tous les niveaux (familiaux, socioculturels et économiques, politiques, spirituels), restent très attachés à leur culture d'origine et à leurs traditions religieuses, tout en faisant preuve d'ouverture et d'insertion socioéconomique dans la société d'accueil. Ils sont ainsi particulièrement caractérisés par le transnationalisme, comme l'indique le terme de 'transmigrants avec racines' utilisé dans la littérature italienne pour les qualifier (cf. Ceschi, 2001), et la plupart d'entre eux envisagent l'idée d'un retour définitif au Sénégal. Les premiers Sénégalais se sont installés surtout dans les zones côtières, le Sud et les îles, où les commerçants ont trouvé des conditions favorables pour le marché ambulant en zone touristique. Grâce aussi aux régularisations collectives, les Sénégalais se sont, au fil des années, de plus en plus insérés dans le tissu des petites et moyennes entreprises du centre et du nord du pays<sup>18</sup>.

Les Sénégalais représentent la diaspora la plus nombreuse en provenance d'Afrique subsaharienne, avec environ 80'000 personnes<sup>19</sup>. La présence la plus importante de Sénégalais est enregistrée en Lombardie (dont le chef-lieu est Milan), où vivent environ 30'000 Sénégalais, bien qu'à Milan leur présence soit plus restreinte (environ 2000 personnes dans sa commune, et 5000 dans sa province). La plupart des Sénégalais vit dans les autres provinces lombardes (en particulier Bergame et Brescia). Les Sénégalais en Lombardie sont employés en tant qu'ouvriers, maçons, mécaniciens, soudeurs, peintres en bâtiment (Ceschi, 2005), comme dans les autres régions du Nord, tout en se caractérisant par une très importante propension au travail autonome et à l'entrepreneuriat, surtout dans le secteur commercial, manufacturier, des transports et de la construction. En Italie, l'entrepreneuriat migrant est perçu comme une adaptation professionnelle réussie au modèle italien des PME (Ferro et Fellini, 2009), ce qui fait que l'insertion professionnelle des Sénégalais est perçue de manière positive, comme le met en évidence le témoignage d'une représentante étatique :

Les Sénégalais sont centrés sur le côté entrepreneurial, à Milan ils se sont insérés de cette manière, et aussi en Lombardie, à Bergame, à Brescia, ils ont atteint des positions syndicales très élevées, ce qui les a beaucoup favorisés. Ils ne jouent pas avec une logique d'assistance, mais avec celle de l'entrepreneuriat, qui pour moi est gagnante.

A Milan vivent depuis des années aussi des Sénégalais dédiés à des activités intellectuelles et artistiques (écrivains, journalistes, musiciens, acteurs, artistes). Si les premiers migrants ont été souvent des personnes provenant de zones rurales ou semi-rurales, avec des niveaux d'éducation moyens-bas, ceux qui sont arrivés lors de la dernière décennie sont généralement plus instruits et urbanisés (y compris les femmes). Les personnes diplômées ont dans un certain nombre de

<sup>18</sup> Aussi car la législation italienne a lié de plus en plus, avec le temps, l'obtention d'un permis de séjour à la possession d'un contrat de travail.

<sup>19</sup> Données ISTAT, 2011, tout comme les autres données. Notons que ces chiffres indiquent le nombre de Sénégalais en situation régulière. Le nombre effectif de présences serait à revoir largement à la hausse, étant donné le nombre important de Sénégalais en situation irrégulière.

cas accès à des emplois qualifiés (ingénieurs, informaticiens, juristes), bien que le phénomène du *brain waste* soit très répandu auprès des diplômés Sénégalais (Mezzetti, 2006). L'on observe aussi, comme souligné par le témoignage précédant, la présence de Sénégalais occupant des positions de responsabilité dans des syndicats. Il s'agit là en quelque sorte de la classe moyenne sénégalaise bien éduquée dont parle Tall (2002), expulsée des possibilités d'emploi dans la fonction publique suite aux importantes restructurations étatiques demandées par les bailleurs de fonds et qui a choisi la migration internationale pour faire face à la crise et pourvoir aux besoins des familles (cf. Navarra et Salis, 2011).

## L'évolution des politiques de migration et d'intégration

### *De pays d'émigration à pays d'immigration*

De pays traditionnel d'émigration, l'Italie est devenue lors des toutes dernières décennies – depuis de la fin des années 1970, le début des années 1980 – un pays d'immigration. Elle a enregistré lors de la dernière décennie, avec l'Espagne, l'un des plus hauts taux de croissance de l'UE au niveau de sa population migrante, qui représente actuellement environ le 8% de la population totale. L'augmentation de la mobilité internationale dans le cadre de la mondialisation, l'intensification des instabilités socio-économiques et politiques dans les pays de provenance, la fermeture des frontières des pays traditionnels d'immigration européens comme la France et l'Allemagne, qui ont arrêté leurs politiques de recrutement de travailleurs étrangers dès la moitié des années 1970, la relative facilité d'accès à l'Italie, la croissance économique des années 1980-1990, avec le besoin important de main d'œuvre qu'elle a comporté, aussi souterraine, ainsi que les vagues de régularisation collective initiées dès la fin des années 1980, représentent quelques uns parmi les facteurs qui ont fait de l'Italie l'un des plus importants pays européens de destination lors des dernières décennies.

La législation italienne en matière de migration et d'intégration, de compétence du Ministère de l'intérieur, et en moindre mesure du Ministère du travail et des politiques sociales<sup>20</sup>, est récente en comparaison à d'autres pays européens. Elle s'est développée surtout à partir des années 1990, avec l'intensification des phénomènes d'immigration, la diversification des pays de provenance, et l'augmentation des regroupements familiaux, en d'autres termes depuis que l'immigration provenant de pays tiers est devenue en Italie un élément stable et structurel (Ponzo, 2009). Jusqu'à la moitié des années 1980, la seule normative de référence est constituée par le Code de sécurité publique qui date de 1940, se limitant à assujettir les citoyens étrangers aux contrôles des

<sup>20</sup> Notons que les modifications introduites depuis l'avènement du gouvernement Monti en novembre 2011, donc après l'étude de terrain, ont comporté l'introduction d'un Ministère de la coopération internationale et de l'intégration.

autorités de police et aucune possibilité d'entrée pour des raisons de travail n'est contemplée dans le cadre de cette normative.

### *Premières législations et consultations d'associations de migrants*

La première loi en matière d'immigration, la Loi 943 du 30 décembre 1986, accompagnée par une première régularisation collective<sup>21</sup>, impliquait essentiellement une réglementation de l'entrée des immigrés pour des raisons de travail dépendant, le phénomène migratoire étant perçu à cette époque comme limité et transitoire (Zincone et Caponio, 2006). Bien que les migrants bénéficiant d'un permis de travail avaient en principe accès aux services sociaux et sanitaires, à l'école et au logement, aucune mesure étatique visant à favoriser leur insertion n'était prévue à ce stade. Cependant, dans le cadre de cette loi figurait déjà une référence à l'égalité de traitement, à l'exercice des libertés et droits collectifs, notamment le droit d'association. Une attention particulière est manifestée dès le début à l'associationnisme migrant. Cette loi comprenait en effet déjà la possibilité d'instituer des '*Consulte*' au niveau local, des lieux de consultation, de coordination et de monitoring sur l'immigration auxquelles sont invités à participer les dirigeants d'associations de migrants les 'plus représentatives'. Bien que la mise en place effective des '*Consulte*' ait été en réalité dépendante des volontés politiques au niveau local, l'existence de cette possibilité a eu comme conséquence de stimuler la naissance et le développement des associations de migrants en Italie, en leur offrant les premiers canaux institutionnels de participation et de dialogue (Navarra et Salis, 2011).

Au niveau de la ville de Milan, où la présence d'immigrés a commencé à être visible dès la fin des années 1970, deux réseaux d'acteurs de la société civile, les organisations catholiques et les organisations syndicales, proposant une lecture différente du phénomène, se sont mobilisés en premier en faveur des immigrés (Caponio, 2006). Les organisations catholiques, prônant une vision basée sur l'aide individuelle aux 'nouveaux pauvres à la recherche d'une vie meilleure', ont diffusé un discours moral basé sur l'assistance aux plus démunis. Les organisations syndicales, davantage politisées, ont promu une conception plus émancipatrice fondée sur les droits citoyens et la reconnaissance des associations de migrants, envisagées en tant que représentantes légitimes du processus participatif aux décisions locales. Le réseau d'organisations syndicales a mené à cette époque avec des groupes d'immigrés des actions de protestation visant à dénoncer les difficiles conditions de logement des immigrés, ce qui a contribué à rendre saillante cette problématique au niveau de l'agenda politique local. Dès lors, en 1983 la Commune de Milan a donné accès aux logements étatiques aux immigrés et en 1984 a décidé d'implémenter un

<sup>21</sup> De manière systématique, à chaque changement normatif en matière de migration était accompagnée une régularisation collective.

Centre pour les étrangers (*Centro stranieri*), mettant à disposition des migrants un service de premier accueil, d'information et d'assistance. La réponse positive des autorités a favorisé au niveau local l'émergence de nouvelles associations de migrants. En 1985 a été créée une Coordination des Migrants (*Coordinamento Migranti*), regroupant une dizaine d'associations représentatives de diverses nationalités, visant à défendre auprès de la Commune l'importance des questions de représentativité et de participation politique. En 1986, la Commune de Milan a mis en place l'une des premières 'Consulte' du pays, un comité consultatif regroupant les représentants des principales associations de migrants, ayant comme mandat de fournir à l'administration locale des propositions et des suggestions en matière de migration et d'intégration (Mezzetti, 2008). Le Centre pour les étrangers était caractérisé à cette époque par la mise à disposition de services d'assistance sociale avec la collaboration de leaders associatifs du comité consultatif (également des Sénégalais), avec des fonctions d'interprètes et de médiateurs culturels. En même temps, ce centre assurait la promotion d'initiatives des migrants, en mettant à disposition des espaces pour les activités associatives et en favorisant la création de coopératives de migrants. Ainsi, la majorité de centre-gauche qui gouvernait la ville pendant ces années avait promu un projet d'intégration de type 'multiculturel' (Caponio, 2006), fondé sur la reconnaissance du rôle des associations de migrants, autant au niveau consultatif qu'à celui de l'implémentation des politiques locales. C'est d'ailleurs à cette époque, en 1987, qu'à Milan est née l'Association des Sénégalais de Milan et Lombardie<sup>22</sup>, la première association sénégalaise de la région qui se caractérisait principalement par des activités de solidarité et de défense politique des droits des migrants.

Au niveau national, la loi 39/1990, mieux connue comme la *loi Martelli*, du nom du ministre socialiste qui l'a promue, a été introduite en 1990 en réponse à la situation d'émergence motivée par l'ultérieure intensification des flux migratoires et par les difficultés d'accueil et d'accès aux services et au logement qui ont émergé (et qui à Milan se sont manifestées de manière précoce). Avec cette loi, l'immigration a commencé à être perçue dans toute l'Italie en tant que phénomène structurel, ses principes directeurs étant d'assurer une vie plus digne aux immigrés (meilleures conditions de logement, de travail, réunification familiale et intégration sociale), tout en visant une réduction des flux migratoires par des programmations annuelles et par des normatives plus strictes en matière d'obtention et de renouvellement des permis de travail<sup>23</sup>. Peu de mesures concrètes étaient cependant prévues dans le cadre de cette loi, à part

<sup>22</sup> Le président était à cette époque Pap Khouma, qui est devenu un écrivain célèbre en Italie en 1990, grâce à son livre '*Io, venditore di elefanti*' (Moi, vendeur l'éléphants), retraçant les débuts de son parcours d'immigré clandestin en Italie et sa lutte associative pour la régularisation des migrants. Il a écrit récemment le livre '*Noi, Italiani neri*' (Nous, Italiens noirs).

<sup>23</sup> Notons aussi que dans le cadre de cette loi sont contemplées pour la première fois les expulsions en cas de migration irrégulière.

l'implémentation de centres de premier accueil (en matière de logement) dans les communes à forte présence d'immigrés (Ponzo, 2009), comme ça a été le cas à Milan, qui a attribué leur gestion aux coopératives de migrants soutenues par le *Centro stranieri*.

En ce qui concerne le rôle des associations de migrants, en reconnaissant explicitement la valeur de l'action collective des migrants, la *loi Martelli* a donné la possibilité aux institutions locales d'affecter des fonds spécifiques pour soutenir les associations régulièrement inscrites aux registres. On assiste ainsi durant ces années à une formalisation grandissante des associations de migrants non seulement à Milan mais dans toute l'Italie, à l'émergence d'importants mouvements organisés d'orientation politique et syndicale, très actifs dans la revendication des droits sociaux et des besoins liés à l'accès aux services, qui agissent souvent avec l'appui de syndicats. Du fait que les administrations publiques locales, comme l'on a vu à Milan, étaient à la recherche de représentants associatifs considérés en tant qu'interlocuteurs privilégiés de leurs communautés (Valeri, 2010), elles ont favorisé à cette époque l'émergence d'associations communautaires, créées selon les pays de provenance. Celles-ci étaient davantage orientées vers les conditions de vie dans le contexte d'accueil, en d'autres termes vers les questions liées à l'intégration et à la revendication des droits sociaux (Navarra et Salis, 2011).

Cependant, les expériences prévoyant une forte participation des associations de migrants ont commencé à être remises en question au début des années 1990, pour des raisons diverses. Le comité consultatif de l'immigration de la Commune de Milan est devenu de moins en moins influent, des doutes ont commencé à émerger à l'intérieur de l'administration quant à la réelle représentativité de ses membres par rapport à leurs communautés respectives, aussi car des tensions internes et des dynamiques réactives et revendicatives par rapport aux choix de l'administration locale ont surgi à l'intérieur de cet organe. Dès lors, l'expérience a été arrêtée en 1992. De plus, les coopératives de migrants qui géraient les centres d'accueil en matière de logement ont été de plus en plus perçues comme manquant d'expérience en matière de gestion, et ne se pliant pas toujours aux règlements (Caponio, 2006).

La victoire électorale à Milan de la Ligue du Nord en 1993, un parti de droite se caractérisant par des attitudes peu favorables à l'immigration, n'a plus laissé d'espace aux expériences participatives des migrants et leurs associations, et la gestion des habitations de premier accueil a été rapidement retirée des mains des coopératives de migrants. Les stratégies de la nouvelle administration ont visé ainsi une nette redéfinition des légitimités, excluant de fait les associations de migrants et en favorisant l'institutionnalisation du réseau des organisations italiennes, en particulier celles liées à l'Eglise catholique. Celles-ci étaient perçues comme ayant davantage d'expériences dans l'assistance individuelle aux personnes les plus désavantagées, aussi car possédant un réseau très bien

organisé d'institutions d'assistance. Bien que les organismes syndicaux et d'autres associations italiennes plus politisées soient demeurés actifs dans la promotion de l'auto-organisation des migrants, à partir de la moitié des années 1990 le contexte politique milanais était nettement moins favorable à la participation politique et sociale des associations de migrants (Mezzetti, 2008). La plupart de celles-ci ont peu à peu abandonné leurs revendications politiques pour s'engager davantage dans des activités de solidarité communautaire et de gestion des urgences, ainsi que dans la promotion culturelle et interculturelle.

### ***L'émergence d'une politique d'intégration et son évolution***

Au niveau national, avec l'introduction de la loi 40/1998 (*Turco-Napolitano*), se dessinent les caractéristiques principales de la politique d'intégration italienne et des fonds spécifiques sont destinés aux actions d'intégration. Cette loi indique une série de domaines d'intervention, qui demeurent la base actuelle des interventions prioritaires prévues par cette politique<sup>24</sup>, comme le premier accueil, l'enseignement de la langue italienne, l'éducation interculturelle dans les écoles, la valorisation de la culture d'origine, la médiation culturelle dans les services, les cours de formation pour les opérateurs, les politiques d'insertion dans le travail (en particulier le soutien à l'entrepreneuriat) et l'accès au logement. La politique italienne d'intégration n'opte ni pour un modèle de type 'assimilationniste' ni 'multiculturaliste'<sup>25</sup>, mais pour un modèle qui a été qualifiée par Zincone (2000) d'intégration 'raisonnable', dans lequel émerge la nécessité autant de la reconnaissance de la diversité culturelle que de l'égalité des droits. Dans un tel cadre, pour éviter les tensions sociales pouvant découler d'une approche multiculturaliste ou assimilationniste, il s'agit « d'être prêts à valoriser les aspects positifs des traditions d'origine », tout en se situant « dans un cadre de traditions nationales », de manière à souligner le plus possible les « affinités et les points de contacts »<sup>26</sup>. Pour mettre en œuvre sa politique, la loi introduit dès 1998 un 'Fonds national pour les politiques migratoires' destiné à des programmes étatiques et locaux pour l'accueil et l'intégration des migrants, auquel peuvent avoir accès les associations de migrants et les associations italiennes qui agissent en faveur des migrants. A Milan, ce sont surtout les

<sup>24</sup> Notons cependant l'introduction récente, en mars 2012, en accord avec la tendance européenne, de l'Accord d'intégration que les migrants faisant demande d'un permis de séjour doivent désormais signer, en s'engageant à apprendre autant la langue italienne que la culture et la vie civique du pays (cf. Permis à points).

<sup>25</sup> Bien que des auteurs comme Entzinger (2000) ou Joppke (2006) considèrent ces modèles en tant que réductifs pour caractériser des politiques d'intégration de plus en plus complexes et en évolution, le modèle assimilationniste vise la neutralisation des différences culturelles et le partage de valeurs publiques communes (et agit sur les individus), alors que le modèle multiculturaliste admet la coexistence des spécificités culturelles et prévoit des traitements spécifiques selon les communautés (et base son action sur les organisations communautaires).

<sup>26</sup> Cf. *Italia 2020. Piano per l'integrazione nella sicurezza. Identità e incontro. Ministero del lavoro e delle politiche sociali ; Ministero dell'educazione, dell'Università e della ricerca, Roma, 2010.*

associations italiennes, parfois avec la collaboration d'organisation de migrants, qui ont été bénéficiaires de ces fonds.

La loi instaure également l'obligation de créer des Conseils territoriaux pour l'immigration, des assemblées interinstitutionnelles présidées par les Préfectures, qui prévoient la participation de toutes les entités concernées (y compris les syndicats, le patronat, des représentants d'associations italiennes et catholiques qui agissent en faveur des migrants, et d'au moins deux représentants d'associations de migrants extracommunautaires). Bien que les études aient montré d'une part que la participation des associations de migrants à ces conseils ne soit pas très élevée, aussi car les critères d'éligibilité des associations sont en large partie dépendantes des Préfectures, et d'autre part que le rôle effectif des conseils territoriaux au niveau décisionnel n'est toujours pas clairement défini (Caponio, 2009), l'institutionnalisation de ces conseils manifeste une volonté de représentation participative dans la définition des priorités et des interventions en matière d'intégration. A nouveau, les différences territoriales sont importantes. En Lombardie, et plus en particulier dans la province de Milan, le rôle des Conseils territoriaux a été peu valorisé par rapport à d'autres parties d'Italie (Bonetti, 2011). A Milan, seuls les représentants de deux communautés de migrants sont présents (Philippins et Marocains), c'est-à-dire le minimum prévu par la loi, ce qui montre qu'il ne s'agit pas là de canaux importants de représentativité des migrants.

Avec l'avènement du gouvernement Berlusconi en 2001, les modifications législatives, notamment la loi 189/2002 (Bossi-Fini), du nom de ses ministres promoteurs de la droite italienne<sup>27</sup>, bien que n'ayant pas introduit des différences notables au niveau du modèle d'intégration, rendent l'insertion moins facile, tout en véhiculant un discours plus hostile aux immigrations, largement repris par les médias. Une série de normatives indirectes<sup>28</sup> restreignent l'accès des migrants aux services et aux ressources publiques, et compliquent le renouvellement du permis de séjour (ainsi que le regroupement familial). De plus, dès 2003, l'on assiste à une diminution toujours plus importante des ressources nationales dédiées à l'intégration. Le Fonds national pour les politiques migratoires est inséré dans le Fonds national pour les politiques sociales (qui a aussi diminué sensiblement ces dernières années) et ce sont désormais les Régions qui décident du montant à destiner aux politiques en faveur de l'intégration. Bien que les collectivités ainsi que les associations et les

<sup>27</sup> Avec cette loi, les questions de sécurité et de lutte contre la migration irrégulière prennent encore plus d'importance (voir par exemple la création du 'délit de clandestinité' et l'introduction successive du 'paquet sécurité').

<sup>28</sup> P. ex. diminution de la durée du permis de séjour en cas de chômage ; obligation pour l'employeur d'assurer un logement et les dépenses pour le rapatriement en cas de licenciement ; possession d'un permis de travail d'au moins deux ans pour bénéficier des logements étatiques ; accès aux contributions versées pour la retraite non plus lors du retour, mais à 65 ans ; l'augmentation de la taxe pour le renouvellement du permis de séjour (jusqu'à 200 euros par personne).



autres acteurs non étatiques puissent faire recours au Fonds européen pour l'intégration (FEI) de l'UE, géré par le Ministère de l'Intérieur, de fortes disparités territoriales, liées souvent aux orientations et aux volontés politiques des autorités, sont observées au niveau de l'allocation des ressources à l'intégration. Les diminutions budgétaires n'épargnent pas Milan et la Lombardie, aussi à cause de l'influence de la Ligue du Nord. Les syndicats, les associations de la société civile italienne, les organisations catholiques avec leur réseau d'assistance très développé, mais aussi les fondations bancaires des grandes villes du Centre et du Nord (p. ex. Fondation Cariplo à Milan, Compagnia San Paolo à Turin), très actives au niveau de l'intégration des migrants et des activités interculturelles, contribuent à pallier la diminution des ressources étatiques réservées à l'intégration par leur *welfare* parallèle.

### *Vers un regain de reconnaissance de l'associationnisme migrant à Milan*

Malgré ce climat général de réduction budgétaire, il s'agit de souligner qu'à Milan a émergé récemment une dynamique intéressante auprès de l'administration communale (dès 2008-2009), à laquelle nous avons pu directement assister lors de notre travail de terrain. Celle-ci a visé en particulier à revaloriser le rôle et la reconnaissance des associations de migrants et à favoriser la reprise d'un dialogue avec l'administration communale en charge du domaine de l'intégration<sup>29</sup>. Il s'est agi là d'une volonté politique du maire de centre-droite de Milan<sup>30</sup> en charge de 2006 à 2011, qui a décidé d'établir un dialogue avec les associations de migrants. Une telle décision serait due, au moins en partie, à l'organisation de l'Expo 2015 à Milan, 'Nourrir la Planète', impliquant la participation de plusieurs pays de provenance des migrants présents à Milan. Dès lors, un travail politique a été mené autant avec les représentations consulaires, qu'avec des représentants d'associations de migrants. Ces derniers ont été rencontrés à plusieurs reprises à *Palazzo Marino*, le siège de la Commune, invités par le Président de la Commission des politiques sociales, pour dialoguer avec le Conseil communal et faire connaître leurs activités et propositions. Les associations ont été invitées à s'organiser en réseau, dans le but de générer des acteurs représentatifs pouvant devenir des interlocuteurs des institutions. La coordination du réseau d'associations qui a été créée suite à ces rencontres a produit un document de propositions en matière d'actions prioritaires<sup>31</sup>. De plus, elle a sollicité l'instauration d'une table de

<sup>29</sup> En particulier l'Assessorat à la Famille, Ecole et Politiques Sociales de la Commune de Milan.

<sup>30</sup> Letizia Moratti, Popolo della Libertà. Les élections de juin 2011, qui ont eu lieu après le travail de terrain, ont comporté un changement de direction politique vers le centre-gauche, notamment avec l'élection du maire Giuliano Pisapia du Parti Démocratique.

<sup>31</sup> Notamment améliorer et rendre plus rapides les démarches administratives pour les migrants ; cohésion sociale dans les quartiers ; promotion de la diversité culturelle à l'école ; mise à disposition d'espaces pour les associations. Cf. Incontro Reti Immigrazione : Comitato Proposta Milano Aperta, Rete Cittadini di Fatto, Mascherenere, 11 février 2010. Propositions.

confrontation, composée de membres des institutions et de réseaux de migrants, et chargée de définir les priorités en matières d'immigration. Cette coordination, qui a comporté la participation centrale d'un leader associatif sénégalais particulièrement bien inséré dans le contexte associatif et institutionnel milanais, a demandé à l'administration d'être incluse dans les processus de programmation des lignes territoriales concernant l'immigration et l'intégration, et non pas seulement dans la réalisation de projets. L'intention initiale du maire était cependant de favoriser plutôt la création d'une nouvelle *Consulta* des migrants, qui n'a pas été concrétisée lors de son mandat, aussi en raison d'un manque de conviction provenant de membres de l'administration – en raison de l'échec de l'expérience passée – mais aussi de représentants des associations de migrants. Ces derniers semblent être sceptiques quant à l'émergence d'une véritable confrontation constructive lors d'un tel organe consultatif et craignent une instrumentalisation politique et un rôle 'alibi' de la *Consulta*.

Quelles que soient les raisons politiques derrière la volonté manifestée par cette administration, l'attention envers le rôle de l'associationnisme migrant et sa représentativité dans les décisions s'est sans doute réactualisée ces dernières années à Milan, en suscitant des nouvelles dynamiques de participation et de reconnaissance des associations migrantes. Ceci a donné lieu, de manière parallèle aux rencontres communales, à la création d'un appel à projets communal en juillet 2010<sup>32</sup> dans le domaine de l'intégration, adressé exclusivement à l'associationnisme migrant, auquel ont participé des associations de toutes les communautés, y compris des associations sénégalaises. Le fait d'orienter cet appel à projets aux associations de migrants, dans une visée explicite de renforcement des capacités et de participation sociale, a été une volonté du maire et de l'assesseur compétent. Ce processus est retracé ainsi par une représentante étatique :

Le maire a rencontré directement les associations. Ça a été une rencontre très intéressante. Il y a eu ensuite une action plus politique, engagée par le Président de la Commission des politiques sociales, qui a commencé un parcours de relations avec les représentations associatives, dans la salle du Conseil, avec un niveau de reconnaissance et de visibilité très élevé, les rencontrer dans le plus important siège de décision est un signal très fort, cela a eu lieu 4 ou 5 fois. (...) L'idée de faire un appel à projets sur l'intégration est une orientation de l'assesseur en accord avec le maire, de manière collatérale à ces rencontres. Au niveau politique l'administration a voulu créer ces rapports, et ensuite cette orientation de l'appel à projets a été donnée, qui est une priorité de notre assesseur, toujours plus orienté à donner de l'argent aux associations de migrants, plutôt qu'à des associations italiennes. C'est une volonté du maire. L'idée est celle de les rendre protagonistes.

Le récent regain d'intérêt envers l'associationnisme migrant au niveau de son rôle dans le processus d'intégration émerge à Milan également d'autres figures

<sup>32</sup> 500'000 euros ont été initialement mis à la disposition des projets associatifs, dont une moyenne de 40-50'000 euros par projet, de la durée d'une année.

liées au monde des fondations bancaires, notamment la Fondation Cariplo, très active sur le territoire milanais dans le domaine de l'intégration, de l'interculturalité dans les écoles (aussi avec des opérateurs migrants) et de la recherche. C'est en particulier la Fondation ISMU, liée à la Fondation Cariplo, qui collabore avec la Région Lombardie dans le cadre de l'Observatoire régional pour l'intégration et la multiculturalité (Orim), qui a initié des recherches dès 2004 sur les associations de migrants et leur rôle dans l'intégration (Caselli, 2011a). Cet intérêt, lié à l'importance perçue de l'associationnisme migrant et à la nécessité de mieux connaître leurs actions et orientations aussi en vue d'informer les politiques publiques, a donné lieu à diverses activités de monitoring des associations formellement constituées présentes à Milan. Le monitoring a été élargi à la région Lombardie, grâce à des mandats des administrations, de plus en plus intéressées à mieux connaître cette réalité (Cesareo, 2011). Le Service immigration du Secteur social pour adultes en difficulté (à travers son Office pour les étrangers, qui représente la principale entité communale chargée de l'accueil, de l'information et de l'intégration), édite désormais une publication avec les principales associations présentes sur le territoire milanais, et l'associationnisme migrant est actuellement l'un de ses thèmes prioritaires (avec la question des familles et des réunifications).

Au-delà des finalités liées à l'organisation de l'Expo 2015, les raisons de ce renouveau d'attention seraient à rechercher dans la nécessité de trouver, grâce aux associations, des interlocuteurs représentatifs des institutions et des canaux de communication avec les communautés, difficilement atteignables par les autorités. Mais elles seraient aussi liées à l'idée que réaliser des politiques locales d'intégration avec le partenariat des associations de migrants est susceptible de rendre ces politiques non seulement plus efficaces, mais aussi davantage légitimes (Caselli, 2011b). Bien que les stratégies récentes semblent impliquer un regain de reconnaissance envers le rôle des associations de migrants dans l'intégration, les risques d'instrumentalisation politique ne sont pas totalement absents d'une telle démarche, ce dont semblent être conscients les représentants associatifs, en tout cas une partie d'entre eux.

## L'évolution de la politique de migration et développement

### *Une pratique sans une politique nationale*

En Italie, comme le note Stocchiero (2009), le discours sur les liens entre la migration et le développement s'est diffusé en particulier lors de la dernière décennie, dans le prolongement des idées développées au niveau global par les Nations Unies et l'Union européenne, qui ont été abordées dans la partie dédiée au contexte de la recherche. Par rapport à cette approche globale, le gouvernement italien n'a pas élaboré, au travers de ses ministères compétents, une politique nationale visant à définir une ligne directrice en matière de

migration et développement, ni ne s'est attaché à expliciter le rôle attribué à la diaspora dans ce processus (Ferro, 2009).

Cependant, malgré l'absence d'une politique nationale, plusieurs initiatives significatives et souvent innovatrices, qualifiées en termes de co-développement, ont vu le jour en Italie lors de la dernière décennie. Ces actions, dont une partie a été financée par le gouvernement central, ont été développées principalement au niveau local, dans le cadre de la coopération décentralisée<sup>33</sup>, en particulier grâce à l'engagement d'acteurs non étatiques qui ont su impliquer les administrations locales et à la sensibilité politique de celles-ci envers le co-développement.

### *Le programme MIDA-Italie*

Au niveau national, l'une des premières initiatives réalisées est MIDA-Italie, initiée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Rome dans le cadre de sa stratégie 'Migration pour le développement en Afrique' (MIDA)<sup>34</sup>. Elle a comporté la collaboration de CeSPI<sup>35</sup>, qui a contribué à lui donner une spécificité italienne, et a été soutenue financièrement par le gouvernement central, notamment le Ministère des affaires étrangères au travers de sa Direction générale pour la coopération au développement (Dgcs). Le programme implémenté en 2003 a concerné de manière spécifique la diaspora sénégalaise (et ghanéenne), principalement en raison de son dynamisme associatif, de son insertion dans le contexte d'accueil, et de sa transnationalité (Stocchiero, 2008). La particularité du modèle MIDA italien (qui n'a pas été lié au retour des personnes), a été d'opérer selon une logique de *bottom up*, en impliquant activement dans son élaboration les associations de la diaspora, notamment au niveau de la planification des interventions de développement communautaire et des investissements productifs (création de petites et moyennes entreprises dans les contextes d'origine). Ses objectifs ont été de contribuer au développement des contextes d'origine au travers de l'entreprenariat et la création d'emplois, tout en favorisant un processus de capacitation de la diaspora et ses organisations ainsi qu'une plus grande mise en réseau avec d'autres acteurs étatiques et non étatiques. Le projet a comporté des activités de formation et des rencontres entre la diaspora et les institutions locales de la coopération décentralisée (y compris celles de la Commune de Milan), pour favoriser la création de partenariats de co-développement (Ceschi

<sup>33</sup> On entend par coopération décentralisée la coopération internationale au développement initiée et financée par les entités étatiques locales, menée aussi avec la collaboration d'une série d'acteurs non étatiques concernés.

<sup>34</sup> Le MIDA est un programme de renforcement des capacités nationales initié par l'OIM en 2001, dans l'objectif de développer des synergies potentielles entre les profils des migrants africains et les besoins des pays. Il vise à mobiliser la diaspora africaine par le transfert de compétences, de savoir-faire et autres ressources pour participer au développement socio-économique de leurs pays d'origine.

<sup>35</sup> Centro Studi di Politica Internazionale (Centre d'Etudes des Politiques Internationales).

et Stocchiero, 2006). Une participation d'institutions financières privées en Italie et dans le pays d'origine a aussi été prévue – afin d'initier un processus de canalisation des transferts financiers en faveur du développement – tout comme celle d'une série d'acteurs étatiques et non étatiques dans le pays d'origine, y compris le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur.

La plupart des interventions au Sénégal ont concerné des projets productifs de développement agricole, auquel MIDA a participé à raison de 30%, le reste devant être couvert par des partenaires publiques et/ou privées, avec un minimum de 10-15% de fonds associatifs propres (ou individuels, le projet ayant été ouvert sous demande de la diaspora aussi aux individus). En 2008, le programme a cofinancé aussi des projets d'entrepreneuriat de femmes africaines. MIDA-Italie a été une expérience innovatrice qui a eu un effet multiplicateur. Le programme a en effet favorisé, grâce aux réseaux établis entre associations de migrants, administrations locales et secteur privé, l'implémentation successive d'initiatives locales de coopération décentralisées (avec la participation d'associations de la diaspora), en particulier dans les régions et les communes italiennes du centre et du nord.

Au niveau gouvernemental, bien que le Ministère des affaires étrangères et la Dgcs manifestent toujours un intérêt envers les liens entre la migration et le développement et le rôle de la diaspora (Ferro, 2009), en finançant par exemple récemment un projet de site de comparaison des coûts de transfert<sup>36</sup>, et en créant pour la diaspora sénégalaise un programme d'appui aux investissements productifs, le Plasepri<sup>37</sup>, aucun cadre global n'a été développé suite aux initiatives soutenues et le programme MIDA n'a pas été reconduit. Ceci est également dû au fait que les ressources allouées à la Coopération italienne, dans le contexte actuel de crise économique, ont sensiblement diminué ces dernières années, laissant moins d'espace aux initiatives de co-développement. Les migrations ont été citées dans la programmation 2009-2011 de la Dgcs seulement en tant que phénomène motivant une action sur les causes des déséquilibres entre les pays riches et pauvres, sans aucune référence aux liens entre la migration et le développement (Stocchiero, 2009). Cette situation semble être liée à un manque de vision stratégique, accentuée par un contexte de réduction budgétaire, mais elle ne serait pas indépendante des orientations plus

<sup>36</sup> Cf. le site 'Mandaisoldiacasa.it'

<sup>37</sup> Plateforme d'appui au secteur privé et valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie. Ce programme, où une ligne de crédit à taux d'intérêt réduit est octroyée par l'entremise d'Institutions Financières Locales (IFL) au Sénégal aux investisseurs de la diaspora en Italie (mais aussi aux investisseurs sénégalais), vise principalement à orienter les transferts financiers et les investissements privés de la diaspora vers la création de PME au Sénégal. Notons cependant que le programme n'a pas été accueilli pour l'instant de manière favorable par la diaspora, très critique envers ses complications bureaucratiques, les difficultés d'accès au crédit, et sa gestion peu transparente, comme souligné par plusieurs de nos interlocuteurs autant Italiens que Sénégalais.

globales de l'OCDE-DAC<sup>38</sup>, le comité des donateurs en matière d'aide au développement auquel les diverses coopérations nationales font référence, qui ne semble pas considérer cette thématique comme prioritaire. Deux acteurs non étatiques retracent ainsi cette situation :

Au jour d'aujourd'hui migration et développement est une pratique sans politique, donc le futur je le vois obscur au moins qu'il n'y ait pas une claire indication stratégique. La coopération italienne participe beaucoup au 'Global Forum Migration and Development', ils parlent de MIDA, de migration et développement, mais ils ne mettent plus d'argent, donc... (...) Un programme triennal stratégique ne peut pas se limiter à dire que les priorités sont l'alimentation, la santé et l'alphabétisation. Mais à travers quelles modalités ?

Au niveau de la programmation de la Coopération italienne le rapport entre coopération et migration, disons le co-développement, n'est pas reconnu ni comme secteur prioritaire ni comme thématique transversale, alors que ça pourrait très bien l'être. Nous avons des bonnes relations avec le Ministère des affaires étrangères et la Dgcs, dans le dialogue nous avons réaffirmé à plusieurs reprises que le co-développement, au-delà de la rhétorique, est selon nous une idée plus juste de la coopération, non pas entendue comme rapport asymétrique entre le Nord et le Sud, mais en tant que nouvelles relations entre le Nord et le Sud, où la figure du migrant apparaît comme transversale à tous les secteurs. (...) Lors des dernières années on tend à répondre aux exigences de l'OCDE-DAC, le comité de donateurs, qui n'indique pas le co-développement en tant que nouvelle thématique. Il reconnaît l'importance des liens entre migration et développement, mais il n'en fait pas une question fondamentale.

### *L'émergence de pratiques de co-développement au niveau local*

Dans le cadre de la coopération décentralisée, parmi les initiatives les plus exemplaires au niveau local figurent celle de la Région Friuli Venezia Giulia, qui a été la première région en Italie à avoir implémenté un programme de migration et développement, ainsi que celle de la Commune de Milan, qui sera traitée dans le détail plus loin. En ce qui concerne le premier exemple, l'administration régionale a promu et soutenu un processus d'agrégation d'associations de migrants d'une vingtaine de pays, y compris le Sénégal, qui ont été impliquées dans des projets de développement des lieux d'origine, avec la collaboration d'ONG, tout en sensibilisant les citoyens de la région aux problématiques des pays d'origine, aux causes de la migration et aux questions d'intégration<sup>39</sup> (Stocchiero, 2009). D'autres actions nées par initiative non étatique ont également vu le jour, dont l'une des plus récentes, dirigée vers la communauté sénégalaise, est le projet '*Fondazioni 4 Africa Senegal*', soutenu financièrement par quatre fondations bancaires<sup>40</sup>. Déjà actives depuis des années dans le domaine de l'intégration et de l'interculturalité, ces fondations ont

<sup>38</sup> Organisation for Economic Co-operation and Development – DAC (Development Assistance Committee).

<sup>39</sup> Notons que cette expérience, soutenue au niveau politique par l'administration de centre-gauche, a été arrêtée suite à l'élection d'une administration régionale de centre-droite.

<sup>40</sup> Cariplo à Milan, Cariparma, Monte dei Paschi di Siena et Compagnia di San Paolo à Turin.

souhaité élargir leur action aux activités de co-développement. L'objectif du projet, comportant la collaboration de quatre ONG italiennes<sup>41</sup>, CeSPI et trois associations sénégalaises, était celui de renforcer le rôle et les capacités de la diaspora sénégalaise dans le développement (aussi au travers de formations), en canalisant les transferts collectifs vers des projets locaux en partie subventionnés par le projet. Les projets, parrainés par les ONG partenaires, ont visé à valoriser les produits agricoles locaux en tant que générateurs de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en favorisant la participation des associations de migrants aux décisions locales en matière de développement. Une autre particularité de ce projet a été de former des animateurs sénégalais en vue de les rendre protagonistes d'activités de formation et d'animation dans les écoles (autant en Italie qu'au Sénégal), dans le domaine de l'éducation au développement, des migrations et de l'interculturalité.

Le cas italien se caractérise ainsi par l'émergence, lors de la dernière décennie, d'une série de pratiques de co-développement comportant un fort engagement d'acteurs de la société civile, notamment centres de recherche *policy-oriented* tels que CeSPI – qui ont souvent joué un rôle d'impulsion – ONG, fondations bancaires, secteur privé, ainsi que d'institutions locales (Communes, Provinces, Régions). Au travers d'actions la plupart du temps concertées, ces acteurs se sont de plus en plus attachés à promouvoir les initiatives de développement de la diaspora et ses associations, dans une logique de *capacity building*. Ils ont mis à disposition des ressources (financières, techniques, des formations), favorisé la création de réseaux locaux et trans-locaux dans les contextes d'accueil et d'origine, aussi dans une visée de soutien aux processus d'inclusion sociale et économique de la diaspora. Ces activités ont souvent été dirigées vers les associations sénégalaises, d'une part car perçues comme étant bien insérées dans la vie publique locale et entretenant depuis longtemps des relations à la fois avec les autorités et avec les syndicats (Lacroix, 2009), mais également car elles faisaient déjà preuve, de manière souvent autonome, de pratiques transnationales et de dynamisme en matière de développement des contextes d'origine. Comme le souligne une représentante non étatique :

Nous avons travaillé avec la communauté sénégalaise qui est probablement la plus intéressante. (...) C'est notre référent naturel dans les projets de co-développement, de par sa structuration, son organisation, le fait qu'elle est si organisée en associations de village, qui ont comme but de favoriser le développement du pays d'origine, clairement avec peu d'instruments, de moyens, de professionnalité, mais avec une charge émotive importante. (...) Notre rôle est celui de les accompagner et de les former, en redéfinissant leur mission, les objectifs, en renforçant les associations d'un point de vue institutionnel, avec des formations techniques sur l'écriture de projets, la gestion des activités, la partie administrative et la comptabilité.

Le concept de co-développement tel qu'il est opérationnel en Italie implique tout particulièrement de lier la coopération internationale à l'intégration. Dans

<sup>41</sup> ACRA, COOPI, CISV et COSPE.

un tel cadre, les migrants et leurs associations sont considérés en tant qu'acteurs de la transformation des sociétés d'origine et en même temps comme des sujets dynamiques du processus d'intégration dans les sociétés d'accueil. Le co-développement a une implication triple, pour les migrants, les sociétés d'origine et d'accueil, et comporte trois volets : une intégration proactive des migrants, un accompagnement aux actions de coopération au développement dans les lieux d'origine et la promotion de l'éducation au développement des sociétés d'accueil, y compris les causes profondes de la migration<sup>42</sup> (Ferro, 2010). Les activités réalisées en Italie ont visé ainsi à lier le plus souvent le transnationalisme à l'intégration, en tant que processus dynamiques se renforçant mutuellement. Comme le définit le Laboratoire Migrations et Développement dans son manifeste<sup>43</sup>, « *Les idées et les pratiques de co-développement valorisent les migrants dans les processus de développement et d'intégration, car le concept de co-développement se base sur la conviction que grâce aux ressources et aux activités liées aux mouvements migratoires il est possible de promouvoir l'amélioration autant des communautés et des territoires d'origine que de destination. Le co-développement se présente en tant que mouvement coordonné d'échange et de transformation sociale, économique, culturelle et politique qui lie de manière inédite et vertueuse l'intégration à la coopération internationale.* » L'idée sous-jacente présuppose qu'une meilleure intégration donne aux migrants des ressources et des capacités pour devenir des acteurs de développement, autant dans les contextes d'accueil que d'origine. De manière corollaire, le co-développement améliore le sentiment, les capacités et les opportunités d'intégration (dans les contextes d'accueil et d'origine), et valorise aux yeux de la société les migrants et leurs associations en tant que protagonistes d'actions solidaires (Stocchiero, 2007 ; Ceschi et Giangaspero, 2010).

### ***La politique de co-développement à Milan***

Si l'on se penche maintenant sur le contexte de la ville de Milan, notons au préalable l'existence d'un jumelage entre Milan et Dakar qui date de 1974, ce qui explique, au moins en partie, pourquoi la Commune de Milan, au travers de son Service Orientation Coopération Internationale (SOICI) du Secteur Relations Internationales, a commencé à établir des relations privilégiées avec l'associationnisme sénégalais déjà depuis la fin des années 1990. Le SOICI a

<sup>42</sup> Un tel concept s'inspire de la définition élaborée par le Fons Català.

<sup>43</sup> Manifesto Migrazione e Sviluppo ; Laboratorio Migrazioni e Sviluppo, <http://www.cespi.it/INFOEAS.html>. LMS est un espace de réflexion, d'approfondissement et d'élaboration de propositions opérationnelles, culturelles et politiques sur les relations entre les migrations et le développement. Il vise à améliorer les capacités de participation des associations de migrants aux activités de coopération internationale et à favoriser leur reconnaissance. Il est promu par des organisations de la société civile italienne telle que ACLI, ARCI, ARCS, CeSPI, Consorzio ETIMOS, IPSIA, UCODEP et WWF.

financé dès le début des années 2000 une série de projets initiés par des associations sénégalaises, dont une partie a été réalisée avec la collaboration d'ONG. Les relations avec l'associationnisme Sénégalais se sont mieux structurées à l'occasion d'une collaboration visant à fêter les 30 ans de jumelage (qui s'était quelque peu éteint), grâce à l'initiative d'une association sénégalaise de Milan. Des collaborations ont été établies aussi avec le Consulat du Sénégal, et se sont poursuivies au fil des années. Notons que la Commune de Milan a toujours manifesté un engagement particulier vis-à-vis de l'Afrique, par exemple en soutenant la réalisation de deux conférences internationales, 'Milan avec l'Afrique' en 2003 et 'L'Afrique à Milan' en 2004, cette dernière étant centrée spécifiquement sur les communautés africaines de la ville. La Commune a aussi participé activement au programme MIDA-Italie, ainsi qu'à un autre projet initié par l'ONG COOPI et par CeSPI (et financé par l'Union européenne), 'Renforcement du capital social à l'intérieur du phénomène migratoire sénégalais'. Ces initiatives, qui ont concerné surtout la diaspora sénégalaise, ont contribué à renforcer l'engagement de la Commune de Milan, notamment du SOCI, dans les questions de co-développement.

Dans le cadre de l'organisation de l'Expo 2015, la Commune a décidé de concentrer ses efforts de coopération internationale décentralisée sur le co-développement, pour favoriser la reconnaissance et la valorisation de toutes les communautés migrantes présentes à Milan. Le Programme 'Milan pour le co-développement' de la Commune a donné lieu en 2007-2008 à une première expérience d'appel à projets (*Bando di co-sviluppo*), élargi à toutes les nationalités présentes à Milan. Celui-ci, élaboré avec la collaboration de CeSPI, a visé à financer une série de projets<sup>44</sup> – dont les leaders pouvaient être des associations de migrants (ou mixtes), des ONG ou des associations italiennes de volontariat – en favorisant l'établissement de partenariats. Les projets devaient avoir comme finalité celle de rendre les migrants protagonistes des actions proposées, prévoir pour eux des activités de renforcement des capacités, favoriser l'émergence de partenariats locaux et transnationaux et comporter des activités 'ici et là-bas'. La réponse à l'appel à projets a été très riche et articulée. La majorité des projets a concerné l'Afrique subsaharienne et en particulier le Sénégal, soulignant l'activisme de la diaspora sénégalaise. Les partenariats entre associations de migrants et ONG ont cependant été fortement lacunaires, et une tendance a été observée de la part des ONG (et des associations italiennes) à ne pas impliquer, ou alors pas suffisamment, les migrants et leurs associations dans leurs actions, donc à présenter des projets classiques de coopération, ne répondant pas aux critères (Mezzetti et Ferro, 2008).

Dès lors, une orientation plus claire a été donnée à l'appel à projets 2008-2009. L'obligation d'instaurer des partenariats entre ONG et associations de migrants

<sup>44</sup> La contribution demandée à la Commune ne devait pas dépasser le 70% du budget, soit au max. 50'000 euros.

a été introduite, les leaders du projet pouvant toujours être, comme dans l'appel précédent, les associations de migrants, les ONG ou les associations italiennes. Afin d'améliorer la capacité des associations de migrants à élaborer des projets et à être davantage protagonistes des actions à réaliser, ont été prévus des cours de renforcement des capacités ainsi que des activités de soutien à l'élaboration de projets. Les projets devaient cette fois être davantage orientés vers la création d'activités génératrices d'emplois dans les lieux d'origine, donc aller au-delà des projets d'assistance plus traditionnels. Les réponses à l'appel à projets, où à nouveau les associations sénégalaises se sont révélées être les plus actives, ont mis en évidence une meilleure répartition entre les projets soumis par des associations de migrants, des associations mixtes, des ONG et des associations italiennes. Bien que la majorité des projets effectivement financés ont été ceux initiés par les ONG, une meilleure capacité des associations de migrants à élaborer des projets et à établir des partenariats a été observée, attestant l'émergence d'un processus évolutif enclenché par le programme (Ferro, 2010).

Cependant, l'obligation de prévoir, pour les ONG et les associations italiennes, une collaboration avec les associations de migrants a donné lieu, notamment dans certains projets où une ONG était leader, à une utilisation instrumentale des associations, intégrées aux projets essentiellement pour répondre aux critères, mais ne comportant pas un véritable partenariat ni une élaboration commune. Certaines associations de migrants se sont d'ailleurs plaintes d'avoir été instrumentalisées et de ne pas avoir été considérées en tant que véritables partenaires. Sensibles à ces questions, les promoteurs du programme ont établi que dans l'appel à projets 2010-2012<sup>45</sup> les associations de migrants devaient désormais figurer en tant que leaders de projet et les ONG en tant que partenaires. L'on assiste ainsi, au travers de l'évolution du programme de la Commune, à un mouvement de plus en plus marqué vers la centralité du rôle des associations de migrants dans les projets de co-développement et l'établissement de partenariats égaux. Les ONG ne sont pas toujours prêtes à ce changement, mais elles sont désormais appelées à redéfinir leur rôle dans le cadre de ce processus, comme le note un acteur étatique :

Nous avons vu que dans les projets où l'ONG était leader, on voyait de la manière dont était construit le projet, que c'était un co-développement instrumental, une implication instrumentale des migrants, pour avoir des financements. On l'a dit aux ONG, on leur a dit que ça ne marche pas comme ça, et pour être plus clairs, nous avons mis les associations comme leader. Les ONG l'ont admis, aussi que c'est une nouveauté pour elles, et qu'elles sont disposées à faire un parcours ensemble. (...) Pour le troisième appel à projets on prévoit donc que le leader soit une association de migrants, en partenariat avec une ONG. Cela devrait galvaniser et valoriser davantage l'associationnisme migrant parce qu'on le reconnaît en tant qu'acteur protagoniste.

<sup>45</sup> L'appel, concernant des projets sur deux ans, a prévu cette fois une participation financière de la Fondation Cariplo, en attestant son engagement grandissant dans le co-développement.

L'intervention toujours croissante des organisations de la diaspora dans la coopération décentralisée a ainsi fortement modifié la centralité du rôle que les ONG occupaient auparavant. Par conséquent, la diffusion du discours et des initiatives de co-développement n'a pas été perçue de manière positive par l'ensemble des ONG, surtout dans une première phase (Mezzetti, 2008). Bien que d'autres ONG aient suivi entretemps le mouvement et que l'intervention de la diaspora semble actuellement être plus ou moins acquise dans le milieu italien de la coopération au développement (Stocchiero, 2009), seul un nombre très restreint d'ONG s'est attaché depuis le début à rentrer dans cette logique. Tout en étant motivées par une logique solidaire et émancipatrice, ces ONG auraient vu dans l'accompagnement des organisations de la diaspora une nouvelle thématique d'intervention, visant en redéfinir leur place et leur rôle dans un contexte marqué par une crise généralisée de la coopération et par la diffusion grandissante du discours sur la migration et le développement. Après des relations basées sur le soutien et l'assistance aux organisations de migrants, dans une optique de renforcement de capacités et de formation, où les migrants figurent essentiellement en tant qu'acteurs 'faibles' et les ONG 'forts' (Mezzetti, Rogantin et Russo, 2009), les ONG sont destinées à se confronter à une autonomisation croissante des organisations de migrants. En effet, comme le souligne une représentante non étatique, les formations doivent avoir comme propos une autonomisation des associations, pour qu'elles n'aient plus besoin d'être accompagnées par les ONG :

Je suis en train d'organiser un cours de formation pour les associations qui veulent travailler sur migration et développement, des choses qui servent pour être des véritables acteurs transnationaux, pour qu'elles n'aient plus besoin de nous. C'est ça qui devrait être l'objectif final.

Le processus enclenché par le programme de co-développement de la Commune de Milan est fort révélateur à ce propos, car il présuppose explicitement une plus grande autonomisation des associations de migrants ainsi qu'une redéfinition des relations entre acteurs professionnels de la coopération et associations vers des partenariats plus égalitaires.

#### ***L'articulation entre les politiques d'intégration et de co-développement à Milan***

Finalement, pour ce qui est de l'articulation entre les deux politiques, si au niveau du gouvernement central aucune réflexion coordonnée n'est engagée, à Milan le programme de co-développement de la Commune a prévu une série de rencontres visant à rapprocher les secteurs de la coopération au développement et de l'intégration. A ces discussions sont invités des représentants d'associations de migrants et des secteurs étatiques concernés par l'intégration (ainsi que des experts et des représentants de la société civile). Les propos sont de renforcer les processus participatifs des associations de migrants à la vie locale en favorisant l'établissement de relations avec des représentants

institutionnels, ainsi que le dialogue autour de thématiques prioritaires telles que l'insertion professionnelle, le premier accueil, les transferts financiers et l'entrepreneuriat des femmes.

Sur l'intégration dans le pays d'accueil et les activités des associations de migrants nous avons commencé avec CeSPI une série de rencontres dans lesquelles nous impliquons les associations et les autres secteurs de la Commune qui s'occupent de migration. (...) Nous leur avons demandé de faire des rencontres par rapport à notre expérience, nous amenons ce secteur nouveau que les autres secteurs n'ont jamais considéré, du migrant qui fait coopération internationale. Cette partie, par compétence, n'a jamais été développée par les autres secteurs. Mais on trouve intéressant d'engager cette réflexion à l'intérieur de la Commune, c'est une évolution de la politique de co-développement et d'intégration.

Cette initiative provient en particulier du SOCI, en charge du programme de co-développement, aussi car l'idée sous-jacente, largement à l'œuvre à Milan, implique que pour favoriser l'engagement dans le co-développement, il s'agit de soutenir les parcours d'inclusion et d'intégration des migrants et de leurs associations. On assiste ainsi l'émergence à Milan d'une ébauche de politique articulée entre secteurs actifs dans le domaine de la coopération et de l'intégration. Une telle articulation semble indiquer que ce programme n'a pas l'intention de favoriser indirectement le retour des migrants, car il vise à favoriser aussi l'intégration. Cependant, l'orientation de plus en plus marquée envers l'entrepreneuriat et la création d'entreprises dans le pays d'origine est susceptible de participer, en tout cas au niveau des représentations, à créer des conditions plus favorables à un retour définitif et à la fixation des populations sur place. Ceci explique pourquoi les partis de la droite italienne, notamment la Ligue du Nord, ne se sont jamais opposés à Milan aux actions visant à développer les pays de provenance des migrants (à la différence des activités d'intégration), voyant par là une manière d'endiguer la mobilité vers l'Italie (cf. aussi Riccio, 2008).

#### **Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Milan**

##### ***La double présence des associations sénégalaises***

La diaspora sénégalaise en Italie a été décrite dans la littérature comme étant caractérisée par sa 'double présence' (Riccio, 2008 ; Riccio et Ceschi, 2010), par contraste à l'idée de 'double absence' proposée par Sayad (1999). Ses associations expriment tout particulièrement cette dynamique, de par leur tendance à s'engager à la fois dans des activités visant l'intégration dans le contexte d'accueil et le développement du contexte d'origine (Navarra et Salis, 2011). A Milan, comme le remarque une représentante étatique, les associations sénégalaises sont non seulement les plus nombreuses parmi les associations de migrants, mais sont considérées comme les plus actives ici et là-bas et les plus ouvertes vis-à-vis des institutions du pays d'accueil :

Je dirais que le Sénégal est le pays qui a la majeure représentativité absolue en termes associatifs et qui a le plus grand nombre de représentativités associatives qui savent se rapporter avec l'administration. Ce sont celles qui sont le plus orientées à un travail ici et là-bas et qui ont le plus profité des appels à projets.

Cet activisme associatif, qui serait dû, au moins en partie, à une tendance déjà très présente au Sénégal à s'organiser en groupements sociaux de solidarité (Castagnone et al., 2005), se manifeste par l'existence d'un nombre élevé d'associations présentes à Milan<sup>46</sup>, qui possèdent des particularités et des finalités bien distinctes. En effet, bien qu'envisagées comme globalement actives à la fois dans les territoires d'accueil et d'origine, ces associations, de par leurs caractéristiques et leur typologie (Mezzetti, Rogantin et Russo, 2009), sont souvent nées avec une finalité initialement dirigées plutôt vers le contexte d'accueil (et donc les processus d'intégration au sens large), le développement du contexte d'origine, ou alors possédant d'emblée une double orientation, ici et là-bas. L'on observe cependant une évolution plus marquée envers une prise en compte simultanée de la double orientation auprès de la plupart des associations considérées dans notre étude. Elles manifestent une tendance à être présentes à la fois en Italie et au Sénégal, en répondant aux problématiques vécues par la diaspora en Italie tout en s'engageant dans le développement du pays d'origine. C'est que d'une part, les problématiques vécues par les migrants, dans un contexte de durcissement de politiques migratoires et de crise économique, auxquelles se rajoutent les nouvelles thématiques qui surgissent avec les réunifications familiales, conduisent les associations traditionnellement orientées envers le développement à élargir leur action aux questions d'intégration et d'insertion. D'autre part, les opportunités offertes par l'ouverture d'appels pour le financement de projets de co-développement, ainsi que l'appel du gouvernement sénégalais à la diaspora pour qu'elle contribue de manière plus incisive au développement du pays d'origine, sont des éléments qui participent à rendre plus saillante que dans le passé cette orientation, aussi auprès d'associations dirigées initialement vers le contexte d'accueil. D'autres éléments semblent cependant influencer sur les orientations associatives, en particulier ceux qui sont liées aux personnalités et aux visions des leaders associatifs. Ces éléments sont discutés lors de la présentation des dynamiques caractérisant les diverses associations sénégalaises rencontrées dans le cadre du travail de terrain à Milan.

### *Sunugal, le dynamisme multidimensionnel ici et là-bas*

A Milan, l'association probablement la plus dynamique et intéressante est l'association socioculturelle Sunugal. Cette association, formellement constituée en 1998, comprend des membres en majorité sénégalais, mais aussi italiens et d'autres nationalités. Bien que son siège soit à Milan, ses membres sont présents

<sup>46</sup> Dans la province de Milan il y aurait, selon nos interlocuteurs et le Consulat du Sénégal, plus de 35 associations sénégalaises (ou mixtes).

dans toute l'Italie, grâce à l'élargissement, au fil des années, du réseau de relations et d'activités. Sunugal est une association qui a comporté depuis sa formalisation une double orientation, son objectif étant d'agir à la fois sur l'intégration des migrants en Italie et le développement du Sénégal, ainsi que de favoriser l'échange culturel et la promotion socio-économique entre l'Italie et le Sénégal. Notons que cette association est née de manière informelle en 1989 en tant qu'association inter-villages, regroupant des migrants provenant de sept villages sénégalais des régions de Thiès et de Louga. A cette époque, elle avait comme objectifs la gestion des urgences, la solidarité et l'entraide entre les membres, aussi en raison de la précarité de leurs conditions de vie. Avec l'arrivée, une année plus tard, du président de l'association, élu en 1998 avec la constitution de l'association (et qui a été réélu, grâce à son charisme et à son activisme, jusqu'à ce jour), Sunugal a décidé de donner une nouvelle tournure à ses activités, notamment d'initier des processus d'échange entre les villages d'origine et l'Italie, visant à favoriser l'interconnaissance entre l'Italie et le Sénégal ainsi que le développement socio-économique des villages d'origine. La volonté initiale du président était de faire comprendre aux populations de ces villages les difficultés et les sacrifices liées à la migration. Il s'agissait en particulier de casser les logiques d'assistance et de dépendance vis-à-vis des transferts financiers des migrants et d'impliquer la population dans des activités génératrices de revenu, grâce aux projets promus par l'association. Depuis lors, divers projets ont été initiés dans les villages d'origine et les zones limitrophes, la première étant la construction (autofinancée) du centre culturel *Keur Toubab*<sup>47</sup> à Beud Dieng, pour accueillir les volontaires italiens engagés dans des actions de développement et réaliser des activités au bénéfice de la population locale. D'autres initiatives ont visé à développer les infrastructures (écoles, accès à l'eau, à l'électricité, aussi avec des panneaux solaires), promouvoir l'agriculture biologique et la création de coopératives rurales, initier d'autres activités génératrices de revenu pour les femmes et les jeunes, comme la couture (avec une école de formation<sup>48</sup>), le tourisme solidaire, les activités de boulangerie<sup>49</sup>. Le propos recherché par ces actions est celui de favoriser une plus grande indépendance financière des populations restées aux villages, en particulier les femmes et les jeunes. En Italie, Sunugal s'engage depuis le début dans des activités socioculturelles pour sensibiliser l'opinion publique italienne et immigrée sur la diversité culturelle (aussi dans les écoles), l'intégration et la solidarité, tout en faisant connaître les activités réalisées au Sénégal. Plus récemment, elle a lancé l'opération 'Adopte un arbre', qui permet de planter un arbre avec une contribution de 10 euros, en participant au reboisement de

<sup>47</sup> La Maison du Blanc, pour signifier l'expérience migratoire vécue en Italie, cf. Davi (2010).

<sup>48</sup> Le Centre socioculturel de formation en coupe et couture de Guédiawaye, dans la périphérie de Dakar, qui comporte aussi des échanges entre le Sénégal et l'Italie.

<sup>49</sup> Notamment le projet 'Pain migrant', réalisé dans le cadre du projet Soleil-Eau-Terres, avec des formations en boulangerie pour les jeunes du village, selon des techniques régionales italiennes.

villages frappés par la désertification. Etant l'une des rares associations sénégalaises à Milan à disposer d'un local, *Permess de Séjour*<sup>50</sup>, elle organise régulièrement des expositions, des conférences, des cours d'alphabétisation pour les immigrés, des cours de Wolof pour les Italiens, des rencontres associatives ainsi que nombreuses fêtes auxquelles participent autant des migrants de toutes les nationalités que des Italiens.

Il est impossible de retracer tous les projets réalisés par Sunugal en Italie et au Sénégal, tant ils sont nombreux et articulés. Une partie d'entre eux ont été conduits et financés de manière indépendante, grâce aux cotisations et aux activités réalisées pour promouvoir l'association et ses activités, alors que d'autres ont comporté la participation et le cofinancement d'acteurs divers tels qu'entités institutionnelles locales (de la Commune et de la Province, en charge de la coopération et de l'intégration, ainsi que de la culture), l'OIM dans le cadre du programme MIDA, d'autres régions et communes italiennes, universités et centres de recherches, ONG et associations de volontariat, fondations et institutions bancaires, ainsi que d'autres associations de migrants. Depuis sa constitution, l'association a opéré en tant que pont entre l'Italie et le Sénégal, en adoptant, mais le plus souvent en anticipant, les principes du co-développement et du dialogue interculturel opérationnels à Milan et en Italie. L'idée qui traverse les actions de Sunugal est qu'une meilleure connaissance réciproque, au travers du dialogue interculturel, favorise autant l'intégration dans le contexte d'accueil que le co-développement, et cette orientation a été la sienne depuis le début. Ces idées ont été développées grâce aux expériences muries au sein de l'association, qui a joué un rôle précurseur dans le contexte italien, mais aussi grâce à la vision souvent innovatrice de son président. Certes, les initiatives de co-développement et de dialogue interculturel réalisées, les réseaux nationaux et transnationaux qui ont été constitués, le soutien reçu par les ONG, les associations et les fondations (aussi au niveau de formations), tout comme les financements obtenus, ont permis à l'association de grandir dans ce processus, en lui permettant d'acquérir une certaine influence, aussi politique, autant au niveau du contexte d'accueil que de départ.

En ce qui concerne le contexte de départ, son impact politique s'est exercé par exemple en conscientisant les populations sur place, dans le but d'influer les processus de décisions. Bien qu'une telle intervention soit susceptible d'entraîner des conflits de compétences avec les représentants politiques locaux, l'implication politique est justifiée en tant que moyen pour induire un changement favorable au développement et légitimée par l'impact des organisations des migrants dans le développement :

---

<sup>50</sup> Permis de séjour, un jeu de mots entre français et milanais. Il s'agit d'un espace à la 'Fabbrica del Vapore' (mis à disposition par la Commune de Milan) que Sunugal partage avec l'association Mascherenere, qui réalise des activités interculturelles théâtrales.

Je pense qu'aujourd'hui la diaspora doit trouver le système d'influer politiquement là-bas, parce que dans nos villages, quand la politique venait à faire campagne, elle nous promettait tout ce que nous sommes en train de réaliser, l'eau, l'électricité... Alors aujourd'hui nous devons prendre le destin de nos villages en main. J'ai participé à une rencontre de la communauté rurale qui comprend 157 villages, j'ai été content de cette participation, tant qu'après le président m'a dit qu'il doit faire son travail et moi le mien... (...) Il est nécessaire d'avoir un esprit avec une capacité de développement, si je prépare des gens politiquement, qui ressentent la nécessité d'agir politiquement, je développe des mécanismes de développement. Le rôle politique des migrants devient intéressant. Dans la région de Louga, j'ai fait ma part, j'ai fait un travail de sensibilisation politique. J'ai dit, des promesses on en a entendues plusieurs, regardez le président de votre communauté ce qu'il vous a promis, ce qu'il a réalisé, s'il vous promet des choses qu'il n'a pas réalisé alors changez-le. Si on arrive à avoir aussi un rôle politique avec les gens, alors on est en train de gagner.

L'impact politique de l'association semble s'exercer aussi dans le contexte d'accueil. Le président de Sunugal semble avoir contribué, en tout cas en partie, à conduire l'administration communale en charge des politiques sociales à initier le récent processus de dialogue avec les associations de migrants. Cette administration peut avoir eu de son côté un intérêt politique à initier une telle démarche dans le cadre de l'organisation de l'Expo 2015, mais le fait d'avoir été invité seul à dialoguer avec des membres institutionnels à *Palazzo Marino*, y compris avec le maire, pour parler des problématiques rencontrées par les migrants d'origine africaine à Milan<sup>51</sup>, aurait contribué à sensibiliser l'administration quant à la nécessité d'impliquer davantage les acteurs associatifs au niveau de l'intégration. Un tel état de fait montre que les politiques locales sont influencées par les dialogues, ou les confrontations, entre les divers acteurs, en particulier lorsque des membres associatifs particulièrement actifs sont capables de s'engager dans des processus d'émergence d'une *voix audible* (Sanchez-Mazas, Maggi et Roca, 2010), ayant un impact politique ici et là-bas.

Notons finalement que Sunugal joue également un rôle de catalyseur d'autres associations moins formalisées et possédant moins de capital social. Plus particulièrement, Sunugal soutien un certain nombre d'associations de village à Milan, en les impliquant dans des projets, des activités de formation et dans ses réseaux, par exemple Amante, qui collabore au projet 'Pain migrant', ou encore l'Association des Ressortissants de Naari Kayoor.

#### *L'ouverture progressive des associations de village*

Les associations de village, très nombreuses et actives depuis les années 1990 à Milan et dans toute l'Italie, sont traditionnellement orientées (au-delà de la solidarité entre membres) plus particulièrement vers le développement socioéconomique des villages d'origine (infrastructures, écoles, mosquées, accès

---

<sup>51</sup> Notamment suite à l'assassinat à Milan, en 2008, d'un jeune originaire d'Afrique subsaharienne, par deux Italiens.



à l'eau, à la santé, etc.), aussi en canalisant leurs cotisations avec d'autres associations du même village présentes en Italie et dans d'autres pays d'accueil, particulièrement en France. Ces associations, moins visibles et agissant de manière plus informelle, manifestent depuis quelques années une évolution vers une plus grande formalisation, et donc une majeure visibilité, dans un contexte offrant de plus en plus d'opportunités de co-développement. Elles se confrontent ainsi à l'importance d'établir davantage de relations avec les ONG et les institutions locales pour pouvoir accéder à des cofinancements dans le cadre de la coopération décentralisée et accroître l'impact de leurs actions. La politique de co-développement mise en place à Milan a donc favorisé, comme le suggère le témoignage suivant, une plus grande ouverture des associations de village vis-à-vis des acteurs du contexte d'accueil ainsi que l'instauration de réseaux inter-associatifs plus amples.

Les appels à projet à Milan ont initié un mécanisme de solidarité entre associations de village. Par exemple, l'Association de Naari Kayoor a beaucoup d'argent, mais ils ne sont pas encore bien structurés, ils devraient le faire d'ici peu, s'ils participaient à l'appel à projets de Milan, ils pourraient mieux développer leur réseau. Avec l'un de leurs associés, nous sommes en train de développer un projet agricole à Ndande, et il devrait être soutenu par l'association de Naari Kayoor, parce qu'ils se connaissent ici à Milan et là-bas au Sénégal. Pour eux, participer à l'appel à projets de Milan veut dire développer des micro-actions au Sénégal, des boutiques communautaires, faire des activités génératrices de revenu, car l'aide doit servir à tuer l'aide, pas à créer une mentalité d'assisté.

Une partie d'entre elles, comme le note le président d'une association de village, est confrontée actuellement, après avoir dirigé pendant longtemps la majeure partie des efforts et des ressources envers les contextes de départ, à la nécessité d'élargir leurs préoccupations vers l'intégration et la question des droits des migrants.

Il faut aussi penser à s'intégrer ici. Autrement on n'arrive même pas à être informé, à savoir ce qui est à notre disposition ici. Si on ne te voit pas, on ne peut pas t'informer. Dans le domaine de l'intégration, on pense à avoir une coordination pour l'information, le premier accueil, les droits, la législation pour les permis de séjour.

Même si ces réorientations au niveau des objectifs et des ressources peuvent être parfois source de tiraillements internes aux associations, se dégage la nécessité d'équilibrer davantage les actions entre ici et là-bas, pour parvenir à mieux vivre ici, au lieu d'être tourné exclusivement vers le pays d'origine et la solidarité envers ceux qui sont restés. C'est que les problèmes auxquelles sont confrontés les migrants, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, auquel se rajoutent des difficultés financières et des problèmes d'insertion professionnelle en raison de la crise économique, obligent les migrants à être mieux informés pour connaître leurs droits et les services dont ils peuvent bénéficier, également en matière de formation. Le fait d'entrer davantage en contact avec des acteurs étatiques et associatifs locaux et de se coordonner avec d'autres associations sénégalaises possédant davantage de

capital social permet un meilleur passage de l'information, en tant que prérequis à une meilleure insertion dans le lieu d'accueil.

### *L'autonomisation des associations de femmes*

Si auparavant les femmes sénégalaises faisaient surtout partie d'associations dirigées par des hommes, à Milan elles font actuellement de plus en plus preuve d'engagement dans des processus associatifs autonomes (comme dans d'autres villes en Italie). Elles se rendent ainsi souvent indépendantes d'associations dirigées par des hommes, pour pouvoir mieux décider entre elles des actions prioritaires qui les concernent. L'émergence récente d'un nombre toujours plus important d'associations féminines à Milan atteste le dynamisme et l'autonomisation croissante des femmes sénégalaises au niveau associatif, aussi en raison d'une majeure prise de conscience de leur rôle dans un contexte rendant de plus en plus saillante la parité entre hommes et femmes. Comme le souligne un représentant consulaire :

Il y a beaucoup d'associations féminines qui sont en train de se créer car chez nous il y a la parité aux élections, au niveau de l'Assemblée nationale, du Sénat, donc les femmes ont commencé à connaître leur importance et à s'organiser. Il y a deux ans, il y avait le Collectif des Femmes Sénégalaises d'Italie, le but était de renforcer les capacités et les connaissances des femmes sénégalaises en Italie. Quand les femmes viennent en Italie, c'est pour rejoindre leur mari, mais quand elles arrivent ici, elles s'aperçoivent qu'avec un salaire ça ne suffit pas, donc elles doivent travailler. (...) Quand elles ont pris conscience de cela, elles ont commencé à mieux s'organiser pour revaloriser le genre féminin en Italie, ce ne sont plus des femmes au foyer, mais des femmes qui doivent participer au développement économique de l'Italie et du Sénégal.

Le récent activisme associatif dont font preuve les femmes sénégalaises est orienté vers des préoccupations qui leur sont propres, le plus souvent liées aux processus d'insertion professionnelle des femmes, aux problématiques familiales (enfants, école, couple) et à la solidarité. Ainsi, une association de récente création telle que l'Association de Femmes Sénégalaises Immigrées du Nord Milan se confronte surtout à la nécessité de s'auto-organiser pour trouver des manières de générer des revenus au travers d'activités d'entrepreneuriat des femmes, également à un niveau collectif. Parmi celles-ci figure en particulier un projet de centrale d'achat de produits alimentaires sénégalais, qui sont généralement importés et vendus par des commerçants chinois, alors qu'il s'agit de produits provenant de leur pays. L'idée est de pouvoir gérer de manière plus autonome l'importation et le commerce de ces produits, pour que cela puisse faire bénéficier autant les femmes en Italie que les agriculteurs sénégalais.

Il s'agit là en réalité d'une idée qui avait été proposée par le Collectif des Femmes Sénégalaises d'Italie, qui avait réussi à convaincre en 2008 le gouvernement sénégalais de financer ce projet, grâce aux connaissances de la présidente du collectif. L'objectif était de créer des opportunités de travail pour les femmes en prévoyant un réseau capillaire de vente dans toute l'Italie. Or, en raison d'un manque de coordination entre les associations de femmes, mais

aussi de l'intervention d'acteurs politiques sénégalais qui voulaient distribuer cet argent dans leurs réseaux, les associations féminines n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'utilisation de ce financement<sup>52</sup>. Le Collectif a donc dû rendre deux ans après cet argent à l'Ambassadeur du Sénégal à Rome. Cet événement historique – car il s'agissait là de la première fois que le gouvernement sénégalais mettait à disposition de l'argent en faveur de sa diaspora – bien qu'il n'ait pour l'instant pas donné lieu au résultat escompté, a favorisé l'émergence d'associations féminines dans toute l'Italie. Tout en assistant par là à une reconnaissance de leur rôle de la part du gouvernement sénégalais, elles ont vu dans la création d'associations la possibilité d'être impliquées dans ce projet, qui a suscité un grand intérêt auprès des femmes.

D'autres problématiques que l'Association des Femmes Sénégalaises Immigrées du Nord Milan s'attache à résoudre concernent la nécessité d'auto-organisation pour l'accueil des enfants en âge préscolaire, pour permettre aux femmes de travailler, dans un contexte d'accès difficile aux crèches (pour les migrants comme pour les Italiens). Des contacts sont activement recherchés avec des institutions et des associations locales, afin d'obtenir des aides et un local pour réaliser leurs projets. Ainsi, bien que possédant pour l'instant moins de capital social dans le contexte d'accueil, de par son caractère récent, l'association montre une claire volonté d'ouverture vis-à-vis des acteurs locaux, dans le but d'atteindre ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

L'Association Sénégalaise pour le Soutien de la Femme Immigrée (ASSODI), présidée par une femme sénégalaise également très active dans les associations religieuses, est quant à elle élargie à des femmes migrantes de plusieurs nationalités. ASSODI s'engage, en plus de la promotion de la formation pour les femmes (p. ex. en informatique), dans des activités de solidarité. Avec la collaboration de la Banque Alimentaire de Milan, l'association distribue des denrées alimentaires aux femmes migrantes en situation précaire. Elle a soumis récemment à la Commune de Milan un projet de co-développement avec la Banque Alimentaire, 'Solidarité et nutrition', en élargissant ainsi ses orientations au Sénégal. L'Association de Solidarité et d'Entraide des Femmes de la Lombardie, créée il y a quelques années suite au détachement de la commission féminine de l'Association des Sénégalais de Milan et Province (ASMP), qui sera abordée plus loin, est davantage active au niveau de l'accès aux services, de la solidarité et de l'entraide ainsi que de la résolution des conflits pouvant surgir dans les familles sénégalaises, avec un rôle de médiation. Bien que cette association féminine ait présenté un projet de co-développement à la Commune

<sup>52</sup> 100'000 euros ont été mis à disposition du Collectif en mars 2008 par deux ministres femmes (du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et du Ministère pour la Promotion de la Femme), lors de la célébration à Milan de la Journée de la Femme Sénégalaise en Italie. 70'000 étaient destinés à la création de la centrale d'achat, et 30'000 pour une ligne de microcrédit destiné aux projets d'entrepreneuriat des femmes. La journée a inclus la participation du Consul de Milan, de représentants étatiques italiens et d'environ 2000 femmes sénégalaises d'Italie.

de Milan visant la création d'une maternité dans un quartier à la périphérie de Dakar, le travail sur l'intégration des femmes en Italie est considéré prioritaire par rapport aux activités de développement, en raison des nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées :

On a pensé monter une association de solidarité avec d'autres femmes. On vivait sous ASMP au début, mais on a pensé que dans les associations où les hommes et les femmes sont mêlés, les hommes dirigent. Donc on a créé l'association il y a 4 ans. On ne fait pas de gestes grandioses, mais tout ce qu'on peut faire socialement on le fait, résoudre le problème de la crèche, rencontrer la Commune, trouver une place pour le bébé pour que la femme puisse travailler quelques heures, pour contribuer aux dépenses. (...) Si on peut parler avec les assistantes sociales des communes pour des aides, on le fait, elles reçoivent quelques fonds pour aider les immigrés, mais rares sont les immigrés qui savent qu'ils y ont droit. (...) On travaille sur l'intégration. Avant de penser au Sénégal, on a tous ces problèmes à résoudre, nous les femmes. Il faut d'abord résoudre les problèmes des femmes en Italie. Ce n'est pas que je ne pense pas à mon pays, mon quartier natal, je les ai dans mon cœur, mais mes actions sont plus basées ici parce que je vois que les femmes ici en ont besoin.

D'autres projets de cette association concernent l'insertion professionnelle des femmes, en particulier dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin (couture, coiffure, restauration). Deux femmes du comité sont déjà engagées dans des activités d'entrepreneuriat ; l'une a ouvert un restaurant de cuisine sénégalaise (avec service de *catering*) et l'autre une entreprise de couture au Sénégal, avec l'appui du projet MIDA. La femme qui a ouvert un restaurant a obtenu, grâce aussi à son expérience acquise dans la restauration à Milan, un financement pour un projet de co-développement visant la création d'une entreprise de *catering* au Sénégal (et des formations en restauration sénégalaise à Milan). Ces activités contribuent à une valorisation de leur rôle professionnel, à la création d'emplois ici et là-bas ainsi qu'à leur autonomie :

J'ai ouvert un atelier de couture au Sénégal. Le projet n'est pas lié au retour, c'est pour lancer des entreprises, maintenant il fonctionne bien. (...) Avec le financement de MIDA j'ai mis 8 couturières, c'est des activités productrices. Ça fait des revenus pour moi ici et pour les femmes là-bas. Nous qui vivons en Europe, nous pouvons créer de l'emploi.

J'ai décidé de faire les choses toute seule, j'utilise mon argent. J'ai créé un restaurant, j'ai fait des formations de restauration, sponsorisées. Une personne doit être entreprenante, assumer ses responsabilités.

La logique de l'entrepreneuriat est ainsi particulièrement à l'œuvre auprès des femmes sénégalaises (et non seulement auprès des hommes), qui sont conduites dans certains cas à s'organiser en coopératives plutôt qu'en associations, dans l'optique de créer des bénéfices. Tout en étant davantage concentrées sur l'insertion professionnelle et sociale dans le lieu d'accueil, les associations de femmes ont répondu activement aux programmes de co-développement par des projets visant une amélioration des conditions de vie des populations sur place ou alors par des projets individuels d'entrepreneuriat, susceptibles de générer de l'emploi ici et là-bas.

### ***CESAIM et l'entrepreneuriat migrant***

D'autres associations de migrants s'appliquent à soutenir l'entrepreneuriat migrant, particulièrement valorisé dans le contexte milanais et italien en tant que stratégie d'insertion professionnelle. C'est le cas d'une association de récente création, CSAIM<sup>53</sup>, présidée par un Sénégalais. En plus de soutenir l'entrepreneuriat, en adressant par exemple les migrants vers des formations visant la création d'entreprises (qui sont mises gratuitement à disposition des migrants par des entités locales telles que ASIIM<sup>54</sup>), ou vers d'autres formations professionnelles, cette association promeut la structuration des associations de migrants sénégalais et d'autres communautés. L'objectif est de leur permettre de mieux se formaliser, aussi dans l'objectif d'être en mesure de participer aux appels à projets d'intégration et de co-développement, réservés à des associations formalisées. Le président de cette association, bien inséré dans le contexte associatif milanais, est très actif également au niveau de la promotion culturelle sénégalaise (organisations de concerts, de fêtes culturelles, etc.), soutient des associations de femmes dans leurs démarches et collabore régulièrement avec d'autres associations sénégalaises et italiennes, tant à Milan que dans d'autres villes italiennes.

Tout récemment, il a développé deux outils de communication pour la diaspora sénégalaise, YOUKUTV et YOUKURADIO (une web tv et une web radio), avec des informations adressées tant à la diaspora qu'aux autorités sénégalaises, par exemple sur les problèmes individuels et collectifs rencontrés par la communauté sénégalaise à l'étranger. Notons finalement que le président de CSAIM a également été membre du comité économique de l'ASMP pendant quelques temps, lorsque l'association sénégalaise de la province de Milan était davantage active, ce qui montre que les collaborations entre associations ainsi que la pluri-appartenance associative sont très présentes à Milan.

### ***L'Association des Sénégalais de Milan et Province (ASMP), entre défense des droits des migrants et promotion culturelle***

L'ASMP est la mère des associations sénégalaises de Milan. Née en 1987 sous le nom d'Association des Sénégalais de Milan et Lombardie, elle s'est transformée en Association des Sénégalais de Milan et Province en 1996. En effet, au début des années 1990 un nombre toujours plus important d'associations sénégalaises provinciales sont nées en Lombardie et le champ d'action de celle de Milan s'est donc restreint à sa province. Parmi les autres associations provinciales de la Lombardie qui sont nées à cette époque figure au

<sup>53</sup> Centre pour le soutien à l'associationnisme et à l'entrepreneuriat migrant. CSAIM, créé avec la collaboration d'une association italienne, qui a mis à disposition un local et des ressources, fait partie du réseau de guichets pour les migrants coordonné par le Comité de Proposition Milan Ouverte.

<sup>54</sup> Association pour le développement de l'entrepreneuriat migrant (ASIIM), Formaper et Chambre de commerce de Milan.

premier plan celle de Bergame (ASSOSB). Cette association est devenue avec le temps la référence en matière d'associations sénégalaises provinciales en Italie, d'une part parce qu'elle est parvenue à fédérer l'ensemble des associations sénégalaises présentes dans cette province, donc les diverses réalités associatives (associations de village, religieuses, de femmes, etc.), ce que l'association de Milan n'a jamais réussi à faire, et d'autre part de par son fonctionnement transparent et démocratique. Grâce à sa cohésion interne, elle a acquis avec le temps une grande reconnaissance auprès du gouvernement sénégalais et du Consulat à Milan (les élections sénégalaises sont organisées dans son siège), ainsi qu'auprès d'institutions italiennes étatiques et non étatiques au niveau local et national.

En ce qui concerne l'association provinciale de Milan, comme la plupart des associations provinciales sénégalaises (formées selon le contexte d'arrivée des migrants), elle a toujours été orientée vers l'insertion et l'intégration des migrants dans le contexte d'accueil. A la fin des années 1980 elle était engagée dans des actions politisées et revendicatives, autour de questions telles que le respect des droits des migrants, les régularisations, l'accès aux services, en agissant souvent avec la collaboration de syndicats et d'organisations italiennes plus politisées. Cependant, depuis le début des années 1990 l'association traverse une longue série de crises, liées à des conflits internes, en particulier pour des questions de leadership. Des coalitions se sont formées à plusieurs reprises pour élire un nouveau président et des nouveaux membres du comité. En raison de cette situation, plusieurs membres se sont détachés et certains ont créé leurs propres associations. Vers la moitié des années 2000, avec l'arrivée d'une nouvelle génération de migrants, plus jeunes et formés, un nouveau président et un nouveau comité ont été élus, les activités ont repris, s'orientant surtout vers la promotion culturelle sénégalaise et les questions d'intégration, en particulier des femmes. Une commission féminine est créée à cette époque à l'intérieur de l'ASMP (dont un groupe de femmes se détachera par la suite, comme déjà observé), chargée de s'occuper des problématiques que vivent les femmes à Milan. Autour de 2006 l'association vit une intense période d'activité, organise plusieurs initiatives incisives, entre autre une série d'événements visant à célébrer l'anniversaire d'indépendance du Sénégal, *Senefesta*, avec des conférences sur l'histoire du Sénégal, des fêtes et des concerts. Ces actions donnent à l'ASMP une certaine visibilité, aussi médiatique, mais l'association est traversée ensuite par des nouveaux conflits internes toujours liés à des questions de leadership et de rivalité entre groupes. Ces conflits seraient dus en partie à des tensions entre l'ancienne et la nouvelle génération de migrants, n'ayant pas les mêmes priorités au niveau des actions, ni la même mentalité, comme l'indiquent ces témoignages de membres associatifs de la nouvelle et de l'ancienne génération :

A Milan, l'ASMP devrait avoir un rôle d'orientation, de riposte et tout, mais il y a des problèmes et on ne la voit pas. Il y a un problème de leadership. (...) Au début les

associations sénégalaises c'étaient des 'Modou Modou', pas des intellectuels, mais les jeunes maintenant sont formés, ils voudraient rénover les associations, mais ne peuvent pas devancer ceux qui sont là.

Avant c'était plus facile avec les associations, parce que les premières immigrations étaient de responsabilité. Tu avais une famille pauvre, tu essayais de soutenir ta famille, donc on était solidaires à ce niveau, on était unis. (...) Le futur des associations demande une collaboration entre les jeunes et les moins jeunes, si tu arrives en dernier et tu prétends en savoir plus que ceux qui sont arrivés avant toi, ça ne peut que créer des problèmes. C'est l'erreur que nous faisons souvent. Les grands frères n'ont pas été capables, ils ne comprenaient pas, pour eux l'intégration c'était difficile... Du moment que tu as un permis de séjour, les grands frères qui dormaient dans la rue à Rome pour les droits des immigrés, qui ont même été en prison pour ça, tout ça ils l'ont oublié.

L'actuel président de l'ASMP, qui fait partie de l'ancienne génération de migrants et qui a une longue expérience associative et syndicale, renoue en ce moment avec la tradition davantage revendicative de l'association orientée vers la défense des droits des migrants, la citoyenneté et la lutte contre la xénophobie. Il est soutenu dans ses activités par un réseau d'associations italiennes et syndicales et par des membres qui sont restés fidèles à l'association. De par son expérience de médiateur culturel et d'écrivain, il participe de manière plus indépendante avec d'autres associations italiennes à des projets d'échange culturel entre l'Italie et le Sénégal, tout en étant engagé en première ligne dans des réseaux associatifs de caractère plus politisé, comportant la participation à des actions collectives de protestation<sup>55</sup>. Une partie des membres s'est détachée ces dernières années en raison des conflits internes qui traversent régulièrement l'association, bien que l'association demeure pour les anciens membres toujours une référence.

Des anciens membres du comité de l'ASMP, grâce à l'expérience acquise au niveau associatif, ont récemment mis en place des nouvelles associations, avec une dimension plus locale. C'est le cas de l'Association Jappo de Baranzate, créée dans une commune de la province de Milan à forte présence de Sénégalais, pour favoriser les contacts entre les institutions locales et la communauté sénégalaise. Elle se dédie en particulier à l'intégration des migrants (pont entre la communauté et les institutions locales, permis de séjour, éducation des enfants et promotion de la culture d'origine), tout en s'engageant dans des activités interculturelles visant l'interconnaissance entre les habitants de la commune, qui sont de toutes les nationalités. Cette association a été récemment associée à un projet de co-développement au Sénégal initié par une association italienne et financé par la Commune de Milan, en élargissant ainsi les activités associatives au co-développement du pays d'origine. Comme le note son

<sup>55</sup> Cf. 'Torre chiama terra' (Tour appelle terre), une action de protestation qui a eu lieu en 2010-2011 à Milan et qui demandait la régularisation des migrants qui ont un emploi, le droit de vote pour les immigrés ainsi que la nationalité italienne pour les fils d'immigrés. Cette action, qui a acquis une certaine visibilité médiatique, a comporté la participation d'associations de migrants, d'associations italiennes et de syndicats.

président, la formation dans le co-développement est importante pour les associations sénégalaises qui ont moins d'expérience à ce niveau, dans le but de parvenir à terme à davantage d'indépendance dans la gestion des projets et acquérir avec le temps un degré d'organisation et de capacité similaire à celui des ONG.

### *Les fédérations entre associations et le rôle du Consulat*

A Milan, il n'existe pas une coordination ou une fédération d'associations sénégalaises, comme c'est le cas dans d'autres villes ou provinces italiennes (notamment à Bergame). L'ASMP n'a jamais vraiment joué ce rôle, bien qu'elle ait été pendant longtemps l'association avec le plus grand nombre de membres associatifs et que le Consulat l'ait considérée, peut-être davantage dans le passé, comme l'association 'représentative des Sénégalais à Milan'. Même si de manière informelle, c'est Sunugal qui semble plutôt assumer un rôle de coordination, en soutenant d'autres associations plus petites et moins structurées, en favorisant le passage d'information et en organisant des rencontres dans ses locaux qui comportent la participation d'entités diverses (associations de migrants et italiennes, représentants d'institutions étatiques, ONG, fondations, centres de recherche, le Consulat du Sénégal). Mais de par sa structure mixte et plus agile, active dans plusieurs contextes à la fois et possédant un fonctionnement interne largement centré sur la personnalité de son président, elle n'a jamais eu l'ambition de se considérer en tant qu'association représentative des Sénégalais à Milan.

Le panorama associatif de la diaspora sénégalaise à Milan semble plutôt être caractérisé par la présence d'un certain nombre de personnalités fortes, charismatiques, des présidents d'associations qui se connaissent très bien entre eux et qui peuvent être conduits à collaborer dans le cadre de projets ponctuels, mais qui tiennent à garder leur indépendance par rapport à un contexte fédératif qui voudrait représenter ou unir ces diverses réalités, en les chapeautant. Bien qu'un tel fonctionnement fédératif semble très bien marcher à Bergame et que cela ait ses avantages indéniables en termes de représentativité auprès des autorités, de référence, ainsi que de légitimité pour faire entendre sa voix, à Milan les associations ne semblent pas vouloir rentrer dans une telle logique. C'est aussi que le concept même de représentativité est très difficile à atteindre, si non pas utopique, surtout lorsqu'il s'agit de réalités fortement différenciées comme la diaspora sénégalaise à Milan. Or les institutions à Milan, comme ailleurs, sont souvent à la recherche de représentants de communautés ou d'associations représentatives d'une communauté, ce qui serait une grande équivoque, comme le soulève un acteur non étatique :

Certaines institutions viennent vers nous et nous demandent : est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont les associations représentatives ? Comme ça on parle avec elles.

C'est une grosse équivoque. Les associations ne sont pas représentatives. On ne peut

pas appliquer le concept de représentativité aux associations. Tu peux distinguer celles qui fonctionnent ou pas, mais non leur représentativité.

De plus, le seul fait de désigner une association donnée comme représentative, comme l'a fait le Consulat du Sénégal à Milan pour l'ASMP, peut susciter des conflits et des rivalités entre les associations, surtout s'il s'agit d'associations d'une certaine importance et influence<sup>56</sup>. Des luttes intestines pour être le président de cette association peuvent également émerger, en raison de la position davantage préminente que cette fonction implique auprès de la communauté sénégalaise et des institutions du pays d'origine et d'accueil, aussi à un niveau politique.

Le Consulat du Sénégal à Milan, qui existe depuis 2001, joue depuis quelques années un rôle important au niveau des processus associatifs sénégalais à Milan et dans le nord de l'Italie, et a tenté d'intervenir pour mieux coordonner les associations. Le consul et le vice-consul sont très en contact avec le milieu associatif, participent souvent à ses activités, tout en jouant un rôle de supervision. C'est aussi car parmi les tâches attribuées au Consulat figure celle de contribuer à mieux organiser les associations de la diaspora et d'encourager leur formation, car elles sont envisagées comme une courroie de transmission efficace entre les autorités consulaires et la communauté, comme une bonne opportunité pour la coopération décentralisée et le co-développement, ainsi qu'un véhicule privilégié de promotion de la culture sénégalaise.

Le Consulat a initié à la moitié des années 2000 un processus visant à fédérer les associations sénégalaises du nord, qui a abouti à la création de la FASNI (Fédération des Associations Sénégalaises du Nord d'Italie). L'idée était d'unir les associations en une fédération pour créer une entité plus incisive, qui puisse mieux se faire entendre auprès des institutions sénégalaises et italiennes, et avoir davantage d'impact au niveau du co-développement. Comme l'indique à ce propos un représentant consulaire interviewé :

On fait notre maximum pour les regrouper, on est parti avec la FASNI. Car je leur dis toujours, unis, vous pourrez faire bouger les montagnes, mais divisés, vous ne ferez rien du tout. (...) On s'est rendu compte que par l'intermédiaire des associations, on peut développer la coopération décentralisée, parce qu'il y a beaucoup de villes italiennes qui collaborent avec des villes sénégalaises, et s'il n'y avait pas l'intervention des associations, ces coopérations n'auraient pas lieu. Nous sommes en train de les organiser pour les rendre plus autonomes, indépendantes, et plus tranchantes dans la vie de tous les jours.

Le processus a débuté par une série de rencontres organisées par le Consulat dans différentes villes du nord, en vue d'engager une réflexion sur la diaspora sénégalaise en Italie, et sur les aspects sociaux, économiques, culturels qui la concernent. La diaspora a en général été intéressée par l'initiative, bien que

<sup>56</sup> Comme le montre Mezzetti (2008), cela aurait été le cas d'une autre association sénégalaise au début des années 2000, qui se présentait à un moment en tant que *la véritable association représentative de Milan*, au lieu de l'ASMP.

certaines personnes aient montré des craintes par rapport à l'éventualité d'une récupération politique de la part du gouvernement sénégalais. Ces rencontres ont évolué en 2005 vers la création de la FASNI, dont le processus de mise en place, qui n'a pas encore complètement abouti, n'est pas très aisé. Les éléments problématiques concernent sa structuration et sa capacité à impliquer la base associative, en particulier celle de Milan, qui ne semble pas être très intéressée à une idée de fédération, comme déjà observé auparavant. A ces difficultés se sont rajoutées des tensions internes toujours liées à des questions de leadership, aussi en raison de l'importance que devrait acquérir cette structure. En dépit de ces aspects propres à la plupart des organisations d'une certaine importance, FASNI possède des réseaux associatifs opérationnels dans les régions du nord de l'Italie (environ 30 associations font partie de la fédération), ainsi que des contacts avec les institutions et les syndicats (le président est lui-même syndicaliste et président d'une association dans une ville lombarde).

Du fait de son caractère fédératif, FASNI a des objectifs orientés autant envers l'intégration que le co-développement. Dans le domaine de l'intégration, il s'agit d'une part d'engager des collaborations avec les autorités italiennes en vue d'améliorer l'insertion de la diaspora sénégalaise sur le territoire (y compris l'accès à la nationalité italienne, qui en Italie a toujours été très restreint, et qui comporte un délai d'attente très long ainsi qu'un nombre important de refus). D'autre part, sont prévues des activités de promotion de la culture sénégalaise, pour les Italiens et surtout pour les enfants sénégalais, afin de valoriser leur culture d'origine. Le fait de grandir avec deux cultures est considéré par ces acteurs associatifs en tant qu'enrichissement et comme favorable autant pour l'intégration des enfants et des jeunes en Italie que pour le maintien des liens avec le pays d'origine, selon l'optique transnationale qui caractérise cette diaspora. Avec l'appui du Consulat, est envisagée à terme la création d'une école franco-sénégalaise, pour apprendre aux enfants le français, en vue d'une possible future réinstallation au Sénégal. FASNI ambitionne également de représenter un rôle d'interlocuteur vis-à-vis du gouvernement sénégalais pour qu'il améliore sa politique envers la diaspora en Italie, son soutien dans les actions de co-développement, et pour que les ministres consultent la diaspora avant de signer des accords bilatéraux avec le gouvernement italien<sup>57</sup>, pour les rendre plus conformes à leurs réalités et à leurs demandes.

Au niveau de ses initiatives, FASNI a élaboré un projet intéressant de fondation<sup>58</sup>, qui a reçu un financement en 2009 de la Commune de Milan pour sa phase de préparation, la Fondation Sénégal-Italie pour le Co-développement.

<sup>57</sup> Notamment au niveau de la possibilité de retirer les contributions de la retraite en cas de retour, comme cela a été négocié avec la Tunisie, et de s'accorder sur un nombre plus important d'entrées annuelles de Sénégalais en Italie (actuellement 2000), en échange des accords de réadmission de Sénégalais en situation irrégulière.

<sup>58</sup> Ce projet, né par initiative de la FASNI, a par la suite impliqué la collaboration de l'ONG Ipsia, Etimos (Banque populaire éthique), et la participation externe de CeSPI et OIM.

Son objectif est d'une part de favoriser le renforcement des associations sénégalaises dans leur rôle au niveau de l'intégration et de la médiation avec les structures institutionnelles, et d'autre part de constituer un fond de garantie visant l'accès de la diaspora au crédit et au microcrédit. L'idée est de contribuer autant au développement de l'Italie que du Sénégal par des initiatives génératrices de revenu ici et là-bas<sup>59</sup>. Bien que ce projet de fondation ne soit pas encore opérationnel, l'intention sous-jacente atteste une volonté plus marquée d'autonomisation dans les processus de co-développement. L'avantage recherché serait celui de destiner davantage de fonds à la réalisation des projets plutôt qu'aux salaires des ONG, comme l'indiquent deux responsables associatifs :

L'objectif du projet était de faire naître une fondation qui puisse subventionner les associations. Au début on a collaboré avec pas mal d'ONG, mais le fait de créer notre propre structure c'est un autre objectif. Car la plupart des subventions ce sont les ONG qui les captent, aussi car ils ont des salaires à payer, alors que nous n'avons pas de salaires, c'est du bénévolat.

Ce qui manque est que les associations doivent encore s'approprier ce processus. (...) Les ONG s'entretiennent avec les projets, si on revient à Sankara qui disait que nous n'avons pas besoins d'experts, car avec leurs salaires nous pouvons payer une école ... Si on arrive à sortir de ça, cela devient intéressant, peut-être en donnant un autre rôle aux ONG. Parce que si 70% des fonds servent à payer les salaires des coopérants, ça signifie qu'on retourne à la case de départ, que l'argent n'arrive jamais là-bas, il revient en arrière. Parce que ce n'est pas vrai que tous seuls nous ne sommes pas capables.

L'on assiste ainsi à une volonté de plus en plus marquée d'indépendance de la part des associations sénégalaises par rapport aux professionnels de la coopération, surtout les associations qui ont déjà de l'expérience au niveau du co-développement et qui ont déjà pu bénéficier du soutien des ONG et de formations. Une telle volonté d'autonomie aurait un double objectif : destiner davantage de fonds aux projets, donc au pays d'origine, et sortir de la logique de dépendance vis-à-vis des ONG. En effet, l'accompagnement des ONG dans les processus de co-développement, au niveau de la mise en place des projets mais aussi des formations, s'il perdure au-delà du nécessaire, risque d'enfermer les acteurs associatifs dans des mécanismes d'infériorisation et de dépendance, alors que le but déclaré est leur autonomisation, et la reconnaissance effective de la centralité de leur rôle.

<sup>59</sup> Notons que projet de fondation n'a pas pu aboutir complètement pour des raisons liées à la législation italienne en matière de fondations. Ainsi, au lieu d'une fondation a été créé un Comité de fondation, et les activités concernant le co-développement ont été circonscrites pour l'instant, en attente d'une nouvelle structuration, à l'assistance et à la formation aux associations en vue de l'élaboration de projets de co-développement.

### *Les Dahiras, les liens avec les traditions et la stabilisation dans le contexte d'accueil*

Il s'agit pour conclure de prêter attention aux dynamiques des associations religieuses, les Dahiras<sup>60</sup>, qui jouent un rôle souvent primordial pour la diaspora sénégalaise<sup>61</sup>, en particulier d'ethnie Wolof. Ces associations religieuses ont un impact important sur les processus l'insertion sociale, mais aussi, de par les liens qu'elles contribuent à maintenir avec le pays d'origine, au niveau du développement (et du transnationalisme au sens large). Le fait d'appartenir à une organisation laïque se double dans nombre de cas à l'appartenance à un Dahira, qu'il soit de la confrérie des Mourides ou des Tidjanes. Il s'agit pour certains de la seule affiliation associative, ou alors celle qui est estimée être la plus importante. Le Dahira représente en effet pour plusieurs Sénégalais une ressource essentielle au niveau culturel et spirituel, aspects qui revêtent une importance particulière dans le contexte migratoire. Il participe ainsi au maintien des liens avec les traditions culturelles et religieuses du pays d'origine, tout en exerçant un rôle de stabilisation sociale et psychologique dans le contexte d'accueil.

Bien qu'à Milan et dans sa province soient présentes aussi des Dahiras Tidjanes, ils sont moins visibles que le Dahira Mouride Touba-Milan, aussi car la majorité des Sénégalais à Milan (et en Italie) est Mouride. Ce Dahira entretient des contacts autant avec les autorités religieuses italiennes, notamment au niveau du dialogue interreligieux, qu'avec des représentants étatiques (en particulier les collectivités locales et la *Questura*, les autorités de police en charge des permis de séjour). Constitué légalement en tant qu'association, il représente la référence pour toute la communauté mouride de la province et est l'un des Dahiras les plus vivaces d'Italie (avec le Dahira de Ponteviso à Brescia, considéré comme le plus influent d'Italie). Il possède un immeuble à Milan ouvert toute la semaine, où en plus des prières, des chants et des lectures du Coran, ainsi que d'autres événements comme la visite de chefs religieux en provenance du Sénégal, sont offerts écoute, conseils spirituels et entraide aux membres en difficulté. Les principes sous-jacents aux Dahiras sont en effet la solidarité, l'entraide et le partage des biens, en tant qu'expression de la culture africaine et des valeurs de l'Islam, qui se traduisent dans le Mouridisme par une

<sup>60</sup> Dahira signifie cercle (religieux, de prière). L'Islam qui s'est diffusé au Sénégal se caractérise essentiellement par la présence de courants du soufisme et des formes d'organisation confrériques. Les plus importantes sont les confréries Tidjanes (propagées au Sénégal par El Hadji Oumar Tall) et Mourides, suivies par la Quadiyya et les Layènes. Le Mouridisme, fondé au à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au Sénégal par Cheick Ahmadou Bamba, recueille actuellement le plus grand nombre de nouveaux membres et joue un rôle économique, social et politique très important au Sénégal. Les confréries participent à la pacification sociale et politique au sein de la société sénégalaise, de par leurs discours basés sur la tolérance et le pacifisme.

<sup>61</sup> Bien que minoritaires, sont présents à Milan aussi des Sénégalais de confession chrétienne, qui ont leur propre association.

organisation interne très efficace et puissante. L'entraide se concrétise en particulier par l'accueil et l'hébergement des nouveaux venus, l'octroi de marchandise sous forme de prêts (pour les commerçants), l'appui dans les démarches administratives et les contacts avec les employeurs (Mboup, 2000).

Etant lié aux premières mobilités migratoire vers l'Italie (les commerçants arrivés en Italie dans les années 1980 étaient des Mourides), le mouvement mouride se caractérise dans toutes les villes italiennes par des formes associatives extrêmement bien organisées, aux multiples fonctions. Les organisations mourides se sont positionnées d'emblée en tant qu'interlocutrices des institutions italiennes, en représentant une interface entre la communauté sénégalaise et la société d'accueil, tout en possédant un système de protection social et de solidarité très bien organisé. En ce sens, l'appartenance à un Dahira renforce la solidarité entre les membres du groupe, tout en améliorant les relations avec la société d'accueil (Riccio, 2008). Les Dahiras (Mourides et Tidjanés) jouent un rôle décisif dans le respect des règles de la société d'accueil, car ils permettent de contrôler des comportements potentiellement déviants grâce aux enseignements donnés par les chefs religieux, les conversations orales, la vente de DVD avec des chants et des prières, tout en divulguant un discours basé sur le pacifisme, la tolérance et le dialogue entre religions, propre au soufisme.

Les Dahiras ont un rôle religieux et s'occupent plus de la solidarité, sur le plan culturel ils organisent des manifestations culturelles-religieuses, pour que le Sénégalais puisse se rappeler à tout moment de quelle religion il est, c'est des entités qui jouent au niveau de la solidarité, mais qui ont aussi un rôle de stabilisation sociale. Car quelqu'un qui fréquente un Dahira est obligé d'avoir un comportement correct, ils jouent beaucoup dans le social, ils achètent des locaux qui sont aussi des centres de passage pour des Sénégalais qui sont un peu désorientés. De manière indirecte, ils ont un rôle dans le développement, car les gens gardent un lien avec le lieu d'origine. Serigne Mame More Mbacké a un rôle important dans le dialogue interreligieux, parce que il a été reçu par le Pape, et lors de la visite, il lui a offert la Mosquée de Touba en miniature, en argent. C'est une forme de dialogue interreligieux, et à chaque fois qu'il y a des manifestations religieuses de Sénégalais, l'Eglise est toujours invitée. La ville de Pontevico à Brescia a dédié le 8 juin à Cheick Ahmadou Bamba, à cette occasion on est reçu par l'Eglise, et on parle du dialogue interreligieux.

Les Dahiras ont aussi la capacité de canaliser des ressources financières très importantes vers le pays d'origine, grâce aux dons des disciples. Dans le cas du Mouridisme, les ressources sont dirigées le plus souvent vers Touba, la ville sainte des Mourides. Grâce à la diaspora mouride présente partout dans le monde, Touba a connu un développement spectaculaire au niveau économique et à celui de ses infrastructures (électrification, accès à l'eau, écoles, construction d'un grand hôpital, etc.), en devenant la deuxième ville plus importante du Sénégal, après Dakar.

En ce qui concerne les relations entre les associations laïques et religieuses à Milan, les liens existent, surtout au niveau interindividuel (des présidents

d'associations laïques jouent parfois un rôle important dans un Dahira), ainsi que des collaborations ponctuelles, mais il ne semble pas exister à Milan une action coordonnée entre associations laïques et religieuses (ce qui est le cas par exemple à Bergame). Notons cependant que parmi les projets futurs de FASNI, qui est laïque, figure l'organisation d'une rencontre sur l'Islam avec la participation de chefs religieux des confréries Mourides et Tidjanés en Italie. De telles initiatives pourraient contribuer à faire mieux connaître aussi auprès de la société italienne l'Islam confrérique sénégalais, au-delà du dialogue interreligieux déjà entamé par les chefs religieux avec les représentants de l'Eglise, et des contacts existants avec les collectivités locales. Les confréries présentes en Italie pourraient ainsi jouer dans le futur un rôle plus incisif au niveau du débat sociétal sur l'Islam, susceptible de contribuer à modifier les représentations dont il est actuellement investi dans l'opinion publique et dans les médias.

## L'ÉTUDE DE CAS DE LA FRANCE ET DE PARIS

### Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise

L'arrivée des Sénégalais en France date de la première guerre mondiale, lorsque des bataillons de tirailleurs sénégalais<sup>62</sup> et d'Africains noirs viennent en renfort des troupes métropolitaines. Ces troupes, recrutées de manière souvent autoritaire, participent aux combats en 1914-1918, 1940-1945 (et dans les guerres coloniales), en échange d'une promesse d'allègement d'impôts coloniaux et d'autres privilèges. Bien que les tirailleurs sénégalais survivants soient invités à quitter la France après les combats, ce que la plupart font, une partie d'entre eux demeure en France ; certains deviennent marins, dockers ou employés de maison (Fall, 2005). La présence d'anciens combattants s'accompagne de celle d'intellectuels et d'étudiants sénégalais, jouissant de bourses d'études françaises ou venus par leurs propres moyens, qui alimentent les mouvements politiques et culturels indépendantistes ou assimilationnistes à partir de la fin de la première guerre (Timera, 1997). Après la deuxième guerre mondiale, en guise de récompense de l'effort de guerre soutenu par les colonies, les ressortissants des territoires d'outre-mer deviennent, avec la loi dite 'Lamine Gueye' du 7 mai 1946, citoyens de l'Union française (Gassama, 2005). Ils jouissent en principe d'un droit de circulation sur l'ensemble du territoire français. Avant les indépendances il n'y a pas eu d'importantes migrations de travail, seules les élites politiques ou commerciales circulaient entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Ces élites, lors de l'accession à l'indépendance, ont négocié et obtenu le maintien de la libre circulation de leurs ressortissants, comme c'est le cas du président sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui a refusé toute remise en question de ce privilège (Quiminal et Timera, 2002).

C'est vers la fin des années 1950 que les migrations de travail vers la France prennent une certaine ampleur. Avec la guerre d'Algérie, le patronat français nourrit des appréhensions quant à une possible pénurie de main d'œuvre non qualifiée nécessaire au développement de la production de masse. C'est ainsi que des travailleurs sahéliens sont recrutés par la France, provenant en grande partie du monde rural. Ce mouvement s'amplifie dès la fin des années 1960, et surtout dès le milieu des années 1970, en raison des grandes sécheresses qui s'abattent sur le Sahel. Dans la région du Bassin arachidier (au Centre-Ouest du Sénégal), les mouvements migratoires s'étaient déjà amorcés dans les années

1940-1950, en raison des besoins financiers nécessaires pour s'acquitter des impôts exigés par l'administration coloniale, et de l'appauvrissement des terres en raison de la seule culture de l'arachide, dictée par les intérêts de la métropole. Ainsi, l'attrait du monde rural diminue, et les mouvements migratoires se dirigent initialement vers les villes sénégalaises, d'autres régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en s'élargissant ensuite à l'Europe, en particulier à la France (Dia, 2009). Avec les sécheresses, la migration représente désormais une stratégie de survie. Dès 1974, avec l'instauration du regroupement familial et le durcissement des conditions d'entrée et de séjour, ces migrations de travail, qui se caractérisaient dans nombre de cas par leur forme provisoire et 'tournante'<sup>63</sup>, se transforment peu à peu en installation définitive, avec l'arrivée en France des épouses et des enfants. La migration entre dans une dimension de sécurisation des ressources pour la survie des familles restées au pays. L'arrivée des femmes entraîne un processus de féminisation, mais aussi de rajeunissement et de 'familiarisation' de l'immigration sénégalaise (Timera, 1997). Elle donnera naissance à une seconde puis à une troisième génération de Sénégalais en France, d'abord citoyens français de droit (par le droit du sol), ensuite par choix (depuis l'entrée en vigueur de la loi Pasqua-Debré en 1993, la citoyenneté est octroyée en option dès 18 ans).

Historiquement, trois grands groupes ethniques issues des deux grandes régions du Sud et du Nord dominent les migrations sénégalaises en France (Dia, 2009). Les Manjaks (et Diola) de Casamance sont parmi les premiers à s'installer dans ce pays, engagés d'abord dans des métiers liés à la navigation (Marseille, Le Havre). Les Soninkés, originaires de la Vallée du Fleuve Sénégal, qui ont une présence très ancienne, sont significativement représentés en France déjà après la deuxième guerre mondiale, surtout dans les métiers de l'automobile et de la restauration. Ils sont présents en grande partie dans la région parisienne, et logent souvent dans des foyers. Le troisième grand groupe est formé par les Haalpulaars (et les Toucouleurs), originaires de la moyenne Vallée du Fleuve Sénégal, qui se sont engagés dans la migration internationale surtout à partir de l'époque des grandes sécheresses du Sahel. Très présents dans les Yvelines (en région Ile-de-France), notamment dans des villes comme Mantes-La-Jolie ou Les Mureaux, ils ont particulièrement investi le secteur automobile. A partir des années 1980, la migration internationale des Mourides (d'ethnie principalement Wolof) s'amplifie, et se dirige initialement surtout vers la France (et ensuite vers d'autres pays comme l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis). Originaires des régions du Centre-Nord et de l'Ouest du Sénégal, souvent commerçants ou agriculteurs, ils se lancent dans les migrations internationales en particulier suite à l'effondrement de la culture arachidière, et en raison de la

<sup>62</sup> Le corps des tirailleurs sénégalais avait été créé par Louis Faidherbe, gouverneur du Sénégal, en 1857, afin de faciliter la colonisation de l'Afrique noire.

<sup>63</sup> Les 'migrations tournantes' désignent à la fois les mouvements de rotation qu'effectuaient les hommes entre leur village d'origine et les foyers français, et le mode d'alternance souple qu'ils mobilisaient collectivement pour les occupations des emplois (cf. Timera et Garnier, 2010).



globalisation économique, qui pousse les commerçants à s'ouvrir à des nouveaux marchés internationaux. En France, ils sont présents surtout à Paris, à Marseille et à Strasbourg, et ils circulent à travers toute l'Europe en raison de leurs activités commerciales. A Paris, la diaspora sénégalaise réside surtout dans le 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> ou 20<sup>ème</sup> arrondissement (bien qu'elle soit présente dans toute la ville), dans des foyers ou alors, pour les familles, principalement dans la banlieue parisienne et dans les cités (en raison des politiques de logement des années 1960 et 1970, qui ont contribué à créer des effets de concentration).

Dès 1986, lorsque la France exige un visa d'entrée aussi pour les ressortissants des anciennes colonies<sup>64</sup>, rendant plus difficile la circulation entre les pays d'accueil et d'origine, le regroupement familial et l'installation définitive en France se généralisent. Dans ces conditions, les retours temporaires que les migrants pratiquaient volontiers pour des raisons familiales ou économiques (retrouver les siens, participer aux travaux agricoles), deviennent périlleux, car les intéressés risquent de voir leur visa périmé et de ne pas pouvoir en obtenir un nouveau (Quiminal et Timera, 2002). De plus, avec la crise des Etats africains, et avec les premiers effets des politiques d'ajustement structurel mises en place à cette époque, les migrations des étudiants se transforment souvent en migrations de travail. En raison des difficultés à trouver un emploi au Sénégal, les diplômés et les intellectuels aspirent à une intégration professionnelle en France. La convergence de ces facteurs conduit autant les travailleurs que les diplômés vers un enracinement et une sédentarisation en France (bien que des retours soient aussi présents).

De nos jours, la migration internationale concerne désormais toutes les régions du Sénégal, toutes les ethnies, les religions et les appartenances confrériques (en particulier les Mourides et les Tidjanes). Depuis que les effets des politiques d'ajustement structurel sur le désengagement étatique ont commencé à toucher tous les secteurs (agriculture, éducation, santé, fonction publique, etc.), et que le chômage des jeunes est devenu structurel, toutes les catégories sociales et professionnelles sont concernées par les migrations internationales (Ndione, 2006). La migration sénégalaise est le fait de plus en plus de jeunes citoyens provenant de la région de Dakar, de femmes, d'enseignants et d'anciens fonctionnaires, ainsi que de personnes hautement qualifiées. La diaspora sénégalaise en France est ainsi actuellement caractérisée par une grande hétérogénéité. Des Sénégalais (ou Français d'origine sénégalaise<sup>65</sup>) occupent des

---

<sup>64</sup> Notamment suite à l'influence grandissante de l'extrême droite dans la vie politique française, et au motif de la lutte contre le terrorisme. D'abord élargi à tous les étrangers, le visa d'entrée est resté par la suite en vigueur seulement pour les ressortissants des pays dits 'à risque migratoire' (Ndiaye, 2008).

<sup>65</sup> En raison du nombre élevé de naturalisation de Sénégalais en France, et de la présence de deuxièmes et troisièmes générations, il est difficile d'estimer la taille de la diaspora Sénégalaise dans ce pays. Selon les données statistiques officielles, il y aurait actuellement environ 70'000 Sénégalais.

fonctions importantes dans l'administration, la politique, les entreprises, les universités, le monde artistique et culturel, bien que le phénomène du *brain waste* soit aussi très présent en France. D'autres sont particulièrement actifs dans le secteur du commerce et de l'entrepreneuriat (restaurants, magasins de produits ethniques, artisanat, coiffure, etc.). La migration a aussi produit des espaces transnationaux dans lesquels les migrants circulent et développent des activités artistiques, religieuses, économiques, politiques, commerciales et entrepreneuriales.

Selon Timera (1997), malgré cette diversité qui caractérise la diaspora sénégalaise (et celle d'Afrique subsaharienne en général), ces migrants seraient dans une certaine mesure encore prisonniers d'une perception stéréotypée, marquée par l'histoire coloniale. Au cours de l'histoire, les ressortissants des anciennes colonies ont entretenu avec la France des relations complexes de domination, de subordination, mais aussi de 'coopération'. Si l'image des migrants d'Afrique subsaharienne, aussi en raison d'une décolonisation assez paisible et de décennies de relations de coopération avec la France, a été pendant longtemps plus positive que celle, par exemple, des immigrés d'Algérie (les Français digérant difficilement leur défaite face au FLN et l'exode des 'pieds noirs'), les années 1990 paraissent marquer un tournant au niveau de leur perception. Elle se modifie en effet fortement au cours de cette décennie et se trouve incarnée par l'image des ressortissants de la Vallée du Fleuve Sénégal, désignant à la fois des Sénégalais, des Maliens et des Mauritaniens (des ethnies Soninké, Haalpulaar, Bambara, etc.) originaires de cette région. Cette perception, construite progressivement et amplifiée par des groupes de pression et des institutions, s'est attachée à mettre en exergue des phénomènes tels que la polygamie, l'excision, le désengagement apparent des parents dans l'éducation des enfants, construits en tant que dimension culturelle ayant une connotation problématique. Une telle perception rend ces immigrés, aux yeux de certains, réfractaires aux normes sociales locales, et aurait contribué à causer des frictions avec les autochtones surtout dans les cités. En réalité, ce serait surtout la crise généralisée de l'emploi qui aurait contribué, selon cet auteur, à rompre les équilibres entre immigrés et autochtones dans les citées et les banlieues. Les difficultés d'insertion professionnelle de ces jeunes subsahariens, aussi en raisons des discriminations auxquels ils sont confrontés, doublées d'une insistance sur la dimension culturelle, auraient participé à répandre auprès de l'opinion publique et des institutions l'idée que ces jeunes de banlieue (d'origine subsaharienne ou arabe) sont difficilement intégrables. Or, les logiques d'exclusion et de discrimination vis-à-vis des immigrés des anciennes colonies et leurs enfants ont été pendant longtemps occultées en France, et reconnues

---

Ce chiffre ne comprend pas les Sénégalais qui ont la double nationalité (ou qui ont des parents Sénégalais), ni les personnes en situation irrégulière.

publiquement de manière très tardive (vers la fin des années 1990), comme le met en évidence le témoignage d'un représentant non étatique :

La notion d'intégration dans les années 1990 renvoyait plus à une dimension d'assimilation où on renvoyait les immigrés à leur pseudo-pesanteur culturelle, et on expliquait leurs difficultés d'intégration par ça, sans vouloir voir toute la dimension de discrimination qui était à l'œuvre de façon systémique.

Dans un tel contexte, les diverses mobilisations collectives et les luttes dans l'espace public qu'expriment les jeunes des banlieues dans les années 1980 et 1990 (et qui s'intensifieront en 2005 avec la crise des banlieues), marquent les débuts d'une contestation de leur exclusion ainsi que celle de leurs parents. Comme on le verra, l'espace local des quartiers et des cités devient pour les jeunes français d'origine subsaharienne et leurs associations (et aussi pour les associations de leurs parents), une modalité d'accès et de revendication d'une citoyenneté pleine et entière en France (Ricardou et Yatera, 2007), doublée d'un investissement pour le pays d'origine, selon la logique du transnationalisme.

## **L'évolution des politiques de migration et d'intégration**

### *La plus ancienne politique migratoire d'Europe*

A la différence des autres pays européens, la France a été un pays déployant une politique officielle d'immigration dès la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle déjà, lorsque l'immigration devient un phénomène important. C'est à cette époque le seul pays européen où les habitants émigrent de moins en moins, et qui accueille de plus en plus d'immigrés. En raison du déclin démographique qui frappe le pays dès la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, et de sa florissante activité économique, la France avait alors fait appel à l'immigration de travail provenant des pays européens (Belges, Allemands, Suisses, puis Polonais, Italiens et Espagnols), pour fournir en main d'œuvre les entreprises industrielles et l'agriculture. Pendant cette période des lois sont établies par le gouvernement pour faciliter l'accès à la nationalité. En 1851 la première législation sur le 'droit du sol' (obtention de la nationalité par la naissance sur le territoire national) voit le jour et les procédures de naturalisation deviennent plus faciles (Costa Lascoux, 2006). Avec la première guerre mondiale, comme déjà observé, la France fait appel à toutes ses colonies pour participer aux efforts de guerre, et une partie des combattants reste en France après la guerre. En même temps, on assiste à la première vague d'immigration ouvrière provenant des colonies, d'autres pays européens ainsi que de Chine. Le patronat continue à recruter des migrants économiques après la première guerre mondiale à travers sa Société générale de l'immigration, les besoins en main d'œuvre étant plus forts que jamais. L'on assiste à cette époque, en 1926, à la formation de courants tels que le Comité de défense de la race nègre (composé de Sénégalais, de Maliens et de Mauritanais), présidée par le Sénégalais Lamine Senghor, qui avait combattu comme tirailleur pendant la guerre et qui s'était lancé dans le militantisme

ouvrier et anticolonial, où la question de l'oppression noire, en plus qu'ouvrière, était centrale à son engagement (Ndiaye, 2008). Suivront dans les années 1930 les mouvements culturels et intellectuels de la 'négritude', par lesquels les élites de la diaspora noire en France, en particulier Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, se sont attachées à formuler, chacun à sa façon, ce que signifiait être noir dans la modernité, à une époque où les non-Blancs étaient infériorisés.

Quelques années avant la deuxième guerre mondiale, les premières politiques restrictives voient le jour. Après la deuxième guerre mondiale, en 1945, est créé par l'Etat l'ONI, l'Office national de l'immigration, et la gestion de l'immigration devient désormais une compétence étatique et non plus patronale. Pendant les Trente Glorieuses (de 1945 à 1973) une nouvelle politique des flux et de recrutement de main d'œuvre est mise en place, et de nombreux migrants économiques (en particulier Algériens, Marocains, Tunisiens, ressortissants de la Vallée du Fleuve Sénégal, Espagnols et Portugais) arrivent en France pendant ces trois décennies. En 1961, fut fondée par Sally N'Dongo l'Union générale des travailleurs sénégalais, incluant également des Maliens et des Mauritanais, ayant deux objectifs prioritaires : les questions d'habitat et de santé, et un travail de relations publiques auprès des médias et des associations. D'autres mouvements d'immigrés d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, mais aussi d'autres origines, voient le jour à cette époque, ainsi que des mouvements de solidarité envers les migrants, par exemple la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI, créée en 1966) ou le Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI, créé en 1972). Un acteur associatif ayant travaillé pendant ces années avec les associations de migrants subsahariens retrace en ces termes le climat associatif de cette époque, précurseur des mouvements associatifs qui émergeront par la suite :

Dans les années 67-72, commence un débat associatif et politique des migrants: comment s'organiser ? Est-ce qu'il faut créer des associations autonomes ou entrer dans des associations françaises, ou les partis politiques et syndicats, plutôt que créer des associations qui pourraient paraître en compétition avec les syndicats. (...) Il y avait une association sénégalaise, GTSF, Générale des Travailleurs Sénégalais en France, créée par Sally N'Dongo, qui est mort il y a six ans, et une autre association créée trois ans après, la FETAF, Fédération des travailleurs africains en France. Le GTSF a joué un rôle important, et ensuite se sont créées toute une série d'associations Sénégalaises, Maliennes. Et donc la période 1970-1985 ça a été essentiellement des associations de migrants par associations nationales. L'idée était la suivante, il faut lier les luttes des migrants avec les luttes dans les pays. (...) A la fin des années 1970, commencent les grands mouvements de sans-papiers, qui sont en rupture par rapport à ça. Il y a une cohabitation entre les mouvements des sans-papiers et les mouvements des pays d'origine, avec un troisième mouvement très important qui apparaît et qui est celui de la deuxième génération, les jeunes qui sont Français. On se retrouve ensuite avec trois grandes catégories de mouvement de lutte, les sans papiers, la deuxième génération, plus sur les luttes de quartier, de reconnaissance, la Marche de beurs, Convergence, SOS Racisme, tous ces mouvements sur la question d'intégration des migrants dans la

société française et les associations qui continuent à être en lien avec les pays d'origine, en mettant l'accent d'abord sur ce qui se passe dans les pays d'origine.

Bien que déjà existantes dans la réalité sociopolitique française, les associations d'immigrés sont interdites de 1939 à 1981. Jusqu'à la fin des années 1970, malgré leur activisme, les migrants sont considérés comme des travailleurs temporaires ou objets de politique publique, plutôt que comme des acteurs associatifs et politiques à part entière (Dumont, 2010).

### ***L'émergence d'une politique d'intégration***

La politique d'intégration française paraît avoir été, jusqu'au début des années 2000, directement issue de la guerre d'Algérie (Normand, 2009). En 1958 naît le FAS (Fonds d'action sociale), destiné à l'origine à améliorer les conditions d'habitat des Algériens, qui logeaient principalement dans des bidonvilles de la métropole. Après l'indépendance de l'Algérie, l'action sociale du FAS a été étendue progressivement à tous les migrants et à leurs familles. En dehors de l'action en faveur du logement (qui a privilégié les concentrations), avec le temps le FAS a consacré une partie notable de son budget à l'action sociale par délégation, en subventionnant quelque 5000 associations actives dans le champ de la migration, qu'il s'agisse d'associations de migrants (dès 1981, lorsque l'Etat accorde aux étrangers le droit de s'associer<sup>66</sup>) ou d'associations qui s'occupent de la formation des immigrés, d'alphabétisation, de cours de Français, de soutien scolaire, d'animation culturelle, d'aide à l'insertion professionnelle, d'accès aux droits et d'accompagnement social (Carrère, 2007). L'action sociale en faveur des immigrés a ainsi pendant longtemps reposé sur l'essentiel sur les associations, subventionnées par le FAS. L'année 1974 marque un tournant important dans l'histoire de la politique migratoire française, qui a aussi des répercussions sur les enjeux de la politique d'intégration. A la suite du premier choc pétrolier et de l'apparition du chômage en masse, le gouvernement, avec l'élection de Valérie Giscard d'Estaing, met fin aux migrations de travail des pays extracommunautaires. Le gouvernement souhaite à la fois intégrer les populations immigrées installées et freiner les nouvelles migrations de travail, auxquelles se substitue une immigration familiale (avec l'officialisation en 1976 du droit au regroupement familial). Malgré les débuts d'une politique d'incitation au retour, dont les résultats sont mitigés, c'est à ce moment que l'on commence à prendre conscience que l'immigration des travailleurs, perçue comme temporaire, évolue vers une installation. La question de l'intégration entre ainsi dans la préoccupation des pouvoirs publics, tout en devenant un objet de débat politique.

<sup>66</sup> Il s'agirait là d'une mesure symbolique, car durant la décennie 1970 « *derrière chaque manifestation collective une association de fait existe déjà* » (Leveau et Withol de Wenden, 1991 : 17-19).

A partir de ce moment, avec plus ou moins de visibilité selon les époques, et avec des significations différentes selon les orientations politiques gouvernementales, l'intégration est devenue l'un des objectifs officiellement assignés à la politique migratoire, à côté de la maîtrise des flux migratoires et de la lutte contre les migrations illégales. Comme le note Lochak (2006), c'est plus spécifiquement la notion d'intégration qui a fini par s'imposer au niveau du discours politique, même si en France elle fait encore l'objet de débats, car elle a été pendant un temps en concurrence, aussi pour des raisons idéologiques, avec celle d'insertion. En France, au niveau des représentations, l'on observe l'existence de trois modalités d'entrée des immigrés dans la communauté française – l'assimilation, l'intégration, l'insertion – ayant des significations et des connotations bien distinctes et se situant sur une échelle allant de l'attitude la plus 'impérialiste' de la société d'accueil (l'assimilation) à l'attitude la plus respectueuse de l'autre (l'insertion). L'assimilation, supposant l'abandon de toute spécificité identitaire pour se fondre dans la communauté d'adoption, évoquant l'entreprise colonisatrice, est devenue désormais tabou dans le discours public et dans les institutions<sup>67</sup>. L'insertion apparaît comme le processus le moins impliquant pour les migrants<sup>68</sup>, car elle ne présuppose pas de renoncer aux particularismes de leur appartenance d'origine, alors que l'intégration est conçue comme une dynamique réciproque d'échange où chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégrité de l'ensemble (Costa Lescaux, 1989). Si la 'nouvelle politique d'immigration' présentée en 1976 fait référence à l'insertion<sup>69</sup>, la droite, à la fin des années 1970, commence à utiliser le terme d'intégration comme substitut à l'assimilation (Gaspard, 1992). La gauche, quant à elle, prône à cette époque l'insertion sociale et culturelle des étrangers, et après 1981, date de sa victoire électorale, le terme d'insertion se diffuse dans l'administration. L'on évoque ainsi l'objectif prioritaire de 'l'insertion sociale des communautés étrangères', et la réforme du FAS précise qu'il doit concourir à 'l'insertion sociale des travailleurs immigrés et leurs familles' (Lochak, 2006).

### ***Les associations de migrants entrent dans l'espace public français***

Après la loi du 9 octobre 1981 introduite par le gouvernement Mitterrand, autorisant les immigrés à s'associer, plusieurs recherches sur les associations de migrants sont réalisées sous commande publique, marquant par là l'émergence d'un intérêt pour le rôle citoyen des migrants. Le FAS élargit ses subventions aux associations de migrants actives dans l'insertion et la promotion culturelle, et au cours des années 1980 les associations et les mouvements sociopolitiques

<sup>67</sup> Bien qu'elle soit actuellement à nouveau présente dans la législation migratoire en tant que condition exigée pour l'accès à la nationalité.

<sup>68</sup> Elle est aussi moins engageante pour le contexte d'accueil, car le maintien des spécificités liées au contexte d'origine est censé permettre un retour dans le pays d'origine.

<sup>69</sup> En raison aussi d'une certaine sympathie envers le droit à la différence (cf. Lochak, 2006).

issus de la migration connaissent une croissance très importante. Comme le note Ndiaye (2008), il est certain que la loi d'octobre 1981 a joué un rôle important dans l'essor des associations africaines. Celles-ci étaient organisées nationalement, ethniquement, syndicalement, politiquement (avec parfois l'ingérence active des gouvernements du pays d'origine), ce qui témoigne de leur vitalité et de la multiplicité de leurs objectifs et orientations, ici et là-bas. C'est à ce moment qu'émergent dans l'espace public les centaines d'associations villageoises de la Vallée du Fleuve Sénégal (qui existaient déjà de manière informelle), collectant des fonds pour des projets de développement dans les villages d'origine (en matière d'éducation, de santé, d'agriculture et de construction de mosquées), activités qui se révèlent avoir une répercussion positive aussi en termes de citoyenneté et d'insertion dans le pays d'installation (Daum, 1998).

En 1983-1984, les Marches pour l'Égalité (les ainsi dites 'Marches des Beurs'), réunissant de ville en ville des descendants d'immigrés originaires des anciennes colonies, ont exprimé une forte demande d'égalité pour eux-mêmes et leurs parents, ainsi qu'un droit à la différence. Ces marches aboutissent en 1984 à la création de la carte de résident de 10 ans automatiquement renouvelable pour les étrangers ayant déjà vécu en France de manière durable, qui donne également le droit d'exercer la profession de son choix sur l'ensemble du territoire national. La carte de résident opère dans la législation en matière migratoire un tournant significatif, car elle implique que les immigrés ne soient plus considérés comme simple main d'œuvre mais soient reconnus comme une composante durable de la société française. Cependant, après une importante opération de régularisation collective de sans-papiers qui s'achève en 1982, avec l'entrée de l'extrême droite dans le système électoral, le nouveau discours officiel de la gauche s'articule désormais autour de l'opposition entre les immigrés installés, qui font partie de la réalité nationale et dont il faut favoriser l'insertion, et 'les clandestins qu'il faut renvoyer'. L'éloignement de la population immigrée en condition illégale est justifié sous prétexte de garantir aux familles immigrées des bonnes conditions d'accueil et d'insertion. De plus, la création de la carte de résident et la prise en compte de la durabilité de l'immigration vont avoir une conséquence sur le discours officiel de la gauche en matière d'intégration versus d'insertion. L'intégration, plus exigeante que la simple insertion, est érigée en objectif de l'action publique, et devient, dès la fin des années 1980, le terme officiellement consacré dans les discours publics pour parler de l'immigration sédentarisée.

### *L'institutionnalisation de l'intégration*

C'est de fait l'affaire dite du foulard islamique de Créteil, à l'automne 1988, qui provoque l'institutionnalisation définitive de l'intégration, avec l'agitation du spectre de l'Islam et du communautarisme. Le droit à la différence proclamé par les mouvements de jeunes issus de l'immigration est envisagé comme ayant

favorisé le développement de revendications identitaires et religieuses, ainsi que l'affichage de différences ethnico-culturelles (Costa-Lascaux, 2006). Un tel état de fait est vu comme problématique, car il remet en question la conception universaliste de la République, ainsi exprimée par un représentant étatique interviewé :

En France il y a une conception assez universaliste de la société et le communautarisme est quelque chose qui n'est pas souhaité. Contrairement à d'autres Etats comme l'Angleterre, nous on a la volonté d'avoir une vision assez universelle, que les gens se fondent, s'intègrent dans la société.

Ainsi, en 1989 sont créés le Comité interministériel à l'intégration et un Haut Conseil à l'Intégration, chargés d'un travail de redéfinition de la politique d'intégration, de ses objectifs et ses moyens. Dans l'ouvrage paru après trois années de fonctionnement du Haut Conseil<sup>70</sup>, le modèle français d'intégration apparaît fondé sur un principe d'égalité, qui s'oppose à la 'logique des minorités' et à la reconnaissance des communautés. Des mesures en faveur de l'intégration sont annoncées, poursuivant une approche territoriale dans les quartiers qui s'insère dans la politique de la ville<sup>71</sup>. Les mesures visent à résorber les poches d'exclusion sociale en finançant des programmes d'intégration dans le domaine du soutien scolaire, l'assistance administrative pour les 'primo-arrivants', l'animation sportive, les permanences juridiques, la médiation, l'habitat, le soutien aux femmes et ainsi de suite. Cependant, en dépit de l'annonce des mesures pour favoriser l'intégration, la maîtrise des flux migratoires est considérée en tant que priorité de l'action gouvernementale. Un certain nombre de propositions émanant de ce conseil vont dans le sens d'une restriction des droits accordés aux étrangers, par exemple la suppression de la protection sociale pour les étrangers en situation irrégulière, la subordination du droit de se marier à la régularité du séjour et la suppression de la carte de résident pour les polygames (cf. Lochak, 2011). La première et la dernière de ces mesures seront mises en vigueur avec la loi Pasqua de 1993, qui souhaite mettre en place une 'politique d'immigration zéro'. Or cet objectif s'avère difficile car 60% des entrées en France sont liées au regroupement familial. Dès lors, la loi sur le regroupement familial devient plus restrictive, la pratique de la rétention à la frontière est légalisée, et l'acquisition de la nationalité française pour les jeunes nés en France n'est plus automatique, mais doit être réclamée par le jeune dès l'âge de 18 ans.

<sup>70</sup> Haut Conseil à l'Intégration (1993). *L'intégration à la française*.

<sup>71</sup> La politique de la ville est née des craintes liées aux concentrations d'immigrés jugées excessives, suite aux émeutes qui ont débuté dans les années 1980 dans les cités de la région parisienne. Elle concerne, par exemple, la création des zones urbaines sensibles (ZUS), et des zones d'éducation prioritaires (ZEP), avec des mesures destinées à lutter contre l'échec scolaire en donnant des moyens supplémentaires aux écoles accueillant une proportion importante d'élèves d'origine étrangère.

### ***La lutte contre les discriminations***

C'est avec le gouvernement socialiste de Jospin (1997-2002) et le début de la communautarisation des politiques migratoires et d'intégration qu'une nouvelle politique d'intégration est définie, privilégiant la lutte contre les discriminations. En effet, celle-ci devient, suite au sommet de Florence en 1995, une priorité européenne. D'après les résultats d'études engagées en ce sens, la France se confronte à l'étendue des pratiques discriminatoires à l'œuvre dans le pays. Celles-ci, comme noté auparavant, ont été admises seulement très tard par les pouvoirs publics. Les problèmes vécus par les migrants et leurs enfants, en particulier ceux provenant des ex-colonies, ont été la plupart du temps mises en lien avec leur 'pseudo-pesanteur culturelle', pour reprendre le terme utilisé par l'un de nos interlocuteurs. C'est que la reconnaissance de la réalité des discriminations fragilise le modèle d'une société française républicaine et universaliste qui est supposée assurer à chacun de ses citoyens l'égalité en droits, et il devient dès lors plus acceptable d'envisager que les problèmes d'intégration sont avant tout la responsabilité des immigrés et de leurs enfants, et liés à leur culture d'origine (Noël, 2006).

Dans le cadre de la politique antidiscriminatoire engagée par la France<sup>72</sup>, la question essentielle devient la lutte contre les discriminations dont sont victimes les immigrés, fondées plus particulièrement sur l'origine, autrement dit les discriminations raciales. En ce sens, la politique d'intégration ne doit plus viser exclusivement les immigrés, mais prendre en compte aussi les deuxièmes et les troisièmes générations. Ce thème sera examiné en 1999 par les partenaires sociaux et associatifs, et débouchera sur une déclaration commune, validée lors des Assises nationales de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations, réunies par le Premier ministre en 2000. Un Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (GELD) est mis en place, compétent exclusivement pour les discriminations fondées sur la couleur de peau, ayant une mission d'observation (Normand, 2009). Cette mobilisation conduira à la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et à la création, en 2004, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), dont le champ d'intervention dépasse celui de la discrimination raciale pour prendre en compte l'ensemble des discriminations.

En 2001 le FAS est transformé en FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), qui voit son action élargie aux personnes issues de l'immigration (en plus des immigrés), et qui est chargé de favoriser leur intégration tout en contribuant à la lutte contre les discriminations en raison de la couleur de peau, de la religion et du lieu de vie. Une série de programmes sont mis en place, visant par exemple à sensibiliser et à former des

<sup>72</sup> Voir aussi le rapport du Haut Conseil à l'Intégration de 1998, *Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*.

acteurs publics et privés du domaine de l'emploi, pour lutter contre les discriminations à l'embauche. D'autres programmes créés par le FASILD, par exemple le PANAM, ont visé plus spécifiquement à appuyer et à valoriser le mouvement associatif des migrants et des personnes issues de l'immigration, leur insertion socio-économique, avec un volet pour appuyer l'émergence des dynamiques associatives des jeunes dans les quartiers ainsi qu'un volet concernant les associations féminines et l'accès des femmes migrantes à l'espace public. Ce dernier est ensuite devenu un programme à part entière, attestant par là l'importance accordée au soutien aux associations de femmes (et aux femmes migrantes en général) en matière d'intégration, qui va s'intensifier avec les années, pour devenir l'une des priorités de la politique. Ces programmes d'intégration impliquent dans nombre de cas la participation d'associations ou ONG françaises (comme le GRDR<sup>73</sup>), qui accompagnent les initiatives des associations de migrants. Bien que nombre de financements étatiques, surtout au niveau local, concernent spécifiquement les associations de migrants ou de personnes issues de la migration, les ONG et les associations françaises demeurent souvent des filtres pour l'accès aux financements. Cela signifie que la reconnaissance des associations de migrants est dans ce cas filtrée, les initiatives devant demeurer par ailleurs limitées aux champs thématiques et aux conceptions de l'intégration déterminés par les programmes (Neveu, Ricardou et Cartiaux, 2008).

### ***Vers un contrat d'intégration républicaine***

Avec l'élection de Chirac en 2002, et notamment avec le discours de Troyes du Président de la République, une évolution de la politique d'intégration<sup>74</sup> est annoncée par le souhait d'une nouvelle logique de contractualisation entre le nouvel arrivant et la République, sous la forme d'un contrat d'intégration (Lochak, 2011). Le Haut Conseil à l'Intégration, en reprenant cette idée dans son rapport 'Le Contrat et l'intégration' de 2003, préconise la mise en place d'un contrat que chaque primo-arrivant venant en France pour y travailler et y vivre serait invité à signer avec la République 'pour réfléchir ensemble au contrat et à la citoyenneté'. Expérimenté à partir de 2003, le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) a été généralisé dès 2006 avec la loi de programmation pour la cohésion sociale. Par ce contrat, l'étranger<sup>75</sup> s'engage à suivre une formation

<sup>73</sup> Groupe de recherche et de réalisation sur le développement rural. Cette ONG débute dans les années 2000 ses activités dans l'insertion et la citoyenneté des migrants, après des longues années d'implication dans le soutien aux associations en vue du développement rural du pays d'origine, comme il sera explicité dans la partie dédiée aux politiques de migration et développement.

<sup>74</sup> Selon Normand (2009), la présence du candidat Jean-Marie Le Pen face à Chirac lors du premier tour de la présidentielle aurait motivé une telle évolution.

<sup>75</sup> Le CAI concerne principalement les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, alors que pour d'autres pays extracommunautaires (p. ex. la Chine) le contrat n'est pas obligatoire. Notons que depuis 2008 pour les bénéficiaires du regroupement familial (y compris les

civique, comportant une présentation des institutions françaises et des valeurs républicaines, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité, et si nécessaire une formation linguistique. Depuis 2009, est comprise également une évaluation des compétences professionnelles, pour favoriser l'insertion professionnelle et transformer l'immigration familiale en migration de travail. La connaissance de la langue française et des valeurs de la République, ainsi que l'insertion professionnelle, deviennent des aspects très importants de la politique d'intégration. Le respect du CAI conditionne le renouvellement de la carte de séjour d'un an et l'obtention de la carte de séjour de 10 ans. La mise en place en 2005 d'une agence chargée de l'accueil des étrangers<sup>76</sup>, qui deviendra ensuite, en se transformant en OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), la seule entité compétente en matière de gestion de la migration et de l'intégration, complète le nouveau dispositif mis en place. Par ces réformes, l'Etat manifeste une volonté plus marquée de contrôle sur la politique d'intégration, qui auparavant était implémentée surtout par les associations, comme le souligne un représentant étatique :

Au départ, l'intégration n'était pas forcément une mission de l'Etat, cela se faisait par le biais d'associations, avec des subventions, l'acte fondateur en la matière a été le discours de Chirac en 2002, où il y a souhaité la création d'un service public de l'accueil. (...) Finalement l'intégration en tant que politique régaliennne de l'Etat en France est relativement récente. Mais ça montre bien avec l'institution de la politique la volonté de l'Etat de prendre les choses en main, et d'avoir une véritable politique. C'est une grande nouveauté, il y a une véritable volonté que les gens soient intégrés. Il y a une volonté de montrer que l'intégration doit être faite par l'Etat.

Avec l'arrivée de Sarkozy à la présidence en 2007, et avec la création du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement (qui se transformera en développement solidaire peu après), une telle volonté de centralisation s'intensifie, car ce ministère reprend les compétences qui étaient auparavant du domaine de différents ministères : de l'intérieur, des affaires étrangères et de la cohésion sociale. En matière d'intégration, c'est sa Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) qui exerce désormais la tutelle de la politique d'intégration. La déclinaison au plan territorial est confiée en premier lieu aux préfetures, bien que la politique soit largement déterminée au niveau central.

---

conjointes de Français), la loi a instauré une évaluation des compétences linguistiques à l'étranger, la réussite à un test conditionnant l'obtention d'un visa.

<sup>76</sup> D'abord est créée l'ANAEM (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations), transformée en l'OFII en 2009, qui devient l'office chargé de la mise en œuvre de la migration légale (immigration professionnelles et familiale, asile, gestion de l'accueil des 'primo-arrivants', retour et réinsertion), sous la tutelle du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIINDS). Dès 2010, avec la dissolution du MIINDS, la politique migratoire et d'intégration sont de compétence du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration.

Comme l'observe Lochak (2006), avec la généralisation du CAI, la logique qui avait présidé à la création de la carte de résident en 1984 est désormais inversée. Si la garantie de stabilité de séjour avait été considérée comme un facteur favorisant l'intégration, désormais, il faut prouver qu'on est intégré pour obtenir un droit au séjour stable. Selon cet auteur, l'intégration, entendue en tant respect des valeurs de la République, fonctionne comme une injonction adressée aux 'primo-arrivants' dans un contexte marqué par une opposition entre une immigration subie (le regroupement familial, en plus de l'immigration illégale et l'asile) et une immigration choisie, dictée par les besoins de l'économie. C'est cette dernière qui deviendra peu après la politique affichée par le gouvernement. Avec les deux lois Sarkozy de 2003 et 2006, l'accès de plein droit à la carte de résident devient résiduel pour des étrangers ayant des attaches familiales en France. Si la loi de 2003 l'avait déjà remis en question pour les membres de famille et les parents d'enfants français, la loi de 2006 le supprime aussi pour les conjoints de Français ainsi que pour les étrangers résidant en France depuis plus de 10 ans. L'accès à la carte de résident est désormais subordonné à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française. « *La République est ainsi convoquée pour rappeler qu'il n'y a d'intégration concevable et valide que 'républicaine' et pour conjurer le spectre du communautarisme au moment où, dit le ministre, 'des communautés issues de l'immigration s'organisent pour résister à l'intégration républicaine par des pratiques endogames'* » (Lochack, 2006, p. 5).

Les milieux associatifs français, en particulier le GISTI et la CIMADE<sup>77</sup>, parmi d'autres acteurs de la société civile, se sont attaqués à condamner d'une part la prise en main de la part de l'Etat de la politique d'intégration, et d'autre part l'émergence de ces mesures restrictives et des conceptions républicaines liées à l'intégration, conçues comme sources de précarité pour les migrants et leur famille, et allant à l'encontre de l'intégration. La crise qui a resurgi en novembre 2005 dans différentes banlieues de la région parisienne et dans le reste du territoire national a redonné une visibilité à des luttes urbaines pour la reconnaissance qui n'avaient jamais vraiment cessé, et qui ont relancé le débat sur l'intégration. Elles ont participé à souligner les limites et les contradictions de l'intégration républicaine, et ont mis en évidence que l'émergence d'une certaine 'communautarisation' dans les quartiers, doublée d'un sentiment d'humiliation sociale chez des immigrés qui n'acceptent plus le mot même d'intégration, sont des démentis à des principes égalitaires qui n'ont pas été mis en œuvre pour tous (Costa-Lascaux, 2006).

Les témoignages d'un représentant non étatique et d'un président d'une association de jeunes retracent les connotations problématiques du terme

---

<sup>77</sup> La CIMADE est une association œcuménique de solidarité avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, très active en France depuis les années 40, et représentant un lobby très influent, avec le GISTI, dans le panorama associatif français agissant en faveur des migrants.

« intégration » en France auprès des migrants et des jeunes issus de la migration, qui auraient des répercussions, comme l'exprime le deuxième témoignage, également sur l'éducation des enfants dans les familles.

On utilise le terme insertion, je pense d'abord pour neutraliser un certain nombre de représentations liées à l'intégration, notamment liées à la République. On ne peut pas aller aujourd'hui dans un foyer et dire on travaille à votre intégration, il y a une incompréhension dans le positionnement et la pratique professionnelle qu'on veut amener.

Ce que j'ai compris du mot intégration, c'est abandonnez ce que vous avez apporté et rattachez-vous à ce que nous on vous propose. Ça veut dire que ce vous avez, ça n'a rien de bon, ce qu'on vous propose nous, c'est ce qu'il y a de meilleur. On ne peut pas dire à quelqu'un abandonne ce que tu es et ce que tu as et prends ce que j'ai, on vient tous de quelque part, donc c'est très difficile de me dire d'abandonner ce que j'ai appris de mes parents et de mes ancêtres. Il n'y a pas un dialogue, ça crée des problèmes. (...) En vivant d'un commun accord, il y a intégration, je prends ce qui est bon chez vous, vous prenez ce qui est bon chez moi, et forcément ça crée le sourire et le dialogue. Le mot intégration, pour moi hein, c'est ma vision, c'est un mot qui met les gens en conflit les uns contre les autres. Je ne dis pas forcément le Noir contre le Blanc ou l'Arabe, mais dans les familles. Parce que le papa qui essaye de donner une éducation à son enfant et que son fils lui dit non, papa, ce n'est pas comme ça, aucun parent au monde, de quelque nationalité qu'il soit, n'aimerait pas que son fils rejette ce qu'il veut lui donner. Vous imaginez de dire à votre père ou à votre mère, ce que les autres m'ont dit ça vaut mieux que ce que tu veux m'enseigner ? C'est impossible, mais c'est ce qui se passe, et qui crée les tensions, car à un moment donné, vous l'abandonnez à lui-même et c'est ce qui crée la délinquance. Quand les parents n'ont plus d'autorité sur un enfant, ce ne sera pas une autorité qui aura de l'autorité sur un enfant. Le problème de l'intégration part de là, si vous refoulez le père, la mère ou l'oncle, c'est comme si vous rejetez déjà l'enfant. Ce mot là, intégration, je le déteste, il est vraiment chargé d'un autre discours, c'est l'assimilation.

### *L'émergence de la promotion de l'égalité des chances et de la diversité*

Avec la mise en place du CAI, la politique d'intégration vise désormais essentiellement les 'primo-arrivants' (pour une durée de 5 ans) ; c'est la fin de l'action sociale en faveur des immigrés tous statuts confondus. Passée l'étape d'accueil contractualisé, les étrangers sont appelés à s'adresser aux mêmes institutions sociales de droit commun que l'ensemble des citoyens. La transformation du FASILD en Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), créée avec la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances (et plus en particulier en réponse à la crise des banlieues de 2005), a deux conséquences fondamentales. La première concerne son champ de compétence. Si l'ACSE reprend dans un premier temps les missions du FASILD concernant l'intégration et la lutte contre les discriminations, dès 2009 l'intégration devient une compétence de l'OFII (sous tutelle de la DAIC), et est restreinte aux 'primo-arrivants'. L'ACSE est désormais chargée essentiellement de la politique de la ville, c'est-à-dire l'action dans les quartiers prioritaires, qui concerne l'ensemble des habitants de ces quartiers. La politique de la ville et la

politique d'intégration ont été pour la première fois disjointes, et l'ACSE n'est plus un opérateur important au niveau des subventions aux associations, comme l'ont été à l'époque le FAS et le FASILD. Cette compétence est passée à la DAIC, qui a une enveloppe pour les associations dont une large partie est déléguée aux préfetures des Régions, qui les accordent en fonction de leurs critères. La réduction des subventions aux associations accompagnant ces réformes<sup>78</sup>, ainsi que le passage à une logique d'appel à projets et de marché public, a causé la fermeture de plusieurs associations qui avaient construit un maillage serré de services en faveur des immigrés.

Au niveau de la deuxième conséquence, comme l'avance Noël (2006), avec la création de l'ACSE et avec la loi de l'égalité de chances du 31 mars 2006, s'effectue un passage sémantique de la lutte contre les discriminations, affichée auparavant ouvertement en tant que politique, à la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, qui ont l'avantage de représenter des notions plus consensuelles capables de séduire les acteurs plus réticents à la prise en compte des discriminations au sein de la société française. Au traitement juridique des discriminations tendent à se substituer les mesures de promotion de la diversité, par exemple dans l'entreprise et les médias, selon une logique de marché. Le mot diversité apparaît à certains comme un moyen 'cosmétique' de répondre à des revendications d'égalité et de non discrimination, en faisant 'miroiter des plans à des minorités' (Normand, 2009). Un acteur non étatique commente ainsi les évolutions récentes dans ce domaine :

Actuellement il y a une conception de l'intégration extrêmement restrictive, c'est les 'primo-arrivants' sur 5 ans. Après c'est du droit commun. C'est une sorte de déni de la réalité des discriminations, en disant de toute façon pour l'intégration il n'y a plus de dispositifs fixes, c'est du droit commun. On sait pertinemment qu'après 5 ans il y a encore des personnes qui sont éloignées du droit commun, qui sont dans des situations de relégation, d'exclusion, ou des situations de discrimination. La discrimination, le changement de l'ACSE du FASILD, qui était un affichage de la discrimination en termes de politiques publiques, disparaît. (...) La discrimination est vue sur le mode de promotion de la diversité. On est sur un mode très libéral, égalité des chances, promotion de la diversité, on t'a donné ta chance, tu ne l'as pas prise, c'est de ta faute. On le voit très bien au niveau du succès que la promotion de la diversité a au sein de l'entreprise.

La promotion de la diversité, malgré les débats qui traversent cette politique, semble s'accompagner d'une certaine promotion de la diversité des origines et des cultures comme enrichissement de l'identité nationale. Avec la création en 2007 de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à Paris est déclarée une volonté de concevoir l'histoire de l'immigration comme une dimension intégrante de l'histoire de la France. Les Français d'origine étrangère doivent

<sup>78</sup> Au plan budgétaire, ces remaniements se sont traduits par une réduction drastique des crédits étatiques consacrés à la politique d'intégration, en les réaffectant en partie à la politique de la ville (cf. Haut Conseil à l'Intégration, 2011).

pouvoir se retrouver dans une histoire personnelle et commune, tout en donnant aux yeux de la population française la mesure de l'apport de l'immigration à l'identité nationale (Normand, 2009). Cette Cité ne se veut pas un musée des cultures d'origine, ni des communautés, mais plutôt celui des valeurs communes. Bien qu'en France dans les années 1980, notamment avec le rapport de Françoise Gaspard remis à la gauche nouvellement arrivée au pouvoir, ait été préconisée l'importance des échanges interculturels, de la reconnaissance de l'Islam – pour éviter les intégrismes – et de la 'double culture'<sup>79</sup> pour les jeunes – afin d'éviter qu'ils ne se marginalisent – cette vision 'relativiste' des cultures sera rapidement critiquée par la France, qui a finalement privilégié une conception plus républicaine de l'intégration. Le modèle français de l'intégration a donc organisé le consensus républicain autour du refus de l'affirmation identitaire culturelle, auquel s'est substituée la promotion de la diversité culturelle, comme richesse commune à partager (Gruson, 2008). Certes, la condition de l'acceptation de la diversité des origines et des cultures comme enrichissement demeure le strict respect des principes généraux de la République, notamment l'égalité entre hommes et femmes et la laïcité.

#### ***La politique d'intégration de la Ville de Paris***

Comme déjà mentionné, en France la politique d'intégration est une compétence de l'Etat central, et la politique d'intégration au niveau local dépend de la volonté des villes, donc des collectivités locales, sans obligations particulières en ce sens. A Paris, ville cosmopolite comprenant plus de 110 nationalités (le 15% de la population parisienne), la politique d'intégration au sens large relève de la compétence de la Direction à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI). Une nouvelle politique volontariste de l'intégration a été mise en place par la Ville en 2001, assortie de moyens financiers renforcés. Elle se situe sur nombre de points en rupture par rapport à la politique gouvernementale en matière d'intégration qui a émergé plus particulièrement avec le retour de la droite au pouvoir (2002-2012), aussi en raison de l'orientation politique du Maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui est socialiste.

La DPVI a une double mission. Elle est chargée d'une part, dans le cadre de la politique de la Ville, de lutter contre les exclusions et les inégalités sociales et urbaines concentrées dans 14 quartiers prioritaires parisiens (actions concernant toute la population de ces quartiers). D'autre part, elle est chargée de favoriser plus spécifiquement l'intégration des populations migrantes et des personnes françaises d'origine étrangère, dans le but de promouvoir la citoyenneté de résidence, l'accès au droit, au logement, à la formation et à l'emploi, mais aussi de lutter contre les discriminations et de valoriser les cultures d'origine et la

---

<sup>79</sup> Françoise Gaspard écrit que « *ce n'est que dans la mesure où les immigrés et surtout leurs enfants sauront assumer leurs différences culturelles et les valoriser qu'ils pourront pleinement appréhender le monde dans lequel ils vivent et la place qu'ils y tiennent* » (cité par Gruson, 2008, p. 5).

diversité. La DPVI est dotée d'une mission spécifique pour favoriser l'intégration des migrants (et des Parisiens d'origine étrangère) et lutter contre les discriminations : la Mission intégration et lutte contre les discriminations. C'est cette mission qui est compétente en matière de réflexion et de mise en œuvre de la politique d'intégration de la ville de Paris, qui comprend divers volets et qui se caractérise, dans le panorama français, par la mise en place d'une série d'actions diversifiées souvent novatrices par rapport à d'autres villes, aussi en raison de l'implication de l'élue de gauche, adjointe au Maire de Paris, en charge de l'intégration des migrants.

Ainsi, afin d'affirmer une citoyenneté de résidence et favoriser l'expression des Parisiens non communautaires dans la vie de la cité, en 2001 est créé le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires (CCPC). Cet organe a été pensé comme un substitut à l'absence du droit de vote municipal pour les étrangers non communautaires<sup>80</sup>, sa mission étant de donner des avis (ayant une valeur consultative) sur toutes les questions intéressant leur vie à Paris. Bien que des questions liées à la représentativité d'une population qui se définit plus sur une base juridique que sociologique aient été soulevées – les enjeux de l'intégration ne se limitant pas à la seule catégorie d'étranger, mais s'élargissant à des citoyens français d'origine étrangère – et que la capacité des consultés à influencer effectivement la prise de décision ait été mentionnée en tant qu'obstacle possible au fonctionnement de ces conseils<sup>81</sup>, l'expérience menée a été jugée de manière positive. Elle a été récemment amplifiée à divers arrondissements de la ville, par la création d'Assemblées des citoyens parisiens extracommunautaires (ACPE), d'arrondissement et centrale, relevant respectivement de l'échelon communal et parisien. La mise en place de ces entités consultatives a comme objectif de militer pour le vote des étrangers et le droit d'éligibilité au niveau local (et seront probablement dissoutes lorsqu'il aura été accordé<sup>82</sup>).

Les ACPE et la participation politique et citoyenne des étrangers extracommunautaires représentent l'un des deux axes forts de la politique d'intégration parisienne, l'autre étant constitué par le plan de restructuration des foyers des travailleurs migrants (géré par l'Etat jusqu'en 2005), qui sont pour la plupart dans un état délabré, et qui nécessitent tout un travail de concertation avec les résidents, les gestionnaires et les maires d'arrondissement. Les enjeux se situent surtout autour de la restructuration des salles communes (utilisées pour les réunions des associations de villages et comme salles de prière) et des cuisines, où les cuisinières préparent des centaines de repas par jour à bas prix

---

<sup>80</sup> Alors que en 1998 le vote aux élections locales a été étendu aux ressortissants européens.

<sup>81</sup> Cf. Le processus d'intégration des étrangers dans la Ville de Paris. Rapport final, Génériques, 26 mars 2003.

<sup>82</sup> Malgré l'avènement récent de la gauche aux présidentielles de 2012 avec l'élection de François Hollande, qui a eu lieu après l'étude de terrain, le droit de vote aux étrangers n'a jusqu'à maintenant pas encore été accordé.



pour les habitants. Les conséquences au niveau de la déstructuration du mode de vie villageois caractérisant le logement en foyer sont complexes et doivent être négociées avec les diverses entités impliquées.

Parmi d'autres actions, figurent la valorisation des cultures et des mémoires de la diversité, pour reconnaître leur place dans l'histoire parisienne et dans la constitution de l'identité parisienne (p. ex. la promotion d'événements culturels tels que la 'Nuit du Ramadan', 'Diwali', la 'Semaine des cultures étrangères', la projection de films sur les Noirs de France, sur l'histoire des immigrations, des expositions sur la mémoire de l'immigration, etc.). Des associations issues de la migration organisant des événements dans le domaine de la promotion culturelle sont régulièrement financées. La prise en compte de la diversité culturelle vise également à améliorer l'accueil dans le service public, et à faire valoir la diversité en tant que source de reconnaissance (voir le terme de 'transculturel'). Au-delà d'autres activités plus classiques comme l'apprentissage de la langue française, les actions en faveur des femmes et l'accès aux droits, figure la question des migrants âgés, en particulier leur accès à la santé, aux droits sociaux et aux prestations de la retraite. Le concept de café social pour les immigrés âgés, introduit en 2003 par des migrants d'origine maghrébine en collaboration avec la Ville de Paris, a donné lieu à la création d'une série de cafés sociaux dédiés aux migrants maghrébins âgés, qui proposent des activités conviviales et des permanences pour faciliter l'accès aux droits et aux services. Des négociations sont en cours entre la Mission intégration et une association gérée par des personnes d'origine sénégalaise, l'Arbre à Palabre, active au niveau de l'accès aux prestations et de l'accompagnement des migrants subsahariens âgés logés en foyer, en vue de transformer leur espace en un café social. Notons que les actions promues par la Mission intégration sont essentiellement basées sur le partenariat avec le vaste tissu associatif parisien engagé dans le domaine de l'intégration des migrants. Bien que ces partenariats concernent le plus souvent des associations françaises qui agissent en faveur des migrants, une volonté est exprimée pour intensifier le partenariat avec les associations de migrants, comme exprimé par une représentante étatique :

L'idée est de collaborer avec les associations de migrants, dans les foyers il y a des associations qui interviennent mais pas forcément de migrants, j'aimerais creuser plus les associations villageoises, qui ont des activités ici et là-bas. Les jeunes préfèrent faire des choses ici, pour s'intégrer ici, les femmes aussi, et l'immigration devient plus féminine.

L'intention exprimée par la Mission intégration est celle de prendre davantage en compte les trajectoires et les actions ici et là-bas des migrants et leurs associations, selon la dimension transnationale qui le caractérise, aussi dans l'idée que l'engagement dans les projets là-bas a un effet positif sur le sentiment d'intégration ici.

## **L'évolution de la politique de migration et développement**

### ***La naissance du concept de co-développement***

En France, les liens entre la migration et le développement sont en particulier incarnés par la politique de co-développement, un concept né dans ce pays pendant les années 1980, et qui s'est diffusée dès la fin des années 1990 au niveau européen. Notons que lors de l'émergence de ce concept, il n'était pas encore question de cibler spécifiquement le co-développement sur les phénomènes migratoires. La France, comme d'autres pays européens, n'était pas encore préoccupée par le contrôle des flux migratoires (Daum, 2008). A l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, et notamment avec le concours de l'équipe de Jean-Pierre Cot, alors ministre de la coopération, le co-développement désignait un concept novateur pour définir les orientations de la coopération française. L'idée était de négocier entre les Etats du Nord et du Sud des nouvelles modalités de la redistribution équitable des richesses mondiales (savoir-faire et haute technologie d'un côté, main d'œuvre et ressources naturelles de l'autre). Expérimentée avec quelques pays, l'idée est rapidement abandonnée par la France, aussi en raison de la montée en puissance du néolibéralisme, où l'ajustement au marché mondial est devenu le critère dominant (Massiah, 2008). Dans ce cadre, le fossé entre Nord et Sud, loin de se combler, s'est au contraire fortement accentué avec les années, contribuant à une intensification des tentatives de migrer vers l'Europe.

Depuis, la gestion des flux migratoires est devenue un enjeu central de la politique, focalisée non seulement sur l'intégration des migrants, mais de plus en plus sur le contrôle des nouveaux arrivants et les incitations au retour volontaire (ainsi que les expulsions). Les tentatives opérées vers la fin des années 1970 avec la mise en place des premières aides au retour pour les migrants des anciennes colonies s'étant soldée par des effets mitigés, le gouvernement a été amené à relancer une réflexion entre migration, développement des régions d'origine et savoir-faire des migrants en matière de contribution au développement (Lacroix, 2009). Ceux-ci étaient déjà impliqués depuis des années dans des actions de solidarité, en particulier au travers d'associations villageoises de la Vallée du Fleuve, très actives en faveur des villages et régions d'origine, collaborant dans nombre de cas avec le GRDR pour ce qui est du développement agricole. Le GRDR, créé suite à une rencontre entre agronomes ayant une connaissance de ces régions et migrants intéressés à implémenter des projets agricoles dans leurs régions d'origine, prévoyait déjà depuis les années 1970 des activités de soutien aux projets portés par les migrants, au travers de formations et par la mise à disposition d'expertise technique.

S'appuyant sur l'existence de ces activités, au début des années 1990 des expériences étatiques ont été initiées dans la Vallée du Fleuve, qui ont conduit à la définition du co-développement dans sa signification actuelle (Audran, 2008).

Ainsi, le programme Migrations et développement local, mis en place par le Ministre des affaires sociales et par le Ministère des affaires étrangères à partir de 1995, concernant le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, prévoyait deux objectifs. En premier lieu, des aides financières et un accompagnement par une ONG étaient proposés aux migrants (en situation régulière ou non), disposés à rentrer dans le pays d'origine pour y créer une activité économique. Deuxièmement, étaient prévus des cofinancements d'actions de développement initiées par les migrants et leurs associations, sans visée de retour. Ces collectifs de porteurs de projets en faveur du lieu d'origine, qui se formalisent de plus en plus depuis les années 1980, sont désormais qualifiés d'OSIM (Organisations de solidarité internationale issues des migrations).

Dans un tel contexte, le co-développement est apparu au gouvernement comme une réponse appropriée traitant à la fois les problématiques de la maîtrise de l'immigration et du développement. En raison de sa filiation avec les aides au retour, et du fait qu'il soit basé sur le présupposé selon lequel le développement des zones de départ est à même de freiner l'émigration (qui produirait en réalité à court-moyen terme, comme déjà discuté, plutôt l'effet inverse), le co-développement a été d'emblée critiqué par les acteurs de la société civile française et par les chercheurs (Lacroix, 2009 ; Courtin, 2007). La politique de co-développement, formalisée à partir de 1997 par le rapport de l'universitaire Sami Nair (demandé par le gouvernement Jospin), va dès lors avec le temps osciller entre ces deux objectifs : la maîtrise des flux, et le développement des pays d'origine. Elle concerne au sens large toute action de coopération en rapport avec les populations immigrées et le développement des pays d'origine (Nair, 1997).

### *Vers la reconnaissance institutionnelle des associations de migrants*

De 1998 à 2002, une Mission interministérielle au co-développement et aux migrations internationales (sous tutelle du ministre des Affaires sociales) est chargée de mettre en place les dispositifs de cette politique, et d'initier une série de concertations entre les OSIM, les ONG et les pouvoirs publics. Les concertations précédentes sur ces questions étaient en effet caractérisées par l'absence des associations de migrants, et concernaient exclusivement des représentants de l'Etat et d'ONG. Pourtant, l'objectif affiché de ces discussions envisageait « *que soit reconnu le rôle des immigrés dans la solidarité internationale dans une double visée de modification en profondeur de l'image de l'immigré et d'adaptation concrète de la politique française de coopération à cette réalité* » (Lacroix, 2006). Les associations ne s'insèrent que dans un deuxième temps dans le débat. En effet, non seulement elles ne sont pas présentes aux discussions du groupe 'Migrations et populations en mouvement', un groupe mis en place par une structure de coordination entre le Ministère des affaires étrangères et les ONG, mais elles sont exclues des Assises de la solidarité internationale de 1997, alors que leur participation était prévue, avec

le prétexte qu'elles ne sont pas suffisamment organisées et qu'elles n'ont pas l'expérience du dialogue. C'est en particulier suite à leurs protestations que le gouvernement charge cette Mission interministérielle de les impliquer dans une plus large mesure, en mettant en place un cadre de concertation qui puisse également comporter leur participation.

Conviées à participer aux Assises de 1998, les OSIM expriment leur insatisfaction sur un certain nombre de points : labellisées comme 'associations de ressortissants d'étrangers résidant en France', bien que nombre d'entre elles comptent des membres disposant de la nationalité française, elles sont obligées de passer par les ONG françaises pour obtenir des financements. A ce problème s'ajoute un manque d'expérience dans le montage de projet selon les critères demandés par les bailleurs de fonds, ainsi qu'un problème d'inscription dans les réseaux administration/ONG (Daum, 2008). En 2000, est créé un groupe de travail 'OSIM et développement', avec la participation des associations de migrants, en vue d'étudier les modalités d'une mise en réseau, d'identifier des personnes ressources et de créer un organe de représentation. Les réflexions engagées ont abouti en 2002 à la mise en place d'un dispositif comprenant les associations de base (OSIM), les Fédérations et associations d'appui (FOSIM), ainsi que le FORIM (Forum des OSIM). La création du FORIM, la plateforme nationale de représentation de centaines d'associations de migrants<sup>83</sup>, s'est accompagnée d'un instrument financier dédié aux projets des associations de migrants, destiné à établir davantage d'équilibre entre les financements prévus pour les ONG et pour les migrants. Un représentant associatif retrace en ces termes le processus qui a abouti à la création du FORIM et les avancées qu'il a comportées en termes de reconnaissance du rôle des organisations de migrants :

Les associations n'avaient pas accès aux financements, pour avoir de l'argent elles étaient obligées de passer par des ONG qui portent le projet, le réalise, et ça crée des frustrations de la part de ces associations. Un des travaux essentiels était dans les partenariats, les liens avec les pouvoirs publics. Et aussi sur les outils dédiés aux migrants. C'est ce qui nous a amené à nous investir dans la création du FORIM, de façon à aboutir à une organisation qui puisse être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics. Il n'y avait pas de structure pour se positionner au nom des migrants. (...) En 1997 à la Sorbonne il y a eu les Assises de la solidarité internationale, il y avait toutes les ONG françaises, au départ il était prévu que les migrants soient à côté des ONG, à la dernière minute ils nous ont écartés, nous on a protesté dans la salle, et au moment où le Ministre de la coopération Charles Jocelyn prenait la parole, il a pris conscience, avec le directeur du FMI, qu'on existait. Sorti de là, il a mis en place un groupe de travail pour réfléchir à comment travailler avec les migrants. Donc ce groupe de travail mis en place à la fin de 1997 a donné naissance au FORIM. L'évolution va vers une prise en compte plus importante du rôle des migrants.

Comme l'observe Lacroix (2006), le FORIM est à la fois le produit d'un besoin politique de la part de l'administration, qui ne disposait pas d'une entité

<sup>83</sup> Originaires d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb, d'Asie du Sud-Est, de l'Amérique Latine, des Caraïbes et de l'Océan Indien.

capable de faire le lien entre les pouvoirs publics et les associations de migrants dans le cadre de sa politique de co-développement, et des revendications des organisations de migrants. Celles-ci ont cherché à dépasser la tutelle des ONG pour l'accès aux financements publics, et ont revendiqué la reconnaissance de leur rôle dans le champ de la coopération et de la solidarité internationale. Un tel chemin n'a pas été facile pour le FORIM et ne semble pas l'être encore de nos jours. D'une part, le fait qu'il soit né avec le soutien de l'Etat, et qu'il soit subventionné entièrement par l'Etat, l'aurait mis dans une position difficile par rapport à sa liberté d'expression et de critique par rapport aux politiques migratoires du gouvernement, en particulier celles qui ont été mises en place après sa création, avec le retour de la droite. Un tel état de fait aurait contribué à rendre difficiles les rapports entre le FORIM et les ONG au fil des années, ces dernières concevant cette entité comme prise en otage par le gouvernement, et jouant plus un rôle de collaboration institutionnelle que d'indépendance. D'autre part, comme le font observer d'autres acteurs, ces tensions seraient dues, au moins en partie, aux compétitions suscitées par l'émergence du FORIM en tant qu'acteur de la coopération institutionnellement reconnu et financé par l'Etat, s'insérant dans un contexte jusque-là monopolisé par les ONG. Dès lors, l'émergence des associations de migrants dans le domaine des subventions étatiques aurait des conséquences pour le marché du développement, aussi car les migrants, étant bénévoles et contribuant de plus par leurs propres moyens aux projets, peuvent se révéler pour certains projets plus intéressants pour les Etats que le ONG. Ces éléments transparaissent des témoignages suivants, le premier d'un représentant étatique, le deuxième d'un représentant associatif :

Quand la France a porté le co-développement, très rapidement on s'est rendu compte qu'il y avait une concurrence, ou plutôt un regard des ONG classiques de développement vis-à-vis des associations de migrants, qui les considéraient comme des concurrents. Et ça c'est un gros problème. Et ça existe encore. Le marché du développement c'est un marché, les ONG se positionnent, et les organisations de migrants n'ont pas de salariés.

Le message qu'on a voulu faire passer c'est que la solidarité internationale est un gâteau à confectionner, pas un gâteau à partager, et donc il n'y a pas de compétition. L'approche qu'on a avec les ONG c'est se mettre tous ensemble mais chacun jouant son rôle. Les associations de migrants ont besoin d'aide, ce ne sont pas des associations de professionnels, il n'y a pas de salariés, ils n'ont pas forcément des compétences professionnelles pour monter des dossiers, donc ils ont besoin des ONG. Sauf que souvent ce n'est pas très bien compris par les ONG. Il y en a qui pensent qu'on leur enlève le pain à la bouche en subventionnant les associations de migrants, car souvent on est positionnés sur les mêmes créneaux. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui car quand on regarde les dispositifs en place, ils sont issus de lignes budgétaires qui ne sont pas celles des ONG.

L'ensemble de ces éléments a participé ainsi à créer des tensions entre le monde des ONG et le FORIM, ou plus en général celui des associations de migrants, bien que cela n'empêche pas qu'existent en France de nombreuses

relations de collaboration et de partenariat où les rôles des uns et des autres sont clairement définis.

### *Le co-développement, le développement solidaire et les accords de gestion concertée des flux migratoires*

Avec l'avènement de l'approche globale des migrations initiée par l'Union Européenne, notamment le Conseil de Tampere de 1999, qui évoluera vers l'approche ainsi dite du *triple win* – prenant en compte à la fois les bénéficiaires pour les migrants, pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil – la politique de co-développement implique désormais un partenariat avec les pays tiers. L'approche globale des migrations comprend des politiques destinées à lutter contre la migration illégale tout en permettant, en coopération avec les pays de provenance, de tirer avantage de la migration légale. C'est avec la création en 2007, dès l'arrivée de Sarkozy à la présidence, du MIINDS (Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, ensuite développement solidaire), que les liens entre le co-développement et la maîtrise des flux deviennent plus explicites. Si auparavant les questions de co-développement concernaient au niveau étatique le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des affaires sociales, elles passent sous la tutelle du MIINDS. L'aide aux pays d'origine des migrants est octroyée en échange de la collaboration à la lutte contre la migration illégale (et des réadmissions), et des programmes de co-développement sont financés principalement dans des régions à forte pression migratoire dans l'idée de fixer les populations sur place, tout en essayant de favoriser les retours (Audran, 2008). En ce sens, la notion de développement solidaire, plus large que celle de co-développement, comprend actuellement à la fois le co-développement et l'aide publique sectorielle au développement<sup>84</sup>. Ainsi, le concept de développement solidaire englobe non seulement les actions de co-développement mais également « *toutes les actions sectorielles d'aide au développement dans des régions des pays d'origine qui sont des régions de forte émigration vers la France, permettant de contribuer à la maîtrise des flux migratoires* »<sup>85</sup>.

Dans un tel contexte, la France établit des accords-cadres de gestion concertée des flux migratoires sur base bilatérale avec une série de pays de provenance des migrants – le Sénégal ayant été le premier pays à s'être engagé dans la signature d'un accord – qui entendent poser les bases d'un nouveau partenariat avec les pays d'origine, mais aussi avec les migrants. L'objectif déclaré est d'organiser la coopération Nord-Sud en partenariat avec les pays d'origine de manière à gérer

<sup>84</sup> Notons que dans le cadre de la politique de développement solidaire, la part dédiée au co-développement, donc destinée aux migrants, est largement inférieure à l'aide sectorielle aux Etats.

<sup>85</sup> Secrétariat du Comité interministériel pour le contrôle de l'immigration, Rapport au Parlement sur les orientations de la politique d'immigration, décembre 2008, p. 172.

avec eux la migration légale, la lutte contre la migration irrégulière et les actions de co-développement, pour que la migration profite à la fois aux pays d'accueil et d'origine, ainsi qu'aux migrants. Le fait de soutenir la participation des migrants et de leurs associations aux efforts de développement, en plus de représenter une valorisation de leur rôle d'acteurs du développement, est vu comme un moyen permettant à la fois de contribuer à une meilleure intégration en France, et de favoriser le maintien des liens avec le pays d'origine. Si l'aide attribuée aux migrants et à leurs associations dans le cadre du co-développement permet de développer des programmes de développement de plus grande envergure qui sont bénéfiques aux populations locales, pour la France, le co-développement, ou plus largement le développement solidaire, s'inscrit directement dans la politique d'immigration choisie. Ces accords s'accompagnent en effet d'un certain nombre de dispositions visant à favoriser la mobilité, notamment celle de personnes hautement qualifiées (intellectuels, universitaires, hommes d'affaires, artistes, etc.), par l'octroi de 'visa de circulation', et par un meilleur accueil des étudiants. Est également prévue l'attribution d'un certain nombre de cartes 'compétences et talents', d'une durée déterminée, dans des métiers susceptibles d'être utiles au développement économique ou au rayonnement de la France et de favoriser le développement du pays d'origine<sup>86</sup>. Les Etats signataires s'engagent en contrepartie à lutter contre l'immigration illégale à leurs frontières et à réadmettre leurs ressortissants en situation illégale, dès que leur nationalité est établie, voire présumée. Selon Daum (2008), il s'est agi en quelque sorte de monnayer la bonne volonté des Etats d'origine dans le contrôle de la migration, tout en s'inscrivant dans les objectifs du développement. Le co-développement, élargi au développement solidaire, répond ainsi à la fois à l'objectif de solidarité inscrit dans le pacte républicain et à l'agenda politique du gouvernement concernant la maîtrise des flux migratoires.

#### ***Les accords avec le Sénégal et le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD)***

En raison des relations de coopération de longue date existant entre les deux pays, le Sénégal et la France ont signé, en 2000 déjà, une première convention globale de co-développement. Le Sénégal est le premier pays, comme mentionné plus haut, à avoir signé en 2006 un accord de gestion concertée (renouvelé en 2008). Dès lors, à la différence d'autres pays, le Sénégal bénéficie depuis environ une décennie de programmes spécifiques d'appui aux projets de Sénégalais en France<sup>87</sup>. Ces programmes ont été précurseurs du programme actuel, le PAISD, un programme triennal mis en place en 2009, avec un budget

<sup>86</sup> La délivrance de cette carte est conditionnée à la présentation d'un projet de co-développement.

<sup>87</sup> Le Sénégal ne relève pas des appels à projet du PRA/OSIM gérés par le FORIM, mais bénéficie de programmes d'un montant plus élevé.

total de 9 millions d'euros. De compétence du Département du développement solidaire (Service des affaires internationales et du développement solidaire<sup>88</sup>), il est le fruit d'une collaboration entre l'Etat français et l'Etat sénégalais. Il est géré directement par l'Etat sénégalais, qui contribue à son financement par la mise à disposition de personnel et de locaux. Au niveau technique, il est soutenu par la Cellule de Coordination du PAISD auprès de la Présidence à la République (Direction de l'assistance technique), qui assure une fonction de coordination et de relais aussi avec les entités étatiques locales, ainsi qu'une expertise technique en matière de gestion de projets. Le PAISD atteste la volonté de la part de l'Etat sénégalais de s'impliquer dans le co-développement, et s'insère dans sa politique de soutien aux initiatives de développement de la diaspora initiée dans les années 2000. En France, l'ONG Ps-Eau<sup>89</sup> à Paris est chargée d'accueillir et soutenir les porteurs de projets, associatifs ou individuels, qui concernent des investissements économiques (aide à la réinsertion, aussi pour les migrants en situation irrégulière<sup>90</sup>, ou projets économiques à distance), la mobilisation de la diaspora qualifiée, les projets associatifs de développement local<sup>91</sup> dans les régions d'origine et la mobilisation de jeunes diplômés pour le volontariat solidaire. Un acteur étatique décrit ainsi une partie des aspects caractérisant le PAISD :

Ce que nous on fait de beau c'est le Programme d'appui aux activités de solidarité pour le développement, qui relève historiquement de la convention de co-développement avec le Sénégal signée en 2000 et surtout de l'accord sur la gestion concertée des flux migratoires et son avenant. (...) Ce que nous avons priorisé c'est le développement local, avec les associations de la Vallée du Fleuve qui financent depuis 40 ans les projets, ils n'avaient pas besoin de nous, mais là on les aide. L'appui à la création d'entreprises se basait à l'origine juste sur l'aide à la réinsertion. La volonté du Sénégal a été d'ouvrir à un public beaucoup plus large, que ce soit des gens qui bénéficient de l'aide à la réinsertion parce qu'ils ont été invités à quitter le territoire français, et à d'autres comme les étudiants bien diplômés. (...) Il y a vraiment une volonté du Sénégal de s'impliquer, de ne pas en faire une affaire que de la France, mais d'en faire une affaire du Sénégal appuyé par la France. Et quand vous raisonnez comme ça, c'est très différent. Vous n'êtes plus dans la relation ONG française qui porte un projet, non là c'est l'Etat Sénégalais qui porte un projet, qui assume ses responsabilités, s'il y a des échecs on partagera la responsabilité mais ce sera plus pour eux car ils mettent en œuvre les projets. Et on arrive à une évolution dans la qualité des projets qui sont financés, vous avez des associations de migrants qui financent des lycées, là vous avez 5 lycées qui vont être présentés à un comité de sélection qui vérifie les projets, et qu'au niveau de l'éducation nationale il y aura bien des enseignants.

<sup>88</sup> A l'époque de l'étude de terrain, ce service faisait partie du MIHNS, actuellement du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

<sup>89</sup> Programme Solidarité Eau.

<sup>90</sup> Ce volet est pris en charge par l'OFII.

<sup>91</sup> Le programme participe à 70% du coût total, au minimum 20% devant être reparti entre l'association leader du projet en France et l'association au Sénégal, et le restant pouvant provenir d'autres financements privés et/ou publics.

La collaboration étatique implicite à ce programme aurait l'avantage d'assurer une collaboration entre les associations de migrants et les élus locaux, et d'insérer les projets dans les planifications locales en respectant les rôles des uns et des autres. En échange, les associations ont un droit de regard sur la gestion des projets qu'ils ont contribué à financer. En plus de projets relevant du domaine scolaire (lycées, écoles de formation professionnelle), sont financés par exemple des projets d'adduction d'eau et de maternité rurale. Les montants engagés par les associations de migrants peuvent être très importants (jusqu'à 150'000 euros pour un projet de lycée qui en coûte 450'000), ce qui montre que la contribution financière des associations à l'effort de développement peut être très importante. La partie concernant l'appui aux projets de développement portés par les associations villageoises est celle qui comporte le plus d'adhésion et d'intérêt auprès de la diaspora sénégalaise en France.

### ***Le procès de la société civile au co-développement et la réappropriation du concept***

Déjà présentes à la fin des années 1990 en raison de la filiation opérée entre co-développement et incitation au retour, les critiques de la société civile au concept de co-développement se sont intensifiées avec son insertion dans les accords de gestion concertée des flux migratoires. Elles ont abouti en 2008 à un colloque, 'Migration et développement : enjeux et pièges du co-développement', organisé par le CRID avec la collaboration des principales associations impliquées dans ce domaine<sup>92</sup>. Ce colloque a représenté une véritable mobilisation collective, qui a comporté également le soutien de la Mairie de Paris et la participation de l' élu chargé du Secteur des relations internationales de la Ville de Paris. Au travers des débats, il s'est agi de faire un véritable procès au co-développement<sup>93</sup>, entendu à la base en tant que libre participation des migrants aux actions de développement et qui serait devenu dans l'optique étatique l'instrument d'une gestion restrictive des flux migratoires, conditionnée aux accords de réadmission. Le contrôle des flux étant privilégié dans la politique mise en œuvre par rapport au développement (aussi au niveau des financements accordés à l'un et à l'autre objectif), il s'agirait dès lors essentiellement d'une instrumentalisation de la coopération au service des intérêts des pays d'émigration. De plus, depuis le début l'on retrouve l'idée selon laquelle les pays doivent se développer pour freiner les migrations. Or non seulement ce présupposé ne serait pas correct, mais conduirait à orienter l'aide

<sup>92</sup> Le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) est un collectif réunissant 54 associations françaises de solidarité internationale. Les associations qui ont rejoint l'initiative sont : CCFD-Terre solidaire, CIMADE, Emmaüs international, Enda Europe, France Amérique Latine, GRDR, IDD, IPAM, Ligue des Droits de l'Homme, Réseau Foi et Justice, Secours Catholique-Caritas France, Terre des Hommes, ainsi que le FORIM, GISTI et Migreurop.

<sup>93</sup> Voir les actes du colloque <http://www.crid.asso.fr/spip.php?breve88>.

au développement vers les pays d'où proviennent les migrants, au lieu des pays les plus pauvres.

Par ailleurs, l'idée que le co-développement puisse comporter des accords bénéfiques aux pays d'accueil et d'origine est remise en question par le constat que les transferts de fonds des migrants vers le pays d'origine, qui s'élèvent en France à environ 8 milliards d'euros par année, sont les moyens les plus stables dans la stratégie de réduction de la pauvreté. En ce sens, les politiques visant la maîtrise des flux et de la mobilité serviraient surtout les intérêts des pays d'accueil, et les accords concertés impliqueraient le maintien d'un mode d'aide traditionnel (aussi car la plupart des fonds de développement solidaire sont destinés à l'aide sectorielle aux Etats plutôt qu'aux projets des migrants), en échange d'une participation à la répression des flux. Finalement, la société civile rappelle l'impact contre-productif des politiques restrictives dans le pays d'accueil en termes de mise en œuvre de projets de co-développement. L'étouffement des perspectives d'intégration qu'impliquent les restrictions mises en place en matière de renouvellement de permis de séjour, de regroupement familial, de régularisation, et plus en général en raison de la stigmatisation envers les étrangers, sont conçues comme des entraves à l'établissement de relations de partenariats et de co-développement. Pour participer à la réussite des projets de co-développement, l'on estime que les migrants doivent être dans des conditions administratives et sociales favorables.

Les éléments de ce procès, dont une partie seulement a été retracée ici, s'accompagnent d'une série de propositions de la part de la société civile, visant à se réapproprier le concept de co-développement. La mobilité et la circulation entre les espaces sont entendues comme des prérequis indispensables à toute activité de co-développement, les migrants et leurs associations devant être des acteurs qui lient et qui occupent ce double espace, d'accueil et d'origine. En ce sens, tout projet qui implique une entrave à la mobilité (donc le retour définitif) ne peut pas être conçu comme du co-développement. Le co-développement doit être compris comme un moyen de lier l'intégration ici et le développement là-bas, en d'autres termes, « *comme l'implication des migrants dans le développement de leur pays d'origine, mais aussi comme un moyen d'intégration dans le pays d'accueil et comme un moyen de valoriser l'apport économique, social et culturel des migrants dans le pays d'accueil* » (Actes du colloque, p. 31). Le co-développement, envisagé en tant que partenariat entre associations de migrants, société civile et collectivités locales (dans les pays d'accueil et d'origine), implique que les migrants et leurs associations soient reconnus comme des citoyens à part entière autant ici que là-bas.

### ***Le Label Paris Co-Développement Sud***

La Ville de Paris, et plus en particulier sa Délégation générale aux relations internationales, a créé en 2006 le Label Paris co-développement Sud, issu des

Assises du co-développement, une manifestation organisée en 2003 par le milieu associatif migrant, y compris le FORIM, en collaboration avec la Mairie de Paris. Suite à cette manifestation, a été décidée la création de ce label, qui finance des projets portés par des associations de migrants actives dans le domaine de la solidarité internationale et de l'intégration. Les projets financés doivent comporter une double orientation, ici et là-bas, donc comprendre à la fois un volet Sud et un volet parisien. Le volet Sud doit s'inscrire dans une perspective de développement durable visant à renforcer les acteurs du Sud, tout en donnant un rôle actif aux collectivités locales et aux acteurs de terrain. Le volet parisien quant à lui doit promouvoir les réseaux de contacts individuels ou collectifs entre Parisiens d'origine étrangère, les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et l'ensemble de la population, ces contacts étant envisagés comme propices aux échanges interculturels et à l'intégration. Ainsi, au travers de cet appel à projets, est manifestée explicitement une volonté de la Ville de Paris de lier les espaces d'accueil et d'origine des migrants, donc de concevoir l'intégration et le développement en tant qu'activités complémentaires se renforçant mutuellement. Plus particulièrement, l'idée sous-jacente partagée par l'administration locale est que l'implication dans des projets de développement en faveur du pays d'origine est favorable à l'intégration dans le lieu d'accueil, de par la reconnaissance manifestée par l'Etat vis-à-vis de l'identité d'origine des migrants, et par l'établissement de contacts sur le lieu d'accueil. En ce sens, le Label co-développement de la Ville de Paris comprend une collaboration avec la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Il existe donc une collaboration institutionnelle entre les secteurs parisiens du domaine de la solidarité internationale et de l'intégration, qui sont chargés de l'analyse des dossiers et de la remise des prix<sup>94</sup>. L'esprit du Label est également celui de promouvoir le rapprochement entre associations de migrants et professionnels de la coopération, bien que lors de l'édition de 2011 une diminution de ces partenariats ait été observée, attestant par là d'une plus grande volonté d'autonomisation des migrants.

Le Label comprend également la collaboration du FORIM, qui a participé avec d'autres associations aux concertations précédant sa mise en place, ce qui montre l'implication des associations de migrants dans l'élaboration de la politique de co-développement de la Ville de Paris. En effet, comme le souligne un représentant associatif :

Le label co-développement Paris c'est nous qui avons contribué à le mettre en place. Il y a eu d'abord un collectif d'associations de migrants de Paris qui a travaillé en 2003 pour organiser des assises du co-développement au niveau de Paris, on a élaboré une Charte des assises avec Delanoë qui l'a signé. On se démarque du co-développement officiel, en disant qu'il se passe dans les quartiers ici et là-bas.

<sup>94</sup> L'aide financière est comprise entre 5'000 et 15'000 euros, pour des projets ne devant pas dépasser un coût total de 100'000 euros. L'appel à projet s'accompagne depuis 2008 d'une formation à l'élaboration des projets.

Le FORIM, et plus en général les associations de migrants, ont ainsi contribué à rendre saillant le lien entre l'intégration et le co-développement auprès des autorités parisiennes, qui est actuellement opérationnel au niveau de la Ville de Paris. C'est aussi que la naissance du FORIM a été marquée d'emblée par la double orientation ici et là-bas, avec la signature et le financement de deux ministères, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des affaires sociales, pour signifier qu'il comprend un volet intégration et un volet co-développement. La création du MIIINDS a quelque peu cassé cette logique, car il n'a plus financé le volet intégration, mais seulement celui du co-développement. Notons que d'autres instances étatiques, parmi lesquelles l'Agence Française de Développement (AFD)<sup>95</sup>, contribuent également au financement du FORIM.

### *Le FORIM et la complémentarité entre l'intégration et le co-développement*

Pour réaffirmer la double implication des migrants dans l'intégration et dans le co-développement, ainsi que leur complémentarité, le FORIM a lancé en 2010 les Rencontres Nationales de l'Intégration et du Co-développement (REINACODE). Cette action, qui a compris l'organisation d'une série de caravanes sur le territoire français ainsi qu'un Livret Blanc de recommandations, a visé la reconnaissance du double rôle des migrants et de leurs associations auprès du public et des partenaires publics et privés impliqués dans le domaine de l'intégration et du co-développement. Dans le cadre des restitutions<sup>96</sup>, il a été souligné que la Ville de Paris et de nombreuses autres collectivités locales abordent désormais ces deux concepts de manière complémentaire, afin d'améliorer les conditions de vie des migrants en France et le développement des pays d'origine des migrants. Il a été rappelé également que le co-développement a pour but de 'favoriser le rôle des migrant-e-s comme acteurs et actrices du développement de leurs pays d'origine afin de faciliter leur intégration dans le pays d'accueil', et que les notions de double espace de vie, d'intervention et d'interactions sont les fondements du concept du co-développement.

Dès lors, le FORIM réaffirme son double rôle dans la promotion à la fois de l'intégration des migrants en France et de projets de co-développement dans le pays d'origine. Ceci peut être lu comme un signal vis-à-vis en particulier du MIIINDS, qui aurait tenté pendant son existence d'opérer une distinction entre les deux secteurs, en privilégiant sa dimension relative au développement là-bas plutôt qu'à l'intégration ici. Ce ministère aurait été en ce sens davantage

<sup>95</sup> Notons que l'AFD a intensifié son action dans le co-développement, et plus en général dans les questions de migration et développement, par un soutien aux diasporas et aux OSIM, en plus qu'au FORIM (aide à la structuration), dans le cadre de ses actions de partenariat en vue du développement des pays d'origine. Cf. *Cadre d'intervention transversal. Migrations internes et internationales, 2010-2013*. Agence Française de Développement.

<sup>96</sup> Cf. *REINACODE, Rencontres nationales de l'intégration et du co-développement*, FORIM, 2012.

concerné par une logique de retour et de réinsertion, ou alors par le ‘co-développement pour le développement’, en poursuivant davantage l’objectif de tarir les flux migratoires plutôt que de favoriser l’intégration.

### *Le co-développement au niveau local*

Notons finalement qu’au niveau local, le co-développement est promu par les collectivités locales dans le cadre de la coopération décentralisée, une démarche qui s’est affirmée plus particulièrement pendant les années 1990 suite à une loi qui donne un cadre légal à la coopération décentralisée en France, ainsi qu’aux processus de décentralisation initiés dans les pays d’Afrique subsaharienne tels que le Sénégal. En Région Ile-de-France, le Conseil régional des Yvelines est particulièrement impliqué dans le soutien de projets portés par les migrants sénégalais et leurs associations, en raison de la présence de la diaspora sénégalaise dans ce département depuis la fin de la deuxième guerre mondiale<sup>97</sup>. Les Mairies sont également engagées à ce niveau, comme celles de Mantes-La-Jolie, Les Mureaux, tout comme la plupart des autres départements et villes en Ile-de-France qui comportent la présence de migrants (Seine-Saint-Denis, Essonne, etc.). La Région Ile-de-France est également impliquée dans le domaine du co-développement, avec le lancement récent d’un programme dédié aux OSIM, et en participant à la subvention de projets financés par le Label co-développement, le PAISD ou le PRA/OSIM. D’autres entités comme l’AFTAM (actuellement Coallia), ainsi que l’ADOMA, qui gèrent, parmi d’autres activités, les foyers des travailleurs migrants en région parisienne et en Ile-de-France, ont également développé des appels à projets dans le domaine du co-développement pour soutenir les associations de migrants qui habitent dans leurs foyers.

Ces diverses initiatives montrent que le co-développement au niveau local, qu’il s’agisse de sa connotation double espace ici et là-bas ou de sa forme de contribution au développement du pays d’origine, atteste d’une volonté répandue auprès des institutions locales d’accompagner les migrants et leurs associations dans leurs projets de développement, en mettant l’accent sur les partenariats entre collectivités ici et là-bas, et sur le rôle facilitateur de migrants dans l’établissement de réseaux. Il s’agit là d’une reconnaissance de leur rôle d’acteurs du développement local et de créateurs de passerelles entre les espaces, qui a comme propos recherché aussi celui de favoriser la citoyenneté et l’intégration dans le contexte d’accueil. Au niveau de la forme prise par le lien entre l’intégration et l’engagement dans le développement, selon les représentations dégagées, c’est surtout l’engagement dans le développement qui est considéré bénéfique pour l’intégration. Certes, le contraire est également avancé, mais pour des raisons historiques, les migrants des associations

<sup>97</sup> Les 2<sup>ème</sup> Assises Yvelinoises de la Coopération décentralisée et de la Solidarité internationales (en 2010) ont vu le Sénégal en tant qu’invité d’honneur.

villageoises se seraient mieux insérés dans la société française grâce aux contacts établis avec les collectivités locales et les ONG dans le cadre des collaborations mises en place pour agir en faveur du développement. Notons pour conclure que le co-développement tel qu’il est conceptualisé au niveau local, à la différence des orientations plus centrales, ne semble pas être lié à la gestion des flux migratoires, ni à une stratégie pour favoriser les retours, mais plutôt à la solidarité internationale et à la reconnaissance du rôle citoyen des migrants dans les espaces d’accueil et d’origine.

### **Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Paris**

Les associations de la diaspora sénégalaise présentes à Paris et dans les villes des départements voisins d’Ile-de-France, où habitent nombreux Sénégalais et personnes d’origine sénégalaise, sont extrêmement nombreuses et diversifiées (environ 300 associations sont répertoriées, pour un nombre réel probablement bien supérieur). Elles témoignent d’une grande vitalité et de l’existence d’une pluralité d’orientations et d’activités ici et là-bas, de composition et de modes de fonctionnement, à l’image de la diversité de la diaspora sénégalaise à Paris. Bien que forcément réductrice par rapport à cette pluralité, une tentative qui vise à retracer les principales caractéristiques des dynamiques associatives sénégalaises à Paris a été opérée, se basant sur les organisations rencontrées lors du travail de terrain et sur les témoignages récoltés.

#### *Les associations de village : de l’autonomie au co-développement*

Le modèle de l’association villageoise, ou de l’association de ressortissants, est le plus répandu en région parisienne et dans les villes alentour, aussi en raison des caractéristiques historiques de la diaspora sénégalaise, la plus nombreuse et ancienne provenant en particulier de villages ruraux des régions de la Vallée du Fleuve (et par la suite de Casamance, de Tambacounda et du Sine Saloum). Comme l’observe aussi Dia (2009), c’est la commune appartenance villageoise et le vécu collectif dans les foyers au début des années 1960 qui offrent la matrice d’engendrement des associations villageoises, qui se formalisent dès 1981. Ces organisations existaient généralement déjà auparavant sous forme de caisses villageoises d’entraide, comme c’est le cas par exemple de l’Association des Ressortissants de Ndouloumadji Dembé en France, ou de l’Association des Ressortissants de Golmy. Leurs objectifs sont de favoriser les liens de parenté et de solidarité entre membres en migration, l’entraide et l’accueil des nouveaux arrivants, mais aussi le rapatriement des corps et les actions de solidarité en faveur des villages d’origine, en réponse à leurs besoins de développement (écoles, puits, aménagement des terres et introduction de pratiques agricoles diversifiées, mosquées, etc.). Elles reproduisent souvent le mode de fonctionnement villageois basé sur le pouvoir aux aînés et sur le prestige des

familles. Avant leur formalisation, les activités étaient exclusivement financées par les membres grâce aux cotisations. Comme le montre le témoignage d'un membre associatif, une telle organisation n'était pas à l'époque favorisée par le contexte législatif français :

Nos parents sont arrivés en France en 45, après la deuxième guerre mondiale. Chaque village avait une association qui s'occupait des problèmes du village. Quand il y avait quelqu'un qui décédait en France, on ne voulait pas l'enterrer ici, et ce n'était pas facile à l'époque d'ouvrir un compte en banque, mon père a été le premier à ouvrir un compte à la Société générale, avec l'appui d'un ami en 74, autrement avant si tu étais un Noir tu ne pouvais pas. C'était aussi pour construire une mosquée, une salle de classe, aide au village, entraide. Il devait y avoir cette notion de famille, ce qui nous a sauvé dans notre village était la migration, je ne vous le cache pas, tout ce qui est là-bas est migration.

Dès 1981, avec leur formalisation, ces associations formulent peu à peu leurs initiatives en faveur de leurs villages en termes de développement, soutenues dans nombre de cas par le GRDR, qui met à disposition des formations et des appuis aux projets. Elles rentrent ainsi progressivement dans une logique de co-développement, comportant la participation d'autres entités à la subvention et à l'appui de leurs actions. Dans certains cas, des méfiances subsistent à l'égard de l'administration et des ONG, et les associations villageoises préfèrent mener leurs actions de manière indépendante. C'est en particulier avec l'arrivée dans les associations de membres plus jeunes et formés, en provenance du Sénégal ou formés en France, que ces associations s'ouvrent de plus en plus aux subventions externes et se formalisent, marquant par là leur entrée dans l'espace public français, et la progressive reconnaissance qui s'ensuit quant à leur rôle central dans le développement local du pays d'origine.

Ils ont demandé des subventions, au fur et à mesure que des gens plus éduqués sont arrivés, quand je dis éduqués, c'est qu'ils ont fait l'école, un certain niveau d'études. Ils ont commencé à frapper à un certain nombre de portes, déjà pour légaliser l'association, lui donner un statut juridique bien reconnu, et ils ont commencé à demander des subventions. Ce qui est bien c'est qu'ils ont su taper aux bonnes portes, et avec les subventions ils ont réalisé un dispensaire pour apporter un minimum de santé aux gens du village. (...) Ce qui est bien en France c'est que les associations ont pas mal de subventions, s'ils savent où les chercher ils les trouveront, c'est quelque chose que j'apprécie beaucoup. Je crois qu'ils ont compris que le développement de certains pays africains passe par leurs associations, car l'association qui reçoit l'argent elle le dirige directement vers le village, vers le peuple qui en a besoin. Je ne critique pas les gouvernements, mais bon, ils aident mais c'est long, l'argent est dilué, quand il arrive sur place, il reste juste de quoi prendre un seau d'eau.

Les associations villageoises, qui agissent avec l'appui d'une association correspondante au village qui gère les projets, et souvent avec celui d'une association basée à Dakar qui gère les contacts au niveau administratif, sont actuellement dans la plupart de cas insérées dans des réseaux transnationaux. Les ressortissants du même village qui vivent dans d'autres pays (p. ex. en Italie, Espagne, Belgique, Etats-Unis, Afrique) ont créé des associations qui cotisent sur un compte commun géré le plus souvent par l'association mère en

France. C'est le cas par exemple de l'Association Solidarité Sadeloise Sahel Sénégal, ou encore de l'Associations des Ressortissants de Thiehel en France. Une telle structuration permet de réaliser des projets de plus grande envergure et d'être en mesure de participer aux appels à projets étatiques pour des grandes réalisations comme les barrages d'eau, des lycées ou encore des centres de formation professionnelle (comme c'est le cas d'un projet mené par l'Association des Ressortissants de Bakel en France), qui comportent des sommes très importantes. Avec la décentralisation, les initiatives doivent de plus en plus s'insérer dans les programmes de développement locaux, afin d'éviter le double financement aux collectivités locales des mêmes projets par d'autres entités (coopération décentralisée, Banque Mondiale, etc.). Lorsque les projets sont financés par des programmes comme le PAISD, ces aspects sont vérifiés par l'ONG qui appuie les projets et par la cellule technique au Sénégal.

Les actions menées dans les villages s'accompagnent généralement d'une reconnaissance du rôle des migrants dans le développement de la part de la population villageoise, qui participe dans nombre de cas, avec le chef du village et avec les autorités de la collectivité rurale, à la définition des actions à réaliser. Dans d'autres cas, les actions sont cependant décidées par les migrants, ce qui a conduit les collectivités locales à exiger davantage de concertation avant d'initier les projets, comme le témoigne le Président d'une communauté rurale, ancien migrant en France :

Là où on a eu un petit problème avec eux, c'est qu'ils ont monté le projet avant de nous informer, on a délibéré et on a dit ok, mais quand je suis venu en France j'ai dit, ok, mais à l'avenir c'est n'est pas comme ça, le Conseil a son plan de développement local, on a dégagé des priorités, on vous a envoyé le plan, et les priorités on les prends ici mais pas ailleurs. L'école c'est une priorité, mais il y en avait d'autres avant, la prochaine fois, vous ouvrez le plan de développement local sur 5 ans, le PAI. On s'est compris, mais c'était... Il y a l'idée de vouloir décider tout seuls de la part des migrants, sans concertation.

Les associations de migrants ont dans nombre de cas des représentants dans la communauté rurale (qui regroupe plusieurs villages), ou alors des anciens migrants sont conviés à occuper des positions dirigeantes dans les collectivités locales, comme dans le cas précédent, ce qui atteste de l'existence de liens entre migration et participation politique au niveau local. De même, les associations relais qui gèrent les projets au village comprennent souvent des anciens migrants, auxquels les associations en France confient plus volontiers la gestion des projets, pour des raisons de confiance liées aussi à leur expérience migratoire, car 'ils connaissent mieux les sacrifices que cela comporte'. Par rapport aux pouvoirs politiques locaux, les projets réalisés se basent dans certains cas sur l'appui étatique (l'Etat peut mettre à disposition les enseignants, les infirmières, les médecins). Cependant, dans certains cas une tendance de la part du gouvernement local à s'approprier du mérite des activités réalisées par les migrants est observée, ce qui comporte des frustrations en raison du manque



de reconnaissance que cela implique. Par ailleurs, l'action des membres associatifs (en particulier des membres du comité) peut s'accompagner d'intérêts politiques, financiers et de dynamiques de recherche de prestige et d'influence dans le contexte d'origine, ce qui montre que les dynamiques politiques et les processus de développement peuvent être entremêlés de différentes façons.

Aussi pour ces raisons, les relations entre générations dans les associations de villages peuvent parfois être tendues. Bien que dans les associations de village l'on assiste en général à un changement générationnel en faveur des membres plus jeunes et formés, aussi en raison de la complexification des démarches, les aînés peuvent dans nombre de cas avoir tendance à ne pas vouloir quitter leur position dans le bureau, et à donner moins de poids à la voix des jeunes. C'est que les jeunes et les aînés ont souvent des priorités divergentes au niveau des projets à réaliser. Si les aînés sont en général plus intéressés aux activités en faveur du développement, les jeunes sont plus concernés par des projets d'insertion, de citoyenneté et des projets culturels dans le lieu d'accueil. Lorsqu'ils manifestent un intérêt envers la solidarité vis-à-vis du village, il s'agit souvent d'autres types de projets. Dès lors, dans certains cas il peut être difficile d'impliquer les jeunes dans les activités associatives envers le village d'origine. Les associations de village, avec le départ à la retraite et parfois le retour au pays de la première génération de migrants, sont ainsi confrontées au défi d'assurer la relève quant à l'implication dans le développement de la deuxième voire de la troisième génération. A ce propos, sont organisées des activités visant à rapprocher les jeunes au pays d'origine, aussi avec la collaboration d'autres associations ou personnes-ressources, pour organiser des colonies de vacances au pays. Des rencontres intergénérationnelles sont également réalisées, comme c'est le cas à Mantes-La-Jolie où chaque année l'Association de Ndouloumadji Dembé organise avec d'autres associations un grand événement intergénérationnel où participent jusqu'à 1000 personnes. Le propos recherché est de favoriser la compréhension et la rencontre entre les générations, et de mieux informer les jeunes quant aux activités réalisées en faveur du développement 'afin qu'ils y soient plus sensibles, et viennent prendre la place qui est la leur'.

### *Les associations de jeunes et leur double ancrage*

Dans les associations de village, l'on assiste dans la plupart des cas à une tendance de la part des jeunes à créer des associations indépendantes, souvent liées à l'association mère. Dans ce cadre, les jeunes peuvent mettre en place des dynamiques plus indépendantes et réaliser des activités qui concernent davantage leur vie en France, donc plus orientées vers l'insertion et l'intégration. Mais le double ancrage demeure la plupart du temps présent, car les associations de jeunes peuvent avoir en même temps comme propos celui de participer à sensibiliser les jeunes originaires du village sur l'importance de

garder des liens avec le contexte d'origine, en participant à maintenir vivant leur engagement dans des activités de développement. Le témoignage du président d'une association de jeunes, issue d'une association de village mère, décrit en ces termes les motivations à l'origine de la création de leur association, ainsi que les activités qui la caractérisent :

Notre association est issue de la grande, celle qu'on a trouvée de nos parents, qui existe depuis 30 ans. (...) Donc on s'est dit les papas et les mamans ont essayé de sensibiliser les jeunes pour qu'ils viennent rejoindre l'association mère, qu'ils commencent à se sensibiliser pour aider au développement des gens qui sont là-bas. Malheureusement c'est difficile, conflit entre générations. On a commencé donc à s'intéresser à eux, pour leur faire comprendre le but de l'association mère, ce qui a été réalisé au niveau du village et d'autres villages aussi. (...) Comme il y a conflit de génération, et que ce que les jeunes veulent, les vieux ne veulent pas la même chose, donc se sera deux associations qui se regroupent dans tous les efforts mais qui ont au niveau culturel des activités différentes. (...) Il faut déjà qu'on ait un minimum, pour donner un maximum aux autres. C'est pour ça que nous les jeunes on a une autre vision des choses, le monde évolue et nous on évolue avec, notre objectif c'est déjà de s'entraider ici. Avec l'outil qui est Internet, on a créé une structure qui s'appelle Pôle emploi, emploi solidarité. En gros, c'est différents jeunes qui sont au chômage et qui cherchent un emploi dans un domaine spécifique, et il suffit d'envoyer son CV sur le site, dire voilà je cherche dans tel domaine.

D'autres associations de jeunes, comprenant dans nombre de cas des membres d'origines diverses, comme l'Association des Jeunes du Pavé Neuf ou Meti's, sont présentes dans les quartiers. Elles organisent des activités dans le domaine de l'intégration des jeunes telles qu'accueil, écoute, accompagnement des jeunes vers les institutions, médiation avec l'administration, promotion de l'égalité des chances et insertion professionnelle, ainsi que prévention de la délinquance juvénile. Ces activités peuvent s'accompagner aussi de voyages d'échange avec les jeunes au Sénégal, dans le but de favoriser au retour le parcours d'insertion des jeunes. L'engagement dans les chantiers de jeunes pour la solidarité, qui sont très répandus en France depuis quelques années, ont comme propos l'échange et la découverte et comprennent la participation à des projets de solidarité au Sénégal (ou dans d'autres pays d'Afrique). Ils sont envisagés comme une manière de valoriser les jeunes qui y participent, qui peuvent être dans des situations de rupture, en vue de favoriser à leur retour une prise de confiance censée faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces chantiers, initiés par des associations de jeunes, et parrainés (ou initiés) aussi par le GRDR et des fédérations d'associations issues des migrations comme par exemple la FNAFA<sup>98</sup> et la FAFRAD<sup>99</sup>, bénéficient depuis quelque temps de subventions

<sup>98</sup> La Fédération Nationale des Associations Franco-Africaines agit autant dans le domaine de la médiation socioculturelle, de l'accès au droit, de la formation qu'au niveau de la solidarité internationale.

<sup>99</sup> La Fédération d'Associations Franco-Africaines pour le Développement est active autant dans l'insertion en France que dans le développement des pays africains, aussi dans le domaine de la

étatiques et non étatiques. Ils répondent en effet au présupposé largement répandu en France que l'action de solidarité en faveur du pays d'origine peut être bénéfique en termes d'insertion des jeunes dans le lieu d'accueil.

Les associations de jeunes actives en faveur du développement des régions ou des villages d'origine s'engagent dans nombre de cas également dans des actions d'éducation au co-développement dans la commune d'accueil lors de soirées culturelles, en vue de sensibiliser les habitants de la commune à leurs actions, tout en participant à promouvoir leur culture d'origine (chants et danses traditionnelles, cuisine sénégalaise, griots). Il s'agit dans ce cas de lier les actions concernant les deux territoires, selon l'idée que le co-développement comprend le développement des deux espaces, et profite aux deux espaces. Les associations de jeunes ont ainsi des actions qui s'inscrivent dans une démarche pluridimensionnelle dont les éléments divers s'articulent et s'enrichissent, et qui ne se réduisent pas à un seul champ d'intervention (Ricardou et Yatera, 2007). La double orientation ici et là-bas caractérise tout particulièrement les associations de jeunes, avec cependant une focalisation sur l'entraide et la solidarité entre les jeunes ici, donc l'affirmation de leur citoyenneté en France, qui s'accompagne d'une promotion de la diversité et la culture d'origine, afin de valoriser et affirmer celle-ci autant auprès du reste des habitants des quartiers et des villes, qu'à leurs propres yeux. Ce témoignage d'une représentante non étatique retrace quelques uns de ces aspects :

Les jeunes ont envie de participer au développement au pays, mais ils ont aussi envie de garder des sous pour faire des choses ici, dans le pays d'accueil. J'ai souvent entendu de la part des migrants ici, les jeunes, 'c'est de notre faute si le pays ne se développe pas, car on fait tout pour eux, on leur mâche tout, on ne les bouscule pas assez'. En termes d'implication de la diaspora ici, il y a une implication ici, des associations culturelles qui se réunissent. C'est par origine géographique, par ethnie, en tout cas il y a un fort engagement, une volonté d'exprimer ce qu'on est en termes d'identité culturelle, d'action.

Bien qu'ancrés dans le contexte d'origine aussi par injonction morale des parents (et en raison de l'appel des politiques publiques ici et là-bas), les jeunes de la deuxième voire de la troisième génération, par le fait de manifester un ancrage territorial aussi, et dans nombre de cas surtout, dans le contexte d'accueil, soulignent la nécessité d'agir sur les difficultés d'insertion qui les concernent directement, et qui sont nombreuses pour les jeunes issus des migrations subsahariennes. Tout en demeurant actifs dans la solidarité envers le pays d'origine, ils peuvent être plus réticents à s'engager dans des logiques d'aide jugées 'assistentialistes', aussi car leurs parents ont souvent investi une grande partie de leurs ressources dans le pays d'origine, avec les sacrifices que cela peut avoir comporté au niveau de leur qualité de vie en France.

---

création d'entreprises, et joue un rôle important dans le lobbying visant la reconnaissance des OSIM en France (elle est aussi membre du FORIM).

### *Les associations de femmes, actrices privilégiées de la citoyenneté dans les quartiers*

Les associations villageoises étant dirigées par des hommes, les femmes ont développé dès leur arrivée en France des associations féminines (parfois émanant des sections féminines d'associations de village), davantage concernées par les thématiques d'intégration et d'insertion des femmes et des jeunes dans le lieu d'accueil. Confrontées aux problématiques vécues par les familles dans le domaine de l'éducation des enfants, elles sont devenues les actrices de la médiation entre les parents et l'école (et avec les institutions), de l'alphabétisation et de l'apprentissage de la langue française, de l'éducation des jeunes, ainsi que de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes. Les associations féminines se sont ainsi positionnées en tant que ressources incontournables des processus d'insertion et d'intégration dans les quartiers. Dès leur arrivée en France, à partir de la fin des années 1970, et avec la naissance des enfants, les femmes ont dû en effet composer très tôt avec les relations vis-à-vis des institutions de proximité (école, services sociaux, sanitaires et culturels), en s'insérant d'abord dans la société française au travers de leur rôle de mères de famille (et seulement ensuite au travers d'une insertion professionnelle). Elles sont ainsi rapidement entrées en relation avec les institutions locales, alors que les hommes, davantage insérés par le travail, ont moins investi cet espace, en tout cas dans un premier temps (Quiminal et Timera, 2002).

Une telle modalité d'insertion dans la société française s'est répercutée au niveau de leurs pratiques associatives et citoyennes, davantage centrées sur le contexte d'accueil, où les femmes sénégalaises s'organisent souvent avec d'autres femmes d'origine africaine en fonction du contexte d'arrivée plutôt qu'en fonction de celui de départ. Le nom de leurs associations reflète souvent un tel ancrage territorial, comme en guise d'exemple celui d'une des associations de femmes les plus reconnues en Ile-de-France, l'Association des Femmes Africaine du Val d'Oise (AFAVO), composée de femmes issues de diverses nationalités africaines. Ces associations représentent ainsi de nos jours les partenaires privilégiés des institutions publiques dans le domaine de l'intégration, qui les subventionnent tout en favorisant leur mise en place et l'appui à leur structuration. Au travers des procédés initiés dès les années 1980 par les pouvoirs publics, qui ont conçu les femmes comme étant au cœur du processus d'intégration<sup>100</sup> (femmes-relais, femmes-médiatrices), les associations féminines ont développé avec le temps des compétences reconnues dans les actions d'intégration des migrants, en se positionnant en tant que citoyennes et principales actrices de la démocratie dans les quartiers. Leur action, bien que

---

<sup>100</sup> Selon Quiminal et Timera (2002), les femmes auraient été la cible privilégiée des institutions aussi en tant que population à émanciper d'un pouvoir marital et patriarcal, selon le vieux paradigme colonial de l'opposition homme-femme.

non radicale, s'est organisée autour de questions citoyennes et politiques visant à lutter contre les effets de discrimination qui frappent leurs enfants dans l'accès à l'emploi. Avec l'entrée des femmes dans le monde du travail, l'action des collectifs de femmes s'est élargie aux problématiques de l'insertion professionnelle féminine. Elles ont également investi progressivement d'autres thématiques en lien avec le pays d'origine, par exemple des projets de volontariat des jeunes dans le pays d'origine, des colonies de vacances, afin de favoriser auprès des jeunes le maintien des liens avec le contexte et la culture d'origine.

Les tendances plus récentes observées auprès des associations de femmes vont dans le sens d'un investissement grandissant, en tout cas pour une partie d'entre elles, dans le co-développement des villages et des régions d'origine. C'est le cas par exemple d'une association de Montreuil présidée par une femme sénégalaise, Au Bonheur des Tout-Petits. L'association, composée de femmes sénégalaises et d'origine africaine (et qui a été rejointe depuis quelque temps par un homme), travaille en faveur des jeunes et des mères, ainsi que des personnes âgées. Tout en basant la plupart des activités en France (animation culturelle et apprentissage des langues française et d'origine, sensibilisation contre les violences aux femmes, citoyenneté et participation à la vie publique, intégration et lutte contre les discriminations), cette association a récemment initié un projet de maternité rurale dans un village de la Région de Louga, cofinancé par le PAISD et d'autres instances. Des projets de maternité rurale sont aussi prévus dans les pays de provenance des autres femmes de l'association, en particulier le Maroc et le Mali. Il est indéniable que les nombreuses possibilités de financement dans le cadre de la politique de co-développement (et de coopération décentralisée) qui s'offrent actuellement aux associations, doublées d'un appel des pays d'origine à la participation des diasporas dans le développement, favorise l'émergence de logiques et de pratiques de citoyenneté ici et là-bas auprès d'associations initialement dirigées surtout envers le contexte d'accueil.

#### ***Les associations d'intellectuels, entre transfert de compétences et visibilité politique***

Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle des étudiants sénégalais viennent régulièrement étudier en France, et si une partie d'entre eux rentre au Sénégal après les études, d'autres restent et s'installent. Comme le note Gueye (2002), dans un premier temps les intellectuels sénégalais limitent rarement leur engagement au Sénégal, et se structurent essentiellement autour de la problématique panafricaine. Tel est le cas notamment de l'Association des Etudiants Sénégalais de France (AESF), créée en 1952, ou de la célèbre Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF). D'autres organisations qui se créent au milieu des années 1980, comme Diaspora Africaine, adoptent des positionnements sur une base scientifique et

universitaire, tout en se situant à l'échelle du continent, bien que des Sénégalais soient leurs fondateurs. Diaspora Africaine, une tribune culturelle panafricaine qui édite une revue du même nom, milite encore actuellement pour la construction d'une Fédération Africaine et pour l'union de l'Afrique, et organise régulièrement des conférences sur le thème du panafricanisme. Ce n'est que quelques années plus tard qu'émergent des organisations dirigées par des universitaires, des chercheurs et des intellectuels sénégalais qui revendiquent plus particulièrement une projection et un enracinement au Sénégal. Elles se proposent de participer à différents aspects de la vie du pays d'origine, en faisant usage des compétences et des ressources de leurs membres en faveur du développement du Sénégal et du transfert des compétences. Certaines d'entre elles initient des activités dans le domaine scientifique et technique en partenariat avec les universités du pays d'origine (cf. Dia, 2009).

D'autres associations présidées par des intellectuels et anciens étudiants, telles que Tamba Initiatives et Diaspora Casamance, ont comme propos de représenter des tribunes de visibilité politique en France ainsi que dans le pays et les régions d'origine (dans ce cas Tambacounda et Casamance) afin de sensibiliser les pouvoirs étatiques au Sénégal et la diaspora à Paris originaire de ces régions périphériques sur l'importance du rôle de la diaspora autant dans le développement que dans le débat politique sénégalais, pour favoriser l'émergence d'une démocratie davantage participative. Vis-à-vis du gouvernement sénégalais, elles se positionnent plus particulièrement sur l'importance de l'engagement étatique dans ces régions 'oubliées par les politiques', tout en ambitionnant d'occuper un rôle politique dans le pays d'origine. Les questions de développement, de l'implication de la diaspora en faveur du pays d'origine et d'engagement politique s'articulent en ce sens avec les compétences acquises pendant les études en France, qui contribuent à légitimer leur positionnement et leur rôle ici et là-bas. Ainsi, Tamba Initiatives a organisé en 2010, en collaboration avec le Collectif des Etudiants et Anciens Etudiants Sénégalais de la Sorbonne, une manifestation au Département de Géographie de la Sorbonne en vue de commémorer les 50 ans d'indépendance du Sénégal. Deux séries de conférences ont été organisées, données par des chercheurs et des intellectuels sénégalais, la première concernant 'Le bilan des 50 ans de l'indépendance' et 'Le Sénégal, panafricanisme et Renaissance africaine', et la deuxième en ciblant plus spécifiquement le thème du développement des infrastructures et de la croissance économique de la région de Tambacounda. Une telle initiative, qui a compris la participation de la diaspora sénégalaise à Paris et de représentants consulaires, a eu aussi comme propos de sensibiliser le gouvernement Sénégalais quant à l'importance de concrétiser les engagements pris en faveur du développement de la région de Tambacounda. Ces mobilisations associatives illustrent les interconnexions pouvant exister entre compétences scientifiques, engagement associatif et

implication politique en faveur du développement du pays et des régions d'origine.

### *Les organisations diasporiques et les questions de participation aux décisions*

Un certain nombre d'organisations sénégalaises à Paris visant à représenter les diverses composantes de la diaspora sénégalaise en France ont émergé après les années 2000. Liées dans la plupart des cas à des initiatives politiques et citoyennes qui ont eu lieu au Sénégal, et comprenant parmi leurs têtes de file des personnes ressources avec des compétences en matière de dynamiques migratoires, ces organisations incarnent tout particulièrement le double ancrage diasporique ici et là-bas, tout en confirmant les articulations existantes entre les engagements associatifs, citoyens et politiques qui lient les espaces d'accueil et d'origine.

Une première entité est constituée par le Comité de Suivi du Symposium sur les Sénégalais de l'Extérieur (CSSSE). La création de ce comité, en 2002, est liée à la signature de la convention de co-développement entre le Sénégal et la France, lorsque le gouvernement sénégalais a entamé une procédure de concertation avec la diaspora sénégalaise pour négocier avec elle l'applicabilité de la convention. En 2001, le Président Abdoulaye Wade, nouvellement élu, a organisé à Dakar un Symposium sur le Nouveau Partenariat entre le Sénégal et les Sénégalais de l'Extérieur, où chaque pays d'accueil a envoyé un représentant chargé de présenter les mesures proposées. Lors de ce symposium, qui marque le début d'une politique sénégalaise envers la diaspora, a été envisagée, en plus de la mise en place d'un Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (qui a abouti en 2003), la création de Comités de suivi dans les principaux pays d'accueil. Ils sont chargés de suivre le partenariat entre l'Etat du Sénégal et les Sénégalais de l'Extérieur, et d'appliquer les mesures proposées. En ce qui concerne la France, environ 80 associations se sont retrouvées au Consulat à Paris pour élire un comité, comprenant un coordinateur chargé des questions de co-développement et des responsables de commissions thématiques (formation de la jeunesse, animation culturelle, économie et finance, etc.).

Dans ce cadre, à l'initiative des personnes ressources du comité, ont surgi dans un premier temps des initiatives diverses comme les 'Sommets du Sénégal', visant à valoriser les initiatives des migrants et des jeunes en matière de contribution au développement, ainsi que tout un travail de réflexion sur le rôle de la diaspora dans le développement et dans la participation aux décisions au Sénégal. Certaines démarches, notamment celles concernant la promotion du rôle de la diaspora dans les décisions, se seraient heurtées à des résistances de la part de certains représentants consulaires, inquiétés du rôle que la diaspora voulait occuper au niveau décisionnel. Comme le rappelle un représentant associatif interviewé, qui préside également un parti politique militant, entre autre, pour la reconnaissance du rôle politique de la diaspora, malgré les

résistances qui ont émergé en ce sens auprès d'une partie des représentants du gouvernement, la participation de la diaspora aux décisions serait légitimée avant tout par sa contribution économique au développement du pays :

Dans la diaspora, nous sommes 4 millions de Sénégalais, donc nous estimons que les Sénégalais doivent être représentés, d'autant plus que sans eux le Sénégal aurait exposé. Voilà donc comment cela se passe dans la diaspora, non seulement c'est un acteur économique, mais c'est un acteur politique qui vote, qui participe. Il faut mettre en place un conseil de la participation, qui ne va pas regrouper que les politiciens, mais le corps vif de la nation. (...) Si le gouvernement souhaite que la diaspora participe mieux au développement du Sénégal, il faut aussi des politiques de bien-être et d'accompagnement pour la diaspora là où elle est.

Ainsi une double demande est posée au gouvernement sénégalais, à savoir une meilleure participation aux décisions politiques dans les institutions sénégalaises, ainsi qu'une plus grande prise en compte des problématiques vécues par la diaspora dans le lieu d'accueil. Notons que le CSSSE, malgré une délimitation des fonctions qu'il était appelé à occuper initialement, exerce toujours des activités dans le domaine du soutien aux projets individuels et collectifs de la diaspora, de la formation et de l'appui aux initiatives économiques, tout en étant engagé dans des projets de solidarités au Sénégal. De plus, c'est la structure de représentation de la diaspora sénégalaise à l'intérieur du FORIM, ainsi qu'auprès du gouvernement français, car le CSSSE a émergé suite à la convention de co-développement entre le Sénégal et la France. Par contre, son rôle effectif de représentation auprès de la diaspora sénégalaise à Paris est actuellement plus délimité. Mentionnons aussi une initiative qui a surgi dans le cadre de ce symposium, la Mutuelle d'épargne et de crédit des Sénégalais de France (MECSEF), un organisme de microfinance créé en 2004 et qui a récemment reçu l'aval de l'Etat Sénégalais. La MECSEF vise à rémunérer l'épargne des migrants et à la diriger vers un investissement, à faciliter le transfert d'argent, et à mettre à disposition des microcrédits pour des projets d'investissement. Il s'est ainsi agi de créer une structure financière indépendante des institutions bancaires françaises et internationales, qui puisse valoriser l'épargne des migrants et le transfert d'argent tout en rémunérant les migrants par la logique du financement du développement du pays d'origine.

Une autre organisation ayant la visée de représenter la diaspora en France a émergé plus récemment, l'Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE). L'ASE est issue des Assises nationales au Sénégal, initiées par le 'Front Siggil Senegal', un parti d'opposition au gouvernement Wade. Les Assises ont rassemblé de 2008 à 2009 des représentants de la vie publique sénégalaise, de la société civile et des partis d'opposition, et ont lancé une consultation citoyenne afin de trouver une solution consensuelle à la 'crise éthique, politique, économique, sociale et culturelle qui sévit dans le pays'. C'est dans le cadre de cette consultation citoyenne, qui s'est déroulée sur le territoire national ainsi

qu'en France, aux Etats-Unis et au Canada, qu'est née l'ASE. Sa genèse est retracée ainsi par un représentant associatif :

L'ASE existe depuis le 15 novembre 2009, avec l'assemblée constituante. Pour faire la genèse, l'ASE en tant que concept est née dans le sillage des Assises nationales au Sénégal mais aussi auprès de la diaspora en France, au Canada et aux Etats-Unis. Il y avait des comités pour organiser des Assises au sein de la diaspora. A l'époque on s'était impliqués et on avait réalisé des consultations citoyennes à travers la France, pour procéder au diagnostic de la situation nationale sénégalaise, et élaborer des propositions. C'est au cours de ces consultations que les gens, après avoir parlé de la situation au Sénégal, nous interpellaient pour parler de leur situation en France, à savoir que c'est bien de parler de la situation au Sénégal, mais pour l'instant on vit ici. Et ici il n'y a rien qui nous rassemble, qui nous fédère. C'est comme ça que ASE est née au fil des débats, des échanges, des discussions, des consultations.

Ainsi, initialement tournée vers des préoccupations concernant le pays d'origine, cette consultation citoyenne s'est concrétisée en une entité visant à traiter également des questions liées à la vie et aux problématiques vécues en France, donc à représenter les Sénégalais autant vis-à-vis du Sénégal que de la France. Des caravanes ont été conduites dans toute la France, après une première rencontre à Paris, pour décider des thématiques à traiter et récolter les revendications de la diaspora. Des réflexions liées à la difficulté pour la diaspora sénégalaise de se fédérer en une entité qui puisse les rassembler et les représenter (à la différence par exemple des Maliens qui ont une entité reconnue qui les fédère) ont aussi été engagées. Suite aux propositions récoltées, il a été décidé de créer une structure collégiale tournante qui ne s'apparente pas à un bureau, pour éviter que des individus ou des groupes s'approprient de la structure pour des questions de prestige, de visibilité ou d'intérêt personnel. L'intérêt de constituer une assemblée avec un rôle de porte-parole est celui de favoriser la concertation entre la diaspora, le gouvernement sénégalais et les représentations consulaires. Selon l'ASE, les représentants du gouvernement sénégalais auraient en effet tendance à ne pas suffisamment consulter la diaspora dans le cadre des conventions et des négociations signées avec la France, qui la concernent pourtant directement, ce qui présuppose « *le plus souvent de négocier à l'encontre de nos intérêts* »<sup>101</sup>. C'est le cas des accords de gestion concertée des flux migratoires :

D'abord on a parlé de co-développement, ensuite Hortefeux nous a fait tout un discours pour nous dire que le développement solidaire était plus englobant et ainsi de suite. Nous, on ne rentre pas dans cette philosophie. On dénonce le fait que nos Etats soient dans la cogestion des processus d'expulsion. C'est des débats qu'on va avoir avec les consulats. La facilité avec laquelle ils laissent passer pour des expulsions...

Les accords de gestion concertée font ainsi l'objet des mêmes critiques apportées par la société civile française. L'implication des migrants dans le développement est envisagée comme une manière de suppléer une aide publique

<sup>101</sup> Cf. Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE), *Charte, Plateforme, Statuts*. Mars 2010.

au développement qui ne cesse de rétrécir. De plus, les produits financiers qui s'adressent aux migrants et qui sont développés par le ministère (p. ex. le compte épargne co-développement) sont conçus comme des moyens visant à capter l'argent des migrants pour l'intégrer dans l'aide au développement.

L'ASE a édité un document qui recense les revendications récoltées auprès de la diaspora sénégalaise de France, montrant une véritable volonté de représenter un groupe de pression vis-à-vis du gouvernement sénégalais, en vue d'influer sur les décisions qui concernent la vie de la diaspora en France. Dans ce cadre, une série de renégociations des conventions signées avec la France sont demandées, car l'on estime que celles-ci ne prennent pas suffisamment en compte les évolutions transnationales des pratiques migratoires et la circulation entre les territoires, et sont en outre plus défavorables que les conventions signées avec d'autres pays (p. ex. Tunisie, Maroc, Mali). C'est le cas de la sécurité sociale, où l'ASE demande d'enlever la condition de résidence pour y accéder, ce qui pose des problèmes notamment au moment de la retraite, car cela entrave les retours définitifs ou de longue durée au pays, pour ne pas perdre l'accès à la sécurité sociale et à la couverture sanitaire. Une renégociation est demandée aussi en matière d'allocations familiales, qui ne sont pas accordées entièrement aux familles restées aux pays malgré que les cotisations soient les mêmes, ainsi qu'en matière de regroupement familial, de plus en plus restreint dans le cadre des dernières législations. Au gouvernement sénégalais est également demandée une négociation avec le gouvernement français par rapport à la régularisation des sans-papiers, qui concernent dans bien de cas, en raison des restrictions récentes des politiques migratoires françaises, des anciens travailleurs au chômage, des ex-étudiants, des ex-polygames, conduisant les représentants consulaires à être les agents des politiques d'expulsion, en échange d'aides au développement jugées insignifiantes<sup>102</sup>.

Parmi d'autres problématiques jugées prioritaires suite aux concertations avec la diaspora, figurent la question des familles en migration, où est mentionnée au premier plan la question des jeunes. En plus des problèmes auxquels ils sont confrontés dans la discrimination à l'embauche, après des années de déni de la problématique de la part des pouvoirs publics, et malgré les tentatives récentes pour y remédier, figure la problématique du biculturalisme des jeunes. Sont observées des lacunes de transmission de la culture d'origine par les parents, d'où la nécessité de promouvoir avec les associations des activités visant une gestion harmonieuse de la double appartenance culturelle. Dans le cadre du co-développement, est demandé davantage d'appui et de reconnaissance de la part du gouvernement du Sénégal, mais aussi une plus grande intégration des migrants dans les instances locales et nationales de participation aux décisions.

<sup>102</sup> Notons que l'ASE a demandé en juillet 2012 une demande d'audition au nouveau Président du Sénégal Macky Sall pour demander une renégociation des conventions de sécurité sociale avec la France et l'annulation des accords de gestion concertée des flux migratoires.

L'on observe ainsi au travers de l'émergence de ces organisations diasporiques une forte demande de reconnaissance et de prise en compte des revendications avancées par la diaspora, ainsi qu'une volonté de participation politique en vue d'influer sur les décisions qui la concernent, autant en France qu'au Sénégal. L'ASE semble avoir l'intention d'agir sur les conditions de vie en France surtout via des revendications au gouvernement du pays d'origine, bien que des contacts avec les autorités françaises soient envisagés. La CSSSE a par contre plus de contacts avec les pouvoirs étatiques français, aussi de par son implication dans le FORIM. Leur existence simultanée semble signifier qu'aucune de ces instances ne puisse être considérée comme représentative et fédérative de la diversité de la diaspora sénégalaise en France. Si dans le cadre du FORIM et auprès du gouvernement français c'est plutôt la CSSSE qui est envisagée comme 'représentative', une partie plus importante de la diaspora en France semble actuellement suivre les démarches de l'ASE. En qui concerne le gouvernement sénégalais, il a mis en place en 2010 de son côté un Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur dans la plupart des pays d'accueil, dont les représentants ont été désignés par le gouvernement. Une telle action a d'ailleurs suscité une forte mobilisation auprès de la diaspora en France (bien que des critiques aient surgi aussi dans d'autres pays d'accueil), attestant son engagement politique dans l'opposition au gouvernement de l'ancien président Wade, dans ce cas motivé par le fait que la composition des membres de ce conseil n'avait pas été désignée par une procédure démocratique<sup>103</sup>. Ainsi, la diaspora sénégalaise se caractérise par une certaine difficulté à se fédérer et à constituer une entité 'représentative' à la fois pour la diaspora, pour les pouvoirs étatiques sénégalais, pour le FORIM et pour le gouvernement français. Un tel état de fait semble être dû à la diversité de la diaspora sénégalaise en France, difficile à unir en une seule instance, ainsi qu'à des questions de pouvoir qui surgissent souvent lorsqu'il s'agit de questions de représentativité, par ailleurs difficile à atteindre, comme déjà discuté dans le contexte de Milan.

#### *Les Dahiras Tidjanas et Mourides, entre recherche de visibilité et engagement citoyen*

Pour conclure, abordons les dynamiques observées auprès d'associations religieuses confrériques présentes à Paris, à la lumière des aspects surgis lors de l'étude de terrain, sans nous attarder sur les rôles qu'elles revêtent auprès de la diaspora, qui ont déjà été considérés dans l'étude de cas de Milan. Les mouvements associatifs et culturels liés aux Dahiras soufies sont également très répandus et influents auprès de la diaspora à Paris, bien qu'une partie d'entre elle, d'ethnie autre que Wolof, soit moins concernée par ces appartenances

<sup>103</sup> Notons que l'ASE, dans le cadre de l'audition demandée auprès du nouveau Président du Sénégal Macky Sall, requiert également la mise en place d'une entité véritablement 'représentative' élue démocratiquement par la diaspora et ses associations.

confrériques, en particulier par le Mouridisme (la plupart de ses adeptes étant des Wolofs). Les Mourides de France, qui se sont unis en 2009 au travers d'un collectif, ont conduit la même année à Paris une Grande Marche pour la Paix, à la suite d'autres villes des Etats-Unis, d'Italie et d'Espagne, qui a été reconduite les années suivantes. Regroupés à la place de la République, les Mourides de France – au travers du discours de Serigne Mame Mor Mbacké, descendant de Cheikh Ahmadou Bamba, le fondateur du Mouridisme – ont réaffirmé leur message de paix, de tolérance et d'amitié entre les peuples et les religions, propre au soufisme et à la tradition mouride.

De par cette action, ils ont marqué leur entrée dans l'espace public français (bien que la Marche n'ait pas été relatée dans la presse française), en diffusant leur message d'amitié entre les peuples et les religions. Les autorités politiques françaises permettent de tels rassemblements publics, aussi car elles semblent être conscientes de leur rôle régulateur et stabilisateur auprès de cette communauté, et de leur impact au niveau de la cohésion sociale.

En ce qui concerne les confréries Tidjanas, qui organisent par exemple toutes les années un grand Gamou<sup>104</sup> à Mantes-la-Jolie, elles sont à l'origine de diverses organisations associatives présentes à Paris, liées à des branches Tidjanas telles qu'elles se sont diffusées au Sénégal. Ainsi, le Dahira Ahibayi Seydi Djamil, lié à la Khadra<sup>105</sup> de Seydi Moustapha Sy Djamil au Sénégal, est né en 2002 par initiative d'un groupe d'étudiants sénégalais à Paris. Organisé sous forme d'association, avec un président, un secrétaire à l'information, un responsable des affaires sociales ainsi qu'une cellule féminine, il organise toutes les semaines des séances de chants et de récitations du Coran ainsi que des cours religieux ou des cours particuliers à des élèves en difficulté. Des activités sociales en faveur des enfants et des jeunes sont aussi menées au Sénégal, par exemple au travers de l'initiative de leur chef religieux 'Inond'action', qui a débuté en 2009 au Sénégal suite aux inondations de la banlieue de Dakar et d'autres régions et qui vient en aide aux enfants et aux familles. A ceci s'accompagne l'organisation d'événements religieux et culturels annuels à Paris tels que la Journée Culturelle Seydil Hadji Malick Sy, qui comporte la présence d'un nombre très important de membres de la communauté des Tidjanas (et à laquelle participent aussi des Mourides), ainsi que la visite de leur chef religieux, Serigne Mansour Sy Djamil. Ces rencontres, qui prévoient des chants et des discours du chef religieux et d'autres conférenciers, sont une occasion pour la communauté de se retrouver et de se ressourcer, et d'écouter des messages basés sur l'importance d'une conduite éthique et spirituelle dans la vie de tous les jours, où sont traités à chaque fois des thèmes spécifiques, celui de 2011 étant la 'Gestion de l'Autre'.

<sup>104</sup> Fête religieuse des Tidjanas qui marque la commémoration de l'anniversaire de la naissance du Prophète.

<sup>105</sup> Communauté de Tidjanas.

Notons que la particularité du chef religieux de ce Dahira, Serigne Mansour Sy Djamil, issu d'une grande famille religieuse sénégalaise, est d'être un intellectuel engagé dans une démarche à la fois spirituelle, citoyenne et politique. Il a d'ailleurs occupé dans le passé une fonction d'agent de développement à la Banque Islamique de Développement, et a été récemment nommé ambassadeur auprès de l'ONU pour faire des années 2010/2020 une décennie de dialogue entre les religions. Ceci montre l'importance que les confréries soufies sénégalaises sont en train d'acquérir dans divers espaces publics nationaux et internationaux au niveau du dialogue interreligieux. Notons que la portée politique de son engagement citoyen a eu une répercussion importante autant au Sénégal qu'en France, qui s'est concrétisée, avec l'avènement du nouveau gouvernement de Macky Sall en 2012, par son élection en tant que député à l'Assemblée nationale. Se situant dans le mouvement d'opposition au gouvernement Wade qui s'est manifesté avec les Assises nationales, il a fondé le Mouvement citoyen pour la refondation nationale 'Bess du niak'. Celui-ci a été largement suivi par la communauté de cette branche des Tidjanes au Sénégal, bien qu'une partie d'entre elle ait été contraire à son engagement politique. Ce mouvement s'est diffusé auprès de sa diaspora aussi grâce à l'implication des membres associatifs parisiens, qui ont participé à promouvoir cette forme de contre-pouvoir citoyen. Comme l'observe ce chef religieux, l'engagement spirituel doit s'accompagner d'une liberté de conscience et d'une citoyenneté active, selon la perspective soufie et mystique, visant à lutter contre toutes les formes d'oppression et de fanatisme, afin de transformer la société pour la rendre plus juste et humaine<sup>106</sup>.

Ces dynamiques montrent l'existence d'interconnexions entre mouvements confrériques et mouvements politiques et citoyens ayant une répercussion autant dans l'espace d'accueil que d'origine. Dans le cadre de la France, le message confrérique des Mourides se veut pacifique et souhaite représenter une alternative aux images de l'Islam généralement véhiculées par les médias. Par rapport au Sénégal, le message incarné par ce chef religieux des Tidjanes marque un engagement politique visant une réforme éthique et sociale de la société sénégalaise, tout en comprenant un appel à l'Etat pour qu'il prenne véritablement en compte les besoins de la population sénégalaise.

<sup>106</sup> Cf. Fédérateur Paris, Numéro 1, novembre 2011. Dahira Ahibayi Seydi Djamil, Paris.

## L'ETUDE DE CAS DE LA SUISSE ET DE GENÈVE

### Les caractéristiques de la diaspora sénégalaise

En Suisse, en raison des dispositions législatives migratoires en matière d'admission des étrangers, l'entrée de ressortissants provenant des pays extracommunautaires a été pendant longtemps limitée à des cas exceptionnels<sup>107</sup> (en dehors des personnes relevant du droit d'asile). Dès lors, la diaspora sénégalaise présente en Suisse est peu nombreuse (environ 1300 personnes), et composée en majeure partie de personnes hautement qualifiées et d'étudiants qui sont admis dans une université ou une haute école spécialisée le temps de leurs études. En raison des liens linguistiques, la plupart des étudiants sénégalais sont inscrits dans une université de Suisse romande, particulièrement à Genève. Ainsi, à Genève est présente presque la moitié (environ 600 personnes) des Sénégalais vivant en Suisse, dont des étudiants qui ont pu, pendant ou après leurs études, être engagés dans une université ou une haute école spécialisée, une organisation internationale ou une ONG, en s'établissant de manière plus durable en Suisse. Notons que jusqu'à 2011, les étudiants devaient obligatoirement quitter la Suisse après leurs études, une telle obligation étant inscrite dans les conditions de leur admission<sup>108</sup>, ce qui implique le plus souvent un séjour temporaire et un renouvellement important de la diaspora sénégalaise à Genève. Un certain nombre d'étudiants retournent au Sénégal après leurs études, ou alors, ce qui semble être la tendance dominante, se dirigent vers d'autres pays d'accueil avec des conditions plus attractives vis-à-vis des migrants hautement qualifiés, en particulier le Canada, comme le souligne ce témoignage d'un représentant associatif :

La plupart des Sénégalais avec qui j'étais venu en Suisse, finissent leur formation, et partent au Canada. Ils ont leurs raisons, mais quelle est la valeur ajoutée pour notre pays, et même pour la Suisse, mais ça... (...) Si le Canada leur dit, je vous donne un permis permanent, vous avez la possibilité de vous intégrer, je vous finance, ensuite ils vous aident à construire une maison, les gens vont au Canada ! C'est ce dont rêve un être humain normalement, sinon c'est un cercle vicieux.

<sup>107</sup> Depuis 2008, l'admission pour les ressortissants des pays extracommunautaires est possible pour les personnes hautement qualifiées, bien que soumise à conditions. L'employeur doit démontrer qu'aucun ressortissant Suisse ou provenant d'un pays de l'Union européenne ne peut occuper le même poste, l'admission étant par ailleurs sujette à des quotas annuels.

<sup>108</sup> Depuis l'acceptation par le Parlement de l'initiative Neyrink en 2010 (entrée en vigueur en 2011), l'obligation de quitter immédiatement la Suisse après les études a été abandonnée, et les diplômés d'une haute école peuvent désormais séjourner en Suisse pour une période de 6 mois après l'obtention de leur diplôme à des fins de recherche d'emploi.

A Genève, ville internationale et siège de l'ONU ainsi que d'organisations internationales et d'ONG, plusieurs Sénégalais occupent un poste dans ces instances, et sont dans nombre de cas des diplomates et des fonctionnaires internationaux en poste qui sont réaffectés au bout d'un certain temps, ce qui contribue au caractère temporaire de la présence des Sénégalais à Genève. Cependant, à Genève vivent également des personnes qui sont parvenues à occuper des fonctions plus stables, en tant qu'enseignants, membres d'ONG, chercheurs, entrepreneurs, auxquels se rajoute un certain nombre de Sénégalais, hommes et femmes, qui se sont établis grâce au regroupement familial et aux mariages mixtes. Dès lors, comme le note un autre témoignage, la diaspora sénégalaise en Suisse est différente de celle qui existe en Italie et en France :

A Genève, en Suisse, on trouve plus particulièrement des universitaires et quelques Sénégalais qui ont épousé des femmes d'ici. Au niveau du profil socioprofessionnel nous sommes très différents de l'Italie, qui a connu une migration de Sénégalais venus plutôt du monde rural. Ici, ce sont essentiellement des étudiants et des fonctionnaires en poste, qui sont réaffectés au bout de quelques années. Le taux de renouvellement est très élevé, alors qu'en France et en Italie on a des deuxièmes, troisièmes générations.

Bien qu'à Genève, comme le rappelle ce témoignage, la présence de la deuxième génération ne soit pas un phénomène accentué, sont présentes des familles sénégalaises établies avec enfants ou adolescents nés en Suisse, ainsi que des couples mixtes avec enfants. Dans ce cas, lorsque les conditions sont réunies pour assurer à la fois un établissement en Suisse dans des bonnes conditions d'insertion sociale et professionnelle, et le maintien de liens avec le pays d'origine (ce dernier aspect étant en général le cas pour l'ensemble de la diaspora sénégalaise à Genève), la double appartenance peut être vécue comme une double présence.

## **L'évolution des politiques de migration et d'intégration**

### ***De la liberté de circulation aux premières initiatives populaires xénophobes***

De pays d'émigration au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Suisse s'est transformée progressivement en une terre d'immigration avec l'industrialisation de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, la liberté de circulation des biens et des personnes était tout particulièrement valorisée (Piguet, 2005). Les immigrants présents en Suisse pendant ces années sont principalement issus des régions frontalières, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, l'Autriche et l'Italie. La période qui précède la première guerre mondiale est ainsi caractérisée par le libéralisme économique et la liberté de circulation (des traités avec plusieurs pays sont signés à cette époque), et le nombre d'étrangers en Suisse augmente considérablement (15% en 1914, et 42% à Genève). Seuls les droits politiques restent l'apanage des Suisses, les étrangers étant à tous les autres égards traités en égaux. L'acquisition de la nationalité est facilitée et est perçue en tant que moyen pour favoriser l'assimilation des étrangers aux us et coutumes suisses. La

première guerre mondiale, avec la paupérisation de la classe ouvrière et la réduction du niveau de vie qu'elle comporte, entraîne des tensions sociales et des mécontentements. Dans un tel contexte émergent des manifestations populaires, des grèves ouvrières et des mouvements politiques (Niederberger, 2005).

Ainsi, malgré le départ d'un nombre important d'étrangers au début de la guerre, émergent les premières initiatives et pétitions lancées par des organisations conservatrices, visant à mettre en garde contre « l'emprise étrangère », considérée comme étant à l'origine de ces désordres. Il s'agit là d'initiatives populaires qui prendront de l'ampleur avec les années, et qui vont être déterminantes, avec les besoins du secteur économique, dans l'évolution de la politique migratoire suisse. En raison du système politique suisse qui repose sur le fédéralisme<sup>109</sup> et la démocratie directe, qui a établi la démocratie de consensus, les instruments de la démocratie directe maintiennent le gouvernement sous pression, ce qui est tout particulièrement le cas de la politique migratoire et de la question des étrangers (Maggi, 2003). Dès lors, suite à ces premières initiatives et aux conjonctures économiques moins favorables, des mesures législatives et administratives sont adoptées par le Conseil fédéral. Les conditions pour obtenir la nationalité deviennent plus sévères, les notions de séjour et d'établissement acquièrent de l'importance afin de dissuader les étrangers de s'installer durablement en Suisse. Les mesures envisagées sont censées permettre la présence de main d'œuvre bon marché en fonction des besoins de l'économie (et de ses fluctuations), en répondant à la demande des milieux économiques, tout en visant à éviter une présence trop importante d'étrangers, en raison des pressions exercées par les mouvements populaires xénophobes au travers de la démocratie directe.

### ***La loi sur l'établissement et le séjour de 1931, et l'institutionnalisation du concept d'Überfremdung***

Déjà au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la Police des étrangers introduit la notion d'*Überfremdung*, traduite en français par « envahissement par les étrangers », « emprise étrangère » et plus récemment « surpopulation étrangère » (Bolzman, 2002). C'est en 1924 que le Conseil fédéral expose sa nouvelle politique de « lutte contre l'envahissement par les étrangers ». Dans son message, il propose d'autoriser le séjour des étrangers qui viennent pour une durée déterminée et de réduire au maximum les possibilités d'établissement. Cette distinction permet ainsi de répondre aux besoins des milieux économiques, tout en mettant en place une politique restrictive visant à lutter contre la surpopulation étrangère. Après votation, la loi sur l'établissement et le séjour des étrangers (LSEE) est adoptée en 1931, une loi-cadre qui restera en vigueur pendant tout le XX<sup>ème</sup> siècle, avec

<sup>109</sup> La politique suisse est celle d'un Etat fédéral, qui repose sur trois niveaux : la Confédération, les cantons et les communes.



des modifications qui se sont succédées au fil des années. Ainsi, à cette époque, c'est essentiellement une politique de non-intégration qui est mise en œuvre, qui comprend des mesures préventives visant à lutter contre l'excès de main d'œuvre, les cantons devant par ailleurs veiller à maintenir le plus bas possible le nombre de permis d'établissement délivrés (Niederberger, 2005). En effet, si le permis de séjour (saisonnier et annuel) implique pour l'étranger l'intention ou l'obligation de quitter la Suisse, l'octroi du permis d'établissement échappe à cette condition.

Pendant l'après-guerre, la Suisse est à nouveau confrontée à une pénurie de main d'œuvre, en raison de la croissance économique des années 1950. Initialement intentionné à se tourner vers l'Allemagne et l'Autriche, le gouvernement, en raison d'une concurrence avec d'autres pays d'immigration comme la France en matière de recrutement, se tourne vers l'Italie. En 1948 est signé un accord de recrutement de main d'œuvre avec ce pays, qui marque le début d'une immigration massive, qui s'élargira dans les années 1960-1970 à l'Espagne (et au Portugal). La Suisse décide en effet de recruter dans des pays 'culturellement proches', tels que les Etats du Sud de l'Europe, en introduisant en 1964 la notion de 'pays éloignés'<sup>110</sup>, où il vaut mieux ne pas recruter (Bolzman, 2002). Les difficultés d'assimiler des personnes trop éloignées culturellement, et d'éviter la présence en Suisse de personnes avec des us et coutumes trop différents, sont perçues comme une justification à une telle démarche.

Bien que l'objectif principal de cette politique soit toujours de conserver à cette immigration un caractère réversible et transitoire par un système de rotation, les indices montrant que ce système ne peut pas continuer à être pratiqué commencent à se multiplier vers la fin des années 1950. Les pays d'origine exercent des pressions pour les droits de leurs émigrants en Suisse, surtout l'Italie, qui avait déjà lors de la signature de l'accord formulé un vœu de regroupement familial facilité. La Police fédérale des étrangers commence elle-même à avoir des scrupules puisque les familles risquent d'éclater à cause de la séparation, aussi car des parents ont dû se séparer de leurs enfants nés pendant leur séjour en Suisse. Ainsi, en 1960 des nouvelles directives sont éditées, permettant le regroupement familial après trois ans de séjour ininterrompu, malgré l'opposition de certains cantons alémaniques. Les pressions exercées par l'Italie – dont les ressortissants sont à cette époque environ 400'000 en Suisse – visant à revoir l'accord de recrutement de 1948 et à garantir des meilleures conditions à leurs ressortissants, conduisent en 1964 à la signature d'un nouvel accord, qui permet la poursuite du recrutement de travailleurs en Italie, favorise le regroupement familial et comporte l'octroi d'un permis de séjour annuel pour

<sup>110</sup> Sont mentionnés comme pays éloignés par exemple la Turquie et la Yougoslavie (bien que des travailleurs soient recrutés dans ces pays dans les années 1980, en raison des difficultés rencontrées à ce niveau en Italie et en Espagne), la Grèce, mais non pas des pays comme le Canada et les États-Unis.

les personnes ayant bénéficié pendant 5 ans d'un permis de saisonnier. En raison de la concurrence avec la France et l'Allemagne dans le recrutement des travailleurs, et de la dépendance de la Suisse à l'égard de la main d'œuvre italienne, le gouvernement est amené à répondre favorablement aux requêtes de l'Italie. Ceci va cependant avoir des répercussions importantes au niveau du climat politique et du débat public suisse (Mahnig, 2005).

Une telle décision, qui va à contre-courant de la volonté affichée du gouvernement de limiter la population étrangère, ne tarde en effet pas à susciter une bataille médiatique auprès de l'opinion publique suisse, qui avait déjà manifesté des tendances xénophobes. L'accord est perçu comme nuisant gravement à la menace de surpopulation étrangère, aussi en raison du regroupement familial qu'il comporte, et l'on assiste pendant ces années à l'émergence d'organisations, associations et partis nationalistes luttant pour un arrêt de l'immigration, comme l'Action nationale. Le gouvernement tâche d'apaiser ces revendications en rappelant que la plupart de la main d'œuvre étrangère retourne dans le pays d'origine, tout en gardant une distance avec une politique qui voudrait trop limiter le nombre de personnes établies à long terme, la présence étrangère étant considérée bénéfique pour la compétitivité économique de la Suisse (Parini, 1997). C'est à cette époque en particulier que l'assimilation des étrangers est explicitement mentionnée par le gouvernement en tant que moyen de lutter contre l'emprise étrangère et 'le danger d'altération des caractères nationaux' qu'elle comporte (cf. Niederberger, 2005). Cette tâche n'est cependant pas à ce stade conçue comme étant de la compétence des autorités, mais de l'école, de l'initiative privée, des employeurs et des associations.

#### *Les initiatives contre « l'emprise étrangère » et le tournant de la politique migratoire*

La politique migratoire suisse est confrontée à un tournant historique avec l'initiative dite 'Schwarzenbach', déposée en 1969 par l'Action nationale et baptisée du nom de son instigateur. Cette initiative, qui demandait une réduction très importante de la population étrangère<sup>111</sup>, fut rejetée en 1970 par seulement 54% des votants (avec une participation exceptionnelle de 74%). Trois mois avant la votation, pour contrer cette initiative, le gouvernement annonce des mesures de plafonnement global reposant sur des quotas d'admission annuels, visant à limiter de manière accrue la possibilité d'engager de la main d'œuvre étrangère. L'annonce de cette politique a ainsi permis d'éviter une crise nationale et internationale majeure pour la Suisse, à l'issue d'une des batailles

<sup>111</sup> La population étrangère ne devait pas excéder 10% de la population, à l'exception de 25% pour Genève. Ceci aurait signifié d'expulser environ 260'000 personnes. Notons que cette initiative a été précédée par une autre initiative en 1965, toujours relative à la lutte contre l'emprise étrangère, qui a été toutefois retirée en raison des promesses du gouvernement de limiter l'immigration.

électorales les plus marquantes de l'histoire Suisse de l'après-guerre (Mahnig, 2005). Cependant, la population étrangère en Suisse ne cesse de s'accroître, en raison aussi du regroupement familial et des nouvelles naissances. Une autre initiative, encore plus contraignante que la première, est déposée par l'Action nationale en 1972, demandant la réduction de 500'000 étrangers. Bien que cette initiative ait été également rejetée, tout comme les autres initiatives xénophobes déposées dans les années 1970-1990, on assiste désormais au passage d'une politique libérale à une politique de stabilisation de la présence étrangère en Suisse basée sur des quotas.

Dans les années 1970 est mise en place une 'Commission consultative pour le traitement du problème de l'emprise étrangère'<sup>112</sup>, chargée d'examiner les problèmes sociaux qui découlent de la présence d'étrangers, y compris les questions d'assimilation. Malgré les propositions d'associations de migrants tels que la 'Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera' pour participer à des telles consultations, le Conseil fédéral répond qu'il s'agit de régler ces problèmes au niveau gouvernemental. Dès lors, la participation des associations des étrangers aux premières consultations en la matière n'est pas prévue, attestant par là leur manque de participation à de telles instances (Niederberger, 2005). Cependant, au niveau local, un certain nombre de cantons et de villes mettent en place les premières commissions d'étrangers, dans lesquelles les migrants et leurs associations peuvent faire valoir leurs revendications. En l'absence d'une politique en matière d'intégration au niveau fédéral, c'est essentiellement au niveau local qu'émergent les premières réponses à ce niveau. Ainsi, nombre d'organisations de migrants et de la société civile, des Eglises, ainsi que quelques cantons, villes et communes réagissent en s'engageant de manière concrète pour l'intégration des migrants.

### *L'émergence dans l'espace public des associations de migrants, des mouvements de solidarité et de la question de l'intégration*

Dans les années 1970, les associations d'étrangers, en particulier celles des ressortissants italiens et espagnols, s'engagent de manière croissante dans la lutte pour une politique plus respectueuse des droits des immigrés, agissant à la fois sur le gouvernement suisse et sur celui du pays d'origine. Pendant ces années, on assiste à l'émergence des premiers mouvements de solidarité envers les immigrés (Passy, 1992). Un tel état de fait a comme conséquence de rendre saillant dans l'espace public un nouvel axe au niveau de la politique d'immigration, celui de l'intégration des migrants établis de manière permanente en Suisse (Cattacin, 1996). Les premières initiatives politiques d'intégration, bien que de dimensions très modestes, ont commencé dès lors à

---

<sup>112</sup> Elle se nommera ensuite Commission fédérale pour les problèmes des étrangers, Commission fédérale des étrangers (CFE) et finalement, depuis 2008, Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), attestant par là l'évolution des implications sous-jacentes à la migration.

être légitimées. Le mouvement créé autour de l'initiative 'Être solidaire'<sup>113</sup> a en effet contribué à un changement graduel au niveau de la perception des étrangers. Bien que l'initiative soit largement rejetée en 1981, la présence étrangère commence à être vue non seulement en tant que facteur économique et utilitariste, mais aussi sous l'angle culturel et social.

Du point de vue du gouvernement, l'intégration et l'assimilation des étrangers deviennent dans la deuxième moitié des années 1970 un but de la législation. En partant du constat que le nombre d'étrangers qui résident pour des courtes durées a sensiblement diminué, alors que celui des immigrés qui résident de manière permanente en Suisse a augmenté, il s'agit de favoriser leur intégration et leur assimilation en consolidant le statut juridique des immigrés, tout en prenant en compte les aspects sociaux et humains. Les mesures d'intégration des immigrés ne sont plus justifiées par la lutte contre l'emprise étrangère, mais par le fait que l'économie continuera encore longtemps à avoir besoin des étrangers, et qu'ils sont appelés à vivre durablement en Suisse. C'est ainsi que s'annonce l'abandon d'une philosophie d'intégration marquée essentiellement par la peur et la menace (Niederberger, 2005). En 1982, le gouvernement présente une révision du droit à la nationalité, comprenant une facilitation de la naturalisation des étrangers de deuxième génération. Or, malgré l'opinion favorable de la plupart des partis et des cantons, le peuple rejette cette proposition lors de la votation populaire. Ce débat, qui a débuté déjà au milieu des années 1960 au travers d'une série de motions et initiatives parlementaires allant dans ce sens, sera repris en 1992, avec une nouvelle votation, qui n'obtiendra cependant pas l'aval de la majorité des cantons.

### *Le modèle des trois cercles, des deux cercles et la notion de 'distance culturelle'*

Jusqu'aux années 1990, la logique d'admission est toujours basée sur le système de quotas. Une certaine diversification des pays de provenance est observée, notamment la Yougoslavie et la Turquie, en raison de la difficulté de recruter dans les pays traditionnels d'émigration. Par ailleurs, au cours des années 1980, le nombre de réfugiés devient beaucoup plus important, et leur accueil deviendra avec les années l'un des enjeux centraux dans l'opinion publique et dans la législation suisse (Piguet, 2005). En raison de la présence croissante d'une diversité culturelle liée aux motivations d'asile, parmi divers organismes suisses étatiques et non étatiques ainsi qu'au niveau associatif se diffuse de plus en plus le concept de 'multiculturalité', traduisant la recherche d'une cohabitation pacifique de personnes de diverses origines et confessions religieuses. Or, cela ne se répercute que de manière très partielle dans la

---

<sup>113</sup> L'initiative prévoyait l'abolition du statut de saisonnier, un argument avancé également par les associations de migrants italiennes et espagnoles, ainsi que le droit au regroupement familial immédiat, au lieu d'un délai de 3 ans.

législation en matière de migrations, davantage concernée par l'émergence des tensions populaires dues à la présence d'une telle diversité. D'autres principes, notamment celui de distance culturelle, interviennent pour justifier le recours à une politique d'admission visant plutôt l'homogénéité culturelle. C'est plus en particulier dans le cadre du rapprochement à l'Union européenne que la Suisse formalise sa nouvelle politique de recrutement à travers du 'modèle des trois cercles', qui est établi suite à un rapport de l'Office fédéral des arts et des métiers du travail (OFIAMT) et de l'Office fédéral des étrangers (OFE), datant de 1990<sup>114</sup>. Ce rapport cherche à répondre aux besoins de l'économie, tout en tâchant de trouver une solution qui puisse dissiper les craintes de la population vis-à-vis de la montée de l'immigration. Le modèle des trois cercles est jugé comme adapté, car l'on considère que ce qui pose problème à la population ne soit pas tant le nombre d'immigrés, mais la distance culturelle de celle-ci.

Dès lors, l'objectif de la nouvelle politique sera la promotion de l'homogénéité relative des immigrés, qui différencie les immigrés en fonction de leur région de provenance. Au premier cercle appartiennent les migrants provenant de l'UE et de l'AELE, qui pourront bénéficier à terme de la libre circulation, le deuxième concerne les ressortissants d'Etats industrialisés comme les Etats-Unis, le Canada et le Japon, où on pourra éventuellement recruter en fonction des besoins de l'économie. Le troisième cercle comprend le reste du monde, à savoir l'Europe de l'Est, l'Afrique, l'Amérique Latine et l'Asie, où le recrutement n'est envisageable que de manière tout à fait exceptionnelle. Suite à l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale contre la discrimination raciale de 1955, les débats sur ce modèle s'intensifient, bien qu'en réalité il n'ait fait que formaliser la politique suivie jusque-là (avec la notion de 'pays éloignés' introduite en 1964). La Commission fédérale suisse contre le racisme, créée au moment de la ratification de cette convention, estime en 1996, parmi de nombreuses autres organisations de la société civile, que le modèle des trois cercles, avec ses prémisses ethnocentriques, exerce un effet discriminatoire à l'égard de certains groupes d'habitants étrangers vivant en Suisse. Les milieux économiques estiment pour leur part qu'une telle politique n'est pas susceptible de répondre à leurs besoins de personnel qualifié. Face aux diverses critiques, le modèle est remplacé en 1998 par un modèle de deux cercles, regroupant les deux derniers cercles en un seul, ce qui peut être considéré comme une préparation à l'accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'UE, qui entrera en vigueur en 2002.

### *L'émergence de l'intégration en tant que tâche étatique*

Bien que la politique d'admission et celle d'intégration n'aient pas évolué de manière coordonnée (Bolzman, 2002), l'attention ayant été posée davantage sur celle en matière d'admission que d'intégration, une prise de conscience accrue

<sup>114</sup> Rapport sur la conception et les priorités de la politique suisse des étrangers pour les années 1990.

de la nécessité de développer une politique qui favorise activement les processus d'intégration voit le jour lors de la deuxième moitié des années 1990. La Commission fédérale des étrangers (CFE), qui deviendra Commission fédérale pour les questions des migrations dès 2008, est devenue depuis les années 1970 l'instrument de la politique fédérale d'intégration. Composée d'experts Suisses et étrangers (ou d'origine étrangère), elle est chargée d'adresser des recommandations visant à encourager l'intégration des étrangers aux diverses instances de la société (écoles, employeurs, syndicats, cantons, villes, communes et associations). De plus, elle organise des journées de travail avec les associations d'étrangers, les services d'aide aux étrangers, les ONG suisses actives à ce niveau<sup>115</sup>, et avec les diverses commissions des étrangers mises sur pied au niveau local, attestant par là une certaine implication de la société civile aux consultations étatiques en matière d'intégration.

Malgré que la Commission fédérale contre le racisme remarque dans son rapport de 1996 que le Conseil fédéral (dans le cadre de son rapport sur une politique suisse en matière de migration) mélange en partie les notions d'intégration et d'assimilation, et que la CFE soutient que le concept d'intégration ne donne toujours pas lieu à un consensus, ni à une définition claire, l'intégration semble désormais être envisagée en tant que processus de rapprochement réciproque concernant autant les étrangers que la société d'accueil (Tabin, 1999). Des notions telles que l'intégration structurelle (insertion professionnelle et formation), l'intégration politique et l'intégration sociale et culturelle voient le jour. Dans un tel contexte, la promotion de l'intégration, jusque là envisagée comme une tâche essentiellement mise en œuvre par la société civile, les entités comme l'école, les syndicats et les employeurs, et au travers d'initiatives la plupart du temps éparées, doit désormais relever de la compétence étatique. Ainsi, tout canton comportant un taux élevé d'étrangers dans sa population doit être intéressé à ce que les personnes de cultures diverses et parlant des langues différentes soient intégrées dans la société d'accueil, en se familiarisant aux us et coutumes locales, et en vivant en bonne harmonie avec la population. La promotion de l'intégration est ainsi déclarée tâche étatique, consacrée au niveau législatif fédéral par la révision de la LSEE en 1998<sup>116</sup>. Dès lors, des mesures financières de la Confédération commencent à être allouées à la promotion de l'intégration.

<sup>115</sup> Parmi les ONG les plus impliquées au niveau suisse dans les questions des migrations, citons en particulier la Croix-Rouge suisse, Caritas, La Fondation Terre des hommes, le Centre social protestant (CSP), Solidarités sans frontières, l'EPER ainsi que l'OSAR.

<sup>116</sup> L'art. 25a consacrait la promotion de l'intégration et autorisait la Confédération à verser des subventions pour l'intégration des étrangers. Cf. *Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers*. Rapport et recommandations de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) du 29 juin 2009.

### *L'intégration et son insertion dans la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr)*

La nouvelle loi sur les étrangers<sup>117</sup> (LEtr), qui remplace la LSEE de 1931, est adoptée en 2006 après votation par le peuple et est entrée en vigueur en 2008. Pour la première fois dans une loi fédérale, sont donnés les principes et les objectifs de l'intégration des étrangers. Ainsi, l'intégration 'vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuelle'<sup>118</sup>. Elle est comprise comme établissant l'égalité des chances et la participation à la vie sociale et économique. Elle implique l'ouverture de la population suisse, un climat de reconnaissance et l'élimination des obstacles discriminatoires. En contrepartie, les étrangers doivent s'efforcer de s'intégrer en acceptant les valeurs et les normes de la société d'accueil, en apprenant une langue nationale, et en manifestant une volonté de s'insérer au niveau professionnel et d'acquérir une formation. Le principe sous-jacent est ainsi celui d'encourager et d'exiger : dans le cadre de la LEtr, l'intégration est désormais devenue un critère que les autorités compétentes doivent prendre en compte dans les décisions relevant du droit des étrangers (p. ex. lors de l'octroi d'une autorisation d'établissement entre en considération également le degré d'intégration). Est prévue également la possibilité pour les cantons d'établir des contrats d'intégration pour des personnes présentant des déficits d'intégration, et des projets pilotes ont vu le jour dans quelques cantons alémaniques. Notons que les organisations de la société civile ainsi que d'autres acteurs institutionnels, plus particulièrement en Suisse romande, se sont prononcés à l'encontre de la généralisation de ces contrats, car pouvant donner lieu à des pratiques discriminatoires vis-à-vis d'une partie de la population migrante dont l'intégration est jugée problématique en fonction de l'origine nationale<sup>119</sup>. Les exigences d'intégration concernent en effet exclusivement les ressortissants des pays tiers, la législation en matière de libre circulation ne permettant pas de les appliquer aux ressortissants européens.

Le mandat de piloter et coordonner la politique d'intégration est confié à l'Office fédéral des migrations (ODM)<sup>120</sup>, alors que sa mise en œuvre, qui doit se réaliser dans les structures ordinaires et via des mesures spécifiques, est de la responsabilité principale des cantons et des communes. La loi définit

---

<sup>117</sup> Notons qu'avec cette loi, l'admission aux ressortissants des Etats tiers, auparavant strictement limitée à des cas exceptionnels, est permise (à conditions) aux personnes hautement qualifiées, répondant ainsi aux besoins manifestés par les milieux économiques. Par ailleurs, la loi prévoit un durcissement des sanctions en cas de criminalité et d'abus du droit des étrangers, et des mesures pour combattre le travail au noir et les mariages de complaisance. Cf. ODM.

<sup>118</sup> Art. 4 al. 1 LEtr.

<sup>119</sup> Cf. Les contrats d'intégration portent leurs premiers fruits, Suissinfo.ch, 17 mai 2010.

<sup>120</sup> L'ODM, sous la tutelle du Département fédéral de justice et police, est né en 2005 de la fusion de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES), et est en charge des questions liées aux migrations et à l'intégration, à la politique d'asile, aux naturalisations et à l'aide au retour.

l'intégration comme une tâche transversale à laquelle les diverses instances impliquées doivent participer (autorités fédérales, cantonales et communales, partenaires sociaux, ONG ainsi que les organisations de migrants). Des mesures financières supplémentaires sont mises à disposition pour encourager la promotion de l'intégration des étrangers. Par ailleurs, les cantons ont également la tâche de définir une politique cantonale d'intégration et des programmes spécifiques sur la base des critères de la Confédération, en impliquant l'ensemble de la société civile, et en veillant à assurer une participation optimale des associations de migrants.

En ce qui concerne l'ODM, dans son rapport de 2006<sup>121</sup> rédigé dans le cadre de LEtr, l'accent est mis plus particulièrement sur l'importance de l'accès à une activité lucrative, celle-ci étant considérée en tant que condition primordiale d'une intégration réussie. Ceci implique tout particulièrement l'accès à la formation professionnelle, la connaissance de la langue locale et l'existence de contacts sociaux. Dès lors, l'ODM considère dans son rapport que la formation, le travail, la langue et les quartiers dans les villes constituent les axes centraux d'intervention pour améliorer l'intégration de la population migrante (Gattiker, 2006). Un représentant étatique retrace en ces termes les évolutions de la législation fédérale en matière d'intégration :

Pour nous l'intégration c'est l'égalité des chances, donc il ne s'agit pas que les personnes oublient leur culture, mais d'avoir les mêmes chances, les mêmes possibilités que les gens qui sont là, donc c'est quelque chose qui se coupe très nettement de ce qui existait dans les années 1970, c'est très différent. Et ça c'est important de le spécifier, on est dans le respect des identités, dans le respect des personnes. (...) On a commencé à parler de politique d'intégration à partir de 2000, où la Confédération a mis à disposition des crédits pour soutenir des projets, avec la thématique intégration qui a été mise en avant. On a au départ soutenu directement depuis Berne des projets, et depuis 2008 il y a eu un changement de paradigme. (...) On a délégué la concrétisation de la politique aux cantons, aussi les concepts et les politiques. Le changement de paradigme est venu avec la nouvelle loi sur les étrangers de 2008, où l'intégration est désignée directement dans la loi. L'intégration est prise en considération pour le séjour. Les autorités cantonales, quand elles doivent décider si la personne reste, regardent l'intégration. Maintenant on a des critères, les gens doivent respecter les lois, travailler, connaître la langue nationale. On a plus de promotion et plus d'exigence.

C'est tout particulièrement l'exigence de connaissance de la langue qui devient prioritaire pour les immigrés provenant des pays tiers, motivant par là une large partie des efforts d'intégration dans les cours de langue. La connaissance d'une langue nationale est considérée en effet un prérequis essentiel à l'insertion professionnelle, et donc à l'indépendance financière des migrants (les critères principaux de l'intégration).

---

<sup>121</sup> *Problèmes de l'intégration des ressortissants étrangers en Suisse*. Rapport rédigé à la demande du Département de justice et police, en charge de la politique de migration et d'intégration.

Au niveau de l'articulation entre l'intégration et le développement, il y a une prise de conscience auprès des acteurs étatiques du phénomène grandissant du transnationalisme, bien que cet aspect ne soit pas considéré comme un élément susceptible de modifier la direction prise par la politique d'intégration, destinée aux personnes appelées à s'établir en Suisse, en tâchant d'assurer l'égalité des chances. L'objectif du développement du pays d'origine n'est pas conçu comme incompatible avec l'objectif de l'intégration dans le pays d'accueil, ce qui justifie un engagement dans les deux politiques, perçues comme distinctes, comme le souligne ce témoignage d'un représentant étatique :

On a appris qu'il y a des chercheurs qui travaillent sur la transnationalité, mais on n'a jamais compris pourquoi il faut retravailler la politique d'intégration. On a plus de connaissance sur la vie des migrants et cela est bien. (...) Je trouve une bonne chose de voir de quelle manière ces liens entre ici et là-bas peuvent se faire, pas seulement au niveau individuel mais aussi au niveau des Etats. Si on met l'accent sur l'aide au développement c'est pour que les gens là-bas puissent mieux se développer mais aussi pour que les gens ici puissent mieux s'intégrer. Le fait de mettre l'accent sur la politique au développement n'empêche pas de faire de la politique d'intégration, ce sont deux choses distinctes.

#### ***La consultation dans l'élaboration de la politique d'intégration et la problématique des discriminations***

En ce qui concerne la consultation des acteurs impliqués au niveau de l'élaboration de la politique fédérale d'intégration, bien que l'on ne puisse pas parler de véritable participation ou de co-élaboration de la politique, divers acteurs étatiques et non étatiques sont consultés, y compris des organisations de migrants. A ce niveau, la consultation concerne plus en particulier le Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM). Créé à Berne en 2010 suite au regroupement de plusieurs associations de migrants, le FIMM représente officiellement les associations de migrants en Suisse, au travers de prises de position, de l'élaboration d'une charte sur l'intégration et en participant aux consultations politiques. En ce sens, il est devenu un partenaire politique officiel dans le domaine de l'intégration<sup>122</sup>. La section intégration de l'ODM, qui collabore avec plusieurs acteurs étatiques et de la société civile, organise de manière régulière des auditions avec des délégations de la diaspora, y compris africaine, bien que la politique ne prenne pas en compte les spécificités liées aux diverses communautés. La politique d'intégration suisse n'envisage en effet pas une démarche particulariste ou communautariste, mais une approche qui vise l'ensemble des migrants. Cependant, les problèmes spécifiques vécus par la communauté africaine sont bien réels<sup>123</sup>, et sont liés à la

<sup>122</sup> Le FIMM est composé de délégués de 47 nationalités (européennes et extracommunautaires), et son actuel vice-président est de nationalité sénégalaise.

<sup>123</sup> Cf. *Les Noirs en Suisse. Une vie entre intégration et discrimination*. Etude de la Commission fédérale contre le racisme. Berne, 2004. Voir aussi Batumike, C. (2006). *Etre Noir Africain en Suisse*. Paris : L'Harmattan.

discrimination plus qu'à un problème de langue ou d'insertion professionnelle, bien que cette dernière soit souvent entravée par les préjugés (Gaktuba, 2008). Si les acteurs étatiques en charge de l'intégration sont tout à fait conscients de ces problématiques, les mesures prises au niveau de la politique d'intégration n'envisagent pas de réponses spécifiques, si ce n'est un renforcement de la sensibilisation auprès de la société d'accueil et de la lutte contre les discriminations<sup>124</sup> :

Les Africains ont des problèmes que les autres n'ont pas, ils sont Suisses, ils parlent parfaitement la langue, mais il y a le racisme, et le Conseil fédéral en 2010 a dit qu'il ne veut pas une nouvelle loi dans la politique anti-discrimination, mais qu'il faut renforcer la formation sur la sensibilisation et l'anti-discrimination. Le Conseil fédéral constate qu'il y a des efforts à faire, et notre travail est sur la société d'accueil et avec les migrants. Je vais chaque année à la rencontre de la Communauté Africaine du Tessin, qui à mon avis est la mieux structurée en Suisse, ils ont eu Madame Calmy Rey, ils ont des invités importants. Cette association souffre souvent de problèmes liés au racisme, alors que toutes les personnes qui composent cette organisation sont Suisses, bien intégrées, mais ont ces difficultés. Je crois que leur demande est liée à cette souffrance, il y a la question de la visibilité de la peau. Pour nous c'est difficile de répondre à cette souffrance de manière spécifique, mais la Confédération y a répondu dans son rapport en 2010 en disant qu'il faut renforcer plus...

La création d'un instrument législatif qui puisse relever les défis d'une politique globale de lutte contre la discrimination est néanmoins estimée importante par les partenaires étatiques de la Confédération<sup>125</sup>, qui se sont exprimés dans le cadre de la consultation de la politique d'intégration, car la protection juridique demeure, selon eux, très limitée dans la pratique. Leur rapport souligne que le fait d'attendre des migrants qu'ils s'intègrent doit davantage s'accompagner de mesures concrètes visant à éliminer les entraves liées à la discrimination, une conception de base qui ne serait pas suffisamment admise au niveau fédéral comme dans nombre de villes et communes. En ce sens, la promotion de l'intégration devrait s'étendre davantage à la population autochtone, car elle implique la reconnaissance sociale, la valorisation culturelle ainsi qu'une gestion consciente des différences, qui combat les préjugés culturels et qui considère les êtres humains comme des individus différents mais égaux. Ainsi, le principe 'encourager et exiger' comporte le risque d'être

<sup>124</sup> Des mesures ont été prises au titre de la protection contre la discrimination et la lutte contre le racisme au niveau étatique, avec la mise en place de structures spécifiques. La norme pénale antiraciste protège contre les atteintes racistes et les discriminations publiques, bien que toutes les formes de discrimination ne soient concernées par le droit pénal. Notons qu'une étude menée en 2007 au niveau européen par le Migration Policy Group relègue la Suisse en fin de classement des politiques de lutte contre les discriminations à l'égard des migrants. De plus, le Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme, Doudou Diène, constate en 2006 que la Suisse 'connaît une situation de racisme, de xénophobie et de discrimination', aggravée par l'affaire des affiches de l'UDC dans le cadre d'une de ses initiatives xénophobes, où sont montrés trois moutons blancs expulsant de Suisse un mouton noir.

<sup>125</sup> Notamment les exécutifs des trois niveaux étatiques, dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), op. cit.

interprété et appliqué de manière trop unilatérale, en insistant principalement sur les efforts d'intégration et la responsabilité des migrants<sup>126</sup>. Les auteurs du rapport estiment que l'idée selon laquelle l'intégration est un processus réciproque n'aurait généralement encore trouvé que peu de considération en Suisse.

### *Vers une politique d'intégration à Genève*

En Suisse, Genève est reconnue comme une exception de cosmopolitisme, grâce à la présence de l'ONU et d'organisations internationales, sa position de ville frontière et sa forte proportion de population étrangère (39,7%<sup>127</sup>). Environ 190 nationalités sont représentées, et on dénombre plus de 300 associations de migrants. Etant donné de telles caractéristiques, il n'est pas étonnant qu'à Genève les efforts menés en faveur de l'intégration des migrants aient débuté très tôt. Ceux-ci ont été impulsés jusqu'aux années 2000 par des acteurs associatifs et institutionnels multiples. Les associations de migrants ont joué un rôle prépondérant dans la promotion de l'intégration à Genève au cours des quarante dernières années, avant que le canton ne se dote d'une loi sur l'intégration des étrangers (LIE) en juin 2001, qui a conduit à la création du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) en 2002. Placé sous la direction d'un Délégué cantonal de l'intégration, le BIE est chargé de coordonner l'action publique en matière d'intégration, et de promouvoir l'accès des étrangers aux mesures d'intégration en s'appuyant sur les organismes étatiques et associatifs existants à Genève. La définition d'une politique d'intégration cantonale, demandée par la Confédération, est actuellement à l'étude, bien que le BIE ait déjà initié plusieurs activités depuis sa création, et élaboré un plan d'action.

Avant de présenter les actions du BIE, notons que ce sont en particulier deux associations, MondialContact cultures et citoyenneté (MC) et le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), qui ont pris l'initiative d'engager en 2000 la rédaction d'un document, 'Rapport pour une politique d'intégration dans le canton de Genève', devant servir de base de travail à la rédaction d'une loi cantonale d'intégration et à la création d'une structure cantonale publique

---

<sup>126</sup> Notons qu'une révision de la LEtr (relative à l'intégration) vient d'être introduite, après une procédure de consultation auprès d'acteurs étatiques, non-étatiques et associatifs. Tout en se présentant comme une mesure visant à renforcer l'encouragement de l'intégration, avec une augmentation substantielle des moyens budgétaires et des mesures plus efficaces de protection contre la discrimination, une partie des modifications envisagées se réfère explicitement au renforcement des mesures contraignantes et des efforts demandés aux migrants ressortissants de pays tiers. Par ailleurs, tous les nouveaux arrivants doivent être accueillis, informés et si nécessaire dirigés au plus tôt vers des mesures d'intégration appropriées. Cf. *Rapport explicatif relatif à la procédure de consultation concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers (intégration) du 23 novembre 2011*. DFJP, ODM.

<sup>127</sup> Cf. Memento Statistique du Canton Genève 2011. Notons que le nombre de ressortissants Africains constitue à Genève le 9% de la population étrangère totale, la majorité des étrangers étant des ressortissants de pays de l'UE.

prenant en charge la mise en œuvre de la politique. Ainsi, avant que la législation fédérale en matière d'intégration sollicite explicitement l'instauration d'une structure cantonale en charge des questions d'intégration, le canton de Genève s'est doté d'une telle structure (et d'une loi sur l'intégration), grâce à une impulsion provenant essentiellement du monde associatif. Un rappel historique est nécessaire avant de considérer plus dans le détail les caractéristiques actuelles de l'action étatique genevoise, étant donné l'importance du rôle joué par les associations dans la mise en place progressive d'une gestion étatique des questions d'intégration.

Comme le rappelle un document établi par le BIE au début de son activité<sup>128</sup>, retraçant l'évolution ayant abouti à la création de la loi sur l'intégration et au BIE, les premières mobilisations en faveur des étrangers débutent à Genève dans les années 1970 suite à l'initiative 'Schwarzenbach'. C'est plus en particulier le Centre social protestant (CSP), qui gère des baraquements pour saisonniers, qui commence à dénoncer publiquement la situation d'exploitation et d'exclusion dont ces derniers sont victimes. Dès lors, débute une sensibilisation à la question de l'immigration auprès de la population genevoise. Le CSP mandate en 1973 une étude pour effectuer une recherche auprès des associations d'immigrés, afin d'examiner la possibilité de créer un lieu spécifique à partir duquel les immigrés pourront faire entendre leur voix, et entamer des actions collectives. Les trois communautés les plus présentes à Genève (italienne, espagnole et portugaise) émettent un avis favorable et s'engagent dans la création d'un lieu commun : le Centre de Contact Suisses-Immigrés.

Avec l'établissement des familles migrantes qui s'accroît à cette époque, le CCSI s'attèle en premier lieu à remettre en cause l'assimilation, qui demandait de renoncer aux traits culturels particuliers et à la langue d'origine, pour promouvoir un travail axé sur l'intégration. Le CCSI présente un caractère fortement militant, une tradition gardée au fil des années malgré une évolution vers la professionnalisation, et crée avec ses membres (syndicats, associations, organismes religieux) diverses permanences en faveur des immigrés (sociale, juridique et d'assistance). Il soutient les associations d'immigrés, favorise la formation, et se bat contre le statut de saisonnier et la précarité qu'il implique. Ce combat s'élargira dans les années 1980 aux enfants d'immigrés 'clandestins', et aboutira à leur scolarisation par le Département de l'instruction publique genevois. Il s'engagera dans les années suivantes pour l'octroi aux étrangers du droit de vote au plan communal<sup>129</sup>, la naturalisation facilitée et le droit à la

---

<sup>128</sup> *Engagements genevois en matière d'intégration, 1962-2002*. André Klopmann, Bureau de l'intégration, Canton de Genève, 2003. Cf. aussi *Auto-évaluation de la loi sur l'intégration*, BIE, 2005.

<sup>129</sup> Le droit de vote au niveau communal est octroyé depuis 2005 aux étrangers résidant depuis au moins 8 ans en Suisse, suite à son acceptation par le peuple genevois.

double nationalité, la régularisation des personnes ‘clandestines’, la lutte contre les discriminations et la promotion de l’égalité de traitement.

### *Les premiers lieux de consultation sur l’intégration*

En 1983 le Conseil d’Etat genevois met en place une première structure officielle de concertation, la Communauté de travail pour l’accueil et l’intégration des étrangers (CTAIE), qui comprend, en plus de représentants étatiques, de syndicats d’employeurs et de salariés, huit représentants des principales communautés étrangères, dont quatre désignés par le CCSI. La CTAIE est chargée de coordonner l’activité des organisations qui s’occupent de l’accueil et de l’intégration des migrants, d’agir au niveau de la population genevoise et étrangère pour favoriser la compréhension réciproque, de présenter aux autorités les propositions pour améliorer les conditions de vie et de travail des étrangers et d’informer régulièrement les étrangers. Ses travaux se concentrent au début essentiellement sur l’amélioration de l’accueil des saisonniers, y compris l’accès au parc immobilier pour lutter contre la création de ‘ghettos’, et la mise en avant dans l’espace public des associations de migrants et des problématiques des immigrés (émissions à Radio Cité). Cependant, ses moyens limités et sa visibilité réduite (elle n’a pas le droit d’informer directement la presse et le public, mis à part les émissions radios, ni de collaborer avec les départements), ainsi que les frictions qui émergent avec le CCSI, ce dernier accusant la CTAIE d’être un ‘alibi du Conseil d’Etat’, et la CTAIE reprochant au CCSI ‘sa dérive idéologique’, annoncent son autodissolution en 1997.

Le Conseil d’Etat décide la mise en place d’une nouvelle structure, la Fondation pour l’intégration des immigrés (FINIM), dont les 18 membres sont désignés par le Conseil d’Etat. La FINIM devait représenter une plateforme commune de réflexion, de concertation et d’action en faveur de l’intégration rassemblant représentants d’associations d’immigrés, de syndicats patronaux et ouvriers, de communes, d’institutions sociales et ecclésiastiques et d’autres organismes concernés. Le premier rapport qu’elle produit proposait déjà l’instauration d’une législation sur la politique d’intégration, ainsi qu’une série d’autres mesures relevant du droit fédéral, cantonal et communal (p. ex. octroi d’un permis humanitaire aux sans-papiers et aux requérants d’asile installés depuis longtemps, formation interculturelle auprès des fonctionnaires, médiation et interprétariat dans l’administration). La proposition d’instaurer une loi cantonale est adressée au Conseil d’Etat qui ne répond pas. L’absence de communication s’installe et la FINIM focalise les frustrations de toutes les orientations politiques. Le Conseil d’Etat réduit fortement sa subvention, et annonce ainsi de cette manière sa volonté de ne plus vouloir soutenir cette structure, jugée par la majorité en tant que ‘fondation alibi’. Lors de son dernier rapport de 1999-2000, la FINIM note qu’à Genève les conditions ne sont pas encore réunies pour assurer une nouvelle dynamique d’intégration. Bien que des

observateurs aient expliqué ses difficultés par le fait qu’il s’agissait d’une structure décidée par le haut donnant peu de pouvoir aux associations de migrants qui constituaient pourtant la base vitale de cette fondation<sup>130</sup>, le manque de soutien étatique ne peut s’expliquer que par ces facteurs, et serait vraisemblablement dû également au contenu peu consensuel d’une partie de ses propositions.

### *L’émergence de la dimension interculturelle et de la diversité*

Ainsi, il faudra attendre le rapport conjoint de MC et du CCSI, deux associations très reconnues au niveau étatique, pour que le Conseil d’Etat mette en place une loi sur l’intégration. Si le CCSI est devenu avec les années un partenaire associatif incontournable de l’Etat en matière d’intégration grâce à son ancienneté et au travail de ses diverses permanences, MC obtient une reconnaissance étatique dès la deuxième moitié des années 1990. Cette association, fondée par deux personnes issues de la migration, importe à Genève au début des années 1990 les concepts d’interculturalité et de citoyenneté, expérimentés par ses fondateurs dans les milieux associatifs de la région parisienne. Leurs actions visent à favoriser la participation sociale et politique des migrants de première et deuxième génération, entre autres au travers d’actions telles que les Civic Cafés et les Contacts Cafés. Les premiers sont des lieux de rencontre entre représentants associatifs, élus, candidats politiques et responsables d’organisations diverses, alors que dans les seconds, les associations se présentent à un public divers en vue de faire connaître leurs traditions culturelles, nationales ou régionales. Ces réunions attirent un nombre très important de personnes, et sont organisées avec un média local. MC développe dans ces années une politique de médiation culturelle à Genève, et organise des formations à la perception multiculturelle et à la diversité, aussi auprès de milieux comme la police, tout en bénéficiant d’une large confiance auprès des associations de migrants. L’association considère qu’il est important que les communautés migrantes puissent affirmer et rendre visible leur identité culturelle pour mieux la faire connaître à leurs enfants, aux autres communautés et à la société d’accueil. MC prône la création d’une maison des cultures, qui verra le jour en 2000 sous le nom de Maison Kultura après un grand travail de lobbying, et qui se transformera en 2008 en une fédération regroupant une cinquantaine d’associations. Elle vise actuellement à promouvoir l’intégration aussi au travers de formations, à développer l’interculturalité et à accompagner les associations dans leurs démarches. Ce processus est retracé ainsi par une représentante associative :

Il y avait un espace associatif professionnel à occuper, on ne voulait pas faire dans ‘les pauvres étrangers etc.’, on voulait démontrer que la société telle que se configurait ici à Genève est productive de compétence et de créativité sociale. C’était notre idéal, mais il

<sup>130</sup> Cf. MondialContact et Centre de Contact Suisses-Immigrés, op. cit.

faut que les pouvoirs publics aménagent les conditions pour que des confrontations productives s'organisent. L'aménagement de canaux de participation était pour nous essentiel. (...) On avait lancé la Maison Kultura, la maison des cultures et de la citoyenneté, on a organisé la gestion autonome, qui est dans nos principes, ne jamais faire à la place des autres. (...) A l'époque de la création d'une loi sur l'intégration, ce qu'on estimait important était d'admettre que l'Etat, la seule relation que le Canton a vis-à-vis de sa population migrante, est ce lien. Je parle des initiatives, du lien de citoyenneté. Pour nous, c'était important que l'Etat se dote d'une loi, pour qu'il prenne sa part de responsabilité.

MC se retire en 2002, une fois la création de la Maison Kultura assurée. Elle a permis à Genève les premières grandes opérations de visibilité des associations de migrants, qui ont débuté avec une grande kermesse en 1992, les Ponts de St-Gervais, une idée reprise en 1993 par la Ville de Genève qui intègre depuis lors les associations de migrants dans le cadre de la Fête de la Musique. La Ville de Genève déclare 1995 'Année de la Diversité' et organise plusieurs manifestations, rencontres et forums, prévoyant une large participation des associations de migrants. Le maire de Genève plaide à l'issue de cette grande manifestation pour une 'véritable politique de la diversité'. Il faudra attendre une dizaine d'années pour que la Ville de Genève débute la mise en place d'une telle politique.

Notons encore que le rapport conjoint de MC et du CCSI a été motivé par le constat d'une faible participation réelle des associations de migrants à la politique, en d'autres termes par le fait que « *par deux fois, le canton de Genève s'est doté de structures devant répondre aux enjeux liés à la diversité. (...) Les attentes créées au sein des milieux associatifs, notamment, n'ont pas trouvé de réponse. Le clivage entre le discours officiel général sur la place réservée aux migrants, d'une part, et la réalité observée sur le terrain, de l'autre, s'est accentué* »<sup>131</sup>.

#### ***La loi genevoise sur l'intégration et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)***

Antérieure de cinq ans à la loi fédérale, la loi genevoise sur l'intégration des étrangers, qui a institué au niveau cantonal le BIE, n'est pas une loi posant les fondements d'une politique, qui reste à déterminer. Elle contient cependant des accents particuliers, à prendre en compte dans l'élaboration d'une politique cantonale. La loi vise à favoriser la participation des étrangers à tous les domaines de la vie publique, à la vie communale et cantonale, tout en sensibilisant l'ensemble des résidents aux enjeux d'une société multiculturelle visant le respect de l'identité de chacun. Elle insiste sur la lutte contre les

<sup>131</sup> Dossier de la conférence de presse du CCSI et de MC du 5 avril 2000, Maison Kultura (in Klopmann, op. cit.).

discriminations et le racisme, et sur la recherche de solutions propres à favoriser l'intégration et l'égalité des droits et des devoirs<sup>132</sup>.

Depuis le début de ses activités en 2003, le BIE a développé et promu une activité dans des domaines variés tels que l'information, les cours de langue, le soutien à des projets d'intégration et de lutte contre le racisme (aussi initiés par des associations de migrants), la médiation interculturelle, la formation à l'interculturalité et à l'intégration (auprès du personnel de l'administration, y compris les policiers), la lutte contre la discrimination et le racisme. Le BIE mandate différents groupes de travail sur divers thèmes, son approche étant de regrouper des acteurs selon la thématique. Il a développé un plan d'action se référant à cinq thématiques principales : le logement, le travail, la santé, l'éducation et la culture. Plus récemment, l'action s'est élargie à l'accueil pour les nouveaux arrivants, aussi pour répondre aux exigences de la Confédération, et à l'édition d'une brochure d'information ('Bienvenue à Genève'). D'autres actions de sensibilisation ont concerné la communauté musulmane (journées portes ouvertes, conférences sur l'Islam), en particulier à l'occasion de l'initiative populaire contre les minarets, acceptée par le peuple en 2009, où le BIE a souhaité dépassionner le débat<sup>133</sup>. Le BIE souhaiterait renforcer également la valorisation des langues et des cultures d'origines, perçue en tant que favorable à l'intégration, bien que cela soit un aspect qui est loin d'être consensuel auprès des représentants politiques genevois, comme le souligne un représentant étatique :

La valorisation culturelle est importante, mais ça ne passe pas parmi nos politiques. Si on est bien d'accord qu'un étranger doit s'intégrer en Suisse, à Genève, il faut garder un lien fort avec sa culture et sa langue d'origine, c'est prouvé scientifiquement. L'écolier apprend mieux le français s'il connaît bien sa langue d'origine. Pour la première fois j'inscrirai dans le budget 2011 une ligne budgétaire pour le maintien de la langue et de la culture d'origine. Je développe toute une série de thématiques, comme le lien avec la langue d'origine, mais il n'y a pas de base légale pour ça, on dit on doit apprendre la langue d'ici, mais pas de valoriser la langue et la culture d'origine. Je dois donc me baser sur des recherches scientifiques.

Les offres de cours de langue française, déjà présentes auparavant, ont aussi été étoffées depuis l'entrée en vigueur de la LEtr, auxquelles se sont rajoutés des cours de civisme sur des thèmes tels que la participation politique et le fonctionnement de la démocratie suisse. Les diverses actions sont réalisées avec la collaboration des acteurs institutionnels concernés, tout en s'appuyant sur le large tissu associatif genevois, y compris migrant. La contribution financière aux associations, au travers de contrats de prestations, de subventions annuelles

<sup>132</sup> Cf. *Vers une politique cantonale d'intégration ou Une nouvelle ambition pour Genève*. Paul-Olivier Vallotton, BIE, 2007.

<sup>133</sup> Initiative portée par une majorité de personnalités politiques de l'Union Démocratique du Centre (UDC), un parti de la droite conservatrice et libérale, qualifié de xénophobe de par le contenu de ses positions.



ou de subventions aux petits projets des associations de migrants est importante, et correspond à environ la moitié du budget de fonctionnement du BIE. Par ailleurs, Genève n'est pas favorable au contrat d'intégration, perçu comme inégalitaire et trop contraignant, et est sceptique par rapport aux exigences d'intégration qui sont actuellement posées par la Confédération, comme le note un représentant étatique :

On va vers une loi de plus en plus contraignante. Les aspects positifs ok, mais on veut forcer maintenant les étrangers à s'intégrer, ce qui est un peu délicat, avec les différences qui existent entre les cantons. On doit suivre. La loi fédérale sur les étrangers nous offre la possibilité de contracter avec les étrangers, pour qu'ils apprennent la langue, s'intègrent, apprennent un métier, on est dans la voie de l'obligation. On fait un peu de résistance, mais intelligente, dans le sens qu'on propose des alternatives, par exemple être présent à un cours de français, mais il faut être dans la bonne condition pour apprendre, il faut passer par la politesse. (...) La loi sur les étrangers s'adresse presque essentiellement aux pays tiers, les pays européens ne sont plus étrangers ou presque, et là il y a un problème d'inégalité. Ce qu'on a entrepris depuis une année ce sont des séances d'accueil bilingues pour les nouveaux arrivants, avec une lettre personnelle, et c'est très bien perçu, c'est une invitation et non pas une obligation. C'est un climat favorable. On accueille, on offre la possibilité d'apprendre.

Des collaborations sont engagées pour des actions communes avec d'autres services cantonaux, notamment le Service de la Solidarité Internationale<sup>134</sup>. Au niveau des articulations entre les politiques d'intégration et de coopération au développement aucune réflexion conjointe avec ce service n'est engagée, visant par exemple à agir sur les deux espaces, ou à lier l'intégration et l'engagement dans le développement. La question du transnationalisme des migrants et son impact sur l'intégration (et vice-versa) ne fait ainsi pas partie des réflexions actuelles du BIE. Des collaborations existent entre le BIE et la Ville de Genève sur les questions d'intégration, par exemple au niveau de la cérémonie d'accueil aux nouveaux arrivants.

### ***La politique de la diversité de la Ville de Genève***

La Ville de Genève a commencé à élaborer une politique de la diversité depuis 2010, notamment dans le cadre de la délégation Agenda 21<sup>135</sup>, chargée de mettre en place les engagements d'Aalborg relatifs au développement durable. Un délégué chargé de la diversité a été nommé pour élaborer une politique qui puisse créer des ponts avec les communautés migrantes et leurs associations. La Ville de Genève accorde également une subvention ponctuelle à la Maison Kultura, et aimerait renforcer son action fédérative au niveau des associations de migrants, pour qu'elle puisse gérer dans le futur un possible fonds pour les projets d'associations de migrants. La démarche de la Ville de Genève est plutôt différente de celle du canton (aussi car plus libre par rapport aux exigences de la

<sup>134</sup> Cf. la campagne contre les mutilations génitales.

<sup>135</sup> Un plan d'action pour le 21<sup>ème</sup> siècle adopté lors du Sommet de Rio en 1992, basé sur la participation de tous les citoyens dans les actions entreprises.

Confédération), se voulant plus basée sur les aspects positifs et les apports transculturels de la diversité issue des migrations. Pour ce faire, elle s'appuie sur un programme européen, Cités Interculturelles, un réseau de villes qui mettent à disposition de l'expertise, la diffusion de bonnes pratiques, le développement de projets, et qui se soutiennent entre elles pour mettre en place une politique de la diversité. Un représentant étatique retrace ainsi les directions de cette politique naissante:

Etant donné que c'est un projet très vaste, on a décidé de s'appuyer sur un programme européen qui s'appelle Cités Interculturelles, financé par le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne. (...) Il y a la question de l'exemplarité, la Ville devrait l'être en termes d'embauche, vérifier que la diversité de ses employés correspond à celle de la cité. Par exemple, en termes d'accueil, je pense que l'axe que nous privilégions est celui de la citoyenneté. On peut œuvrer sur la question de la citoyenneté et de la participation des étrangers à la vie civile. Citoyenneté qui passe aussi par l'éducation. Il faut aider les gens à se décentrer un peu. L'enjeu c'est systématiser la décentration chez les gens, admettre que ça puisse être différent. Piaget a écrit quelque chose sur l'éducation à la diversité.

La politique de la diversité de la Ville, bien que non encore clairement définie par des actions concrètes, semble ainsi se diriger vers une autre direction que celle du BIE, tout en comptant également sur l'appui et la collaboration des associations de migrants pour sa mise en œuvre, en les auditionnant lors de son élaboration.

### ***La consultation au niveau de l'intégration et le rôle des associations de migrants***

Au début de son action le BIE comprenait une instance de consultation, la Commission consultative de l'intégration, composée de représentants des communes, de partenaires sociaux et d'associations, dont quatre représentants d'associations de migrants. Le BIE a organisé de 2003 à 2006 des Assises de l'intégration, où étaient élus les représentants des associations de migrants participant à la Commission consultative, et émises des recommandations sur la politique d'intégration. Une Journée de l'intégration a aussi été organisée, avec des ateliers thématiques et des activités culturelles diverses animées par les associations. Dans le groupe de pilotage de ces actions était comprise également la Plateforme des associations étrangères, créée en 2004 par initiative des membres des communautés étrangères de la Commission consultative, à l'issue des premières Assises de l'intégration. Il s'agissait d'une structure d'appoint à la représentation étrangère de cette commission, souhaitant devenir un interlocuteur mobilisateur et un partenaire direct de l'Etat en ce qui concerne les questions d'intégration. Ainsi, dans les premières années de son fonctionnement, le BIE avait instauré une stratégie consultative vis-à-vis des communautés migrantes, favorisant la participation des migrants comme le souhaitait le rapport MC-CCSI, ou en tout cas une dynamique de visibilité et de reconnaissance. La tenue des Assises et la création de la Commission

consultatives sont d'ailleurs inscrites dans la loi. Cependant, ces organes ont été abandonnés depuis 2007.

Ce sont en particulier les résultats de l'évaluation de la loi d'intégration, dont le rapport<sup>136</sup> a été rendu en octobre 2005 au Conseil d'Etat, qui auraient conduit à la dissolution de la Commission consultative et des Assises de l'intégration. Les conclusions du rapport, dont on va limiter ici la discussion à quelques résultats relatifs à la Commission consultative et aux Assises, ont considéré que la composition de la Commission devait être revue pour devenir un acteur davantage autonome ayant un esprit critique et constructif, pour sortir de l'image d'alibi dont elle est investie. En ce qui concerne les Assises, bien que conçues comme une belle fenêtre de visibilité pour la politique d'intégration, et accueillies au début avec intérêt de la part du milieu associatif migrant, les auteurs du rapport ont constaté que le sentiment positif initial s'était transformé en attitude critique, notamment à cause d'un manque de suivi de la part de l'Etat des recommandations formulées au niveau de la politique et de la mise en œuvre des actions. Les problématiques surgies lors des commissions consultatives passées se sont ainsi reproduites une nouvelle fois : problèmes d'autonomie et manque de prise en compte effective des propositions de la part de l'Etat, d'où l'attribution d'un rôle d'alibi aux commissions. Suite à ces critiques, les autorités cantonales ont préféré dissoudre les Assises, au lieu d'effectuer des changements assurant entre autres davantage de suivi politique aux recommandations. Or, cette dissolution est jugée contreproductive par des représentants d'associations de migrants auditionnés dans le cadre de notre étude, car est venu à manquer le seul lieu signifiant l'expression de la reconnaissance de leur rôle, en particulier politique et consultatif, dans le cadre de la politique d'intégration genevoise.

Désormais, les associations de migrants sont dans la plupart des cas essentiellement bénéficiaires d'un soutien aux projets d'intégration (pour un maximum de 5'000 CHF), bien que la Maison Kultura reçoive toujours une subvention étatique<sup>137</sup>, et qu'elle soit un partenaire de l'Etat. Par ailleurs, comme le met en évidence aussi une étude de Bülent et al. (2011), parmi les projets d'associations de migrants subventionnés récemment, peu d'entre eux concernent des thématiques liées à l'intégration ou au vivre ensemble, des fêtes interculturelles dans les quartiers, ou d'autres projets de ce type. La grande majorité offre des cours de langues, aussi car il s'agit désormais d'une priorité politique. L'espace offert pour des initiatives plus novatrices sortant des cadres prédéfinis de la politique semble être actuellement plutôt restreint, aussi étant

<sup>136</sup> Cattacin, S. et al. (2007). Évaluation de la loi sur l'intégration du canton de Genève. *Sociograph - Sociological Research. Etude No 3*, Département de sociologie de l'Université de Genève.

<sup>137</sup> Parmi les autres associations subventionnées par le BIE figurent le CCSI (qui n'est plus une association de migrants depuis sa professionnalisation), Camarada (cours de langue et de civisme pour les femmes migrantes), l'Université Populaire Albanaise et Tierra Incognita, un centre culturel latino-américain.

donné la somme relativement limitée mise à disposition pour les projets. C'est le cas d'un projet d'accompagnement à la création d'entreprises destiné à la communauté africaine, initié par le Réseau de Formation et de Recherche sur les Migrations Africaines (REFORMAF), une association de scientifiques Africains (et d'autres nationalités), active dans la recherche et la formation, ainsi que dans des projets d'intégration et de développement. Au moyen de ce projet, cette association souhaite mettre à disposition des migrants africains des informations, des formations et des outils pour le renforcement de leurs capacités dans la création d'entreprises, permettant de répondre aux défis posés aux migrants africains en matière d'insertion professionnelle (Gaktuba, 2008). Initié en 2007, ce projet n'a pas pu être subventionné faute de possibilités adéquates de financement, comme le note un représentant associatif :

On a fait une conférence à la Maison des associations sur l'entrepreneuriat des migrants africains, pour faire des formations en entrepreneuriat pour les migrants qui ont des problèmes à avoir un emploi, pour qu'ils puissent créer des entreprises. On avait pris contact avec Fondetec, une fondation de l'Etat de Genève qui finance des projets pour ceux qui veulent créer des entreprises. Nous les avons contactés, ils sont venus pour parler de leurs prestations, on a invité trois entrepreneurs africains pour qu'ils puissent parler de leurs expériences, XENO, l'entreprise de transfert d'argent, OSMOS. L'idée était de voir avec les entrepreneurs africains les difficultés, les ressources, aussi en vue d'une formation. On a présenté le projet au bureau de l'intégration à Berne, mais ça n'a pas fonctionné. Le bureau a dit que ce n'est pas une thématique prioritaire, c'est plus l'apprentissage du français. C'est dommage car on était motivé, c'était en 2007. On l'a envoyé à Berne, à l'ODM, parce qu'ici à Genève c'est au maximum 5'000 francs, ce n'est pas assez, on avait un budget de 20'000 francs.

Ainsi, peu de possibilités existent actuellement pour les initiatives des associations de migrants qui suivent des logiques différentes que celles définies par les politiques (et les budgets), aussi en raison de l'accent mis sur l'apprentissage de la langue. Pourtant ce projet semble répondre à un besoin réel et attesté, et correspond à la politique d'insertion professionnelle promue par la Confédération. Les limites budgétaires des projets associatifs à Genève, ainsi que la délimitation des thématiques pour les projets des migrants, semblent ainsi dans certains cas constituer des obstacles pour que l'innovation et la créativité associative migrante présentes sur le terrain se concrétisent et soient appuyées.

Au niveau de la diaspora africaine, dans d'autres cas ce sont des différences entre acteurs associatifs et étatiques au niveau de la perception des mesures pour favoriser l'intégration qui peuvent entraver la collaboration. C'est le cas par exemple de l'Université Populaire Africaine (UPAF), dont les projets en faveur de la valorisation de l'identité africaine ne correspondent pas aux thématiques prioritaires des services en charge de l'intégration. Créée à Genève en 2007 dans la suite de l'Association culturelle Regards Africains<sup>138</sup>, grâce à des subventions

<sup>138</sup> Créée en 1982 à Genève, et éditant la revue culturelle Regards Africains, cette association est devenue un acteur important de la scène interculturelle suisse et genevoise, visant non seulement la

étatiques, l'UPAF vise à favoriser le dialogue interculturel et l'intégration, la valorisation des compétences et des ressources intellectuelles, artistiques et économiques des migrants africains (aussi en faveur du développement des pays d'origine). Elle est également intéressée, comme mentionné, à une démarche en faveur de la valorisation de l'identité et des repères identitaires africains<sup>139</sup> auprès des jeunes de la deuxième génération, des personnes d'origine africaine et de la population en général, en tant que facteur estimé favorable à l'intégration et au dialogue interculturel. Or, comme l'observe un représentant étatique, les priorités des projets d'intégration concernent des problématiques plus concrètes :

Je sais qu'un de leurs objectifs est revenir vers l'africanité, mais nous on ne peut pas financer ce genre d'action, je veux qu'il aide des jeunes en rupture, même leurs parents, ou l'appui scolaire, pour les aider à ne pas lâcher. On veut des projets très concrets.

Ainsi, comme le met en évidence cet exemple, la perception des actions visant à favoriser l'intégration ne se base pas toujours sur les mêmes prémisses auprès des acteurs étatiques et associatifs, où s'oppose dans ce cas une vision centrée sur les problèmes concrets, et une vision se situant davantage au niveau des représentations et des vécus identitaires. C'est aussi que la question de la valorisation de la culture et de la langue d'origine serait actuellement peu consensuelle auprès de certains représentants politiques, comme déjà discuté, ces activités pouvant être conçues comme présentant un risque d'émergence de particularismes ou communautarismes. Or, comme le souligne le représentant d'une autre association, auprès des jeunes africains de la deuxième génération la question des repères identitaires serait bien présente, les conduisant à vouloir s'engager entre autres dans des projets de solidarité vers l'Afrique :

Ce sont des jeunes qui ont réussi leur formation, mais ils voulaient impliquer dans ce projet de solidarité aussi des jeunes en rupture scolaire. Ils mettaient en évidence des questions d'identité, en disant même si on est Suisses, il y a quelque chose qui nous manque, il faut qu'on arrive à vivre notre double identité, notre engagement vers l'Afrique, l'appartenance.

Ces deux exemples soulignent l'importance de poursuivre le dialogue et la concertation entre acteurs étatiques et associatifs au niveau des concepts et des actions susceptibles de favoriser l'intégration. Bien que l'implication des associations de migrants soit considérée importante aussi par la Confédération en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique d'intégration, une telle dynamique participative semble avoir été davantage présente à Genève dans le passé. Une stratégie plus systématique de dialogue entre acteurs étatiques et associatifs, et de prise en compte réelle des points de vue respectifs,

---

promotion de la culture africaine, mais également la rencontre entre les cultures, en participant ainsi activement à l'émergence de la mouvance interculturelle en Suisse pendant ces années.

<sup>139</sup> Voir les valeurs liées à l'*Ubuntu*, concept africain qui signifie noblesse de cœur et d'esprit, privilégiant la tolérance, la dignité, la solidarité et le dialogue. Cf. *Pourquoi une Université Populaire Africaine en Suisse ?* www.upaf.ch.

serait susceptible d'accueillir davantage la créativité sociale et citoyenne des associations de migrants, en attestant par là leur véritable reconnaissance au niveau de leur participation à la définition d'une politique d'intégration.

## **L'évolution de la politique de migration et développement**

### *Une première articulation en termes d'aide au retour*

En Suisse, les premiers liens entre la coopération internationale au développement et la migration ont commencé à être tissés dès la fin des années 1980, plus en particulier dans le cadre de l'asile. Avec la diversification des flux migratoires et l'arrivée croissante de requérants d'asile provenant de diverses régions du monde, il s'agissait de trouver des moyens pour favoriser les retours, maintenir le plus possible les populations sur place avec des aides humanitaires, freiner l'arrivée de réfugiés et contenir de manière générale les migrations (Perroulaz, 2008). Dans les années 1990 émerge la nécessité d'une meilleure coordination interdépartementale entre les divers secteurs, et le Conseil fédéral crée en 1992 le Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migrations, qui se transforme en 1998 en Groupe interdépartemental de travail pour les questions de migration (GIM), chargé de coordonner la politique migratoire suisse au niveau des divers départements concernés.

Les premières formes de collaboration interdépartementale débutent dans le cadre des premières expériences d'aide au retour opérées par la Suisse (p. ex. Chili, Turquie). L'aide au retour constitue ainsi dans un premier temps la principale articulation du lien entre migration et développement envisagée par les autorités suisses. Ces collaborations se poursuivent avec la mise en œuvre d'un vaste programme d'aide au retour pour la Bosnie et Herzégovine (1996-1999). Fruit d'une collaboration entre l'ODM (à l'époque l'Office des réfugiés), la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et l'OIM, ce programme marque le début d'une promotion de l'aide au retour à l'échelle fédérale ainsi que l'institutionnalisation de la collaboration interdépartementale. Le groupe de travail interdépartemental d'aide au retour (ILR)<sup>140</sup>, actif depuis 1995, est institutionnalisé en 1999, et comporte la participation de l'ODM, de la DDC et de l'OIM, auquel ont été associés par la suite la Division politique IV et le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO).

### *L'émergence de la concertation internationale et des partenariats migratoires*

A partir des années 2000 les questions de migrations et développement entrent dans l'agenda du gouvernement, au niveau multilatéral et bilatéral (Bolzman et Guissé, 2010). Une prise de conscience s'opère au niveau de la politique migratoire suisse, impliquant d'une part qu'il s'agit de se doter de composantes

---

<sup>140</sup> Cf. *L'activité de l'ILR*. OIM, ODM, DDC. Berne, 2009.

de politique étrangère pour réguler les migrations, et d'autre part qu'une approche unilatérale basée sur des intérêts de politique intérieure est insuffisante. Il apparaît en ce sens nécessaire de mener une action concertée au niveau international et trouver des solutions constructives avec les pays d'origine, notamment en vue du retour des ressortissants en situation irrégulière (De Matos et Efnay-Mäder, 2007). La Suisse a largement encouragé la concertation internationale pour encadrer et gérer les flux migratoires en créant en 2001 l'Initiative de Berne (au travers de l'Office fédéral des réfugiés). Elle représente un processus consultatif auprès de gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination visant à définir les intérêts communs d'une politique de gestion de la migration. Ce processus s'achève suite à deux conférences internationales organisées à Berne en 2003 et 2004, où est finalisé l'Agenda international pour la gestion des migrations, qui pose les grandes lignes de la coopération entre les Etats pour favoriser une gestion plus équilibrée des migrations.

La Suisse se confronte en effet comme les autres pays européens aux difficultés de renvoi des requérants d'asile déboutés et des personnes sans statut légal en raison d'un manque de coopération des Etats d'origine. Ceux-ci considèrent en effet que la réadmission de leurs ressortissants est un intérêt unilatéral de la Suisse et demandent des contreparties (en particulier l'admission légale pour des raisons professionnelles, ce qui n'est pas envisageable par la Suisse dans le cadre de sa politique d'admission). Face à ces difficultés, une tentative est opérée avec le Sénégal, l'Accord de transit, comportant la possibilité pour les autorités suisses d'envoyer dans ce pays des requérants africains déboutés en vue de déterminer leur nationalité. Le gouvernement sénégalais renonce à concrétiser ce projet car il suscite une très forte opposition parlementaire et un soulèvement populaire. Dès lors, il s'agit de trouver une solution qui puisse prendre en compte autant les intérêts de la Suisse que ceux des pays d'origine et de transit. Emerge ainsi l'idée d'établir des partenariats migratoires, notamment à l'intérieur d'un groupe de travail interdépartemental (IDAG Migration), créé en 2003 par le Conseil fédéral et chargé d'étudier des nouveaux instruments de politique extérieure dans le domaine des migrations et du retour. Les partenariats migratoires rencontrent l'aval du gouvernement, et la coopération avec les pays d'origine et de transit sous la forme de partenariats migratoires fait ainsi désormais partie des nouvelles mesures inscrites dans la LEtr (art. 100, Conventions internationales), entrée en vigueur en 2008. Les partenariats migratoires s'insèrent dans une approche globale de la migration que la Suisse entend désormais adopter.

#### ***De la focalisation sur l'aide au retour à la prise en compte du potentiel de la diaspora***

L'article de loi reste ouvert quant aux formes que le nouvel instrument est appelé à prendre, censées varier selon le contexte particulier des pays concernés.

Ainsi, pour le Département des affaires étrangères (DFAE), cet instrument est défini dans un premier temps comme une manière d'aborder les questions du retour des personnes sans statut légal en tenant en compte de l'équilibre des pays concernés (De Matos et Efnay-Mäder, 2007). Ces partenariats sont censés également contribuer à diminuer l'urgence des départs en améliorant les conditions de vie des habitants, afin qu'ils se sentent en sécurité et aient des perspectives d'avenir. En ce sens, l'aide au développement est envisagée en tant que moyen de limiter les migrations à plus long terme. Notons à ce propos que dans les instances gouvernementales comme la DDC, on s'interroge depuis les années 1980 sur l'efficacité de l'aide au développement en tant que moyen de freiner les migrations. Le présupposé principal à l'œuvre à cette époque considérait les migrations en tant que liées à la pauvreté et à l'accroissement des inégalités économiques entre le Nord et le Sud ; il fallait par conséquent agir sur la réduction de la pauvreté pour freiner les migrations. Cependant, cette idée est remise en cause au sein de la DDC déjà à partir des années 1990 suite aux réflexions et aux résultats émanant de scientifiques et d'organisations internationales telles que l'OIM (Bolzman et Guissé, 2010). Le constat est en effet que ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent, et que la réduction de la pauvreté et le développement ne peuvent que stimuler les migrations, en tout cas à court-moyen terme (Monsutti, 2008).

Comme le souligne Perroulaz (2008), la position de la DDC présuppose que l'aide au développement ne saurait empêcher les flux migratoires, même si elle devait être concentrée exclusivement sur les pays de provenance des migrations, ce à quoi la DDC s'oppose, tout comme le Conseil fédéral, car ils ne correspondent souvent pas aux pays les plus pauvres, qui doivent demeurer prioritaires en matière d'aide publique au développement. Le Conseil fédéral reconnaît également en 2003 que les montants modestes fournis par la Suisse à titre de coopération au développement n'arrêteront pas les flux migratoires, même si sa position est plus ambiguë. Tout en reconnaissant qu'il s'agit de s'attaquer à long terme aux causes des migrations forcées et par nécessité au travers de l'aide au développement – présupposant une prise de conscience que le développement peut avoir un effet sur une moindre propension à migrer seulement à long terme – il affirme que l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté exercent un effet préventif général sur les migrations. Quoi qu'il en soit, l'aide au développement est conçue comme un moyen de freiner les migrations, même si à plus long terme, et les migrations sont encore considérées comme étant fondamentalement un problème contre lequel on doit lutter, et perçues en tant que conséquences négatives du 'mal développement' (Bolzman et Guissé, 2010).

Ce n'est que plus récemment qu'une vision davantage positive de la migration et des liens entre migration et développement voit le jour en Suisse, concevant les migrants et les diasporas résidant en Suisse comme des protagonistes

pouvant contribuer par des biais divers au développement de leur pays d'origine. La Suisse participe activement, par l'entreprise de la DP IV du DFAE, aux réflexions internationales en matière de migration et développement qui se sont développées suite au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, donnant lieu au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). La Suisse soutient le FMMD, qui s'est tenu en 2011 sous sa présidence à Genève (avec des séances dans d'autres pays), et a participé à mettre en place le deuxième Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement de 2013. Dès lors, les partenariats migratoires, bien qu'adaptés en fonction des pays, en plus d'éléments de coopération migratoire plus traditionnels (p. ex. réadmission, aide au retour, politique en matière de visa, lutte contre la traite des êtres humains), comprennent désormais des projets plus novateurs comme des séjours pour la formation et le perfectionnement, ainsi que les synergies entre migration et développement basées sur l'implication des diasporas (création d'un environnement favorable, faciliter les transferts d'argent et de compétences, etc.)<sup>141</sup>.

La DDC constitue actuellement l'entité institutionnelle chargée de donner une dimension opérationnelle à la perspective migration et développement en Suisse, et d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques en faveur du développement. Avant de discuter plus en détail le Programme Global Migration et Développement (PGMD) de la DDC, qui a débuté en 2010, mentionnons auparavant une initiative interdépartementale antérieure qui concerne le rôle des organisations de la diaspora subsaharienne en Suisse.

#### ***La Task Force Diaspora et la collaboration entre autorités et migrants***

En partant du constant, souligné dans les discussions récentes au niveau international et national, que les diasporas doivent être impliquées dans la mise en œuvre des politiques qui les concernent, dans le cadre de l'ILR une Task Force Diaspora a été mise sur pied pour explorer les possibilités et les limites d'une collaboration entre autorités et organisations de la diaspora. Les collaborations envisagées ont concerné trois secteurs : l'intégration, le développement et l'aide au retour (volontaire). Dans un premier temps, l'idée a été de se concentrer sur la diaspora d'Afrique subsaharienne en Suisse, car relativement récente et moins connue par l'administration. Ainsi, une équipe du Forum suisse pour l'étude des migrations (SFM) et de la Croix-Rouge suisse a été mandatée en 2009 pour réaliser une étude quantitative – cartographie détaillée de la population subsaharienne en Suisse – et qualitative – identification des individus ou associations susceptibles de participer à des projets dans les secteurs de l'intégration, du développement et de l'aide au retour.

<sup>141</sup> Cf. *Rapport sur la coopération internationale en matière de migration internationale*. Confédération suisse, Berne, février 2011.

Pour ce qui est du volet qualitatif, qui concerne plus directement les associations de la diaspora, bien que non représentatif car concernant un nombre limité d'associations, il a montré que les personnes interviewées sont prêtes à s'engager dans une collaboration avec les autorités, principalement dans le domaine de l'intégration, de la lutte contre le racisme et les discriminations, ainsi que dans la coopération au développement. En revanche, l'aide au retour reste un thème tabou sur lequel la diaspora n'est de manière générale pas disposée à collaborer, sauf quelques exceptions. Les associations auditionnées s'engagent principalement dans des projets d'intégration mais aussi de développement, ce qui constitue pour la Task Force une base favorable à une collaboration<sup>142</sup>. La réticence exprimée au niveau de la collaboration à des projets de retour semble montrer que la conception de la contribution au développement de la diaspora subsaharienne interrogée ne serait pas liée à un retour définitif. L'idée à l'œuvre serait plutôt que la diaspora puisse aider le pays d'origine par des projets, de l'envoi de matériel, des retours temporaires et des transferts de compétences (cf. Ionescu, Dia et Guissé, 2009), en plus des classiques transferts financiers.

Cette initiative de la Task Force Diaspora est intéressante car il s'est agi de prendre en compte les intérêts et les points de vue de divers départements, plus particulièrement l'ODM pour l'intégration et l'aide au retour, et la DDC pour la contribution au développement, tout en attestant une volonté d'implication de la diaspora dans la mise en place des actions. Bien que les articulations entre l'intégration ici et l'engagement dans des activités de développement là-bas n'aient pas été abordées dans un tel contexte, l'existence de cette collaboration interdépartementale constitue une base pouvant conduire à terme à une plus grande prise en compte des liens entre les espaces et à la mise en place d'actions articulées. Or le fait qu'une telle initiative conjointe ait été engagée dans le cadre de l'IRL, qui est avant tout concerné par les projets d'aide au retour, et que les résultats n'aient pas été encourageants à ce niveau, aurait quelque peu déçu les attentes de l'administration, qui s'attendait à des possibles collaborations aussi à ce niveau. Ces deux témoignages de représentants étatiques exposent les motivations concernant cette initiative :

L'étude est un premier projet interdépartemental qui voulait prendre en compte les intérêts de tous les acteurs suisses, ODM, DDC, SECO et la DP4. Ce sont les majeurs acteurs si on parle de diaspora, car avec eux on arrive à avoir une approche plus globale que si seulement la DDC ou l'ODM font quelque chose. Ensuite, c'est parce qu'on a besoin de réflexions dans le cadre des divers mandats, et ceux de la DDC sont différentes que ceux de l'ODM. L'ODM a mis l'accent sur l'aide au retour, la prévention de la migration irrégulière, les partenariats migratoires. Nous apportons une contribution dans le contexte migration et développement, qui se limite à *labour migration*, diaspora. (...) Il y a deux ans l'ILR était le groupe plus ou moins responsable

<sup>142</sup> Cf. *Reconnaître et exploiter le potentiel positif de la migration*. Lorenza Rossi et Giorgio Bianchi von Albertini, DDC. Le Temps, 17. 06. 2010.

pour l'opérationnalisation des projets. Même si le thème diaspora n'a rien à voir avec l'aide au retour, on l'a discuté dans ce cadre-là, en sachant que dans un deuxième temps il faudra rediscuter dans quel cadre le thème devra être discuté.

L'étude c'était pour savoir quelle est la structuration de la diaspora subsaharienne en Suisse, est-ce qu'ils ont plus l'inclination à travailler sur l'intégration, l'aide au développement ou l'aide au retour. (...) Pour la question du retour, sur lequel l'administration aurait voulu travailler, c'est très tabou et sensible, les organisations communautaires refusent de rentrer là-dedans, c'est le résultat.

Comme il transparait du premier témoignage, il s'agissait dans un deuxième temps de trouver un autre cadre aux discussions concernant le rôle des diasporas, qui ne soit pas lié à l'aide au retour, aussi car les discussions qui s'exercent à un niveau plus global recommandent une distinction à ce niveau. Bien que la collaboration interdépartementale soit toujours actuelle et les liens entre secteurs fassent partie de l'approche globale des migrations, depuis 2010 c'est plus particulièrement la DDC qui est en charge de la thématique diaspora, dans le cadre de son Programme Global Migration et Développement (PGMD).

#### ***Le rôle de la diaspora dans le Programme Global Migration et Développement (PGMD)***

Notons d'emblée que l'élaboration du plan d'action du PGMD<sup>143</sup> a comporté un processus d'audition et de discussion avec des partenaires internes et externes à l'administration, y compris des organisations de la société civile, de migrants et le milieu académique. A Genève, les consultations ont concerné en particulier la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui a joué un rôle précurseur en Suisse au niveau de la réflexion sur les liens entre migration et développement et sur le rôle des migrants dans le développement, comme on le discutera plus loin. Le principe sous-jacent au plan d'action du PGMD de la DDC est celui de mettre en exergue le rôle positif de la migration et de la mobilité dans le processus de développement, en participant à modifier en Suisse les images souvent encore négatives rattachées au phénomène migratoire. En ce sens, le propos est certes celui d'atténuer ses possibles impacts négatifs, mais surtout de reconnaître et d'exploiter l'impact positif de la migration et de la mobilité sur le développement des sociétés. Une telle approche se décline, pour ce qui est du rôle de la diaspora, dans la prise en compte de l'apport bénéfique de ses initiatives au niveau du développement, par l'engagement de ses membres dans les transferts de fonds et de compétences, les investissements financiers, les projets de développement, et par le fait de faire bénéficier les contextes de départ et d'accueil de leurs savoir faire acquis à l'étranger<sup>144</sup>. Les actions concernant le volet diaspora se dirigent vers deux niveaux principalement, la valorisation des initiatives des organisations de la diaspora, et l'appui à la mise

<sup>143</sup> Cf. Plan d'action 'exploratoire' du PGMD 2010-2012. Programme de travail validé par la direction de la DDC le 29 avril 2010.

<sup>144</sup> Cf. Rossi et Bianchi von Albertini, op. cit.

en place de politiques dans les pays d'origine permettant de mieux exploiter le potentiel de la diaspora dans le développement.

Pour l'instant, la DDC a fait le choix de focaliser son action sur les pays d'origine plutôt que sur le soutien aux projets d'organisations de la diaspora, par exemple au travers d'un fonds de co-développement, en se situant ainsi à un niveau plus global. En ce sens, elle a financé une étude avec d'autres pays européens pour faire un inventaire des pratiques mises en place en faveur de la diaspora dans 12 pays d'origine, parmi lesquels le Sénégal<sup>145</sup>. Le propos de l'étude est de servir de base à un dialogue sur les meilleures pratiques, visant à intensifier la coopération intra et interétatique sur les questions qui concernent les politiques des Etats d'origine envers leur diaspora. Au niveau du rôle des migrants dans les projets de développement, est contemplée plutôt une approche qui vise à favoriser des collaborations entre ONG et diaspora, mais où les ONG sont appelées à demeurer les actrices centrales de la coopération au développement. Une telle approche est différente de celle de l'Italie et de la France – où le rôle protagoniste de la diaspora est davantage mis en exergue dans le cadre du co-développement – aussi car des doutes sont exprimés par rapport à une action basée essentiellement sur le co-développement. Ces divers éléments transparaissent du témoignage d'un représentant étatique interviewé :

La Suisse a fait son choix en se centrant sur les perceptions des pays d'origines vis-à-vis de leur diaspora. La réflexion sur la diaspora se fait selon l'angle du pays d'origine, pas dans la perspective du migrant vis-à-vis de son pays. Bien sûr elle se fait, elle a toute sa raison d'être, et quand elle se fait de manière structurée et organisée en se rapprochant de celle des autres acteurs du développement, on peut tout à fait entrer en matière, mais la finalité doit être l'impact sur le développement, et pas sur l'intégration des migrants dans la société d'accueil, par exemple. (...) L'hypothèse selon laquelle le fait d'être bien intégré dans un pays d'accueil est plus à même d'avoir un impact sur le développement, ça c'est une hypothèse qui nous intéresse vraiment. (...) Les questions de co-développement sont pertinentes mais ça ne suffit pas, en laissant parfois entendre que cela suffisait, en ne posant pas d'autres questions plus en termes de migration internationale, sa gestion, l'implication des choix politiques sur les questions de développement. (...) C'est un choix stratégique et politique, ce n'est pas pour invalider les autres politiques, mais c'est vrai que c'est aussi une question de ressources, donc il y a une réflexion à faire sur où on veut mettre les ressources, et nous on est plus sur les 'capacity building' des pays d'origine.

Malgré cette centration sur les pays d'origine, des actions en faveur d'une meilleure structuration de la diaspora sont soutenues par la DDC au niveau européen. C'est le cas d'un projet de plateforme visant l'établissement de dialogues et d'échanges entre associations de migrants subsahariens, coordonné par l'association hollandaise The African Diaspora Policy Centre (ADPC), auquel des organisations de la diaspora subsaharienne en Suisse participent. L'idée est d'identifier des partenaires en Suisse au travers des contacts que cette

<sup>145</sup> Cf. *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. ICMPD et OIM, 2010.

plateforme va mettre en place pour identifier des organisations pouvant être impliquées dans l'élaboration des politiques, et soutenues éventuellement ensuite dans des projets de développement, ou via des formations pour améliorer leur structuration. Mais il s'agit pour la DDC d'identifier auparavant les partenaires adéquats, ce que l'étude de la Task Force Diaspora n'aurait pas permis de mettre en évidence (en raison du nombre limité d'organisations ayant pu être auditionnées). Le travail de proximité avec les associations est également une tâche que la DDC conçoit comme devant se faire davantage au niveau local, au travers d'initiatives de la société civile.

Au niveau des liens entre l'intégration et le développement, notons encore que si le témoignage précédent montre que ce qui compte pour cet acteur étatique est surtout l'impact de l'intégration des migrants sur la propension à s'engager dans le développement, plutôt que celui de l'engagement dans le développement sur l'intégration. Ce point de vue est compréhensible car le développement est l'objectif premier d'une instance de coopération. Cependant, le fait d'embrasser une dynamique plus interdépartementale, répondant à des objectifs divers (l'intégration et le développement) pourrait déplacer l'intérêt vers une prise en compte simultanée des deux objectifs, en envisageant de quelle manière ils peuvent s'enrichir mutuellement. Le témoignage d'un autre acteur étatique embrasse ainsi une perspective quelque peu différente :

S'il s'agit d'avoir des autres objectifs, même seulement au niveau de la valorisation du rôle du migrant au lieu du seul impact dans le développement, soit d'un côté que de l'autre, intégration et rapport avec le pays d'origine, alors l'équilibre se déplace. Je suis convaincue que le rapport entre un Sénégalais de la diaspora et son pays sera toujours meilleur que celui avec un Etat suisse ou des Suisses.

C'est essentiellement dans l'articulation entre ces deux perspectives, l'intégration en tant que bénéfique pour le développement, et le développement en tant que favorable à l'intégration, que peuvent émerger dans le futur des actions répondant à la fois aux deux objectifs ainsi que des actions articulées. Ceci présuppose une collaboration et une réflexion conjointe entre les divers secteurs, où il s'agit d'envisager les deux objectifs en tant que compatibles, tout en mettant au centre le rôle de la diaspora.

Ainsi, la politique suisse en matière de migration et développement est récente et en pleine évolution. Par son caractère multisectoriel et transversal, impliquant des départements avec des intérêts parfois contradictoires – à savoir le développement, l'intégration, la prévention des migrations irrégulières, les retours et les réadmissions, les intérêts de l'économie suisse – la politique suisse en matière de migration et développement est complexe et demande des solutions concertées et des compromis qui ne sont pas faciles à déterminer. Des acteurs de la société civile auditionnés considèrent que si la DDC parvient à promouvoir une vision positive des migrations et de la mobilité auprès des secteurs en charge de la politique migratoire, il s'agit déjà d'une grande avancée au niveau de la politique migratoire suisse, tout en faisant attention à ce que la

politique de coopération ne soit pas mise au service de la politique migratoire sous sa dimension la plus restrictive. La politique de migration et développement en Suisse est ainsi censée donner lieu à des développements futurs et à des expérimentations diverses, qui seront vraisemblablement aussi impulsées grâce aux actions et aux réflexions de la société civile et des associations de migrants au niveau local. Genève représente en ce sens un atout indiscutable, de par la forte implication de la société civile dans les réflexions et les actions concernant cette thématique.

### *L'émergence de la thématique migration et développement à Genève et le rôle de la FGC*

A Genève, la société civile est actuellement particulièrement active au niveau de la réflexion sur les liens entre la migration et le développement, plus en particulier sous l'angle de l'impact de la migration sur le développement des pays d'origine, y compris le rôle des migrants et leurs associations. Un tel engagement, bien que tardif par rapport à d'autres pays, a débuté avant que la DDC ne prenne un rôle institutionnel concernant la réflexion autour du rôle de la diaspora dans le développement. A Genève, la société civile a ainsi joué un rôle précurseur au niveau de la Suisse, en participant à initier ce débat. Les premières actions concrètes ont émergé en 2008 à l'intérieur de la Fédération genevoise de coopération (FGC)<sup>146</sup>, qui a organisé en janvier 2008 un Carrefour Genevois de la Solidarité ayant pour thème 'La migration, dernière chance du développement ?'. Cette initiative a eu un grand succès public et a marqué le début d'un processus en continuelle évolution au niveau du contexte genevois, et qui a reçu une nouvelle impulsion dans le cadre de la préparation à la participation aux Journées de la Société Civile du FMMD de 2011.

Les réflexions qui ont motivé l'initiative du Carrefour sur la migration et le développement sont parties du constat que la Suisse avait été peu engagée jusqu'à ce jour dans des actions concrètes autour d'un thème qui était déjà discuté depuis une décennie au niveau international. Mais ce sont aussi les résultats de la votation populaire de novembre 2006 sur la loi sur les étrangers et le droit d'asile (LEtr et LAsi), impliquant des lois encore plus restrictives et une difficulté accrue pour les personnes peu ou pas qualifiées en provenance des pays tiers d'entrer sur le territoire suisse, qui aurait également contribué à l'émergence de cette initiative. En effet, comme mentionné dans le compte

<sup>146</sup> Créée en 1966 et regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'associations actives dans la coopération au développement et dans la sensibilisation du public aux problématiques du développement et des relations Nord-Sud, la FGC joue un rôle d'interface entre les associations membres et les collectivités publiques genevoises et fédérales (l'Etat et la Ville de Genève, la DDC). Elle gère un fonds pour des projets de développement, subventionné par les collectivités publiques (DDC, l'Etat et la Ville de Genève, ainsi qu'une vingtaine de communes genevoises).

rendu du carrefour<sup>147</sup>, une telle évolution paraît illogique, en tenant compte de l'existence de filières de travail qui sont dépendantes de migrants non qualifiés en provenance de pays tiers (en particulier l'économie domestique, où les personnes n'ont souvent pas un statut légal). Dès lors, s'il apparaît incontestable aux yeux de la FGC que la migration représente un facteur indispensable pour le marché du travail et pour la croissance économique (ainsi que pour l'équilibre démographique), il s'est agi plus particulièrement d'analyser au travers de ce carrefour dans quelle mesure la migration contribue également au développement des pays d'origine.

Le constat étant que les migrations sont au centre des débats publics en Suisse et en Europe, sans une véritable prise en compte des voix du Sud, la FGC a voulu apporter sa contribution en invitant des ressortissants des pays du Sud à des débats et à des tables rondes ouvertes au public, tout en impliquant les populations migrantes, directement concernées par ce débat. Il s'est ainsi agi, au travers d'ateliers thématiques, tables rondes, programmes culturels et artistiques, de confronter les points de vue pour réfléchir au co-développement et à l'apport de la migration au développement, tout en sensibilisant la population à ces questions. En parallèle à cette initiative, la FGC a mandaté une étude pour identifier les liens existants entre une centaine de projets de coopération des associations membres de la FGC et la thématique migration, dont les résultats ont été présentés au carrefour. Un acteur non étatique exprime ainsi les motivations à l'origine du carrefour de 2008 ainsi que les principaux résultats de l'étude :

C'est en 2007 qu'on a commencé à réfléchir sur cette thématique. En 2008 on a choisi ce thème migration et développement qui était assez développé au niveau international, mais assez peu pris par la Suisse qui était un peu à la traîne, mais qui nous semblait vraiment important. (...) L'important était d'élargir ce débat qui était monopolisé par des experts, qui n'ont pas la même légitimité. C'était une volonté d'impliquer les pays du Sud ainsi que la population migrante dans ce débat. (...) On a fait une étude dans le cadre de ce carrefour sur les projets que nous soutenons pour voir de quelle manière les associations membres prennent en considération ce thème migration. Beaucoup d'entre elles intervenaient dans des endroits où la migration était un phénomène qu'on ne pouvait pas ignorer, qui était transversal et qui devait être adressé. On a réalisé que pour beaucoup d'entre elles ce lien n'était pas explicite, qu'on intervenait dans des pays où il y a des ressortissants ici, qui sont parfois organisés sous forme d'association, et comment se fait-il qu'ils ne soient pas plus associés, est-ce qu'ils ne pourraient pas apporter un plus ?

A partir des résultats de l'étude<sup>148</sup>, un Forum de la FGC 'Migration et projets de coopération au développement', organisé en juin 2008, a eu comme objectif d'élargir le débat à l'intérieur de la FGC. Plus particulièrement, il s'agissait de

<sup>147</sup> Cf. Deuxième Carrefour Genevois de la Solidarité (FGC), *La migration, dernière chance du développement ?* Compte rendu, 2008.

<sup>148</sup> Migration et projets de coopération au développement. Rapport de l'étude menée sur la base des projets soutenus par la Fédération genevoise de coopération. Cristelle Genoud, mai 2008.

réfléchir à comment mieux impliquer les ressortissants des pays concernés et leurs associations dans les projets de développement soutenus par la FGC. Suite à ces deux actions, la FGC a mis sur pied fin 2008 un groupe de travail composé de représentants d'associations de migrants et de membres de la FGC, chargé de poursuivre la réflexion sur les liens entre migration et développement. Plus en particulier, il s'est agi pour ce groupe de proposer en premier lieu une prise de position politique de la FGC sur la question migration et développement, à diffuser parmi les partenaires étatiques, associatifs et la presse. En deuxième lieu, le groupe devait proposer des pistes d'actions pour établir des ponts entre la diaspora (et ses associations) et le réseau de la FGC, pour établir des collaborations censées élever la qualité des projets. Ainsi, la première activité de ce groupe a été la rédaction en 2009 d'une Déclaration de la FGC sur la migration et le développement, comprenant des demandes spécifiques adressées aux autorités suisses ainsi qu'un engagement de la FGC.

La migration est envisagée dans le cadre de cette déclaration comme un phénomène qui nécessite une action cohérente de la part de ceux qui élaborent les politiques de migration et développement tant en Suisse que dans les pays d'origine, pour que l'expérience des migrants puisse être accompagnée au nom du développement. Sans entrer dans les détails de tous les éléments de la déclaration, notons que la FGC s'engage de son côté à la mise en œuvre d'une politique de coopération indépendante, qui soit menée de manière conjointe avec les partenaires du Sud, ainsi qu'à coopérer davantage avec les associations de migrants. Aux autorités, la FGC demande que la politique de coopération ne soit pas mise au service de la politique de migration, en ciblant les pays de provenance des migrants, qui ne sont pas les plus pauvres, et ceci face aux voix qui s'élèvent dans certains milieux et partis politiques de cibler l'aide sur les pays d'origine pour limiter les migrations. Il s'agit également pour la FGC de prendre tout particulièrement en compte les effets néfastes que peuvent avoir les politiques économiques du Nord sur le Sud (et les accords commerciaux), en assurant une plus grande cohérence des politiques publiques suisses en faveur du développement. Au niveau des partenariats migratoires sont demandés la transparence, un débat ouvert, et la prise en compte effective des intérêts des pays d'origine. Une attention envers les expériences et les besoins des associations de migrants est également considérée essentielle pour l'élaboration des politiques de coopération au développement.

On peut remarquer que certains aspects mentionnés dans cette déclaration correspondent à un engagement qui a été pris au niveau gouvernemental, notamment au niveau de la dernière proposition mentionnée, concrétisée au travers de l'étude de la Task Force Diaspora. De même, l'aide publique au développement classique ne cible toujours pas les pays d'où viennent les migrants, bien qu'au travers des partenariats migratoires soit clairement



négociée une aide conçue en termes de développement avec des pays de provenance des migrants, en échange de leur réadmission.

### ***L'impulsion provenant du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)***

C'est en particulier dans le cadre de la préparation de la société civile suisse et genevoise à la participation aux Journées de la société civile du FMMD de 2011 que des nouvelles activités du Groupe migration et développement de la FGC ont été impulsées. Etant donné que la présidence du FMMD de 2011 a été assurée par la Suisse, les autorités fédérales ont encouragé et soutenu une série d'activités avant la tenue du FMMD, afin que la société et les acteurs impliqués dans cette thématique se rencontrent pour débattre et pour s'interroger sur les conditions de mise en œuvre du lien entre migration et développement. La société civile genevoise et les associations de migrants actives dans le développement et dans l'intégration se sont particulièrement impliquées à niveau, ce qui atteste le fort intérêt pour cette thématique ainsi que l'émergence d'un processus participatif important. Le Groupe migration et développement, à l'origine composé de 10 personnes, a en effet compris la participation d'un nombre toujours plus important de membres d'ONG et d'organisations de migrants. Ce groupe élargi s'est rencontré à plusieurs reprises et s'est engagé dans l'organisation de plusieurs événements de sensibilisation auprès de la population et des publics concernés, entre août et décembre 2011. Parmi ceux-ci, citons par exemple la table ronde 'Migrant-e-s en Suisse : Quelle contribution au développement ?', qui a abordé le rôle des scientifiques, des femmes et des jeunes dans le développement.

Le groupe de travail de la FGC, lors des séances qui ont eu lieu en vue des événements de préparation au FMMD, a tenu à souligner qu'il s'agit désormais de rompre la dichotomie opposant l'intégration et le développement. Il a ainsi été considéré nécessaire 'de réaffirmer haut et fort le lien évident qui les unissent'<sup>149</sup> afin de conscientiser la population et les autorités pendant les activités prévues. Alors que la perception des liens existants entre ces deux aspects est moins facilement saisissable auprès des autorités interrogées dans cette étude, la société civile genevoise met en avant le caractère indiscutable de ce lien. Selon les représentations dégagées auprès de représentants associatifs, c'est en particulier l'importance d'être intégré au niveau socio-professionnel dans le pays d'accueil qui aurait un impact sur la propension à s'engager dans le développement. Un engagement qui nécessite cependant un appui financier aux projets, comme le souligne plus en particulier le deuxième témoignage :

Pour s'intéresser à ce qui se passe dans son pays, se solidariser davantage, ça veut dire qu'au niveau personnel on a déjà résolu un certain nombre de choses.

Sans moyens, avec des problèmes d'intégration socio-professionnelles, qu'est-ce qu'on peut faire? Il faut être intégré, avoir un travail, pour pouvoir développer des projets, et la DDC aussi doit soutenir des projets.

La participation de la société civile suisse et genevoise au FMMD de 2011 a été l'occasion pour développer une série de recommandations à l'intention des autorités et des autres délégués de la société civile. Ainsi, parmi les nombreuses recommandations, a été rappelée l'importance de la participation citoyenne des migrants, en leur offrant de réelles opportunités de participer aux débats sociaux et politiques ainsi qu'aux processus décisionnels. Au niveau de la politique d'admission, a été demandée l'élimination de toute discrimination dans les politiques migratoires basée sur l'origine géographique, les compétences et la nationalité. Finalement, au niveau de la politique d'intégration, il s'agit de faire davantage preuve de détermination dans la lutte contre la discrimination des migrants, en particulier sur le marché du travail (public et privé). A l'issue du FMMD, la société civile genevoise a salué l'implication croissante de la société civile dans ce dialogue international, tout en regrettant la difficulté de passer des intentions aux actes. Un pessimisme existe notamment face à l'impact effectif des dispositions prises dans le cadre de ce dialogue sur la vie quotidienne des migrants, aussi car la faiblesse structurelle du FMMD réside dans le caractère volontaire de participation et d'engagement des Etats (d'où le souhait que le FMMD devienne dans le futur un processus guidé par l'ONU). Néanmoins, sa tenue est jugée importante car il s'agit d'un lieu primordial pour faire entendre la voix des migrants<sup>150</sup>.

Notons que suite au FMMD le Groupe de travail de la FGC s'est engagé avec une énergie renouvelée dans la préparation d'une nouvelle série d'activités, cette fois davantage centrées sur les associations de migrants, auxquelles s'est associée la Fédération Vaudoise de Coopération au Développement (FEDEVACO), attestant par là l'émergence d'une dynamique inter-cantonale. Une nouvelle organisation a été donnée au Groupe migration et développement, qui s'appelle désormais 'Commission technique permanente Migrants et Développement', afin d'assurer au groupe une assise plus formelle et solide, inscrite dans la durée. Parmi les activités réalisées, figure une cartographie des associations de migrants actives dans des projets de développement, pour leur offrir une série de formations (renforcement institutionnel, gestion et suivi de projets, comptabilité, communication et recherche de fonds), à partir du mois d'août 2012. De plus, a été lancé le 'Prix Diaspora et Développement', récompensant un projet de développement mené par une association de la diaspora, dans le but de promouvoir l'implication des associations de migrants de Suisse lémanique dans le développement de leur pays d'origine. Ces activités focalisées sur le rôle des associations dans le développement s'accompagnent

<sup>149</sup> Cf. Groupe migration et développement de la FGC, notes de la séance du jeudi 5 mai 2011.

<sup>150</sup> Forum Mondial sur la Migration et le Développement 2011 : Le changement qui se fait attendre ?  
www.fgc.ch

d'une série d'actions en faveur de l'intégration, qui montrent la prise en compte de la double orientation. Dans ce cadre, sont prévues des émissions à Radio-Cité pour diffuser la thématique migration et développement auprès de la population, et rendre davantage visibles les associations de la diaspora ainsi que les parcours individuels des migrants, notamment sous l'angle de leur contribution au développement ici et là-bas. Des émissions sur des pays de provenance divers sont prévues, et la première concerne de manière spécifique le Sénégal.

### *La solidarité internationale de la Ville et du Canton de Genève*

Notons pour conclure cette section qu'au niveau étatique, autant le Canton que la Ville de Genève disposent de services étatiques chargés du domaine de la solidarité internationale, respectivement le Service de la solidarité internationale et la Délégation Genève Ville Solidaire. Dans ce cadre, sont menées des actions de coopération décentralisées (la Ville de Genève est engagée dans un coopération bilatérale avec Dakar), et sont subventionnés des projets de coopération au développement initiés par des associations genevoises. Dans le cadre étatique local, il n'existe pas encore une politique de migration et développement, qui dédierait par exemple un fonds à des projets d'associations de migrants, ou à des projets menés par les migrants en collaboration avec des ONG. Des cas de subvention de projets initiés par des associations de migrants (ou mixtes) existent, mais la plupart des subventions sont attribuées à des associations ou ONG suisses, très nombreuses et actives à Genève. Quant à la thématique migration et développement, bien qu'elle soit connue par ces deux services, sa gestion est perçue comme une compétence de la FGC, jugée plus experte sur ce thème. Cependant, la Ville de Genève est en train de travailler à la création d'un Fonds Genève Solidaire, l'outil d'une politique qui devra s'exprimer plus clairement dans le cadre des engagements d'Aalborg sur le développement durable, où les associations de migrants figurent comme des acteurs importants à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en place des politiques. Des développements futurs de la politique vers une majeure prise en compte du rôle des migrants sont donc probables, aussi étant donné le travail de lobbying mis en place par le groupe de la FGC au niveau genevois. Mais comme mentionné, pour l'instant les associations et les ONG suisses semblent de manière générale être investies de davantage de crédibilité que les associations de la diaspora, et restent les partenaires privilégiés des projets de coopération au développement subventionnés par les pouvoirs étatiques. En effet, comme l'affirme un acteur étatique :

Ici pour nous les partenaires restent les associations genevoises, qui restent les garants du projet, qui vont soumettre le projet, l'évaluation, le bilan, et garantir l'utilisation sur place. (...) Il y a l'association Suisse-Niger, qui est mixte, et le fait qu'il y a ait aussi des Suisses ça donne aussi une certaine ouverture, et ça les mets aussi en réseau avec d'autres bailleurs de fonds. (...) Par rapport à la politique de migration et développement, ce n'est pas qu'on va maintenant davantage soutenir les associations de migrants, c'est vrai qu'on va rester plus ouverts si c'est des gens qui viennent du pays,

car déjà ils connaissent mieux le contexte, mais on n'a pas encore réfléchi de dire voilà, on va travailler plus sur le sujet des migrations.

Bien qu'il n'y ait pas encore une politique volontariste en matière de migration et développement, une ouverture est de plus en plus présente lorsque les projets (et les associations qui les initient) sont considérés comme crédibles et solides. Des projets initiés par des acteurs associatifs de la diaspora ont déjà été subventionnés, ce qui est le cas d'une association mixte présidée par un Sénégalais, comme on le discutera plus loin. Un acteur étatique interrogé souligne que leur service reçoit régulièrement des projets d'associations de migrants, par exemple des associations d'étudiants, de scientifiques, d'intellectuels ou d'anciens ambassadeurs.

Ils s'engagent beaucoup dans l'aide au développement. L'important c'est faire quelque chose pour aider les gens qui sont restés. Au début peut être ils travaillent plus sur l'intégration, mais après, une fois qu'ils sont bien installés, ils pensent à là-bas. Les gens restent toujours liés à là-bas.

Ainsi, auprès d'acteurs étatiques est également établi le constat d'un lien positif entre le fait d'être intégré dans le lieu d'accueil et l'engagement dans le développement du pays d'origine. Notons encore que des collaborations entre le Service de la solidarité internationale et le BIE existent, pour des projets d'associations de migrants qui sont à cheval entre ici et là-bas, entre l'intégration et la solidarité internationale. Grâce aussi au lobbying de la société civile genevoise, une telle collaboration sera peut-être le point de départ pour envisager des projets qui articulent les deux dimensions, ayant des impacts favorables autant dans le contexte d'origine que d'accueil.

## **Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise à Genève**

### *Les membres de la diaspora actifs dans les ONG et les réseaux*

A Genève, les associations de la diaspora sénégalaise sont peu nombreuses comparativement à Milan et à Paris, vraisemblablement en raison de la dimension plus réduite de cette communauté, et de son haut taux de renouvellement. Notons qu'au-delà des associations sénégalaises qui vont être considérées plus dans le détail, un certain nombre d'acteurs associatifs sénégalais occupent des fonctions directives dans des ONG genevoises (par exemple AccEd<sup>151</sup>, qui est membre de la FGC), en raison de leurs compétences professionnelles en matière de développement, ou alors dans l'association faitière suisse active surtout dans le domaine de l'intégration (le FIMM à Berne). D'autres membres de la diaspora sénégalaise font partie d'associations qui œuvrent à l'échelle internationale et du continent africain et qui regroupent des membres provenant d'Afrique (ou d'autres origines), telles que

<sup>151</sup> Association pour l'accès à l'éducation et à la formation.

REFORMAF, MIGRAF ou Espace Afrique Internationale. Cette dernière est une ONG qui a un statut consultatif auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales, et qui est impliquée au niveau de l'éducation, de la santé, de la culture et des nouvelles technologies. Sa présidente, de nationalité sénégalaise, est également représentante de la société civile auprès de l'Union africaine<sup>152</sup>, et coordinatrice pour l'Europe des conférences 'Union africaine-société civile', qui ont comme propos de coordonner l'engagement économique et intellectuel de la diaspora africaine au bénéfice du continent. Elle fait également partie d'une coopérative de migrants en Suisse qui a initié en 2010 le Fonds Mondial de la Diaspora (FMD)<sup>153</sup>, issu d'un partenariat entre organisations internationales, partenaires publics et privés actifs dans le domaine des transferts de fonds. Ces membres associatifs sont actifs au niveau de la société civile genevoise en matière de migration et développement (et sur les questions d'intégration). Ils sont impliqués dans les discussions et les initiatives du groupe de la FGC en matière de migration et développement, et sont donc bien insérés dans les réseaux au niveau local, national et international concernant ces questions.

Une autre initiative, créée à Genève par un attaché de presse sénégalais à l'ONU, et qui œuvre à l'échelle du continent est le Magazine panafricain ContinentPremier (électronique). Il a comme objectif d'établir des passerelles entre la diaspora africaine et le continent, et de mettre en évidence d'autres facettes de l'Afrique que celles généralement transmises par les médias. En collaboration avec la Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU<sup>154</sup> et la Représentation permanente de la Francophonie, il a organisé en 2012 à l'ONU une conférence avec des intervenants sénégalais, africains, suisses et français sur le thème 'L'Afrique dans la nouvelle géopolitique mondiale: Souveraineté et Démocratie'. Cet événement destiné à la diaspora sénégalaise et africaine de Genève, ainsi qu'à des personnalités suisses et d'autres nationalités du monde scientifique et des organisations internationales, a suscité un très grand intérêt. Il atteste au niveau de la diaspora sénégalaise de Genève une implication non seulement nationale mais opérant aussi à l'échelle du continent africain, comme c'est le cas des initiatives mises en évidence plus haut.

Mis à part ces acteurs associatifs actifs dans divers réseaux, des petites associations avec un nombre réduit de membres (sénégalais ou à composante mixte) agissent au niveau de la solidarité avec le Sénégal et de l'échange culturel. D'autres groupements informels sont présents à Genève, entre autres des femmes sénégalaises qui se réunissent pour organiser des tontines, un système d'épargne et de crédit communautaire très répandu en Afrique, qui

<sup>152</sup> L'Union Africaine a reconnu en 2003 à Addis-Abeba la diaspora africaine en tant que sixième région du continent et comme une composante essentielle pour le développement du continent, en raison de l'ampleur prise par ses contributions financières et grâce à ses compétences intellectuelles.

<sup>153</sup> <http://www.diasporafund.com>

<sup>154</sup> A Genève, il n'y a pas de Consulat ni d'Ambassade du Sénégal, mais une Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU, avec un Ambassadeur et du personnel diplomatique.

permet à tour de rôle à ses membres de réaliser des investissements personnels et des projets. Considérons maintenant plus dans le détail trois organisations qui représentent les principaux regroupements formalisés de Sénégalais à Genève. Dans le dernier cas, les organisations discutées sont en réalité trois, initiées par le même acteur associatif sénégalais, et qui concernent de manière spécifique la région de Tambacounda au Sénégal.

### *L'Association des Sénégalais de Genève, entre solidarité communautaire et implication intellectuelle vis-à-vis du Sénégal*

Créée dans les années 1990 sous le nom d'Association des Etudiants Sénégalais de Genève, par initiative d'étudiants présents dans le cadre de leurs études, cette association avait à cette époque essentiellement comme propos la solidarité et l'entraide entre étudiants sénégalais, ainsi que l'accueil et l'information aux nouveaux arrivants, par exemple en matière de logement et de vie universitaire. L'association s'est restructurée en 2003 pour se doter d'un bureau permanent (alors qu'avant elle était organisée de manière plus informelle), et bien que majoritairement composée d'étudiants, elle s'est élargie à l'ensemble de la diaspora sénégalaise présente à Genève. Une telle restructuration vers davantage de formalisation a été rendue nécessaire en raison de l'augmentation d'étudiants sénégalais à Genève. Dès lors, la nécessité de créer un bureau permanent comportant des objectifs déterminés, des responsabilités et une présence plus continue s'est fait sentir pour mieux agir au niveau de la communauté et assurer l'encadrement des étudiants, confrontés à des problèmes divers à leur arrivée à Genève (par exemple le coût de la vie et du logement, la différence des codes culturels<sup>155</sup>).

Les objectifs de l'association ont été élargis avec sa restructuration. Au-delà de l'encadrement de étudiants, l'association vise actuellement à promouvoir les liens de solidarité entre tous les Sénégalais présents à Genève, la promotion d'activités festives et culturelles dirigées vers la communauté, le rapprochement avec les autres communautés, la participation à des activités de solidarité envers le Sénégal ainsi que des activités visant à créer des espaces de débat sur l'organisation politique, sociale et économique du Sénégal. Les activités principales de l'association concernent des activités festives, récréative et culturelles dirigées vers la communauté, afin de garder solides les liens entre les membres. Pendant les dernières années, ont aussi été organisées des conférences à la Maison des Associations de Genève<sup>156</sup> visant à débattre de la situation économique au Sénégal, de la démocratisation en Afrique, avec des conférenciers de la diaspora sénégalaise et africaine de Genève. L'organisation

<sup>155</sup> Cf. *Étudiants sénégalais à Genève, entre études et apprentissage de la vie*. 24 octobre 2005, ContinentPremier.com.

<sup>156</sup> La Maison des Associations de Genève est un espace ouvert à toutes les associations visant à favoriser l'expression associative genevoise. Elle loue des salles pour des réunions, des conférences, et représente un lieu important de la vie associative genevoise.

de ces événements atteste d'une volonté grandissante d'ouverture à la cité, bien que la plupart des activités de l'association soient adressées principalement à la communauté sénégalaise.

Concernant les activités de développement, quelques contacts ont été établis pour des projets concernant le Sénégal, notamment avec l'ONG suisse Go-Sénégal, et plus récemment avec Terres des Hommes Suisse, au travers d'une journée de récolte de fonds à laquelle a aussi participé la Mission du Sénégal à Genève, en vue de contribuer au financement d'écoles communautaires dans la banlieue de Dakar. Au niveau de l'intégration, l'association fait partie de la Maison Kultura, mais les contacts avec d'autres associations de migrants ne semblent être de caractère structuré, tout comme les liens avec les instances publiques en charge de l'intégration (ou de la solidarité internationale). L'association, comme observé plus haut, demeure en effet davantage concernée par la solidarité interne à la communauté, les activités festives et culturelles entre membres, et par les questions sociales, économiques et politiques qui intéressent le Sénégal et l'Afrique. Des intentions de s'engager dans une collaboration avec des entités actives dans la coopération au développement comme la FGC sont parfois exprimées à l'intérieur de l'association, surtout de la part des membres plus concernés par les questions de développement de par leurs activités professionnelles ou leurs études. Comme le note un représentant associatif, ce qui rend moins aisé ce type d'engagement est aussi le fait qu'il n'existe pas encore à Genève une initiative structurée sur le plan de la coopération décentralisée ou du co-développement, ni des collaborations institutionnalisées avec les ONG, comme c'est le cas en France ou en Italie. De telles collaborations sont considérées importantes par un représentant associatif, aussi car perçues comme susceptibles de promouvoir les impacts mutuels entre l'intégration et le développement :

Les collaborations entre les associations et les ONG, même si ça existe, ne sont pas encore structurées ici, de sorte que cela soit des choses qui se font entre collectivités, par exemple entre Genève et une ville au Sénégal, avec les associations de migrants et les ONG. En France il y a beaucoup d'exemples en ce sens. Je crois que l'intégration pourrait bénéficier de cela, ça peut aider à la gestion des affaires de la cité, et donc agir sur l'intégration. (...) Qui dit intégration, dit aussi mise en place d'activités de développement, les deux choses sont liées.

Notons que cette association entretient des contacts réguliers avec la Mission permanente du Sénégal auprès de l'ONU, qui est proche de la diaspora à Genève et qui est souvent présente aux activités qui concernent toute la communauté, en l'appuyant dans ses démarches administratives. La Mission a suggéré une mise en réseau associative sous forme de fédération d'associations sénégalaises en Suisse, mais pour l'instant l'initiative n'a pas encore été concrétisée. Les principaux obstacles au fonctionnement de l'association, qui a comporté tout au long de sa vie des hauts et des bas, des moments de léthargie et des moments d'activité, sont liés au taux de renouvellement important de ses membres (et des

membres du bureau), qui partent après leurs études pour le Sénégal ou pour le Canada (bien que l'actuel président, un enseignant fonctionnaire de l'Etat, soit établi en Suisse). Une telle situation comporte la difficulté de s'engager dans des activités suivies et donnant lieu à une continuité. Notons qu'une bonne partie des membres de l'Association des Sénégalais de Genève font partie des associations religieuses présentes à Genève, le Dahira Mouride de Genève ou la Khadra des Tidjanes. Cette dernière, bien qu'active et regroupant un certain nombre de membres qui se rencontrent de manière régulière, n'est pas formalisée en tant qu'association comme c'est le cas du Dahira Mouride, qui sera décrite plus en détail dans la partie suivante. Les associations religieuses, qui comportent des rencontres hebdomadaires ainsi que des fêtes culturelles et religieuses adressées à toute la diaspora tendent à constituer actuellement les principaux espaces de lien communautaire sénégalais à Genève.

#### *Le Dahira Mouride de Genève, le lien ombilical avec les traditions culturelles sénégalaises*

Le Dahira Mouride représente actuellement à Genève l'association la plus active au niveau communautaire. Né en 1992 par initiative d'un groupe de Mourides présents à Genève dans le cadre de leurs études ou en tant que fonctionnaires internationaux, ce Dahira s'est formalisé récemment sous forme d'association inscrite au registre. Il est présidé et cofondé par un Sénégalais établi en Suisse, expert reconnu de la thématique migration et développement, et actif depuis longtemps dans les confréries mourides. Le Dahira Mouride de Genève a été créé grâce à l'impulsion d'un chef religieux sénégalais, Serigne Mourtada Mbacké (fils cadet du fondateur du Mouridisme). Ce chef religieux avait commencé à la fin des années 1980 des tournées auprès de la diaspora mouride qui commençait à s'installer partout dans le monde, en lançant l'idée d'orienter les Mourides de la diaspora vers la constitution de maisons culturelles, régularisées auprès des autorités des villes d'accueil. Le Dahira de Genève est tout comme l'Association des Sénégalais de Genève confronté à la problématique du taux de renouvellement des membres, qui entrave la continuité des actions, et ne consent pas à l'achat d'un local pour les activités, comme c'est le cas des autres pays d'accueil. Pour l'instant, une salle est louée pour les réunions hebdomadaires et pour les fêtes religieuses à la Maison des associations, son directeur ayant été intéressé par la démarche pacifique de la confrérie. La prochaine étape est celle de la location d'un grand local qui puisse permettre de réaliser des activités plus suivies, et de célébrer les festivités religieuses dans des meilleures conditions. Le fait qu'un certain nombre de membres soit désormais installé à Genève, permet d'assumer une telle dépense.

Comme déjà souligné dans les contextes de Milan et de Paris, l'appartenance au Dahira vise avant tout à vivifier la foi et à pratiquer la religion de manière hebdomadaire, en contribuant à garder un lien ombilical avec les traditions sénégalaises spirituelles et culturelles, et avec le Sénégal de manière générale. Il

exerce comme partout ailleurs un effet de stabilisation dans le pays d'accueil, en prévenant les comportements déviants et en promouvant auprès de la diaspora une éthique basée sur des comportements respectueux dans le lieu d'accueil, et sur l'importance du culte du travail. Ces aspects sont perçus comme ayant un impact positif important, bien qu'indirect, sur l'intégration dans le lieu d'accueil. Ils sont exprimés en ces termes par un représentant associatif :

Par rapport au rôle que le Mouridisme exerce sur l'intégration, il faudrait le chercher plus du côté psychologique. Le fait de permettre aux Mourides de se ressourcer et de s'abstenir d'avoir des comportements antisociaux et d'être des mauvais citoyens, sur ce plan là, oui, ça joue un rôle. (...) Les Dahiras jouent un rôle de contrôle social. Tous savent que chez les Mourides le travail fait partie du culte. Travailler est rendre un culte à Dieu. Sur ce plan là, quand on est bien inséré dans un Dahira, on ne risque pas de jouer le rôle du mauvais citoyen qui va dépendre des services sociaux et qui refuse de travailler.

Ce rôle exercé par les Dahiras dans le contexte d'accueil est généralement reconnu par les collectivités locales des villes en France et en Italie, comme déjà observé, qui entretiennent des bons contacts avec les responsables des Dahiras. En Suisse, les liens avec les collectivités locales sont encore quasi inexistantes, aussi car la diaspora sénégalaise est moins nombreuse et moins structurée que dans les autres pays considérés, donc moins visible. Au niveau du débat en Suisse et à Genève sur l'Islam – qui comporte aussi des initiatives de sensibilisation, de concertation au niveau fédéral, de prise de position par des représentants de l'Islam en Suisse et de présence sur les plateaux de télévision – l'Islam noir est très peu présent. Bien que des actions spécifiques visant à se rapprocher de ce débat sociétal et des collectivités locales n'aient pas été engagées par le Dahira Mouride de Genève, pour l'instant davantage focalisé sur la communauté mouride, il s'agit de noter que les ressortissants d'Afrique subsaharienne sont rarement identifiés comme pouvant être de confession musulmane. On ne s'adresse donc généralement pas à eux pour les consulter. Pour ces raisons, les Mourides (et les Tidjanes) ne sont pas présents en Suisse au niveau du dialogue interreligieux, ni du dialogue entre communautés musulmanes de Suisse. De même, ces organisations sont le plus souvent absentes des études scientifiques, des articles de presse ou des reportages télévisuels qui ont été réalisés sur la question de l'Islam en Suisse. Face à un tel état de fait, une plus grande ouverture est souhaitée par certains membres associatifs. L'on estime que l'Islam confrérique sénégalais, dans ce cas le Mouridisme, pourrait apporter beaucoup au débat actuel sur l'Islam, en raison de son pacifisme doctrinal, qui s'exprime autant dans les textes que dans la pratique, comme le souligne un représentant associatif :

Il y a une confusion dans la tête des gens ici qu'Islam est égal à Arabe, à la limite à l'Asie, l'Islam noir n'est pas très connu. Dans la problématique actuelle de l'Islam, on ne voit pas cette volonté d'interroger l'Islam noir. Mais je crois que ça viendra, car je pense que dans ce débat le Mouridisme peut apporter des choses. Doctrinalement il est pacifique, il récuse le djihad armé. Dans les textes, il est pacifique. Dans la réalité, c'est

avéré. Pendant 33 ans il a été prisonnier de l'administration française et il n'a jamais accepté que ses disciples fassent recours à la violence. (...) Récemment l'un de nos membres nous a signalé qu'il y avait une dame qui faisait un reportage sur l'Islam, et il a exprimé le souhait qu'on rentre dans ce débat, car il a constaté qu'on était absent dans le reportage et on avait décidé de faire quelque chose. Ça viendra tôt ou tard.

Malgré cette quasi absence du débat sociétal, notons qu'un Sénégalais exerce à Genève la fonction d'aumônier musulman dans les hôpitaux et dans les prisons, bien qu'à titre privé et non pas au nom d'une confrérie.

En ce qui concerne la contribution au développement, les remarques effectuées dans les autres études de cas valent aussi pour Genève. L'appartenance à un Dahira, via les liens avec le pays d'origine qu'il participe à maintenir, a une contribution indirecte sur le développement. Elle exerce un effet psychologique, dans le sens d'une manière d'être, d'un état d'esprit, qui pousse vers l'accomplissement et le besoin de réaliser quelque chose au pays : une maison, un champ agricole pour que les frères, les cousins, la famille restée au pays puissent travailler, ou d'autres réalisations encore. Au niveau direct, les contributions financières des membres du Dahira Mouride concernent essentiellement le développement socioéconomique et les infrastructures dans la ville sainte de Touba. Cependant, comme l'observe le président de ce Dahira, des réflexions semblent être en cours au sein de la confrérie mouride pour que les contributions financières très importantes de la diaspora mouride puissent dans le futur apporter des bénéfices en termes de développement aussi au-delà de la ville de Touba.

#### *Le CAP, Tambacounda.info et le RIT2D : engagements en faveur de la région d'origine*

Le Collectif Artistes Plasticiens (CAP) a été fondé en 2000 par un artiste plasticien Sénégalais originaire de la région de Tambacounda, qui a étudié les Beaux-Arts à Dakar et à Genève. Très attaché à sa région d'origine et conscient des difficultés pour les jeunes de Tambacounda de se former au niveau artistique, car il s'agit d'une région périphérique très éloignée de Dakar, une fois en Suisse il a décidé de contribuer à l'essor culturel de sa région et à l'éducation artistique des jeunes. Il a ainsi créé le CAP à Genève avec d'autres étudiants et artistes, et dans ce cadre a été réalisé un premier voyage d'échange artistique, qui s'est déroulé en 2001 à Tambacounda. Avec deux professeurs de l'Ecole Supérieure de Beaux Arts de Genève (ESBA) et des étudiants, ainsi qu'avec quatre artistes dakarois, il s'est rendu à Tambacounda pour collaborer avec des artistes, des artisans, des étudiants et des élèves à la réalisation d'une série d'œuvres collectives d'art public. Les jeunes de Tambacounda ont participé à des ateliers en expérimentant diverses techniques artistiques, et les étudiants genevois ont bénéficiés d'initiations à des techniques traditionnelles, en travaillant avec des artistes et des artisans de Tambacounda. Etant donné les résultats positifs de cet échange, auprès des jeunes mais aussi de la population

de Tambacounda, le CAP a décidé de reconduire l'année suivante l'expérience, en faisant venir à Genève des artistes sénégalais, tout en prévoyant de réaliser l'étape suivante à Dakar. C'est ainsi que le projet Tambacounda-Genève-Dakar (TGD) est né. Neuf étapes ont été réalisées jusqu'à maintenant, qui ont permis à chaque fois des échanges artistiques et des formations. Elles ont eu comme effet pour les participants (sénégalais, suisses mais aussi d'autres parties du monde), d'établir des contacts au niveau international et d'échanger avec des artistes de diverses nationalités. L'apport plus spécifique pour les jeunes de Tambacounda est exprimé en ces termes par un représentant associatif :

Le développement se fait à plusieurs niveaux, je crois que la meilleure manière d'aider l'Afrique c'est par le biais de l'éducation. Depuis qu'on a initié les projets d'échange artistique, il y a eu beaucoup de jeunes de Tamba qui ont fréquenté l'école de Dakar, mais aussi le fait de voyager en Europe, à travers les projets TDG, venir à Genève, exposer, aller à des workshops, à l'école d'art, ça ouvre et ça crée des contacts sur le plan international. J'invite aussi des artistes au parcours international qui acceptent sans conditions de venir au Sénégal, ils coachent les jeunes pendant la durée du workshop. C'est clair que c'est un échange, mais c'est comme une formation continue. En 2008 on a fait une exposition au Musée IFAN à Dakar, l'un des espaces les plus prestigieux du Sénégal, et on a invité des jeunes des régions les plus défavorisées du Sénégal, Kedougou, Tamba, etc. Cela leur permet d'avoir un certain bagage, d'être autonome et indépendant, et croire en ce qu'ils font.

Aux échanges artistiques, se sont à chaque fois greffés à Tambacounda des projets sociaux, éducatifs, de santé, économiques ou liés à l'environnement. Par exemple, des ordinateurs, des dictionnaires, des livres et du matériel artistique ont été apportés ; une salle d'activités créatrices a été construite dans un lycée, avec de l'équipement et du matériel. Tous ces projets ont été réalisés avec le soutien de l'Ambassade de Suisse à Dakar, qui a accompagné les activités du CAP depuis le début. Parmi d'autres bailleurs de fonds, figurent le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève et la Ville de Genève. En 2004, l'ancien maire de Genève a fait le déplacement jusqu'à Tambacounda pour remettre au maire 400 poubelles dessinées par des artistes et réalisées par des artisans sur place, afin de lutter contre le problème des déchets. Lors des sessions à Genève, c'est la Ville qui met à disposition un espace pour les expositions.

Des tels partenariats montrent que les services locaux en charge de la solidarité peuvent tout à fait être intéressés au financement de projets initiés par la diaspora. Certes, le fait que cette association soit de composition mixte, que son président ait suivi un diplôme en gestion de projets culturels pour améliorer la qualité des projets et qu'il soit maintenant enseignant d'arts visuels à Genève, tout comme le fait que le projet TGD ait bénéficié depuis le début du soutien de l'Ambassade Suisse à Dakar et que les collectivités locales ici et là-bas aient été impliquées, sont tous des éléments qui contribuent à la crédibilité et à la solidité du projet aux yeux des bailleurs de fonds. Notons cependant que ce type de projet, bien que bénéfique pour les personnes concernées, peut comporter des

conflits entre acteurs associatifs et autorités locales sur place. Des rivalités peuvent surgir entre des représentants des collectivités locales et les initiateurs des projets, du fait de la visibilité que ces derniers acquièrent auprès de la population. Les autorités locales peuvent craindre en effet que des ambitions politiques se cachent derrière les projets de développement. Bien que cela ne soit pas la règle, les autorités peuvent parfois s'approprier des projets à leur avantage. Ces aspects, soulevés aussi par des acteurs associatifs à Milan et à Paris, sont source de frustration pour ceux qui réalisent les projets, et montrent les limites qui existent parfois dans la collaboration avec les collectivités locales :

Avec ces projets, j'ai toujours eu des problèmes avec les autorités. Avec la première édition, on a réalisé une structure monumentale au cœur de Tamba, au rondpoint de la police, on a décoré des salles à la gouvernance, mis des fresques en bois à la Mairie, décoré le centre régional de la culture, donné des livres, des ordinateurs, il y a eu énormément de choses, et cela a créé des jalousies. Ils se sont dit, ah, ce jeune là veut notre place. (...) Cela est très dur pour la diaspora ! (...) Pour réussir les projets, il faut contourner les politiques.

Mentionnons encore les autres initiatives de cet acteur associatif particulièrement engagé au niveau du développement de sa région, et qui a su profiter de son capital social ici et là-bas au bénéfice de Tambacounda. Ainsi, en 2006 il a fondé le site régional d'information Tambacounda.info, une initiative motivée par le manque de visibilité de cette région au Sénégal, dont les faits qui la concernent sont peu relatés par la presse sénégalaise. Mais surtout, son objectif est de permettre aux Tambacoundois de la diaspora, très nombreux dans le monde, de se retrouver afin d'échanger des idées constructives sur le développement de leur région d'origine, tout en favorisant les contacts entre la diaspora et ceux qui sont restés.

Dans le sillage de cette activité, en 2007 a été initiée au Palais des Nations Unies à Genève la 'Première Rencontre des Tambacoundois de la Diaspora', avec des participants venant d'Europe et du Sénégal, et avec un discours de bienvenue du chef des relations avec les ONG et la société civile à l'ONU. Dans ce cadre, est né le RIT2D, le 'Réseau International des Tambacoundois de la Diaspora pour le Développement', composé de membres associatifs résidant à Genève, à Paris, aux Etats-Unis et au Mali. Ce réseau, ayant comme propos de s'unir pour favoriser le développement de Tambacounda, n'est cependant pas actif de manière continue, en raison des difficultés que les membres rencontrent pour s'engager de manière constante dans les activités. Ceux-ci sont en majeure partie des étudiants qui ont été confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle après leurs études. A nouveau, la stabilité professionnelle et financière apparaît être un prérequis essentiel à l'engagement dans des activités de développement, comme le souligne ce témoignage :

Il faut aussi dire que la plupart des membres sont des étudiants, et à l'issue de leurs études la majeure partie n'avait pas de travail et je dis que quand tu veux t'engager dans

une association pareille il faut être indépendant au niveau financier. Si je n'avais pas un travail de prof je ne pourrais pas faire ce que je fais. J'arrive à donner. Il faut une bonne intégration pour s'engager dans le développement ! (...) Je vois à Genève, c'est une ville que je connais très bien, c'est une ville de réseaux... Une porte ouvre l'autre, en fonction des projets tu sais à quelle porte taper, et tu tapes toujours à la bonne porte.

Le RID2T s'est réactivé à la fin de 2011 dans le cadre des élections présidentielles de 2012 au Sénégal, en organisant à l'Université de Genève une conférence-débat adressée à la diaspora sénégalaise (et aux personnes intéressées), en vue d'œuvrer pour des élections pacifiques et démocratiques au Sénégal. Les élections sénégalaises ont eu par la suite lieu de manière pacifique, ce qui a été salué dans le monde entier en tant qu'exemple de démocratie en Afrique, mais rappelons que des soulèvements avaient eu lieu en 2011 dans le pays, suite à la validation de la candidature du Président sortant Abdoulaye Wade, jugée inconstitutionnelle par l'opposition<sup>157</sup>. Cette initiative du RID2T confirme le fort engagement de la diaspora dans la vie politique sénégalaise, ainsi que son fort attachement au pays d'origine.

Les raisons d'une telle initiative sont exprimées dans un article paru dans un quotidien Sénégalais, qui reporte les propos tenus par le coordinateur du RIT2D à l'occasion de cette conférence : *« Tous les leaders des mouvements politiques sénégalais sont conviés à cette conférence, opposition comme majorité et organisations de la société civile. Ce qui nous motive, c'est d'avoir des débats constructifs entre intellectuels pour le bien de notre pays. La quintessence des recommandations qui filtreront de ces moments de frottements seront utilisées comme bréviaire dans le plaidoyer que nous comptons mener au Sénégal comme partout ailleurs dans le monde, parce que nous n'avons que le Sénégal, et pour quelque motif que ce soit, nous ne laisserons personne entamer sa stabilité et mettre un trait sur la laïcité, la démocratie, l'hospitalité qui lui sont spécifiques<sup>158</sup> ».*

<sup>157</sup> Le président sortant se présentait une troisième fois aux élections, alors que les mandats avaient été limités à deux sous son propre gouvernement.

<sup>158</sup> *Sénégal: Élections paisibles en 2012. Les Tambacoundois de la diaspora s'investissent.* Sud quotidien, 28 octobre 2011, Boubacar Tamba.

## LA COMPARAISON ENTRE LES TROIS CONTEXTES

### LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DE LA DIASPORA SÉNÉGALAISE À MILAN, PARIS ET GENÈVE

Dans cette partie, nous allons retracer en premier lieu les principales caractéristiques des trois contextes d'accueil examinés, en particulier sous l'angle de l'impact des politiques analysées sur les dynamiques observées au sein de la diaspora sénégalaise dans chaque ville. Ces dynamiques seront par la suite abordées selon une approche comparative. Celle-ci vise plus spécifiquement à mettre en évidence les éléments saillants propres aux divers contextes, à discuter les conséquences de l'importance attribuée au rôle des associations de la diaspora au niveau des dynamiques associatives, et à analyser les liens établis entre l'intégration et le transnationalisme.

#### Milan, le co-développement en tant que lien entre l'intégration et la coopération

L'étude de cas concernant ce contexte d'accueil a montré qu'à Milan l'associationnisme sénégalais est reconnu autant par les pouvoirs étatiques que par les ONG et le milieu associatif pour son extrême vivacité, son activisme et de manière générale par sa double implication à la fois dans l'intégration et le développement. Il a constitué au fil du temps des relations privilégiées aussi bien avec les pouvoirs étatiques qu'avec les organisations italiennes actives autant dans l'intégration que dans le développement (syndicats, associations italiennes, ONG). Les premières collaborations ont eu lieu dans les années 1980 entre migrants et syndicats, qui se sont mobilisés pour alerter les pouvoirs publics quant aux conditions de vie difficiles des migrants. A Milan, les premières réponses étatiques dans le domaine de l'intégration ont ainsi émergé grâce à ces mobilisations, et ont donné lieu dans ces années à une politique 'multiculturelle' basée sur la reconnaissance des associations de migrants autant au niveau de la consultation que de la mise en œuvre des activités. Dans ce cadre, des Sénégalais ont occupé des fonctions de médiateurs culturels, ce qui a contribué à leur visibilité dans le réseau étatique et associatif milanais. L'Association des Sénégalais de Milan et Province (ASMP), étant née dans ce contexte de mobilisation politique, avec des activités de défense politique des droits des migrants, a toujours gardé des relations privilégiées avec les syndicats et les associations italiennes, tout en étant subventionnée par l'État de manière ponctuelle pour des activités de promotion culturelle. Bien que cette dynamique institutionnelle de reconnaissance des associations au niveau de l'intégration se

soit estompée dans les années 1990 pour diverses raisons (orientation politique des administrations, logiques revendicatives dans les lieux de consultation, etc.), pour ne reprendre à Milan que de manière très récente, les relations entre le monde associatifs sénégalais et les autres instances du contexte d'accueil avaient désormais été tissées.

D'autres associations sénégalaises étaient présentes depuis les années 1980-1990, notamment les associations de village, moins visibles aux yeux de l'administration et dans l'espace public mais très actives, de manière autonome, dans l'entraide et dans le développement des villages d'origine. Notons la présence cruciale en Italie des associations religieuses (à Milan principalement le Dahira Mouride de Milan), qui ont joué dès le début dans toute l'Italie un rôle essentiel autant dans le maintien des liens avec les traditions culturelles et religieuses sénégalaises (et donc avec le Sénégal), que dans la stabilisation dans le lieu d'accueil (accueil des nouveaux arrivants, entraide, solidarité), en participant, même si de manière indirecte, autant à l'intégration qu'au transnationalisme. Elles ont également joué un rôle d'interface entre les autorités italiennes et la communauté sénégalaise, ainsi que dans le dialogue interreligieux propre à l'Islam confrérique sénégalais de caractère soufie, en participant également à l'établissement de bonnes relations entre les autorités et la communauté.

Actuellement, parmi les associations les plus visibles et actives dans l'espace public milanais, figure l'association Sunugal, qui a contribué, avec d'autres associations sénégalaises, à l'établissement des contacts privilégiés existant actuellement entre l'administration, les ONG et le monde associatif sénégalais. Née à la fin des années 1990, son objectif a été d'émuler de favoriser l'intégration des migrants à Milan, et de développer des initiatives d'échange culturel et de promotion économique entre l'Italie et le Sénégal, avec des activités de développement rural et de promotion de l'agriculture (l'un des domaines privilégiés par la diaspora vis-à-vis des régions d'origine). A Milan, en raison des contacts existants et de l'insertion de la diaspora sénégalaise dans les réseaux (en d'autres termes son intégration), les premières expériences de co-développement ont concerné de manière particulière le Sénégal. Elles ont été initiées au début des années 2000 par des associations sénégalaises, des ONG et des centres de recherche *policy oriented*, et ont comporté la participation du Service Orientation à la Coopération Internationale (SOCI) de la Commune de Milan, qui a appuyé ces initiatives dans le cadre de la coopération décentralisée. Le contexte milanais se caractérise donc par un lien privilégié existant entre l'associationnisme sénégalais et les acteurs étatiques et non étatiques, ce qui a favorisé la reconnaissance du rôle des associations sénégalaises autant dans le développement que dans l'intégration. De telles expériences ont contribué à l'élaboration du 'Programme Milan pour le co-développement' du SOCI, ouvert désormais à toutes les communautés de migrants, et comprenant à la fois des

activités d'intégration à Milan et de développement dans les pays d'origine (privilégiant la génération d'emplois). Le concept de co-développement opérationnel à Milan se caractérise par le fait de lier la coopération au développement à l'intégration, conçues en tant que dynamiques se renforçant mutuellement. L'intégration donne aux migrants des ressources pour devenir des acteurs de développement, et l'engagement dans le développement améliore le sentiment, les capacités et les opportunités d'intégration. Le rôle attribué aux associations de migrants par rapport à celui des ONG, auparavant acteurs principaux de la coopération, a évolué vers davantage de centralité. Si les projets étaient souvent initialement gérés par des ONG (avec la collaboration d'associations de migrants), ce qui signifiait des relations de parrainage au lieu de véritables partenariats, dès 2010, dans le cadre du programme milanais, les projets ont dû désormais être portés par les associations de migrants (en collaboration avec les ONG), ce qui se traduit par une plus grande reconnaissance de leur rôle de protagonistes. Le fait que les associations sénégalaises à Milan bénéficient depuis une dizaine d'années de formations diverses de la part des ONG dans le domaine du co-développement (et de la création d'entreprises ici et là-bas) a contribué de manière générale à un renforcement des compétences. Par conséquent, les associations sénégalaises plus expérimentées manifestent actuellement un besoin d'autonomie par rapport aux ONG, pour qu'elles puissent mener de manière plus indépendante leurs projets, bien que des collaborations et des formations soient toujours considérées importantes, dans un cadre de partenariat égalitaire et non plus de parrainage.

L'étude du cas milanais a montré qu'une dynamique de regain de reconnaissance du rôle des associations de migrants dans l'intégration a émergé à Milan tout récemment, mais leur reconnaissance semble s'exprimer davantage dans le cadre de la politique de co-développement, qui implique d'ailleurs les deux aspects ici et là-bas, et qui a motivé des rapprochements entre les secteurs de la Commune en charge de la coopération et de l'intégration. Une articulation entre les deux politiques existe donc dans ce contexte urbain, ainsi qu'une ébauche de collaboration entre secteurs de l'administration, qui favorise la double orientation ici et là-bas au niveau des activités associatives. Notons que cette articulation a été élaborée au niveau conceptuel aussi en fonction de la double orientation déjà présente auprès de certaines associations sénégalaises, ce qui montre que dans ce cas non seulement les politiques ont un effet sur les orientations associatives, mais que les politiques s'élaborent à partir de dynamiques associatives déjà existantes, par un processus d'influence mutuelle entre politiques et dynamiques associatives. Certes, la politique de co-développement milanaise a favorisé des nouvelles dynamiques auprès de l'associationnisme sénégalais. L'ouverture et la mise en réseau des associations de village qui ont émergé ces dernières années, ainsi que leur formalisation associative, auraient été suscitées par cette politique. De même, les associations



féminines qui ont été créées ces dernières années à Milan, bien que principalement concernées par l'intégration, le maintien de la culture d'origine auprès des enfants, la médiation dans les familles et l'insertion professionnelle des femmes, ont également répondu aux appels à projet dans le domaine du co-développement, attestant l'émergence d'une double orientation ici et là-bas. C'est aussi l'appel provenant des autorités sénégalaises à la diaspora pour qu'elle contribue de manière plus active au développement du pays d'origine qui aurait motivé une prise en compte de plus en plus importante de ces questions, ainsi que leur articulation avec les questions d'intégration. A Milan, le Consulat du Sénégal, très actif et présent auprès des associations de la diaspora, a promu la mise en réseau des associations, ce qui a donné lieu à la Fédération des Associations Sénégalaises du Nord d'Italie (FASNI). Son objectif est d'unir les associations pour créer une entité plus incisive qui puisse mieux se faire entendre auprès des institutions sénégalaises et italiennes, et avoir davantage d'impact autant dans l'intégration que dans le développement, notamment au travers de la création d'activités génératrices de revenu autant en Italie qu'au Sénégal.

### **Paris, un ancrage différencié entre ici et là-bas**

L'étude de cas de Paris a montré que dans cette ville, en raison des caractéristiques historiques de la diaspora sénégalaise en France, le modèle de l'association villageoise, ou de l'association de ressortissants, est le plus ancien et le plus répandu en région parisienne. La commune appartenance villageoise ainsi que le vécu collectif dans les foyers stimulent la solidarité villageoise à travers la création de caisses villageoises qui vont se formaliser en associations dès 1981, lorsque la loi française permet l'associationnisme migrant. Ces associations sont actives surtout dans le développement des villages d'origine (puits, écoles, développement rural, électrification, mosquées, postes de santé, etc.), ainsi que dans l'entraide et l'accueil des nouveaux venus. Totalement autonomes au niveau financier grâce aux cotisations des membres, elles s'ouvrent progressivement dès les années 1980 à une dynamique de co-développement, donc à des subventions externes, grâce à l'arrivée de membres plus formés et plus jeunes, ainsi qu'à l'appui d'ONG comme le GRDR, notamment dans le domaine du développement agricole. La politique de co-développement française, qui s'est formalisée dès les années 1990, s'appuie sur ces premières expériences entre ONG et associations villageoises de la Vallée du Fleuve (Sénégal, Mali et Mauritanie). Elle a visé autant à favoriser le retour des migrants en situation régulière ou irrégulière (avec des aides financières et l'appui d'une ONG), qu'à cofinancer des projets associatifs de développement local. Cette double visée, gestion des flux migratoires et accompagnement des projets associatifs des migrants, caractérise toujours la politique de co-développement française, désormais conditionnée comme discuté à des accords

de gestion concertée des flux migratoires avec les pays de provenance (réadmissions, prévention de la migration irrégulière), une approche fortement contestée par la société civile. Pour le Sénégal, ces accords de gestion concertée ont donné lieu au Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD), qui vise à cofinancer les projets d'associations villageoises (tout en subventionnant des projets économiques en cas de retour définitif, en soutenant par des appuis techniques des projets économiques à distance, le transfert de compétence de la diaspora qualifiée, ainsi que les projets de volontariat solidaire des jeunes). La reconnaissance (étatique et des ONG) quant au rôle des associations sénégalaises dans le développement s'exerce ainsi surtout vis-à-vis des associations villageoises. Elle s'exprime aussi dans la contribution au niveau du transfert des compétences de la diaspora hautement qualifiée et de la création d'entreprises, bien que ces aspects soient moins investis par la diaspora que les projets villageois.

Pour les questions d'intégration, ce sont surtout les associations de femmes, s'organisant en fonction du contexte d'accueil et non d'arrivée, et composées souvent de femmes sénégalaises, maliennes, mauritaniennes et maghrébines, qui sont reconnues dans ce domaine. Elles se sont positionnées dès les années 1980 en tant qu'actrices de l'insertion et de la citoyenneté dans les cités et les quartiers, en entrant d'emblée en relation avec les institutions locales. Les associations de femmes sont ainsi devenues, dans le domaine de l'intégration, les partenaires privilégiés des institutions publiques, qui les subventionnent tout en appuyant leur structuration. Leur action comprend des aspects qui caractérisent leur insertion familiale en France, qui est considérée pour diverses raisons en tant que problématique aux yeux des institutions de la société d'accueil (effets de concentration en raison des politiques de logement des années 1970-1980, échec scolaire et difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, perception d'une culture d'origine conçue comme problématique aux égards des critères d'intégration républicaine). Ainsi, les femmes sont actives comme on l'a vu dans la lutte contre les discriminations, l'animation culturelle dans les quartiers, les cours d'alphabétisation et de français, tout en investissant les colonies de vacances et les projets des jeunes dans le pays d'origine, afin de promouvoir le maintien des liens avec la culture et le pays d'origine. Les associations de jeunes présentes dans les quartiers et les cités se caractérisent par leur double ancrage ici et là-bas et par le caractère multidimensionnel de leurs actions. Les jeunes sont actifs à la fois dans la solidarité avec le Sénégal et dans l'insertion dans le pays d'accueil, tout en privilégiant dans nombre de cas l'action dans le contexte d'accueil pour répondre aux diverses problématiques auxquelles ils sont confrontés (médiation avec les institutions, prévention de la délinquance juvénile, promotion de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle). Les associations de jeunes sont impliquées aussi dans la valorisation de la culture d'origine et dans l'éducation au co-développement lors

de soirées culturelles. Dans un tel cadre, le co-développement est envisagé en tant qu'activité visant à lier les actions ici et là-bas, en favorisant à la fois l'intégration et le développement. Une telle vision se distingue de celle promue au niveau du gouvernement central, qui comprend essentiellement des activités de développement, sans contempler la dimension d'intégration, car le co-développement est conçu selon une visée de gestion des flux migratoires (et de fixation des populations sur place). A Paris, c'est au niveau local, aussi dans un cadre de coopération décentralisée (voir le Label Co-Développement Sud de la Ville de Paris, qui comprend un volet parisien d'intégration et un volet Sud de développement), que les deux espaces sont liés et que des activités d'intégration ici et développement là-bas sont articulées. C'est essentiellement dans un tel cas qu'existe la reconnaissance du double rôle des associations dans le co-développement et dans l'intégration.

Ce sont en particulier les associations de migrants, regroupées depuis 2002 sous le FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issue des migrations), qui ont contribué à rendre saillante auprès des autorités de la Ville de Paris la complémentarité entre le co-développement et l'intégration, et les notions de double espace de vie, d'intervention et d'interaction, en tant que fondements du concept du co-développement. Le FORIM, appuyé par le gouvernement français, a symbolisé une reconnaissance du rôle des associations de migrants dans la coopération internationale, alors qu'auparavant les ONG jouissaient d'une position de quasi-monopole au niveau des subventions étatiques (ce qui a entraîné aussi des relations de compétition, en raison de l'intervention de ce nouvel acteur). Un co-développement que le FORIM a tenu à réaffirmer en tant qu'opérant à la fois ici et là-bas (au travers de l'organisation de Caravanes sur l'intégration et le co-développement), visant à marquer une distance par rapport à la vision gouvernementale centrale liant le co-développement au retour et à la gestion des flux, et qui ne comprend pas une visée d'intégration, mais essentiellement de développement. Ainsi, est présente aussi à Paris une dynamique d'influence réciproque liant les dynamiques associatives et l'élaboration des politiques. La politique locale de co-développement a été élaborée grâce à l'implication des associations de migrants qui ont tenu à réaffirmer leur double rôle ici et là-bas. L'existence de cette politique favorise à son tour la double orientation d'autres associations de migrants. La politique de co-développement étatique s'est d'ailleurs appuyée sur des activités de développement déjà existantes au niveau des associations villageoises, tout en l'utilisant à ses propres fins pour favoriser les retours et gérer les flux migratoires. Il s'agit là d'une dimension qui échappe à l'associationnisme migrant et à la société civile française, qui n'ont pas été consultés à ce sujet malgré les fortes oppositions exercées vis-à-vis de cette politique.

En ce qui concerne l'impact de la politique du pays d'origine sur les dynamiques de la diaspora sénégalaise parisienne, il est lié comme l'a montré l'analyse aux organisations diasporiques nées pendant la dernière décennie à Paris, lorsque le rôle de la diaspora est devenu plus saillant dans le cadre de la politique sénégalaise. La première organisation est le Comité de Suivi des Sénégalais de l'Extérieur (CSSSE), qui est née par volonté étatique et la deuxième est l'Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE), créée dans le sillage d'un mouvement citoyen d'opposition. Le CSSSE fait partie du FORIM et représente la communauté sénégalaise auprès du gouvernement français, bien que le gouvernement sénégalais ait ensuite créé une autre entité dont les membres ont été désignés par le gouvernement (mais qui n'est pas reconnue par la diaspora en France). L'ASE, née en tant que mouvement de consultation politique citoyenne auprès de la diaspora en France pour influencer sur la politique sénégalaise, s'est ensuite constituée en tant qu'entité récoltant les revendications des Sénégalais concernant leur vie en France. Son objectif est actuellement celui d'exercer des pressions sur le gouvernement sénégalais pour revoir les accords de gestion concertée avec la France, ainsi que les conventions liant les deux pays, et ce pour améliorer la législation française aux égards de la diaspora sénégalaise. Ces entités diasporiques ont manifesté ainsi, tant en France qu'au Sénégal, une volonté de participation politique aux décisions qui la concernent et qui intéressent les liens entre les deux pays. L'ASE souligne actuellement les questions d'accès à la sécurité sociale, celles des familles en migration et du co-développement, donc des problématiques qui concernent autant la vie en France que le développement du Sénégal. Elles se caractérisent par le fait d'exprimer une forte demande de reconnaissance de la diaspora et de ces contributions vis-à-vis du gouvernement sénégalais et français.

### **Genève, liens de solidarité communautaire et engagement intellectuel pour le Sénégal**

Comme l'analyse de l'étude de cas concernant ce contexte l'a mis en évidence, un certain nombre de Sénégalais présents à Genève occupent des positions directives dans des ONG. Ces personnes sont bien insérées dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux concernés par les questions de migration et développement (ou d'intégration au niveau national), et ont joué un rôle actif dans le groupe de réflexion qui a émergé en 2008 à Genève, initié par la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe les ONG de développement genevoises. Les activités qui ont été mises en place à ce niveau (essentiellement des conférences et des débats) ont contribué à mettre en évidence, auprès des milieux concernés genevois (et en partie auprès de la population), la contribution de la migration au développement. Des actions de sensibilisation ont été menées pour favoriser la mise en place de collaborations entre les ONG et les migrants dans les projets de développement, qui sont à

Genève encore très peu présentes, sauf exceptions, surtout en comparaison avec les autres villes considérées. Ces réflexions ont reçu une nouvelle impulsion dans le cadre de la participation de la société civile suisse au FMMD, qui s'est tenu à Genève en 2011 sous la présidence de la Suisse, et ont donné lieu à de nouvelles initiatives visant à promouvoir le rôle des migrants dans le développement (le Prix Diaspora et Développement, des formations dédiées aux associations). Mais ces initiatives sont très récentes, et pour l'instant il n'y a pas encore de politique locale définie en matière de migration et développement, ni de relations structurées entre les ONG et associations de migrants concernant des projets de développement.

En effet, ce n'est que depuis 2010 que la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) est en charge d'un Programme Global Migration et Développement, qui comprend un volet qui vise spécifiquement à valoriser le rôle de la diaspora dans le développement. La caractéristique de cette politique par rapport à la France et à l'Italie est qu'elle ne compte pas privilégier, en tout cas pas dans un premier temps, une politique de co-développement, mais une politique globale d'appui à la mise en place de politiques dans les pays d'origine visant à mieux exploiter le potentiel de la diaspora. Des appuis spécifiques aux projets de migrants n'existent pas auprès des secteurs genevois (Canton et Ville) en charge de la solidarité internationale, qui privilégient les projets des ONG suisses, bien qu'en principe ils soient ouverts à ceux des associations de migrants s'il s'agit de projets particulièrement crédibles. Malgré l'absence d'une politique en la matière, le Collectif Artistes Plasticiens (CAP), une association fondée par un Sénégalais originaire de la région de Tambacounda, a su impliquer d'abord l'Ambassade Suisse à Dakar, et ensuite les secteurs de solidarité internationale de la Ville et du Canton de Genève (avec d'autres bailleurs étatiques et privés), dans une série d'actions d'échange artistique entre Tambacounda, Genève et Dakar (projets TGD). Ils ont visé surtout à favoriser la formation des jeunes de Tambacounda dans le domaine artistique, et à contribuer au développement de cette région au travers de projets sociaux, éducatifs, économiques et liés à l'environnement. Ces activités ont été rendues possibles grâce au capital social du président de l'association ici et là-bas, son action étant totalement indépendante des ONG. Il s'agit là du seul exemple qui existe à Genève d'engagement structuré dans une activité de développement subventionnée par les pouvoirs publics locaux. Cette initiative ne dépend donc pas de l'existence d'une politique genevoise en matière de migration et développement, mais s'insère dans une politique plus large de solidarité internationale.

Les autres associations présentes, l'Association des Sénégalais de Genève (ASG) et le Dahira Mouride de Genève, sont essentiellement concernées par le maintien des liens communautaires entre les membres. Le Dahira Mouride, comme c'est le cas dans les autres villes considérées, a comme propos de

vivifier les activités spirituelles et culturelles de la communauté au travers de rencontres hebdomadaires et de la célébration de fêtes religieuses traditionnelles. Ces activités revêtent une grande importance pour la plupart de Sénégalais à Genève, y compris les étudiants, en contribuant comme dans les autres villes à la stabilisation dans le lieu d'accueil et à garder un lien ombilical avec le Sénégal et ses traditions, favorisant de manière indirecte tant l'intégration que le transnationalisme. L'ASG aussi est concernée essentiellement par des activités communautaires. En plus de s'occuper de l'accueil des étudiants, elle organise des activités récréatives et culturelles dédiées à la diaspora, ainsi que des conférences d'experts de la diaspora visant à débattre de la situation économique, politique et sociale du Sénégal. Ces initiatives comportent généralement la présence de représentants consulaires, qui entretiennent des contacts structurés avec l'association. Ces conférences attestent l'engagement intellectuel transnational de la diaspora pour le Sénégal, pour son développement et pour sa situation politique et économique.

Au niveau de l'intégration, il n'y a pas de contact entre les deux associations communautaires et l'entité étatique cantonale en charge de l'intégration, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui dispose d'un fonds pour des projets associatifs initiés par les associations de migrants. Comme on l'a vu, le BIE a organisé de 2003 à 2006 des Assises de l'intégration, qui représentaient des occasions de rencontre, de participation et de reconnaissance des associations de migrants à Genève, mais le fait qu'elles aient été arrêtées implique qu'aucune tribune de concertation et de consultation comprenant la participation des associations de migrants n'existe en ce moment à Genève, ce qui rend le BIE moins visible aux associations peu insérées dans les réseaux. Les discussions et les initiatives récentes sur le lien entre migration et développement initiées par le Groupe migration et développement de la FGC semblent actuellement catalyser davantage l'attention des réseaux associatifs de migrants, parce qu'elles impliquent explicitement une reconnaissance de leur rôle autant dans le développement que dans l'intégration, tout en comportant une vision positive du migrant en tant qu'acteur du développement dans les deux espaces. Alors qu'aucune réflexion ni action structurée n'existe à Genève (ni en Suisse) autour du lien entre l'intégration et l'engagement dans le développement au niveau des secteurs étatiques en charge de l'intégration et de la coopération, le groupe migration et développement s'attache à affirmer le caractère indissociable de ce lien. Comme à Milan et à Paris, c'est la société civile qui porte en avant en premier l'articulation entre l'intégration ici et le développement là-bas, ainsi que le double rôle citoyen des migrants. Non seulement il promeut une vision positive de la migration et de la mobilité, mais se distancie des visées de retour et de gestion des flux migratoires qui peuvent être associées par les gouvernements centraux au domaine de la migration et du développement.

## Un rôle variable selon les contextes

Les études de cas ont mis en évidence des différences importantes selon les contextes. Au-delà des différences existantes entre les politiques d'intégration et de migration et développement propres à chaque contexte, les différences s'expriment en particulier au niveau du rôle attribué aux associations de la diaspora sénégalaise, en d'autres termes la reconnaissance de leur rôle, le soutien qu'elles reçoivent, ainsi que la consultation dont elles font l'objet au niveau des politiques. A Milan, les relations rapprochées qui se sont constituées entre les associations sénégalaises, les représentants étatiques et les ONG (ainsi que les syndicats), aussi en raison d'une politique initialement plus consultative, ont contribué à une plus grande reconnaissance des associations sénégalaises. Bien que des éléments problématiques soient aussi présents, notamment la tendance de la part des ONG à parrainer les associations sénégalaises plutôt qu'à les considérer en tant que partenaires égales, où elles figurent le plus souvent en tant que partenaires 'faibles' et les ONG 'forts', les associations sénégalaises sont soutenues, subventionnées par des appels à projets divers, surtout dans le cadre du co-développement, et reconnues dans leur double rôle ici et là-bas. A Paris, il existe certes une reconnaissance du rôle des associations villageoises pour le développement local du pays d'origine, mais l'insertion du co-développement dans le cadre de la gestion de flux migratoires (de la part du gouvernement) suscite des résistances tant auprès de la société civile française que d'acteurs associatifs migrants (y compris sénégalais). En ce sens, le co-développement apparaît comme une reconnaissance instrumentalisée aux yeux de plusieurs. Les collectivités locales ainsi que la Ville de Paris se différencient d'une telle tendance, en réaffirmant le rôle citoyen ici et là-bas des associations de migrants, et en adoptant une conception du co-développement comme impliquant à la fois l'intégration ici et le développement là-bas, comme c'est le cas à Milan, mais les tensions autour de cette politique demeurent très vives à Paris.

Les associations de femmes sont reconnues en tant qu'actrices de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, et dans une certaine mesure celles des jeunes, bien que les activités qui visent la promotion d'activités valorisant la culture d'origine coexistent parfois difficilement avec le concept d'intégration plus républicain et universaliste français, malgré une politique affichée de promotion de la diversité. A Genève, la diaspora sénégalaise est présente dans les réseaux la société civile (et parfois auprès de l'Etat) essentiellement au travers de membres individuels, qui participent aux débats récents dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de migration et développement, où ils sont consultés par la DDC. Mais le rôle attribué à la diaspora ainsi que sa reconnaissance effective ne sont pas encore clairement définis. Les deux associations communautaires sénégalaises agissent de manière plus indépendante et autonome, en exerçant une fonction intégratrice au travers

d'actions de promotion de la culture et des traditions sénégalaises, tout en gardant vivant le lien transnational avec le Sénégal. On ne peut donc pas parler d'une reconnaissance, d'une consultation et d'un soutien à la diaspora sénégalaise dans le cas genevois. Le renouvellement fréquent des membres de cette diaspora ainsi que sa taille réduite expliquent en partie ces dynamiques, car les membres associatifs installés, faisant partie d'ONG, sont plus insérés dans les réseaux. Cependant, une politique de reconnaissance de la diaspora au niveau général ne fait que débiter en Suisse et à Genève.

Parmi les éléments de convergence, notons la prédisposition des associations de femmes à s'engager plutôt dans des activités concernant l'intégration au sens large, en raison des problématiques familiales et d'insertion auxquelles elles se confrontent. Elles manifestent aussi un engagement par rapport au contexte d'origine, favorisé par l'existence d'appels à projets dans le domaine du co-développement, ou encore, surtout en France, par l'engagement dans des activités de colonies de vacances pour les jeunes, visant au maintien des liens avec le pays d'origine, en particulier pour assurer la relève au niveau de l'engagement des jeunes dans le développement des villages d'origine. Le rôle essentiel des associations religieuses (les Dahiras) dans les trois villes est également une constante, bien que les relations avec les autorités locales et les représentants d'autres religions soient plus importantes à Milan et à Paris qu'à Genève, en raison d'une présence plus massive et ancienne de la diaspora. Les engagements intellectuels et politiques envers le pays d'origine traversent également la diaspora sénégalaise des trois villes et attestent d'une volonté de participation politique aux décisions qui concernent autant la vie de la diaspora dans le pays d'accueil que le développement du pays d'origine. Les dynamiques observées auprès de l'ASE, qui entend représenter la diaspora sénégalaise en France, et notamment sa volonté d'influer sur les conventions qui lient le Sénégal à la France, se retrouvent aussi à Milan au travers de la FASNI. Cette fédération a aussi l'intention de représenter une entité qui puisse contribuer à ce que les accords entre le Sénégal et l'Italie soient plus favorables à la diaspora sénégalaise qui vit dans ce pays. Il s'agit là d'un rôle qui va au-delà de la simple contribution économique et sociale de la diaspora au développement. Elle ambitionne de devenir un partenaire dans le décisions politiques qui concernent autant la vie dans le pays d'accueil que la politique sénégalaise, pour que celle-ci soit plus apte à agir en faveur du développement. Au niveau des gouvernements des pays d'origine et d'accueil le rôle consultatif et politique de la diaspora ne semble pas avoir donné lieu à la même attention que son rôle économique. Cependant, il s'agit là d'une volonté qui se dessine tout particulièrement au sein de la diaspora sénégalaise dans les divers pays d'accueil, notamment en raison de l'imbrication entre aspects politiques (démocratie, bonne gouvernance) et aspects liés au développement. Les dynamiques observées auprès des associations montrent ainsi les

interconnexions existantes entre les engagements associatifs, citoyens et politiques qui lient les deux espaces, et qui sont caractéristiques du transnationalisme sénégalais.

### **Le rôle des associations sénégalaises et les liens entre l'intégration et le transnationalisme**

Pour conclure, mentionnons quelques résultats de l'analyse quantitative du questionnaire administré aux membres associatifs (pour les résultats détaillés, cf. Annexe 1), en particulier ceux qui concernent les conséquences de l'importance accordée par les entités étatiques et les ONG dans les trois contextes urbains aux associations sénégalaises, ainsi que les liens entre l'intégration et le transnationalisme. En confirmant les observations faites au niveau des études de cas, à Milan les membres associatifs considèrent que les associations sénégalaises sont davantage soutenues et consultées au niveau des activités d'intégration et de développement comparativement à Paris et à Genève. Au niveau de la reconnaissance de leur rôle, elle est élevée autant à Milan qu'à Paris (qui ne diffèrent pas entre elles), alors qu'à Genève la reconnaissance, le soutien et la consultation obtiennent les moyennes les moins élevées comparativement aux autres villes.

Reportons également les résultats d'analyses de corrélations, qui montrent que plus les répondants estiment que les associations sont reconnues, consultées et soutenues, plus leur motivation à s'engager dans l'association est importante (en particulier pour améliorer les politiques de migration, d'intégration et de coopération au développement). Ainsi, l'importance attribuée au rôle de l'associationnisme sénégalais est liée à des motivations visant un engagement citoyen dans le contexte d'accueil. De même, l'importance attribuée à l'associationnisme sénégalais a un lien positif avec le sentiment d'intégration et avec l'identification aux ressortissants du pays d'accueil. Ces résultats sont cruciaux, car ils montrent les articulations existantes entre l'importance du rôle attribué à l'associationnisme, dans ce cas sénégalais, et deux dimensions de l'intégration (perception d'être intégré et identification aux ressortissants du pays d'accueil), ainsi que la motivation à s'engager dans des pratiques citoyennes visant l'amélioration des politiques qui concernent la migration au sens large.

Des dynamiques plus générales, qui traversent cette fois les trois villes, ont été observées au niveau des liens entre l'intégration et le transnationalisme (grâce à des analyses de corrélation). Au niveau des activités associatives, l'on constate que plus les membres associatifs ont accordé d'importance aux activités d'intégration, plus ils ont attaché de l'importance aux activités de développement du pays d'origine, ce qui montre la compatibilité entre la double orientation ici et là-bas. Par ailleurs, autant les activités d'intégration que celles de développement sont considérées comme essentielles. Mentionnons encore

qu'au niveau individuel, plus l'on estime être bien intégré dans le pays d'accueil, plus l'on a l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal. Le sentiment d'intégration est aussi lié au fait de concevoir l'intégration et le maintien des liens avec le Sénégal en tant que compatibles. De même, plus l'on a l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal, plus l'on pense que l'intégration et le maintien des liens avec le pays d'origine sont compatibles.

Ces dynamiques montrent clairement un lien positif entre l'intégration et le transnationalisme au sein de la diaspora associative interrogée dans les trois villes, tant au niveau des activités associatives considérées comme importantes qu'au niveau des perceptions individuelles. Il s'agit là d'une confirmation que le transnationalisme sénégalais s'exprime tout particulièrement en tant que lien entre les espaces d'accueil et d'origine, et manifeste le désir d'une double présence ici et là-bas.

## CONCLUSIONS

L'attention récente qui a émergé dans les dialogues internationaux au sujet du rôle de la diaspora, un terme qui s'est réactualisé à l'échelle mondiale avec l'émergence du courant transnationaliste – et qui caractérise désormais tout groupe national (et ses descendants) qui s'est dispersé suite aux phénomènes migratoires et qui manifeste des pratiques socioculturelles, politiques, économiques et d'expertise entre les espaces d'accueil et d'origine – est liée à la prise en compte des bienfaits qu'elle peut apporter à son pays d'origine (Vertovec, 2006). En ce sens, plusieurs rapports, conférences, consultations, dialogues internationaux et recommandations ont surgi depuis au moins une décennie au sujet de la relation positive existant entre la diaspora et le développement, notamment en matière de développement socioéconomique, de transfert d'expertise et de réduction de la pauvreté. Ces dialogues concernent des thématiques diverses telles que la réduction des coûts liés aux transferts de fonds, l'utilisation 'productive' de ces transferts, l'appui à la création d'entreprises, la bancarisation, le transfert de compétence et la 'circulation des cerveaux' (de Haas, 2006b). Dans un tel cadre, une attention particulière est manifestée envers les associations de la diaspora, en tant que lieux collectifs exprimant un engagement dans des projets et des initiatives de diverses formes en faveur du développement du pays d'origine. Comme souligné dans la partie introductive, les dialogues internationaux, les organisations internationales, les ONG, ainsi que l'approche globale de l'UE en matière de migrations, soulignent désormais les avantages d'une démarche centrée sur la diaspora, la mobilité et le soutien aux associations en vue de favoriser leur implication dans le développement. En ce sens, l'intégration dans le contexte d'accueil est de plus en plus envisagée en tant que favorable à l'engagement dans le développement, d'où l'importance de promouvoir l'intégration tout en favorisant le maintien des liens avec le pays d'origine. Selon cette vision, le double rôle des associations de la diaspora autant dans l'intégration que dans le développement est considéré comme bénéfique, et il s'agit en ce sens de l'appuyer et de le reconnaître. Il apparaît également essentiel de favoriser la participation des associations à l'élaboration des politiques en matière d'intégration et de migration/développement (ou co-développement), pour qu'elles soient davantage en syntonie avec leurs pratiques et leurs besoins, ainsi qu'avec leurs critères.

Dans le cadre d'un tel discours global, cette recherche, qui s'est focalisée sur le rôle de l'associationnisme sénégalais dans les villes de Milan, Paris et Genève, a montré les avantages qui découlent de la reconnaissance effective du double rôle des associations, du soutien qu'elles reçoivent, de l'implication dont elles font

l'objet au niveau des consultations dans l'élaboration des politiques, qui s'expriment cependant de manière différentielle selon les contextes d'accueil. De même, les articulations qui ont été apportées au plan local au niveau des pratiques qui visent à la fois l'intégration ici et le développement là-bas, sont à l'œuvre de manière variable dans les contextes urbains considérés. Là où elles sont mises en place, elles contribuent à lier les espaces d'accueil et d'origine en concevant l'intégration et le développement comme des pratiques se renforçant mutuellement, tout en participant à la reconnaissance et à la valorisation du double rôle des associations, et de leur double présence ici et là-bas. Malgré l'existence de ces pratiques prometteuses qui articulent les deux espaces, et qui s'expriment comme on l'a vu essentiellement au niveau local, il s'agit de constater que des visées encore différentes et peu articulées subsistent au niveau des secteurs étatiques centraux en charge de la coopération au développement et de l'intégration, et ce dans tous les pays considérés. Les secteurs de la coopération demeurent encore principalement concernés par les impacts au niveau du développement des contextes d'origine, dans une visée plus ou moins indirecte selon les cas de contribuer à contenir les migrations (si ce n'est à favoriser les retours). Les secteurs de l'intégration sont davantage intéressés par les questions de 'cohésion de la collectivité' ou de promotion de l'égalité des chances. Il n'existe donc pas encore une dynamique plus large qui atteste de l'émergence aussi au niveau du gouvernement central d'une vision coordonnée de l'intégration et des questions de migration et développement (ou de co-développement).

C'est aussi que les directions récentes prises à travers toute l'Europe par les politiques d'intégration, où l'« échec d'intégration » a émergé il y a quelques années en tant que discours public, comportent essentiellement une vision « exigeante » de l'intégration. Comme l'observe Vertovec (2006), ce discours semble avoir découlé d'indicateurs socio-économiques au niveau européen qui montrent des faibles niveaux de réussite scolaire, des taux de chômage élevé, de ségrégation résidentielle et de faible mobilité socio-économique auprès de certaines communautés migrantes. Cet « échec de l'intégration » serait dû selon cette vision à des dynamiques communautaristes et à l'orientation vers le pays d'origine, aussi au niveau culturel, perçues comme susceptibles de contrecarrer l'intégration dans le contexte d'accueil. En réponse à ces problèmes (ou à ces risques), ont émergé en Europe des politiques d'intégration visant à promouvoir la connaissance de la langue et la promotion des valeurs nationales (au moyen de cours et d'exams), ainsi que l'intégration « obligatoire » des migrants. Si les défenseurs de ces politiques les conçoivent comme essentielles pour assurer la cohésion sociale ainsi qu'une meilleure insertion sociale et professionnelle, pour ses détracteurs il s'agit de politiques « néo-assimilationnistes » qui vont à l'encontre de la valorisation et du respect de la diversité. Dans tous les cas, ces politiques semblent être fondées sur l'opinion selon laquelle l'identité et les

pratiques transnationales de la diaspora peuvent constituer une entrave à l'intégration et à la cohésion sociale. Dès lors, de la part des secteurs étatiques en charge de l'intégration, peuvent subsister des doutes face aux pratiques transnationales de la diaspora, qui ne facilitent pas l'articulation entre les politiques d'intégration et de co-développement (ou de migration et développement), et donc la prise en compte de la double visée à la fois d'intégration ici et de développement là-bas.

Or il s'agit de constater, comme l'ont montré les résultats de cette étude focalisée sur la diaspora sénégalaise, particulièrement caractérisée par le transnationalisme, que l'attachement au pays d'origine et le sentiment d'intégration, au lieu d'être incompatibles, sont tout à fait liés. De même, la haute importance attribuée à des activités associatives d'intégration et de développement, et le lien qui les unissent, montrent la compatibilité de l'intégration et du transnationalisme aussi au niveau des orientations associatives. Le lien indissociable et l'impact mutuel des activités d'intégration ici et de développement là-bas est d'ailleurs l'une des revendications majeures des réseaux de migrants et de la société civile considérés dans cette étude, qui affirment par là le double rôle citoyen des migrants autant dans le pays d'accueil que d'origine. Une meilleure prise en compte de ce lien au niveau de politiques locales et nationales d'intégration et de migration/développement (ou co-développement) s'avère donc essentielle, ainsi qu'un décloisonnement entre pratiques et politiques (cf. aussi Mazzucato, 2005). Il y a en effet encore un décalage entre la réalité des pratiques transnationales de la diaspora (et de ses orientations associatives) et la vision politique qui est à l'œuvre au niveau étatique, et qui s'exprime surtout au niveau de la conception de l'intégration. Celle-ci renvoie toujours à la vision statique et nationale de la migration et des migrants, et n'a pas encore adopté la perspective transnationale propre aux dynamiques diasporiques actuelles (Morokvasic, 2009). En ce sens, un renforcement des processus participatifs de la diaspora au niveau de l'élaboration des politiques d'intégration s'avère nécessaire pour que les pratiques transnationales et les doubles allégeances soient prises en compte et valorisées dans le cadre de ces politiques. Cela paraît d'autant plus important que l'on envisage actuellement dans les discours exprimés au niveau national et européen de favoriser une élaboration consultative de ces politiques. Il s'agit dès lors de concrétiser véritablement les intentions exprimées au niveau des discours en intégrant les conceptions, les critères et les réalités de la diaspora et de ses associations.

Les politiques mises en évidence au niveau local, et qui visent à articuler les pratiques d'intégration et de migration/développement (ou co-développement), sont d'ailleurs issues de processus consultatifs entre entités de la société civile, associations de migrants et acteurs étatiques. Ces derniers ont été sensibilisés à ces questions et ont appliqué des logiques articulant les espaces d'accueil et

d'origine dans leurs programmes locaux. Ces dynamiques montrent l'importance de favoriser les réseaux, les partenariats et les contacts entre les diverses entités impliquées, associations de migrants/diasporas, acteurs étatiques et de la société civile, afin de stimuler les échanges, les expériences et la prise en compte des points de vue respectifs. Cela ne doit pas forcément se faire par la mise sur pied de tribunes pour les migrants ou d'organismes de consultation créés ad hoc, qui peuvent présenter le risque d'être conçues comme des structures alibi en vue de cautionner les politiques mises en place (surtout si elles sont créées par volonté étatique), comporter des problèmes de représentativité ou générer des dynamiques de pouvoir. Il s'agit plutôt (ou aussi) de promouvoir une mise en réseau effective et une multiplication d'occasions de contact favorisant l'interconnaissance, le travail et les projets communs, ainsi que l'échange de points de vue. Les autorités en charge des politiques peuvent aussi s'appuyer sur des réseaux associatifs déjà existants et qui se sont créés spontanément, qui jouissent déjà d'une crédibilité auprès des autres associations et qui peuvent devenir des interlocuteurs privilégiés des autorités.

A la lumière des études de cas analysées dans cette recherche, ce qui compte semble être surtout la prise en compte effective des propositions des réseaux associatifs de migrants et de la société civile, attestant par là une volonté d'impliquer réellement ces entités dans l'élaboration des politiques. Il s'agit cependant d'assurer une véritable participation de la diaspora aux décisions et à la mise en œuvre des activités, en évitant des situations de parrainage et de paternalisme qui peuvent parfois découler des pratiques trop prolongées de soutien aux associations (formations, renforcement de capacités, collaborations forcées avec les ONG). Sans une relation de partenariat véritablement égalitaire et la reconnaissance des rôles des uns et des autres, l'on risque d'enfermer les associations dans des situations d'infériorisation, ou alors dans des partenariats instrumentaux. L'émergence d'une possible compétition entre ONG et associations de la diaspora, dans un contexte de raréfaction des ressources dédiées à la coopération internationale et d'émergence du rôle de la diaspora dans un contexte auparavant monopolisé par les ONG, doit aussi être prise en compte et exprimée, tout en tâchant de la dépasser par une claire attribution des rôles à chacun. L'insertion de membres individuels de la diaspora dans des projets de développement portés par des ONG peut aussi être favorisée, bien qu'il s'agisse de s'assurer que ces collaborations soient véritablement recherchées par les uns et les autres.

L'analyse des pratiques associatives sénégalaises a mis en évidence que le facteur essentiel de la réussite des projets de développement est lié à la mobilité et à la mise en relation entre les espaces d'accueil et d'origine (et ses acteurs), que cela soit au niveau de projets de développement, de création d'entreprises aussi transnationales, ou de circulation de compétences. En ce sens, la réussite des projets s'éloigne d'une visée de conditionnalité à un retour définitif, même

si celui-ci peut être volontaire, car la mise en réseau entre les espaces, les personnes, les biens et les services apparaît indispensable. Ceci implique que les programmes qui visent le retour ou qui sont conditionnés à un retour définitif ne devraient pas faire partie de la logique du co-développement, ou du lien entre la migration et le développement, mais être dissociés de cette politique, qui ne doit pas concerner les mêmes publics, aussi pour éviter les méfiances et les instrumentalisation. Comme l'avance de Haas (2006b), les instances gouvernementales ou les organismes de développement ne doivent pas nourrir des intentions doubles, c'est-à-dire des politiques qui visent à favoriser les retours ou à endiguer les migrations par l'entremise du développement, qui non seulement s'avèrent irréalistes, mais peuvent susciter la méfiance des organisations de la diaspora et entraver les collaborations. La mobilité, ou plus en général le droit à la mobilité (Pécoud et de Guchteneire, 2007), semble être la condition essentielle à toute politique qui envisage la contribution positive de la migration au développement. Viser à contenir la mobilité par le développement non seulement s'avère illusoire dans un monde de plus en plus interconnecté – où la mobilité ne se réduit pas à une fuite de la pauvreté car elle atteste aussi un désir généralisé de pouvoir circuler entre les espaces – mais apparaît également être une visée paradoxale lorsque l'on admet que la mobilité représente un facteur favorable au développement. Pour promouvoir l'implication dans les activités de développement de la part de la diaspora et ses associations, à cette logique de la mobilité, doit ainsi s'accompagner – comme l'avance également le réseau EUNOMAD – une politique d'intégration qui encourage des conditions véritablement favorables à l'insertion socioprofessionnelle (appui à l'entrepreneuriat, lutte contre les discriminations à l'embauche et le *brain waist*), l'exercice d'une véritable citoyenneté, l'accès aux services, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale. Ces facteurs sont considérés comme un préalable incontournable à l'engagement dans le développement, qui à son tour se révèle avoir un effet positif sur l'intégration.

En ce sens, il apparaît particulièrement important de participer à diffuser au niveau des médias et de la société en général des représentations qui reflètent l'importance effective de la migration pour le développement, ainsi que le rôle central des organisations de migrants/diasporas autant dans l'intégration que dans le développement. L'image de la migration dans les médias demeure souvent encore trop ambivalente. Une place très mineure est accordée dans un tel cadre à la relation positive entre la migration et le développement sous ses différentes formes. A quelques exceptions près<sup>159</sup>, la relation entre la migration

---

<sup>159</sup> C'est le cas d'un article paru dans 'The Economist' le 19 novembre 2011, *The magic of diasporas. Immigrant networks are a rare bright spark in the world economy. Rich countries should welcome them.* William Gois, Président des Journées de la société civile du FMMD (Genève, 29-30 novembre), a d'ailleurs tenu à signaler lors de l'ouverture de la session la parution de cet article de presse, qui considère la dimension positive des diasporas. Notons aussi l'article publié par la DDC,

et le développement est ainsi la grande absente du traitement médiatique des migrations, et donc au sein de l'opinion publique, malgré la vivacité des débats nationaux et internationaux qui existent dans les milieux spécialisés (cf. Lacroix, 2009). Il apparaît donc essentiel de favoriser une médiatisation différente de la migration et de la mobilité, qui puisse faire connaître aussi ses aspects positifs et ses contributions dans les espaces d'accueil et d'origine.

Ceci étant posé, il s'agit de noter que le discours actuel en vigueur auprès des milieux spécialisés en matière de migration et développement, caractérisé par un « enthousiasme » concernant l'effet positif de la migration, de la diaspora et de ses associations pour le développement du pays d'origine, ne doit pas amener à sous-estimer les responsabilités des Etats d'origine au niveau de la création des conditions structurelles favorables au développement et de la mise en place d'infrastructures adéquates. Une attention focalisée exclusivement sur le rôle de la diaspora présente le risque de favoriser l'émergence d'une logique néolibérale qui relègue au deuxième plan les devoirs et les tâches étatiques, où la diaspora est appelée à se substituer de plus en plus à des devoirs qui reviennent en réalité à l'Etat (Kapur, 2003, Maggi et al. 2008). De même, les discours actuels qui visent à canaliser les transferts de fonds individuels ou collectifs en faveur d'investissements davantage productifs paraissent en décalage avec la réalité aussi longtemps que n'existent pas les conditions générales favorables aux investissements dans le pays d'origine. Le fait que la plupart des transferts de fonds soient voués à la consommation, aux frais de santé et de scolarité des membres de la famille restés au pays dépend des problèmes structurels existants dans les pays d'origine, et non pas d'une volonté de la diaspora ou des populations (de Haas, 2012). Vouloir inverser cette tendance pour favoriser les investissements productifs sous-entend des changements structurels et des réformes publiques qui relèvent de questions de bonne gouvernance et qui ne sont pas indépendants des relations inégalitaires encore existantes entre le Nord et le Sud. En effet, les accords commerciaux au niveau international et bilatéral, souvent défavorables aux pays en voie de développement, ainsi que les politiques d'ajustement structurel initiées par les bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale), ont considérablement laminé le rôle de l'Etat en tant qu'architecte social (Diop et Faye, 2002). Dès lors, il apparaît essentiel de favoriser des accords internationaux qui soient véritablement cohérents avec un développement durable des pays d'origine, et qui attestent de l'émergence de partenariats qui considèrent réellement les bénéfices des uns et des autres. Bien que l'apport de la migration au développement soit réelle et qu'il soit dès lors important de contribuer à mieux canaliser et appuyer les efforts mis en place par la diaspora, ceux-ci ne sont pas en mesure de modifier

---

*Reconnaître et exploiter le potentiel positif de la migration.* Lorenza Rossi et Giorgio Bianchi von Albertini, DDC. Le Temps, 17. 06. 2010.



durablement les problèmes structurels, qui demandent des efforts conjoints des la part des Etats d'accueil et d'origine à tous les niveaux, et à tous les secteurs politiques nationaux et internationaux.

C'est dans un tel contexte qui présente encore des entraves à la mise en place des conditions structurelles favorables à un développement durable que la diaspora sénégalaise ambitionne de jouer un rôle aussi politique et non seulement économique dans le pays d'origine. Les organisations et les membres de la diaspora rencontrés dans cette étude agissent de diverses manières pour rappeler les engagements étatiques pris en termes de développement du pays d'origine, ainsi que pour favoriser une meilleure gouvernance au niveau central et local. Ils peuvent exercer des pressions et avancer des revendications pour que le gouvernement du pays d'origine facilite et collabore davantage à ses initiatives de co-développement, favorise les investissements productifs par des allègements fiscaux, l'accès au crédit et la facilitation bureaucratique. Ils agissent pour que les politiques mises en œuvre dans les divers secteurs (dont celui agricole, qui focalise de plus en plus l'attention de la diaspora), soient plus favorables au développement, ainsi qu'aux investissements individuels et collectifs.

Les dynamiques de développement et les questions politiques sont souvent imbriquées, et la tendance générale observée auprès de la diaspora associative sénégalaise est donc celle de vouloir jouer un rôle plus incisif au niveau politique aussi pour favoriser le développement. Ce rôle politique, qui s'exerce par des pratiques citoyennes et non pas (seulement) au travers de partis politiques, semble être moins reconnu comparativement à son rôle économique, social ou à son expertise, et ceci autant par les gouvernements des pays d'origine et d'accueil que par la recherche dans le domaine de la migration et du développement. Il s'agit cependant là de tendances qui se dessinent de manière de plus en plus nette et qui représentent des nouvelles pistes de recherches à explorer, visant à étudier de plus près les imbrications entre les rôles économiques, sociaux et politiques joués par la diaspora et ses organisations, et leur impact au niveau d'un développement durable des contextes d'origine. C'est dans le cadre d'un domaine d'investissement capable de générer des ressources et de l'emploi et qui focalise actuellement l'attention de la diaspora sénégalaise, notamment celui de l'agriculture et du développement rural, qu'il s'agira d'analyser l'impact de telles interconnexions dans le prolongement de cette recherche.

## RECOMMANDATIONS

- Favoriser une véritable implication des associations de migrants/diasporas dans l'élaboration des politiques d'intégration et de migration/développement, ainsi que dans la définition des critères et des actions.
- Appuyer et soutenir les activités et les projets spontanés des associations de migrants/diasporas, autant dans le domaine de l'intégration que du développement, en évitant d'établir des critères trop stricts afin de favoriser l'innovation et la créativité sociale.
- Reconnaître le rôle des associations de migrants/diasporas dans l'intégration et dans le développement, tout en évitant les relations de parrainage (prolongé) de la part des ONG, les collaborations instrumentales et l'émergence de logiques de compétition entre ONG et associations de migrants/diasporas par une claire définition des rôles et des apports des uns et des autres.
- Prendre en compte les bénéfices qui découlent de l'importance du rôle attribué aux associations de migrants/diasporas (consultation, soutien et reconnaissance), en termes de sentiment d'intégration et de la motivation à s'engager dans des activités citoyennes dans le lieu d'accueil.
- Promouvoir l'intégration (aussi) au travers d'actions qui visent l'insertion professionnelle (lutte contre les discriminations à l'embauche et le *brain waist*, soutien à l'entreprenariat, formations), l'inclusion sociale et la valorisation de la diversité.
- Favoriser l'émergence de lieux d'échange, de consultation et de réflexion commune entre acteurs étatiques, ONG et associations, pour favoriser d'interconnaissance, l'établissement de relations de confiance, et la prise en compte effective des points de vue des uns et des autres dans la mise en place des actions d'intégration et de développement.
- Envisager l'intégration et les pratiques transnationales non seulement en tant que compatibles, mais comme indissociables et s'enrichissant mutuellement.

- Développer des pratiques et des projets impliquant à la fois l'intégration ici et le développement là-bas, décloisonner les secteurs d'intégration et de coopération au développement au niveau local et national.
- Favoriser les collaborations interdépartementales pour laisser émerger des nouveaux cadres théoriques et pratiques considérant l'impact dans les espaces d'accueil et d'origine.
- Dissocier les politiques de gestion des flux migratoires des politiques de co-développement ou de migration et développement pour éviter les instrumentalisation et les relations ambivalentes.
- Envisager la mobilité et la circulation entre les espaces en tant que facteurs essentiels au développement et à la réussite des projets de développement.
- Davantage diffuser la relation entre la migration et le développement auprès des médias et de l'opinion publique, ainsi que des représentations positives de la diaspora et de ses associations, en soulignant leur rôle d'acteurs de l'intégration et du développement.
- Valoriser le rôle de la diaspora et de ses associations dans le développement sans induire une déresponsabilisation des Etats d'origine dans la création des conditions structurelles favorables au développement, et sans sous-estimer l'impact des politiques d'ajustement structurel et des accords commerciaux internationaux entre le Nord et le Sud sur le développement durable des pays d'origine.
- Reconnaître et valoriser le rôle de la diaspora et de ses organisations dans les décisions politiques qui les concernent, et ce autant dans le pays d'origine que dans le cadre des conventions et des accords avec les pays de destination, qui ont un impact direct sur les conditions de vie dans le contexte d'accueil.

## BIBLIOGRAPHIE

- Al-Ali, N., Koser, K. (Eds.) (2002). *New Approaches to Migration? Transnational Communities and the Transformation of Home*. London ; New York : Routledge.
- Alba, R., Nee, V. (1997). Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration. *International Migration Review*, 31 ; pp. 826-874.
- Alba, R. (1985). *Italians Americans: Into the twilight of ethnicity*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Amelina, A., Faist, T. (2008). Turkish migrant associations in Germany: Between integration pressure and transnational linkage. *European Review of International Migrations*, 24, 2.
- Amorantis, S., Manço, A. (2010). *Migration et développement en Europe : politiques, pratiques et acteurs*. Bruxelles : Eunomad, IRFAM.
- Audran, G. (2008). Gestion des flux migratoires : réflexions sur la politique française de co-développement. In Efiouy-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.), *Migration et développement : un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, vol. 27, n° 2. Genève: IHEID.
- Banks, M. (1996). *Ethnicity; Anthropological constructions*. London ; New York: Routledge.
- Banks, M. (2001). *Visual Methods in Social Research*. London : Sage.
- Basch L., Glick Schiller N. and Szanton-Blanc C. (1992). Transnationalism : A new analytic framework for understanding migration. In N. Glick Schiller, L. Basch and C. Szanton Blanc, (Eds.), *Towards a transnational perspective on migration: race, class, ethnicity and nationalism reconsidered*. New York: New York Academy of Science.
- Bergman, M. (Ed.) (2008). *Advances in mixed methods research : Theories and applications*. Los Angeles : Sage.
- Berry, J.W (1997). Immigration, acculturation and adaptation. *Applied Psychology*, 46, 1 ; pp. 5-34.
- Bloemraad, I. (2005). The limits of Tocqueville: How government facilitates organisational capacity in newcomer communities. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(5) ; pp. 865-87.
- Bolzmann, C. (2002). La politique migratoire suisse. Entre contrôle et intégration. *Ecarts d'identités*, n° 99 ; pp. 65-71.
- Bolzmann, C. et Guissé, I. (2010). Migrations et développement en Suisse : une perspective sociohistorique. In Amorantis, S., Manço, A. (Eds.). *Migration et développement en Europe : politiques, pratiques et acteurs*. Bruxelles : Eunomad, IRFAM.

- Bonetti, P. (2011). I Consigli territoriali per l'immigrazione operanti nelle provincie della regione Lombardia. In *Decimo rapporto degli immigrati in Lombardia. Anno 2010*. Milano : Fondazione Ismu.
- Borjas, G. J. (1987). Self-section and the Earnings of immigrants. *American Economic Review*, 77 ; pp. 531-53.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales* ; pp. 2-3.
- Bülent, K., Schönenberger, S. et Efionayi-Mäder, D. (2011). *Agir en faveur de l'intégration des migrants en Suisse romande*. Neuchâtel : Etude SFM 58.
- Caponio, T. (2006) *Città italiane e immigrazione. Discorso pubblico e politiche a Milano, Bologna e Napoli*. Bologna : Il Mulino.
- Caponio, T. (2009). Le politiche per gli immigrati. In Irene Ponzio (Ed.), *Conoscere l'immigrazione*. Roma : Carrocci editore.
- Caponio, T. and Bokert, M. (Eds.) (2010). *The Local Dimension of Migration Policymaking*. Manchester: Manchester University Press.
- Carrère, V. (2007). Quelles politiques pour quelle intégration ? *Plein droit*, n° 72 ; pp. 4-7.
- Castagnone, E., Ciafaloni, F., Donini, E., Guasco, D. & Lanzardo, L. (2007). *Vai e vieni. Esperienze migratorie e di lavoro di Senegalesi tra Louga e Torino*. Milano : Franco Angeli.
- Caselli, M. (2011a). Le associazioni di immigrati. In *Fondazione Ismu. Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010*. Milano : Franco Angeli.
- Caselli, M. (2011b). Introduzione. In Marco Caselli e Francesco Grandi (Eds.), *Volti e percorsi delle associazioni d'immigrati in Lombardia. Rapporto 2010*. Milano : Fondazione Ismu.
- Castles, S. (2008). *Development and migration – Migration and development: What come first?* Social Science Research Council Conference. Migration and Development: Future Directions for Research and Policy. New York: 28 February – 1 March 2008.
- Cattacin, S. (1996). Il federalismo integrativo. Qualche considerazione sulle modalità d'integrazione degli immigrati in Svizzera. In V. Cesari Lusso, S. Cattacin, C. Alleman-Ghionda (Eds.), *I come ... identità, integrazione e interculturalità*. Federazione Colonie Libere Italiane in Svizzera.
- Cattacin, S. (2006). Why not “ghettos”? The governance of migration in the splintering city. *Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration, Migration and Ethnic Relations*. Malmö: Malmö University, IMER.
- Cattacin, S. (2007). *Migration et association*. Genève et Neuchâtel: Département de sociologie/SFM.
- Ceschi, S. (2001). Trasmigranti con radici. Le ideologie della migrazione senegalese e la gestione collettiva del contatto interculturale in terra straniera. *La Ricerca Folklorica*, 44 ; pp. 53-63.
- Ceschi, S. Giangaspero, G. (2010). *Capacity building per associazioni di immigrati. Il percorso di ricerca e formazione del Progetto « Migranti per lo sviluppo »*. Laboratorio Migrazioni e Sviluppo/CeSPI.
- Ceschi, S., Stocchero, A. (2006). *Iniziative di partenariato per il co-sviluppo. Progetto MIDA Ghana-Senegal*. Roma : CeSPI.
- CMMI (2005). *Les migrations internationales dans un monde interconnecté. Nouvelles perspectives d'action*. Rapport de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales.
- Coleman, J. S. (1988). Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 94 ; pp. 95-120.
- Cordero-Guzman, H.R. (2005). Community-based organisations and migration in New York City. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31, 5 ; pp. 889-909.
- Costa-Lascoux J. (1989). *De l'immigré au citoyen*. Paris : La Documentation française.
- Costa-Lascoux, J. (2006). L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités. *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2, pp. 105-126.
- Courtin, C. (2007). Le codéveloppement : un alibi pour des politiques migratoires restrictives. *Revue internationale et stratégique*, n° 68 ; pp. 43-47.
- Dahinden, J. et Moret, J. (2008). Les pratiques transnationales des associations de migrants serbes et kosovars en Suisse. In Efonayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, Vol. 27, n° 2. Genève: IHEID.
- Daum, C. (1998). *Les associations de Maliens en France*. Paris : Karthala.
- Daum, C. (2008). Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse. *La revue internationale et stratégique*, n°68 ; pp. 49-59.
- Davi, L. (2011). Associazione socio-culturale Sunugal. In M. Caselli e F. Grandi (Eds.), *Volti e percorsi delle associazioni d'immigrati in Lombardia. Rapporto 2010*. Milano : Fondazione Ismu.
- De Matos, C. et Efonayi-Mäder, D. (2007). *Origine, définition et approches de la notion de partenariats de migration en Suisse*. Université de Neuchâtel : SFM.
- Denzin, N.K., Lincoln, Y.S. (Eds.) (1994). *Handbook of Qualitative Research*. Thousand Oaks : Sage.
- Dayton-Johnson, J., Katseli, L.T., Maniatis, G., Münz, R. & Papademetriou, D. (2007). *Gaining form Migration. Toward a New Mobility System*. Development Centre of the Organisation for Economic Co-Operation and Development (OECD).
- De Haas, H. (2006a). *Engaging diasporas: How governments and development agencies can support diasporas' involvement in development of origin countries. A study for Oxfam Novib*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.

- De Haas, H. (2006b). Migration et développement : des solutions stratégiques pour accroître la participation de la diaspora. In *Bulletin Mondial Metropolis, Septembre 2006, Vol. 6*.
- De Haas, H. (2012). The migration and development pendulum : A critical view on research and policies. *International Migration, Vol. 50 (3)* ; pp. 8-25.
- Dia, I. (2009). Etude Nord. Diaspora et développement du Sénégal. Historicité et perspectives. In Enda Europe et Enda Diapol, *La diaspora sénégalaise : Quelles actions de développement au Sénégal ?* Paris : Collection études Diapode, Etude 1.
- Diop, M.-C. et Faye, O. (2002). Les jeunes et la gouvernance de la ville. In M.-C. Diop (Dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.
- Dumont, A. (2010). L'état des recherches sur les associations de migrants internationaux. *Revue européenne des migrations internationales, Vol. 26, n°2*, pp. 117-137.
- Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé*. Annuaire Suisse de Politique de Développement, vol. 27, n°2. Genève: IHEID.
- Escobar, C. (2004). Transnational politics and dual citizenship: The Colombian experience in the Latin American context. Princeton University: Centre for Migration and Development.
- Fall, M. (2005). *Le destin des Africains Noirs en France*. Paris : l'Harmattan.
- Faye, J., Ba, C. O., Dieye, P. N. and Dansoko, M. (2007). *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006)*. Dakar ; IPAR, Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB.
- Faist, T. (2007). Transnationalisation and development: Toward a North-South perspective. *Migration Letters, 4(2)* ; pp. 183-199.
- Faist, T. (2008). Migrants as transnational development agents: An inquiry into the newest round of the migration-development nexus. *Population, Space and Place, 14* ; pp. 21-42.
- Faist, T. (2009). Diversity - A new mode of incorporation? *Ethnic and Racial Studies 32 (1)* ; pp. 171-190.
- Ferro, A. (2010). *Risultati e raccomandazioni del Bando Milano per il co-sviluppo 2009-2010*. Roma : CeSPI.
- Ferro, A. (2011). Iniziative istituzionali e modelli nazionali per la valorizzazione delle rimesse. In Fondazione Ismu, *Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010*. Milano : Franco Angeli.
- Ferro, A., Fellini, I. (2009). Il Lavoro. In Irene Ponzio (Ed.), *Conoscere l'immigrazione*. Roma : Carrocci editore.
- Fibbi, R. et D'Amato, G. (2008). Transnationalisme des migrants en Europe: une épreuve par les faits. *Revue Européenne des Migrations Internationales, 24, 2* ; pp. 7-22.
- Flick, U. (1992). Triangulation revisited : Strategy of validation or alternative ? *Journal for the Theory of Social Behaviour, 22(2)* ; pp. 175-197.
- Flick, U. (2009). *An introduction to qualitative research*. London : Sage.
- FMMD (2007). *Résumé du Premier Meeting*. Forum Mondial sur la Migration et le Développement, Bruxelles, 9-11 Juillet.
- Gaktuba, T.-O. (2008). Les immigrés africains en Suisse. Quelle insertion professionnelle pour une contribution au développement du pays d'accueil ? *Interdialogos, 1* ; pp. 21-25.
- Gaspard F., (1992). Assimilation, insertion, intégration : les mots pour « devenir français », *Hommes et migrations, 5*.
- Gassama, F. (2005). *L'immigration sénégalaise en France, de 1914 à 1993 : Etude de l'implantation et du rôle des confréries musulmanes sénégalaises*. Thèse en Histoire. Lille : Université Charles-de-Gaulles.
- Gattiker, M. (2006). Une tâche liée à l'Etat. *Terra Cognita, 9* ; pp. 76-79.
- Gerstle, G. and Mollenkopf, J. (2001). The political incorporation of immigrants, then and now. In G. Gerstle and J. Mollenkopf (Eds.), *Contemporary and historical perspectives on immigrant political incorporation*. New York: Russel Sage Foundation.
- Glick Schiller, N. and Fouron, E. G. (1999). Terrains of blood and nation: Haitian transnational social fields. *Ethnic and Racial Studies 22(2)* ; pp. 340-366.
- Gordon, M. (1964). *Assimilation in American life: The role of race, religion and national origins*. New York: Oxford University Press.
- Grillo, R. and Mazzucato, V. (2008). Africa-Europe: A double engagement. *Journal of Ethnic and Migration Studies, 34(2)*.
- Gruson, L. (2008). *Immigration et diversité culturelle. 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France*. [http : //luc.gruson.pagesperso-orange.fr/interculturel-Luc-gruson.pdf](http://luc.gruson.pagesperso-orange.fr/interculturel-Luc-gruson.pdf)
- Guarnizo, L., Portes, A. and Haller W. (2003). Assimilation and Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action Among Contemporary Migrants. *American Journal of Sociology, 108(6)* ; pp. 1211-1248.
- Gueye, A. (2002). Les intellectuels sénégalais en France. In M. C. Diop (Dir.), *Le Sénégal contemporain*. Paris : Karthala.
- Green E.G.T., Fasel N., Sarrasin O. (2010). The More the Merrier? The Effects of Type of Cultural Diversity on Exclusionary Immigration Attitudes in Switzerland. *International Journal of Conflict and Violence 4(2)* ; pp. 177-190.
- Lacroix, T. (2006). *Les étrangers de la coopération*. CERAS, Projet, n° hors-série, mai.
- Lacroix, T. (2009). Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ? *Informers sur les migrations et le développement (IDEM)*. Paris : Institut Panos.
- Lacroix, T., Sall, L. & Salzburn, M. (2008). Marocains et Sénégalais de France. *Revue Européenne des Migrations Internationales, 24(2)* ; pp. 23-43.

- Landolt, P. (2008). The transnational geographies of immigrant Politics : Insight from a comparative study of migrant grassroots organizing. *The Sociological Quarterly*, 49 ; pp. 53-77.
- Leveau, R., Withol de Wenden, C. (1991). *Modes d'insertion des populations de culture islamique dans le système politique français*. Paris : INIST-CNRS.
- Levitt, P. (2003) Keeping feet in both worlds: Transnational practices and immigrant incorporation in the United States. In C. Joppke and E. Morawska (Eds.), *Toward Assimilation and Citizenship*. Basingstoke: Palgrave.
- Levitt, P., Glick Schiller, N. (2004). Conceptualizing simultaneity: A transnational social field perspective on society. *International Migration Review*, 38, pp. 1002-39.
- Levitt, P., Nyberg-Sorensen, (2004). The transnational turn in migration studies. *Global migration perspectives*, n° 6.
- Lochak, D. (2006). L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration. *Cultures et conflits*, 64, pp. 131-147.
- Lochak, D. (2011). Le haut conseil à la (dés)intégration. *Plein droit*, 91.
- ICMPD et OIM (2010). *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. Genève : ICMPD-OIM.
- Ionescu, D., Dia, I. et Guissé, I. (2009). *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la santé*. Genève : OIM.
- Itzigsohn, J., S. Giorguli-Saucedo (2005). Incorporation, transnationalism and gender: Immigrant incorporation and transnational participation as gendered processes. *International Migration Review*, 39(4) ; pp. 895-920.
- Kapur, D. (2003). *Remittances: the new development mantra?* Paper prepared for the G-24 Technical Group Meeting, 15-16 September, United Nations, New York.
- Lacroix, T. (2009). *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ? Rapport de synthèse européen. Informer sur les migrations et le développement (IDEM)* Paris : Institut Panos.
- Lacroix, T., Sall, L. et Salzburn, M. (2008). Marocains et Sénégalais de France: permanences et évolutions des relations transnationales. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24(2) ; pp. 23-43.
- MacDougall, D. (1998). *Transcultural cinema*. Princeton, N. J.: Princeton University Press.
- Maggi, J. (2003). *Influences citoyennes. Dynamiques psychosociales dans le débat sur la question des étrangers*. Paris : L'Harmattan.
- Maggi, J., Sarr, D., Amadei, N. en collaboration avec S. Cattacin, N. Losi, P., de Guchteneire et A. Pécoud (2008). *Louga, Senegal: Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*. Université de Genève: Département de sociologie.
- Maggi, J. (2006). *Anthropologie visuelle et sociologie visuelle*. Université de Genève: Programme Doctoral Romand en Sociologie.
- Mahing, H. (2005). Introduction. In H. Mahning (Dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich : Seismo.
- Massiah, G. (2008). *Migrations et co-développement*. <http://www.e-joussour.net/files/Migrationsetco-développement.pdf>.
- Marger, M. N. (2006). Transnationalism or assimilation? Patterns of sociopolitical adaptation among Canadian Business immigrants. *Ethnic and Racial Studies*, 29(5) ; pp. 883-900.
- Massey, D. S., Alarcon, R., Gonzales, H. & Durand, G. (1987). *Return to Aztlan: The social process of international migration from Western Mexico*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Mazzucato, V. (2005). Ghanaian migrant's double engagement : a transnational view of development and integration policies. *Global Migration Perspectives*, n° 48.
- Mboup, M. (2000). *Les Sénégalais d'Italie*. Paris : L'Harmattan.
- Mezzetti, P. (2007). Associationisme et entreprise sénégalaise à Milan. Perspectives et limites pour un co-développement entre les divers territoires. In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds.), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.
- Mezzetti, P. (2008). *Migrants' Political and Social Participation: Associative Networks and Dynamics of Mobilisation in a Local Context*. Doctoral dissertation. Milan : Università Bicocca.
- Mezzetti, P., Ferro, A. (2008). *Politiche municipali per il co-sviluppo*. Working Papers 49/2008. Roma : CeSPI.
- Mezzetti, P., Rogantin, F. et Russo, M. (2009). *Associations de migrants sénégalais. Nouveaux acteurs pour le développement*. Working paper. Rome : CeSPI.
- Monsutti, A. (2008). Migration et développement: une histoire de brouilles et de retrouvailles. In D. Efionayi-Mäder, A. Monsutti, G. Perroulaz & C. Schümperli Younossian (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, Vol. 27, n° 2. Genève: IHEID.
- Morokvasic, M. (2009). *Vivre la transnationalité : nouveaux défis pour une politique migratoire*. Papier présenté à la conférence de Olten, 29 octobre.
- Naïr, S. (1997). *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*. Rapport au gouvernement, Mission interministérielle Migrations/ codéveloppement, Paris.
- Navarra, C., Salis, E. (2011). *L'associationnisme sénégalais en Italie. Une revue de la littérature*. Paris : UMR-DIAL, Document de travail.
- Ndiaye, P. (2008). *La condition noire. Essai sur une minorité française*. Paris : Ed. Calmann-Lévy.

- Ndione, B. (2006). *Contexte local et migration : les dynamiques migratoires internationales dans les quartiers de la ville de Kaolack (Sénégal)*. Thèse en Démographie. Paris : Université René Descartes.
- Neveu, C., Ricardou, R. et Cartiaux, M. (2008). *Fondements et effets des catégorisations de l'engagement associatif : exemples de jeunes d'ascendance immigrée*. Communication du 4 novembre. Université Catholique de Louvain.
- Niederberger, J. M. (2005). Le développement d'une politique d'intégration en Suisse. In H. Mahnig (Dir.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*. Zurich : Seismo.
- Noël, O. (2006). *Entre le modèle républicain de l'intégration et le modèle libéral de promotion de la diversité : la lutte contre les discriminations ethniques et raciales n'aura-t-elle été qu'une parenthèse dans la politique publique en France ?* Intervention colloque CASADIS, CGT, Montreuil, le 8 novembre.
- Normand, B. (2009). L'intégration menacée ? *Cahiers français* n° 352, *La France au pluriel*. Paris : Ed. La documentation française.
- Østergaard-Nielsen, E.K. (2001). *The Politics of Migrants' Transnational Political Practices*. Paper given to the conference on Transnational Migration: Comparative Perspectives. Princeton University, 30 June-1 July 2001.
- Orozco, M. (2000). *Latino Hometown Associations as Agents of Development in Latin America*. IAD/TRPI Working Paper. Washington: Inter-American Dialogue.
- Orozco, M. (2004). Mexican Hometown Associations and Development Opportunities. *Journal of International Affairs*, vol. 57, no. 2.
- Parini, L. (1997). *La politique d'asile en Suisse. Une perspective systémique*. Paris : l'Harmattan.
- Passy, F. (1992). *Le mouvement de solidarité en Suisse*. Université de Genève : Département de science politique.
- Pastore, F. (2003). More development for less migration or better migration for more development? Shifting priorities in the European debate. *MigraAction Europa*, Special issue, CeSPI.
- Pécoud, A. & de Guchteneire, P. (Eds.) (2007). *Migration Without Borders. An Investigation into the Free Movement of People*. Berghahn Books and UNESCO.
- Perrin, N., Martiniello, M. (2011). *Les pratiques transnationales en Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire ?* Bruxelles : Ed. Fondation Roi Badouin.
- Perroulaz, G. (2008). Migration et développement. Les hésitations de la politique suisse. In Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.), *Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement*, vol. 27, n°2. Genève: IHEID.
- Piguet, E. (2005). *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*. Zurich: Seismo.
- Pink, S. (2001). *Doing visual ethnography*. London: Sage.
- Piperno, F. and Stocchiero, A. (2006). *Migrants and local authorities for the EuroMediterranean transnational integration*. Working Paper 23/2006. Rome: CeSPI.
- Ponzo, I. (Ed.) (2009). *Conoscere l'immigrazione*. Roma : Carrocci editore.
- Portes, A., Escobar, C. and Walton Radford (2007). Immigrant transnational organizations and development: A comparative study. *International Migration Review*, 41(1) ; pp. 242-281.
- Portes, A., Escobar, C., Arana, R. (2008). Bridging the gap: Transnational and ethnic organizations in the political incorporation of immigrants in the United States. *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, no. (), 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine, *Hommes et Migrations*, n°1239 ; pp. 19-32.
- Ricardou, R. et Yatera, S. (2007). Actions collectives et jeunesse(s) « issue(s) des migrations ». Pratiques et expériences du GRDR. *EMPAN*, n° 67 ; pp. 112-116.
- Riccio, B. (2006). 'Transmigrants' mais pas 'nomades'. Transnationalisme mouride en Italie. *Cahiers d'études africaines*, 181.
- Riccio, B. (2007a). Associationnisme, capital social et potentialités de co-développement parmi les migrants sénégalais de la province de Bergame. In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds.), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.
- Riccio, B. (2007b). 'Toubab' et 'Vù cumprà'. *Transnazionalità e rappresentazioni nelle migrazioni senegalesi in Italia*. Padova : CLEUP.
- Riccio, B. (2008). Les associations de Sénégalais en Italie. Construction de citoyenneté et potentialités de développement. *Asylon(s)*, n° 3, *Migrations et Sénégal*.
- Riccio, B., Ceschi, S. (2010). Associazioni senegalesi e 'capitali sociali' nelle province di Bergamo e Brescia. In F. Carchedi, G. Mottura (a cura di), *Produrre cittadinanza. Ragioni e percorsi dell'associarsi tra immigrati*. Milano : Franco Angeli.
- Rouch, J. (1975). Essai sur l'avatar de la personne. *Colloques internationaux du CNRS*, N° 544. La notion de personne en Afrique noire.
- Salzburn, M. (2002). Hybridization of religious and political practices among West African Muslims in Paris. In D. Bryceson, U. Vuorela (Eds.), *The transnational family. New European frontiers and global networks*. Oxford: Berg.
- Sanchez-Mazas, M., Maggi, J. & Roca, M. (2010). En quête de la voix des sans droits. In J. P. Payet, C. Rostaing & F. Giuliani (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*. Collection 'Didact Sociologie'. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Sanchez-Mazas, M., Efionayi-Mäder, D., Maggi, J., Achermann, C., Schaer, M., Rocas I Escoda, M. & Comou-Stants, F. (2011). *La construction de l'invisibilité. Les conséquences de la suppression de l'aide sociale dans le domaine de l'asile*. Genève : Editions ies.

- Sayad, A. (1999). *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.
- Saw, P. & Mercader, N. (2005). *Migrations sénégalaises en Catalogne : Diagnostic, formes de relations/communications et solidarité avec le lieu d'origine*. Projet MIDELE, Fonds Catalan de coopération au développement et Commission Européenne.
- Schmidt di Friedberg, O. (1994). *Islam, solidarietà e lavoro. I muridi senegalesi in Italia*. Torino: Edizioni della Fondazione Agnelli.
- Schrover, M. and Vermeulen, F. (2005). Immigrant organisations. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31, 5: 823-32.
- Scidà, G. (1994). Fra carisma e clientelismo: una confraternita musulmana in migrazione. *Studi Emigrazione*, 113.
- Smith, M.P. (2007). The two faces of transnational citizenship. *Ethnic and Racial Studies*, 30(6) ; pp. 1096-1116.
- Sheffer, G. (2003). *Diaspora politics : At home abroad*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Snel, E., Engbersen, G. & Leerkes A. (2006). Transnational involvement and social integration. *Global Networks*, 6 ; pp. 285-308.
- Sinatti, G. (2006). Diasporic Cosmopolitanism and Conservative Translocalism: Narratives of Nation Among Senegalese Migrants in Italy. *Studies in Ethnicity and Nationalism*, 6 (3) ; pp. 30-50.
- Sinatti, G. (2008). The Making of Urban Translocalities: Senegalese Migrants in Dakar and Zingonia. In M. P. Smith and J. Eade, (Eds.), *Transnational Ties: Cities, Identities and Migrations*. New Brunswick (NJ) and London : Transaction Publishers.
- Stebbins, R.A. (2001). *Exploratory research in the social sciences*. London: Sage.
- Stocchiero, A. (2007). Le capital social transnational des migrants sénégalais est-il porteur de co-développement? In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds.), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.
- Stocchiero, A. (2008). *Learning by doing: Il transnazionalismo dei migranti per lo sviluppo locale nel programma MIDA Italia-Ghana/Senegal*. Working Paper 48/2008. Roma : CeSPI.
- Stocchiero, A. (2009). *Sei personaggi in cerca d'autore. Il co-sviluppo in Italia : Pratiche senza politica*. Working paper 60/2009. Roma : CeSPI.
- Tabin, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*. Lausanne: Cahiers de l'EESP.
- Tall, S. M. (2002) L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain. In M.-C. Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.
- Timera, M. (1997). L'immigration africaine en France : Regards des autres et repli sur soi. *Politique Africaine*, n° 67 ; pp. 41-47.
- Timera, M. et Garnier, J. (2010). Les Africains en France. Vieillesse et transformation d'une immigration. *Hommes et Migrations* n° 1286-1287, juillet-octobre ; pp. 24-35.
- Van Hear, N. (2002). Sustaining societies under strain. Remittances as a form of transnational exchange in Sri Lanka and Ghana. In Al-Ali, N., Koser, K. (Eds.). *New Approaches to Migration? Transnational Communities and the Transformation of Home*. London ; New York : Routledge.
- Vertovec, S. (2004). Migrant transnationalism and modes of transformation. *International Migration Review*, 38(3) ; pp. 970-1001.
- Vertovec, S. (2006). Les diasporas : un bien ou un mal ? In *Bulletin Mondial Metropolis, Septembre, Vol. 6*.
- Vertovec, S. (2007). Super-diversity and its implications. *Ethnic and Racial Studies* 29(6) ; pp. 1024-1054.
- Zincone, G. (2000). *Primo rapporto sull'integrazione degli immigrati a Milano*. Bologna : Il Mulino.

## **ANNEXE 1. RÉSULTATS STATISTIQUES DU QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES ASSOCIATIFS**

### **PROPOS ET DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE**

Cette partie a pour but de reporter et d'analyser les principaux résultats issus du questionnaire administré à des membres des associations sénégalaises qui ont participé à cette étude. Le questionnaire avait pour but d'élargir la prise en compte des dynamiques associatives aux membres des associations, tout en abordant de plus près l'étude du lien entre l'intégration et le transnationalisme, autant au niveau des activités associatives qu'au niveau individuel. Il s'est également agi de déterminer l'existence d'éventuelles différences entre les trois contextes, qui pourraient ainsi compléter par des données quantitatives les études de cas effectuées au niveau qualitatif. Notons que les réponses concernent essentiellement un nombre limité de membres des associations rencontrés dans le cadre de la recherche. Les résultats ne peuvent d'ailleurs pas être généralisés à l'ensemble des associations présentes dans les trois villes, mais donnent néanmoins des indications quant aux associations considérées dans les études de cas. A Paris, pour des questions de disponibilité des personnes concernées, nous n'avons pas pu obtenir des réponses de membres d'associations de village, ce qui a sans doute induit des biais dans les résultats de cette ville.

Le questionnaire, composé de trois parties (cf. Annexe 2), visait à connaître tout d'abord les domaines d'activité de l'association, l'importance accordée par les membres autant aux activités d'intégration que de développement, les motivations à l'origine de l'engagement associatif, les besoins perçus de l'association, ainsi que l'importance perçue de la collaboration avec une série d'acteurs (associatifs, étatiques et ONG), autant dans le pays d'accueil que dans celui d'origine. La deuxième partie, relative à la perception des politiques publiques du contexte d'accueil, avait pour but de déterminer l'évaluation des membres associatifs quant aux politiques de migration, d'intégration et de coopération au développement, la reconnaissance manifestée (par les acteurs étatiques et les ONG) quant à l'importance du rôle des organisations sénégalaises dans les domaines de l'intégration et du développement, le soutien reçu par les associations sénégalaises à ces deux niveaux, ainsi que leur implication dans l'élaboration des politiques d'intégration et de développement. La troisième partie visait à déterminer, au niveau individuel, autant le degré d'intégration que de transnationalisme, notamment l'intégration perçue, l'identification aux autochtones et aux Sénégalais, l'adaptation socioculturelle et

politique au contexte d'accueil et le maintien des liens socioculturels et politiques avec le pays d'origine (cf. Berry, 1997). Le questionnaire terminait par une échelle visant à connaître les pratiques transnationales des membres associatifs (contacts, transferts de fonds, investissements, participation politique et associative au Sénégal), et par une série de questions relatives aux caractéristiques sociodémographiques des répondants.

Des analyses de corrélation ont été effectuées afin d'étudier de plus près les liens entre les concepts, notamment entre ceux d'intégration et de transnationalisme. Notons que pour rendre la lecture plus aisée, les seuils de significativité n'ont pas été reportés, en sachant que si on parle de différence ou de corrélation cela correspond à un seuil de significativité de  $p < .05$ , et de différence ou corrélation tendancielle à un taux de  $p < .09$ .

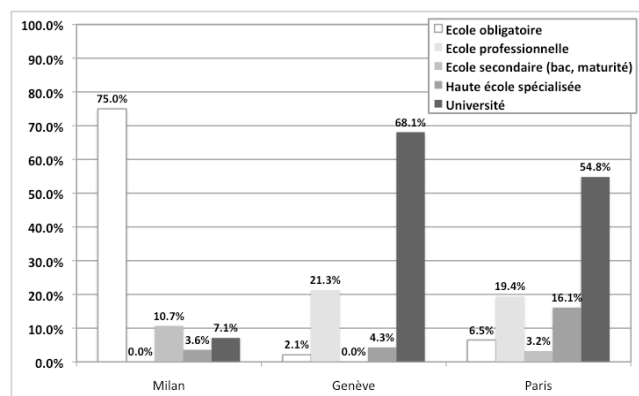
### **CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES MEMBRES ASSOCIATIFS**

En tout, 143 personnes ont répondu au questionnaire: 59 à Milan, 47 à Genève et 37 à Paris. Les caractéristiques démographiques des membres des associations qui ont répondu au questionnaire dans les trois villes présentent des différences sur plusieurs niveaux. Premièrement, le pourcentage de femmes (Milan : 12.5% ; Genève, 17.4% ; Paris, 33.3%), bien que généralement inférieur au pourcentage d'hommes, est nettement plus élevé à Paris. Deuxièmement, la majorité des personnes a reporté le Wolof comme langue d'origine, mais ce pourcentage est plus élevé à Milan (90.9%) et à Genève (76.6%) qu'à Paris (50%). La situation personnelle des répondants diffère également fortement entre les trois villes d'accueil. En effet, alors que seulement 13.0% des répondants de Milan reportent étudier, ce pourcentage s'élève à 58.7% à Genève et à 32.3% à Paris, ce qui se distingue également très nettement dans le niveau d'études maximum atteint (voir Graphique 1). De manière générale, ces résultats confirment les différences observées dans les études de cas au sein de la diaspora sénégalaise des trois villes.

Ces distinctions expliquent très probablement plusieurs autres différences entre les échantillons: la moyenne d'âge plus élevée à Milan ( $M = 36.41$ ) qu'à Genève ( $M = 32.70$ ) et à Paris ( $M = 31.89$ ), la situation financière personnelle, sur une échelle de 1 = Très modeste à 5 = Très confortable, plus modeste à Genève ( $M = 2.11$ ) qu'à Milan ( $M = 2.78$ ) et à Paris ( $M = 2.76$ ), et la durée de résidence dans le pays d'accueil, plus longue à Milan ( $M = 10.69$  années) et Paris ( $M = 9.22$ ) qu'à Genève ( $M = 5.03$ ). Finalement, le plus haut pourcentage d'étudiants à Genève et à Paris explique également probablement le pourcentage de personnes mariées, plus élevé à Milan (91.1%) qu'à Genève (45.5%) et à Paris (44.8%). Notons également que la plupart des membres associatifs de Milan ont mentionné que les épouses (ou époux) vivent au Sénégal, confirmant qu'il s'agit à Milan surtout d'une migration masculine avec des femmes restées aux pays,



alors qu'à Genève et à Paris, la plupart des épouses (ou époux) vivent dans le pays d'accueil.



Graphique 1. Dernier diplôme obtenu, par ville.

Au niveau de l'appartenance religieuse, la quasi totalité (97.7%) des membres, dans les trois villes confondues, a reporté être de confession musulmane. Les répondants ont également indiqué leur niveau de pratique religieuse (de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui). Alors que la moyenne générale indique une pratique religieuse élevée ( $M = 4.39$ ), celle de Milan ( $M = 4.18$ ) est moins élevée que celle de Genève ( $M = 4.65$ ). La moyenne de Paris ( $M = 4.38$ ) n'est pas différente de celle des autres villes.

## VIE ASSOCIATIVE

### Engagement associatif

Les répondants ont reporté être membres de l'association depuis entre un mois et vingt ans ( $M = 4.54$  années). La durée moyenne est plus élevée à Milan ( $M = 5.50$ ) et à Paris ( $M = 4.68$ ) qu'à Genève ( $M = 3.19$ ), confirmant le taux de renouvellement important observé à Genève au sein de la diaspora. Finalement, il faut noter qu'environ deux tiers des répondants (66.9%) ont reporté être membre d'une autre association sénégalaise (y compris un Dahira), ce qui atteste la tendance à la pluri-appartenance associative observée de manière générale auprès de la diaspora sénégalaise.

### Domaines d'activité de l'association

Les membres des associations ont eu pour tâche d'évaluer, sur une échelle de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait, dans quelle mesure leur association est active dans quatorze domaines. Nous avons procédé à des analyses factorielles pour

déterminer si ces quatorze domaines pouvaient être regroupés en thématiques plus générales. Les résultats ont démontré que cela est possible pour la majorité des domaines : les scores décrits ci-dessous sont ceux déterminés par les résultats de l'analyse factorielle.

### Développement, intégration, activités religieuses et activités politiques ici et là-bas

Avant tout, il faut noter que la plupart des moyennes se trouvent au-dessus de 3, ce qui signifie qu'à travers les villes et les associations, les membres associatifs perçoivent leur association comme active dans plusieurs domaines. Lorsque toutes les activités sont considérées ensemble, les membres de Milan perçoivent leur association comme davantage active ( $M = 3.84$ ) que ceux de Genève ( $M = 3.17$ ) et de Paris ( $M = 3.11$ ), alors que les moyennes de ces deux dernières villes ne diffèrent pas. Ces résultats semblent confirmer l'important activisme associatif pluridimensionnel à Milan.

Comme indiqué dans le Tableau 1, les membres de Milan ont davantage estimé que ceux de Genève et de Paris que leur association est active dans le développement au Sénégal (développement socio-économique et développement de l'agriculture au Sénégal), alors que ces deux dernières villes ne se différencient pas. Un pattern similaire est mis en évidence en ce qui concerne l'intégration dans la ville d'accueil (intégration des Sénégalais dans la ville d'accueil, solidarité et entraide entre membres de la communauté sénégalaise, et valorisation et maintien de la culture d'origine auprès de la communauté), où à nouveau Milan se différencie des autres villes, alors qu'aucune différence n'est observée entre Genève et Paris. Les membres des associations à Milan ont ainsi estimé que leur association est plus active comparativement aux autres villes, et ceci autant au niveau des activités de développement que d'intégration. En ce qui concerne les activités religieuses (promotion d'activités religieuses, dialogue entre religions), la moyenne de Milan est plus élevée que celle de Genève et de Paris, et celle de Genève est également plus élevée que celle de Paris.

	Milan	Genève	Paris
Développement	4.03	2.92	3.06
Intégration	3.99	3.61	3.70
Activités religieuses	4.00	3.56	2.96
Activités politiques	3.17	2.46	2.88
Au Sénégal	3.07	2.93	2.65
Dans la ville d'accueil	3.35	2.05	2.77

Tableau 1. Moyennes par ville pour les différents domaines d'activités de l'association.

Finalement, en ce qui concerne les activités politiques, les moyennes de Milan et de Paris ne se distinguent pas, alors qu'elles sont les deux plus élevées que celle de Genève. Le pattern est cependant différent si l'on considère le lieu ou

s'exercent les activités politiques. En effet, si les *activités politiques au Sénégal* ne se distinguent pas dans les trois villes, elles sont différentes lorsqu'il s'agit d'*activités politiques dans la ville d'accueil* : à Milan et à Paris l'association est considérée comme plus active dans la politique de la ville d'accueil qu'à Genève, la moyenne de Milan étant également plus élevée que celle de Paris.

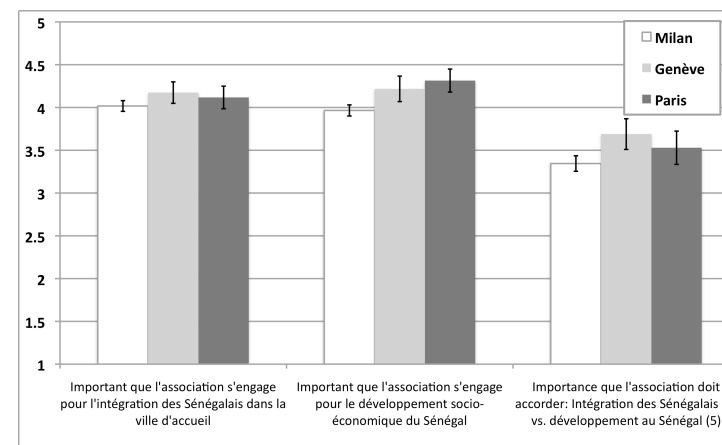
Ainsi, c'est à Genève que les membres des associations estiment être les moins impliqués au niveau de la politique de la ville d'accueil, et à Milan qu'ils estiment être les plus actifs. L'implication politique dans le lieu d'accueil est ainsi plus importante à Milan qu'à Genève (et qu'à Paris, celle-ci se situant à un niveau intermédiaire).

Nous allons maintenant comparer, au sein de chaque ville, l'implication attribuée à l'association dans les quatre domaines.

- A Milan, les activités politiques sont moins privilégiées que celles des trois autres domaines. Ainsi, à Milan, les trois domaines d'activité qui caractérisent le plus les associations investiguées sont : l'intégration (au sens large), le développement ainsi que les activités religieuses. Notons ainsi le double engagement autant dans le domaine de l'intégration que du développement (et des activités religieuses), qui confirment les tendances des associations observées au niveau qualitatif à être orientées autant ici que là-bas. De plus, les membres de Milan ont jugé leur association plus impliquée dans les activités politiques qui concernent Milan plutôt que le Sénégal, attestant l'importance de leur ancrage dans la politique de la ville d'accueil.
- A Genève, les deux domaines d'activité privilégiés sont l'intégration dans la ville d'accueil et les activités religieuses, qui sont davantage investies que le développement au Sénégal et les activités politiques. Cet aspect a également été mis en évidence dans l'étude de cas. Ainsi, les résultats quantitatifs confirment les tendances observées au niveau qualitatif à privilégier des activités d'intégration au sens large (solidarité interne, valorisation de la culture d'origine), ainsi que les activités religieuses au travers du Dahir, au détriment des activités de développement. Les répondants de Genève ont par ailleurs jugé que leur association est davantage impliquée dans des activités politiques concernant le Sénégal que la ville d'accueil, ce qui confirme à nouveau les observations faites durant les études de cas, notamment l'organisation de conférences sur la vie politique et économique sénégalaise.
- A Paris, l'intégration dans la ville d'accueil obtient la moyenne la plus élevée, en comparaison aux trois autres domaines. Rappelons que nous n'avons pas été en mesure d'administrer ce questionnaire à des membres d'associations de village, qui sont traditionnellement plus actives dans le développement, ce qui peut comporter un biais à ce niveau dans les réponses pour cette ville.

### Importance attribuée à l'intégration, au développement ou comparaison directe

Les répondants ont ensuite évalué dans quelle mesure il est important, de 1 = Pas du tout important à 5 = Tout à fait important, que leur association s'engage dans des activités favorisant l'intégration des Sénégalais dans la ville d'accueil ou le développement socio-économique du Sénégal. Dans la question suivante, ils devaient choisir entre les deux pôles, en évaluant l'importance que devrait accorder leur association à ces deux domaines d'activité (de 1 = Beaucoup plus d'importance à l'intégration qu'au développement à 5 = Beaucoup plus d'importance au développement qu'à l'intégration).



Graphique 2. Importance accordée à l'intégration, au développement du Sénégal, et à chacune des deux activités en comparaison directe (moyennes par ville et erreurs standard).

Les moyennes généralement élevées indiquent que les membres associatifs ont estimé qu'il est important que leur association accorde de l'importance autant à l'intégration qu'au développement (voir Graphique 2). De plus, l'importance que devrait accorder l'association à l'intégration ne diffère pas significativement entre les trois villes (Milan : M = 4.02 ; Genève : M = 4.17 ; Paris : M = 4.12). En ce qui concerne le développement au Sénégal, la moyenne de Milan (M = 3.97) est inférieure à celle de Paris (M = 4.31), alors que celle de Genève (M = 4.22) ne diffère pas de celle des autres villes. Lorsque les membres ont dû choisir entre l'intégration et le développement, on ne constate pas de différence entre les villes (Milan : M = 3.34 ; Genève : M = 3.69 ; Paris, M = 3.53), les réponses se situant à peu près au milieu de l'échelle. L'on assiste ainsi de manière générale à l'attribution d'une importance similaire aux activités

d'intégration et de développement, bien que, lorsque la comparaison est directe, soit manifestée une légère préférence pour le développement.

### Motivations à s'engager dans l'association

Les répondants ont ensuite évalué dans quelle mesure, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait, vingt facteurs motivent leur engagement personnel dans l'association. Comme il a été fait pour les domaines d'activité de l'association, une analyse factorielle a permis de regrouper ces motivations en thématiques plus générales (les moyennes sont présentées dans le Tableau 2).

#### *Engagement dans la vie politique, améliorer les politiques de migration, capital social et promotion de la diaspora sénégalaise*

Le premier score concerne l'engagement dans la vie politique. Au niveau de la motivation à la *participation à la vie politique du Sénégal*, aucune différence n'est constatée entre les trois villes, alors que la motivation à la *participation à la vie politique de la ville d'accueil* motive davantage les membres associatifs de Milan et de Paris que ceux de Genève. A noter que cette motivation est également plus élevée à Milan qu'à Paris. Ainsi, est confirmée la tendance des membres de Genève à être moins concernés par la participation politique dans le lieu d'accueil. De même, à Milan s'observe à nouveau une motivation plus importante pour la participation politique dans le lieu d'accueil. Le deuxième score est relatif à la perspective de contribuer à *améliorer les politiques de migration* (politiques migratoires, d'intégration et de coopération au développement), qui motive davantage les répondants de Milan que de Genève et de Paris.

	Milan	Genève	Paris
Participation politique	3.38	2.81	3.00
Au Sénégal	3.27	3.20	2.97
Dans la ville d'accueil	3.45	2.37	3.00
Améliorer les politiques de migration	4.01	3.63	3.38
Capital social	4.05	3.60	3.31
Diaspora sénégalaise	4.08	4.21	3.59

Tableau 2. Motivations à s'engager dans l'association (moyennes par ville).

Améliorer son *capital social* (autant au Sénégal que dans la ville d'accueil) motive également davantage les membres associatifs à Milan qu'à Genève et à Paris. En ce qui concerne des motivations liées à la *promotion de la diaspora sénégalaise* dans la ville d'accueil (favoriser l'intégration et être solidaire avec les Sénégalais de la ville d'accueil, favoriser le maintien de la culture sénégalaise, affirmer son identité sénégalaise, et contribuer à la reconnaissance

du rôle de la diaspora sénégalaise), les moyennes de Milan et de Genève ne diffèrent pas et sont les deux supérieures à celles de Paris.

Nous avons ensuite comparé, au sein de chaque ville, les moyennes obtenues pour ces différentes motivations. A Milan, aucune différence n'existe entre l'importance accordée à chaque motivation, à l'exception de la vie politique au Sénégal, moins privilégiée par rapport aux autres. A Genève et à Paris, c'est la motivation liée à la promotion de la diaspora sénégalaise qui prime par rapport aux autres.

### Besoins perçus de l'association

Les répondants ont ensuite été invités à évaluer, sur une échelle de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait, quatorze besoins que pourraient avoir leur association. A nouveau, ces divers besoins ont été groupés en thématiques sur la base d'une analyse factorielle. De manière générale, il faut noter que les moyennes sur ces différents scores sont élevées. Dans la plupart des cas, elles s'élèvent au dessus du point 4 de l'échelle, ce qui montre des besoins importants pour tous les domaines mentionnés dans le questionnaire.

#### *Ressources matérielles, soutiens et réseaux*

Une première série de besoins se réfèrent aux *ressources matérielles* : disposer d'un lieu adapté pour les activités de l'association, augmenter l'engagement et la participation des membres, ainsi que les ressources financières pour les activités de l'association. Les moyennes des trois villes sur ce score, toutes relativement élevées, ne diffèrent pas (Milan : M = 4.31 ; Genève : M = 4.41 ; Paris : M = 4.24). Les besoins en ressources matérielles sont ainsi caractéristiques des trois villes. Une deuxième série de besoins, que nous avons nommés *soutiens*, comprend les besoins suivants : avoir plus de formations, augmenter l'efficacité des activités d'intégration dans la ville d'accueil et recevoir davantage de soutien d'entités étatiques et d'ONG de la ville d'accueil. Les moyennes de Milan (M = 4.17) et de Genève (M = 4.27) sur cette deuxième série de besoins ne diffèrent pas, et sont les deux plus élevées que la moyenne de Paris (M = 3.81).

Finalement, une troisième série de besoins se réfèrent aux *réseaux* : travailler davantage en partenariat avec d'autres entités de la ville d'accueil actives dans le domaine de l'intégration ou du développement ainsi qu'avec d'autres entités au Sénégal, augmenter la visibilité de l'association dans l'espace public, et intensifier la collaboration avec une fédération d'associations sénégalaises. La moyenne de Milan au niveau des partenariats (M = 4.35) est tendanciellement plus élevée que celle de Genève (M = 4.09), et plus élevée que celle de Paris (M = 3.98). Il n'y a pas de différences entre Genève et Paris. Ainsi, la nécessité d'être dans un réseau caractérise davantage les membres associatifs à Milan comparativement à Genève et à Paris. Nous avons ensuite comparé les

moyennes obtenues pour les différents besoins à l'intérieur de chaque ville, ce qui nous donne une idée des besoins qui priment dans chaque contexte urbain, bien qu'ils soient de manière globale importants à tous les niveaux.

- A Milan, les besoins *en ressources matérielles* ne sont pas différents des besoins dans le domaine des *soutiens* et des *réseaux*. Par contre les besoins concernant les *soutiens* sont plus importants que ceux relatifs aux *réseaux*.
- A Genève et à Paris, les besoins *en ressources matérielles* sont plus élevés que les besoins en matière de *réseaux* et de *soutiens*.

### Importance perçue des partenariats

Il s'est agi dans cette échelle d'évaluer douze partenaires réels ou potentiels de leur association. Deux dimensions ont été évaluées, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, pour chaque partenaire : l'importance de la collaboration et la confiance ressentie envers ce partenaire.

Ces deux dimensions ont été regroupées en un seul score (par partenaire), car dans la grande majorité des cas les membres des associations ont indiqué la même réponse pour les deux dimensions, qui sont corrélées entre elles. Notons que les moyennes sont généralement relativement élevées (voir Tableau 3).

	Milan	Genève	Paris
Associations sénégalaises ville d'accueil	4.09	4.26	3.75
Associations sénégalaises autres régions	3.99	2.82	3.40
Associations sénégalaises autres pays	3.84	2.85	3.60
Associations africaines de la ville	3.89	2.57	3.07
Associations de migrants de la ville	3.94	2.38	3.00
ONG pays d'accueil	4.01	2.74	3.48
Organismes étatiques pays d'accueil	4.07	2.76	3.26
ONG au Sénégal	4.01	2.84	3.59
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur	3.33	3.60	3.00
Organismes étatiques au Sénégal	3.82	3.34	3.16
Ambassades, consulats du Sénégal	3.25	4.03	3.13
Organisations internationales	3.92	3.45	3.17

Tableau 3. Importance de la collaboration et confiance ressentie (score unique) envers douze partenaires (moyennes par ville).

En ce qui concerne les autres associations sénégalaises de la ville d'accueil, les moyennes de Milan et de Genève ne se distinguent pas significativement mais sont les deux plus élevées que la moyenne de Paris. Dans les deux premières villes, l'importance perçue d'agir en collaboration avec les autres associations sénégalaises est donc plus importante qu'à Paris. Par contre, en ce qui concerne les associations sénégalaises d'autres contextes d'accueil, ainsi que les associations africaines ou de migrants, les scores sont nettement plus bas à

Genève qu'à Milan et Paris. Ainsi, à Genève, les collaborations sont envisagées en particulier avec les autres associations sénégalaises de la ville, ce qui confirme la prédisposition des associations de Genève, déjà mise en évidence dans l'étude de cas, à être plus concernées par le maintien des liens entre les membres de la communauté dans la ville d'accueil. La différence entre Milan et Paris est significative pour les associations sénégalaises d'autres régions, où à Milan ce partenariat est considéré plus important qu'à Paris, alors que la différence n'est pas significative pour les associations d'autres pays d'accueil.

Au niveau de l'importance du partenariat avec les ONG (autant celles dans le pays d'accueil qu'au Sénégal), et avec les entités étatiques dans le pays d'accueil, les moyennes sont les plus élevées à Milan, suivies de Paris et finalement de Genève. Pour ce qui est des organismes étatiques au Sénégal et des organisations internationales, l'importance attribuée aux partenariats est plus élevée à Milan qu'à Genève et à Paris. Finalement, une dynamique relativement différente est mise en exergue en ce qui concerne le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur et les consulats/ambassades du Sénégal ; l'importance perçue de ces partenariats est plus élevée à Genève qu'à Paris. La moyenne de Genève concernant les consulats/ambassades est également plus élevée que celle de Milan.

Pour mieux analyser la perception de l'importance des divers partenariats à l'intérieur de chaque ville, nous avons ensuite comparé les moyennes obtenues pour les différents partenaires dans chaque ville.

- A Milan, on considère tous les partenariats comme importants, mais ceux avec les entités gouvernementales du pays d'origine (consulats/ambassades et Ministère des Sénégalais de l'Extérieur) sont perçus comme moins importants que les autres.
- A Genève, le pattern est différent : les associations sénégalaises de la ville d'accueil et les consulats/ambassades reçoivent les moyennes les plus élevées. Viennent ensuite le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, les organismes étatiques au Sénégal et les organisations internationales, qui ont des moyennes supérieures à celles des partenaires restants. Ces derniers se distinguent peu entre eux, bien que les associations de migrants d'autres nationalités reçoivent la moyenne la moins élevée. Ainsi, les partenariats à Genève semblent importants surtout lorsqu'ils impliquent d'autres associations sénégalaises, les autorités sénégalaises ou les organisations internationales. Ceci atteste qu'il s'agit là d'une diaspora hautement qualifiée davantage en contact avec le milieu des organisations internationales, avec les représentants étatiques du pays d'origine et avec la diaspora sénégalaise plutôt qu'avec le milieu associatif migrant, et les entités étatiques et les ONG du pays d'accueil.
- A Paris, les différences dans l'importance attribuée aux partenariats sont nettement moins marquées. Cependant, notons que les associations

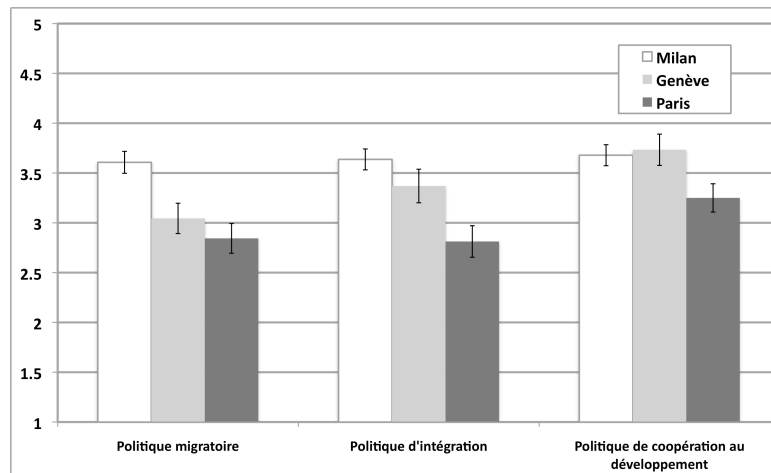
sénégalaises (dans la ville d'accueil, dans d'autres régions du pays d'accueil ou dans d'autres pays d'accueil) ont reçu une moyenne plus élevée que les associations africaines ou de migrants d'autres origines.

### PERCEPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans cette partie, il s'agissait d'abord pour les membres associatifs d'évaluer les politiques publiques des pays d'accueil en lien avec les migrations, notamment les politiques migratoires, d'intégration et de coopération au développement. Ensuite, ils ont été invités à évaluer dans quelle mesure les associations sénégalaises sont reconnues, soutenues et consultées par l'Etat et les ONG du lieu d'accueil, tant dans le domaine de l'intégration que du développement.

#### Evaluation des politiques de migration, d'intégration et de coopération au développement

Les évaluations de ces différentes politiques (de 1 = Tout à fait négative à 5 = Tout à fait positive) sont présentées dans le Graphique 3. Dans le cas de la politique migratoire, l'évaluation est plus positive à Milan (M = 3.61) qu'à Genève (M = 3.04) et qu'à Paris (M = 2.84). Au niveau des politiques d'intégration et de coopération au développement, les évaluations à Milan (M = 3.64 et M = 3.68) ne diffèrent pas de celles à Genève (M = 3.37 et M = 3.73). Dans les deux cas, les évaluations de ces deux politiques sont plus positives qu'à Paris (M = 2.81 et M = 3.25).



Graphique 3. Evaluation de la politique migratoire, d'intégration et de coopération au développement (moyennes et erreurs standard par ville).

En ce qui concerne les comparaisons à l'intérieur de chaque ville, on constate que :

- A Milan, aucune différence n'existe dans l'évaluation des trois politiques.
- A Genève, des différences marquées sont constatées : la politique de coopération au développement est plus positivement évaluée que la politique d'intégration et que celle de migration, cette dernière recevant l'évaluation la moins positive.
- A Paris, l'évaluation de la politique migratoire et celle de la politique d'intégration ne se différencient pas, et sont les deux moins positivement évaluées que la politique de coopération au développement.

#### Reconnaissance, consultation et soutien

Les membres associatifs ont par la suite évalué dans quelle mesure, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, les associations sénégalaises sont reconnues, consultées et soutenues par l'Etat et les ONG du lieu d'accueil au niveau de l'intégration et du développement. Etant donné que les réponses différenciées selon l'intégration et le développement suivent le même pattern (et sont corrélées), nous les avons regroupées en un seul score.

Comme le montre le Tableau 4, à Milan et à Paris les membres des associations estiment davantage qu'à Genève que les associations sénégalaises sont reconnues par les entités étatiques et non étatiques du lieu d'accueil. A Milan, les membres considèrent en plus large mesure que les associations sont consultées et soutenues, en comparaison à Genève et à Paris (qui ne présentent pas de différences à ce niveau). Si l'on compare les différentes dimensions (reconnaissance, soutien et consultation) au sein de chaque ville, autant à Milan qu'à Genève la seule différence significative est observée entre la reconnaissance et la consultation, où la consultation des associations est perçue comme moins élevée que leur reconnaissance. Le pattern est différent à Paris : la reconnaissance est plus élevée que la consultation et le soutien (les moyennes pour ces dernières ne se différencient pas).

	Milan	Genève	Paris
Reconnaissance	3.58	2.68	3.32
Consultation	3.36	2.41	2.63
Soutien	3.47	2.52	2.56

Tableau 4. Perception du rôle des associations sénégalaises (reconnaissance, consultation et soutien) (moyennes par ville).

Les résultats confirment qu'à Milan, comme discuté dans la partie dédiée à la comparaison entre les trois contextes, les associations sénégalaises sont davantage soutenues et consultées que dans les deux autres villes. Si la reconnaissance des associations caractérise autant Milan que Paris, à Paris le

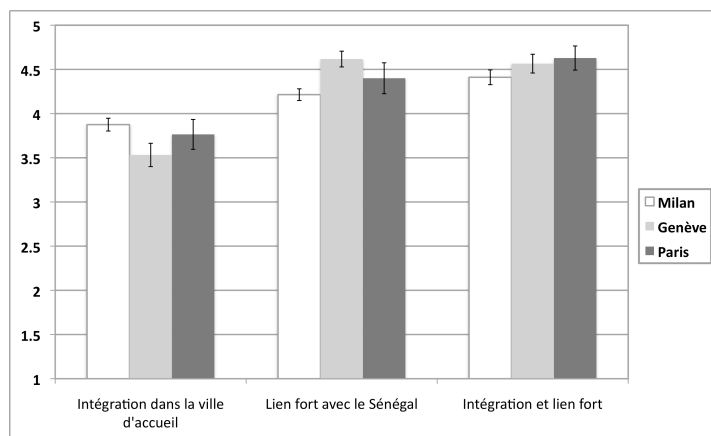
soutien et la consultation sont perçues comme moins importants que la reconnaissance des associations. A Genève, le rôle attribué aux associations sénégalaises pour chacune de ces trois dimensions est perçu comme moins important que dans les autres villes.

### INTÉGRATION DANS LA VILLE D'ACCUEIL ET LIEN AVEC LE PAYS D'ORIGINE

Les membres des associations avaient ici à se prononcer sur divers aspects concernant leur vie à Genève (sentiment d'intégration, identification avec le pays d'accueil, discrimination ressentie), ainsi que sur le lien qu'ils ont gardé avec le Sénégal, et ceci à divers niveaux.

#### Sentiment d'intégration et lien avec le Sénégal

Dans une première section, les répondants ont été invités à estimer, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, leur sentiment subjectif d'intégration dans la ville d'accueil, le lien qu'ils ont gardé avec le Sénégal, et s'il est possible d'être bien intégré tout en gardant un lien fort avec le Sénégal. Les moyennes par ville sur ces trois items sont présentées dans le Graphique 4.



Graphique 4. Sentiment subjectif d'intégration dans la ville d'accueil, du lien avec le Sénégal et compatibilité entre les deux aspects (moyennes par ville et erreurs standard).

A Milan, les membres associatifs ont estimé se sentir tendanciellement plus intégrés ( $M = 3.88$ ) qu'à Genève ( $M = 3.53$ ). Intermédiaire, le score de Paris ( $M = 3.77$ ) ne diffère pas comparativement aux autres villes. Inversement et procédant de la même logique, les répondants de Milan ont reporté dans une moindre mesure avoir gardé un lien fort avec le Sénégal ( $M = 4.21$ ) que ceux de

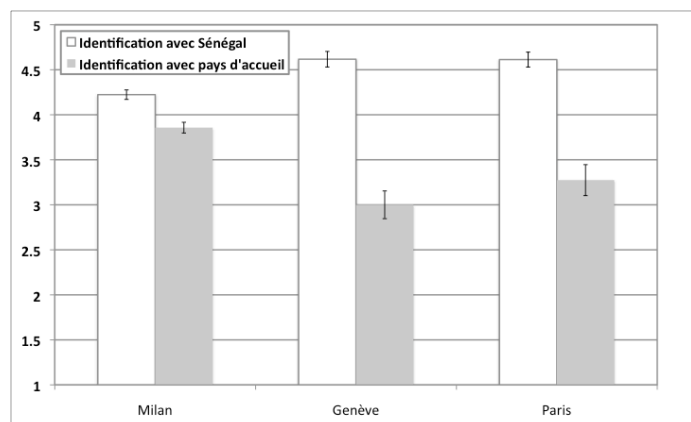
Genève ( $M = 4.62$ ). A nouveau intermédiaire, la moyenne de Paris ( $M = 4.40$ ) ne diffère pas de celles des autres villes. De plus, à Milan l'écart entre le sentiment d'intégration et celui relatif au fait d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal est moins important qu'à Genève et qu'à Paris. Les différences entre Paris et Genève ne sont pas significatives.

Malgré ces différences entre villes, il faut noter qu'autant le sentiment d'intégration que celui d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal sont élevés. Soulignons également que le sentiment d'intégration et l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal sont positivement corrélés. Ainsi, plus une personne se sent intégrée, plus elle a l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le pays d'origine. Ce résultat indique que le fait de se sentir fortement lié au Sénégal est non seulement compatible avec le sentiment d'intégration dans le pays d'accueil, mais que les deux aspects sont aussi mutuellement liés. Ceci est confirmé par les scores à la dernière question, par laquelle les répondants exprimaient leur avis sur la compatibilité entre l'intégration et le lien avec le pays d'origine. Les scores élevés, qui ne diffèrent pas entre les trois villes (Milan = 4.41 ; Genève = 4.57 ; Paris = 4.63), attestent donc que les membres des associations ont estimé qu'intégration et maintien des liens avec le Sénégal sont tout à fait compatibles et mutuellement liés.

#### Identification aux Sénégalais et aux ressortissants du pays d'accueil

Il a ensuite été demandé aux répondants d'évaluer, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait, leur proximité et leur identification autant aux Sénégalais qu'aux ressortissants du pays d'accueil. Etant donné que les moyennes pour ces deux questions (se sentir proche et s'identifier) sont similaires, nous avons créé des scores nommés *identification aux Sénégalais* et *identification aux ressortissants du pays d'accueil*. Les moyennes par ville sont présentées dans le Graphique 5.

Les résultats montrent que l'identification aux Sénégalais est plus élevée que l'identification aux ressortissants du pays d'accueil, et ceci dans les trois villes. Les deux types d'identification sont moins élevées à Milan (Sénégal :  $M = 4.22$  ; pays d'accueil :  $M = 3.86$ ) qu'à Genève (Sénégal :  $M = 4.62$  ; pays d'accueil :  $M = 3.00$ ) et à Paris (Sénégal :  $M = 4.61$  ; pays d'accueil :  $M = 3.27$ ), alors qu'il n'y a pas de différence entre les deux dernières villes. Si on considère maintenant l'écart entre les deux types d'identification, la tendance à davantage s'identifier aux Sénégalais qu'aux ressortissants du pays d'accueil est moindre à Milan, en comparaison à Genève et à Paris, alors que ces deux dernières villes ne présentent pas de différences entre elles. Notons que si l'identification aux Sénégalais et l'identification aux ressortissants du pays d'accueil sont négativement corrélées, l'identification aux Sénégalais et le sentiment d'intégration sont positivement corrélés.



Graphique 5. Identification avec les Sénégalais et avec les ressortissants du pays d'accueil (moyennes et erreurs standard par ville).

### Maintien de la culture d'origine et adaptation à la culture du pays d'accueil

Les répondants ont eu ensuite à estimer dans quelle mesure, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, il est important de maintenir la culture sénégalaise et de s'adapter à la culture du pays d'accueil. Quatre dimensions étaient concernées : la culture et les valeurs, la religion, la vie politique, et la vie culturelle et sociale (pour les moyennes, voir le Tableau 5).

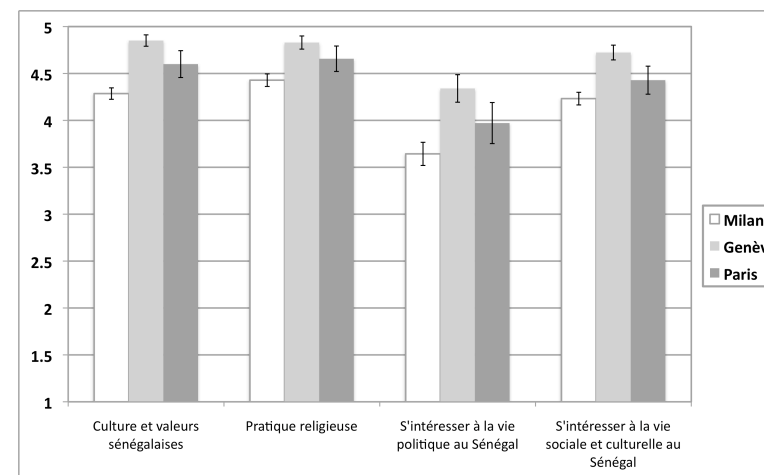
	Milan	Genève	Paris
Maintien : Culture et valeurs	4.29	4.85	4.60
Maintien : Religion	4.43	4.83	4.66
Maintien : Vie politique	3.64	4.34	3.97
Maintien : Vie sociale	4.23	4.72	4.43
Adaptation : Culture et valeurs	3.93	3.57	3.88
Adaptation : Religion (dialogue)	4.24	4.28	4.17
Adaptation : Vie politique	3.59	3.19	3.85
Adaptation : Vie sociale	3.91	3.72	3.80

Tableau 5. Items de maintien de la culture sénégalaise et d'adaptation à la culture de la ville d'accueil (moyennes par ville).

Notons d'abord que ces moyennes sont relativement élevées, ce qui dénote une propension autant à garder la culture d'origine qu'à s'adapter à la culture du pays d'accueil. De plus, ces différents scores sont pour la plupart positivement

corrélés<sup>160</sup> : plus les personnes favorisent le maintien de la culture sénégalaise, plus elles soutiennent également l'adaptation à la culture du pays d'accueil, ce qui démontre que les deux aspects sont en général compatibles et liés.

Les moyennes par ville concernant les quatre dimensions relatives au maintien de la culture sénégalaise sont présentées dans le Graphique 6. Le même pattern est mis en exergue pour les quatre dimensions : l'importance accordée est moins élevée à Milan qu'à Genève et à Paris. L'importance accordée au maintien de la culture et l'importance attribuée à la vie culturelle et sociale au Sénégal sont également moins élevées à Paris qu'à Genève, alors que ces deux villes ne se distinguent pas pour les autres dimensions.



Graphique 6. Importance accordée au maintien de la culture sénégalaise pour les quatre dimensions (moyennes et erreurs standard par ville).

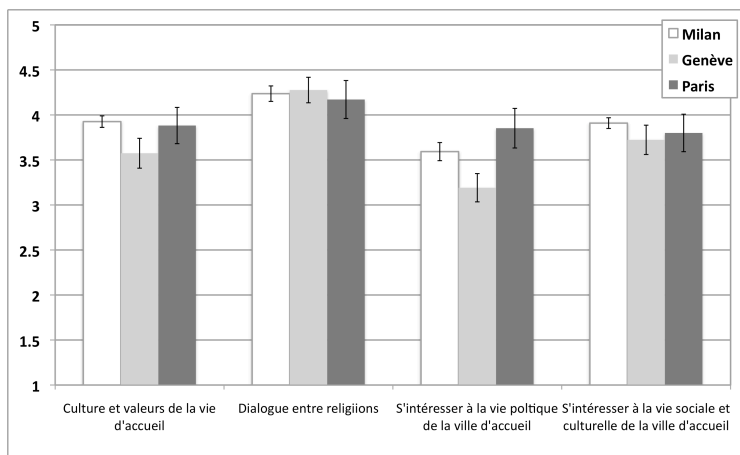
Si l'on compare les différentes dimensions au sein de chaque ville, on peut tout d'abord constater que :

- A Milan, le maintien de la pratique religieuse est la dimension privilégiée, alors que l'intérêt pour la vie politique au Sénégal est l'aspect le moins important. Intermédiaires, les moyennes pour le maintien de la culture et des valeurs sénégalaises et pour l'intérêt pour la vie sociale et culturelle sénégalaise ne se distinguent pas entre elles.

<sup>160</sup> Les seules exceptions concernent le maintien de la culture et des valeurs sénégalaises et le maintien de la pratique religieuse, qui ne corréleront significativement qu'avec le dialogue entre religions.

- A Genève et à Paris, l'intérêt pour la vie politique au Sénégal est la dimension la moins importante alors que les autres dimensions sont considérées comme également importantes à Genève.
- A Paris, l'intérêt pour la vie sociale et culturelle sénégalaise est moins privilégié que l'importance de maintenir la culture et les valeurs sénégalaises, et que l'importance de la pratique religieuse. Ces deux dernières dimensions obtiennent les scores les plus élevés.

Les moyennes par ville concernant les quatre dimensions d'adaptation à la culture du pays d'accueil sont présentées dans le Graphique 7. En comparaison au maintien de la culture sénégalaise, nettement moins de différences sont constatées entre les trois villes. Premièrement, comme clairement visible dans le graphique, il n'y a aucune différence entre villes en ce qui concerne le dialogue entre religions et pour l'intérêt porté à la vie sociale et culturelle du pays d'accueil. Deuxièmement, les répondants de Milan ont davantage estimé que ceux de Genève qu'il est important de s'adapter à la culture et aux valeurs du pays d'accueil, alors que le score de Paris ne se distingue pas de celui des autres villes. Finalement, en ce qui concerne l'intérêt porté à la politique de la ville d'accueil, les moyennes de Milan et de Paris sont plus élevées que la moyenne de Genève, alors qu'aucune différence n'est constatée entre Milan et Paris.



Graphique 7. Importance accordée à l'adaptation à la culture de la ville d'accueil pour les quatre dimensions (moyennes et erreurs standard par ville).

Pour chaque dimension (culture et valeurs, religion, etc.), nous avons comparé l'importance accordée au fait de maintenir la culture d'origine à celle de s'adapter à la culture de la ville d'accueil. Pour les quatre dimensions, cet écart, dénotant une plus forte préférence pour le maintien de la culture d'origine que

pour l'adaptation à la culture du pays d'accueil, est plus important à Genève qu'à Milan. Ce même pattern est mis en évidence lorsqu'on compare Genève et Paris, bien que les écarts soient plus faibles. Pour le dialogue entre religions, les différences ne sont pas significatives.

Ceci signifie que pour les membres des associations à Genève, le maintien de la culture sénégalaise est plus important que pour les membres des autres villes. Ces résultats attestent la tendance observée dans l'étude de cas de Genève à privilégier des activités communautaires, ce qui serait dû au moins en partie à la présence le plus souvent temporaire de la diaspora sénégalaise dans cette ville. L'aspect que les membres associatifs à Genève jugent important au niveau de l'ouverture au contexte d'accueil est essentiellement le dialogue entre religions, qui caractérise largement le discours d'un Dahira, auquel la plupart des membres des associations investiguées dans cette ville appartient.

### Discrimination perçue

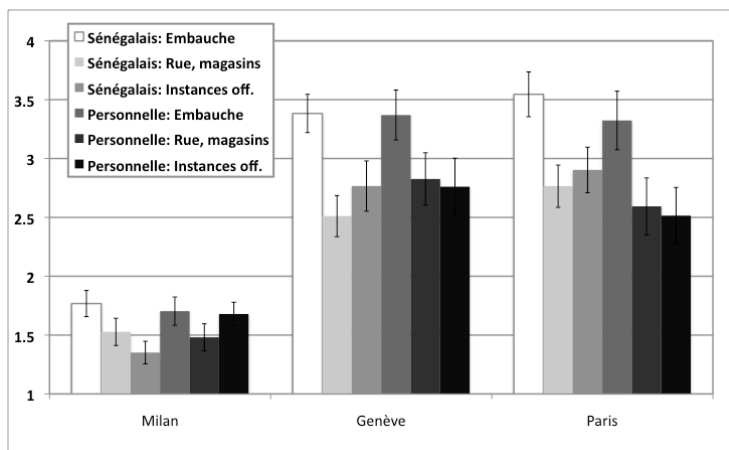
Une série de questions ont porté sur la discrimination perçue. Les membres associatifs ont eu à juger dans quelle mesure, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, ils perçoivent que les Sénégalais en général et eux-mêmes en particulier sont discriminés à l'embauche, dans la rue et les magasins et par les instances officielles. Les moyennes par ville et par question sont présentées dans le Tableau 6 et dans le Graphique 8.

	Milan	Genève	Paris
Discrimination gén. : embauche	1.77	3.38	3.55
Discrimination gén. : rue, magasins	1.53	2.51	2.76
Discrimination gén. : instances officielles	1.35	2.77	2.90
Discrimination pers. : embauche	1.70	3.37	3.32
Discrimination pers. : rue, magasins	1.48	2.83	2.59
Discrimination pers. : instances officielles	1.68	2.76	2.52

Tableau 6. Moyenne par ville pour les différents items de discrimination perçue.

Si toutes les questions sont considérées ensemble, il est clairement visible que les répondants de Milan ( $M = 1.65$ ) s'estiment moins discriminés que ceux de Genève ( $M = 2.94$ ) et de Paris ( $M = 2.95$ ), alors que les moyennes de ces deux dernières villes ne diffèrent pas.





Graphique 8. Dimensions de la discrimination perçue (moyennes et erreurs standard par ville).

De plus, comme on peut le constater dans le Graphique 8, les répondants de Genève et de Paris semblent particulièrement ressentir de la discrimination à l'embauche, autant pour les Sénégalais en général que pour eux-mêmes. Cette distinction n'a pas été mise en évidence à Milan. Notons que les moyennes à Milan sont particulièrement basses, ce qui indique que dans cette ville la discrimination perçue est particulièrement peu importante, alors qu'autant à Genève qu'à Paris, elle l'est davantage, et surtout au niveau de l'embauche.

### ACTIVITÉS TRANSNATIONALES

La dernière section du questionnaire a porté sur les activités transnationales des membres associatifs vis-à-vis du Sénégal, sous la forme de contacts, de transferts de fonds et de participation politique et associative au Sénégal.

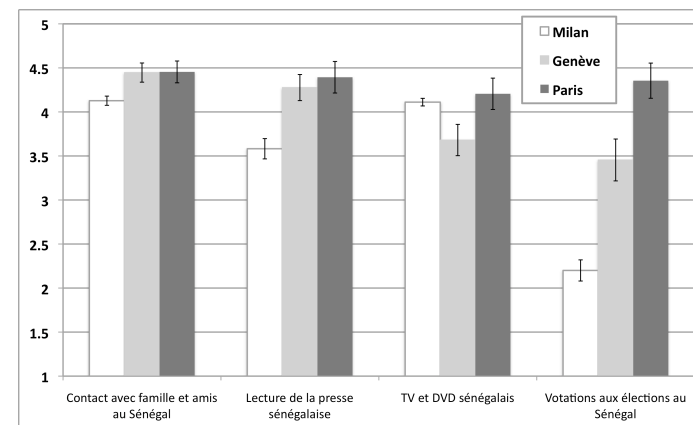
#### Contacts avec le Sénégal

Les répondants ont évalué, de 1 = Presque jamais à 5 = Très souvent, la fréquence et les types de contact qu'ils entretiennent avec le Sénégal (contacts avec les amis et la famille, lecture de la presse sénégalaise, visionnement de programmes et DVD sénégalais, votations aux élections au Sénégal). Les moyennes par ville et pour chaque dimension sont présentées dans le Tableau 7 ainsi que dans le Graphique 9.

	Milan	Genève	Paris
Amis et famille	4.13	4.45	4.45
Lecture de la presse	3.58	4.28	4.39
TV et DVD	4.11	3.68	4.21
Votations	2.20	3.45	4.35

Tableau 7. Contacts avec le Sénégal pour les quatre dimensions (moyennes par ville).

Un score de contact avec le Sénégal a été formé sur la base des trois premiers items de contact<sup>161</sup>. Les trois villes diffèrent peu sur ce score, qui obtient des réponses largement au-dessus de la moyenne, signifiant des contacts importants. Ainsi, la moyenne à Genève (M = 4.13) ne se distingue pas de la moyenne à Milan (M = 3.94) ni de celle à Paris (M = 4.28), alors que la moyenne de Milan est tendanciellement moins élevée que celle de Paris. Les résultats sont plus contrastés si les différentes dimensions sont considérées séparément : les moyennes relatives aux contacts avec la famille et les amis, ainsi que celles concernant la lecture de la presse, sont moins élevées à Milan qu'à Genève et à Paris. Au contraire, la moyenne pour la TV et les DVD est plus élevée à Milan et à Paris qu'à Genève, les premières villes ne se distinguant pas. Finalement, en ce qui concerne les votations, la moyenne de Milan est largement inférieure à celle de Genève et celle de Paris. La moyenne de Paris, quant à elle, est significativement supérieure à celle de Genève. Ainsi, les votations au Sénégal semblent davantage mobiliser les membres des associations à Paris, ensuite à Genève, et finalement à Milan.



Graphique 9. Contact avec le Sénégal pour les quatre dimensions (moyennes et erreurs standard par ville).

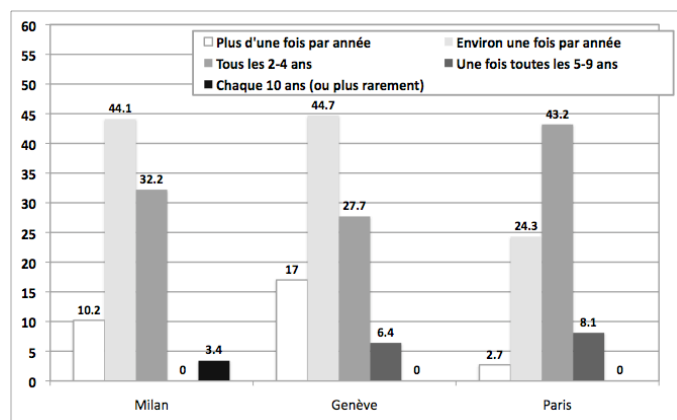
<sup>161</sup> Nous n'avons pas inclus l'item des votations car les moyennes varient de manière importante entre les trois villes.

Si l'on compare les différents types de contact au sein de chaque ville, on constate que :

- A Milan, les contacts avec la famille et les amis, ainsi que le visionnement de la TV et de DVD reçoivent les moyennes les plus élevées, en comparaison avec la lecture de la presse et les votations.
- A Genève, les contacts avec la famille et les amis, ainsi que la lecture de la presse, obtiennent des moyennes supérieures à la TV et aux DVD, ainsi qu'aux votations. Les scores pour la TV et les DVD ainsi que pour les votations ne sont pas différents.
- A Paris, les quatre types de contact reçoivent des scores similaires, tous plutôt élevés.

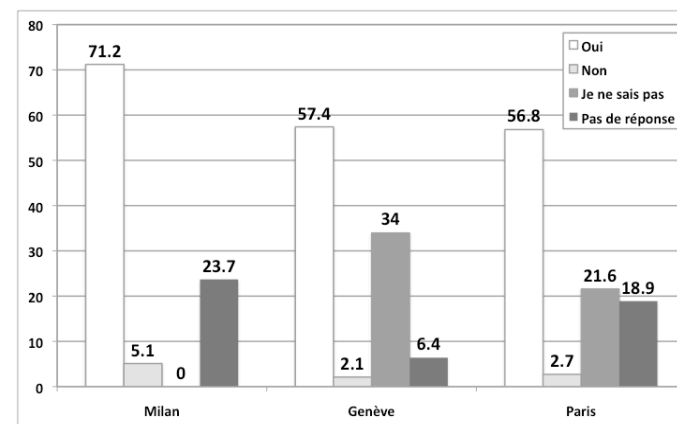
Les répondants étaient ensuite invités à estimer la fréquence de leurs voyages au Sénégal (1 = Plus d'une fois par année ; 2 = Environ une fois par année ; 3 = Tous les 2-4 ans ; 4 = Une fois tous les 5-9 ans ; 5 = Chaque 10 ans ou plus rarement).

Les distributions dans ces catégories par ville sont présentées dans le Graphique 10. On voit nettement que les répondants de Milan et de Genève reportent retourner au Sénégal plus souvent que ceux de Paris.



Graphique 10. Distribution (en pourcentages) des catégories de retour au Sénégal, par ville.

Finalement, un dernier item a abordé la question du retour définitif au Sénégal. Les répondants avaient le choix entre les catégories suivantes : 1 = Oui, 2 = Non et 3 = Je ne sais pas. Les distributions dans ces catégories par ville sont présentées dans le Graphique 11.



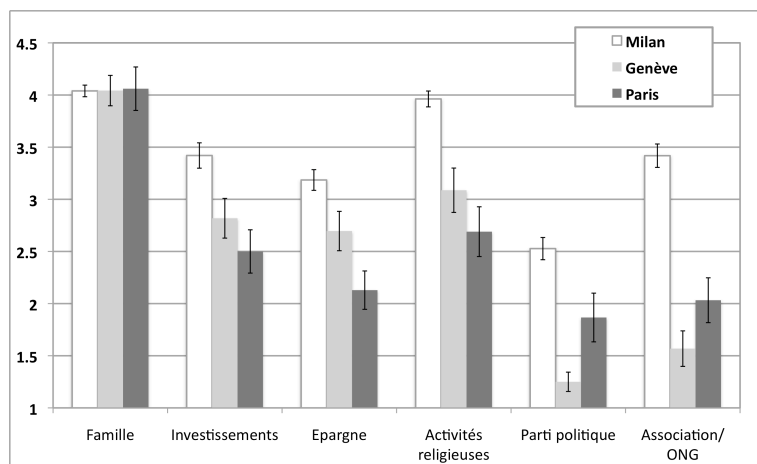
Graphique 11. Intention de retourner s'établir au Sénégal, en pourcentage et par ville d'accueil.

On peut assez aisément constater que, bien que dans chaque ville plus que la moitié des personnes affirment vouloir retourner s'établir définitivement au Sénégal, ce pourcentage est plus élevé à Milan qu'à Genève et Paris. Ainsi, les répondants de Milan, vraisemblablement de par le fait d'avoir migré en majeure partie seuls, en laissant la famille au pays, envisagent davantage un retour définitif dans le pays d'origine, en comparaison aux répondants des deux autres villes.

### Transferts de fonds

Nous avons ensuite demandé aux répondants d'indiquer, sur une échelle de 1 = Presque jamais à 5 = Très souvent, la fréquence de leurs transferts de fonds vers le Sénégal, dans six domaines différents. Les moyennes par ville et pour chaque domaine sont présentées dans le Graphique 12.

Il est immédiatement apparent que les répondants de Milan envoient plus souvent de l'argent au Sénégal que ceux de Genève et de Paris, sauf pour la famille, pour laquelle la moyenne est similaire dans les trois villes.



Graphique 12. Transferts de fonds (moyennes et erreurs standard par ville).

Si l'on compare les moyennes au sein de chaque échantillon, on constate que :

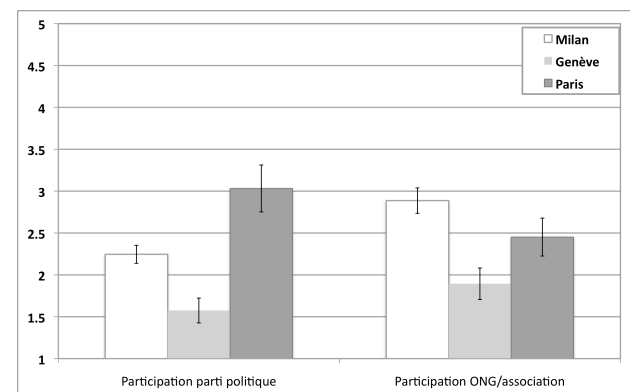
- A Milan les moyennes les plus élevées concernent les fonds envoyés à la famille et pour des activités religieuses, ces deux domaines ne différenciant pas entre eux. Viennent ensuite les investissements, l'épargne et les associations/ONG, qui ne se distinguent pas entre eux. Les scores les plus bas sont obtenus par les partis politiques.
- A Genève, les fonds envoyés à la famille obtiennent les moyennes les plus élevées, suivis par les investissements, l'épargne et les activités religieuses. Ces trois derniers ne diffèrent pas entre eux et sont plus élevés que les fonds envoyés à des partis politiques ou à des associations/ONG. Ces derniers sont tendanciellement supérieurs aux fonds envoyés à des partis politiques.
- A Paris, les fonds envoyés à la famille obtiennent tout comme dans les autres villes la moyenne la plus élevée. Ils sont suivis par les investissements et les activités religieuses (qui ne diffèrent pas entre eux), puis de l'épargne, les partis politiques et les associations/ONG (ces deux derniers ne diffèrent pas).

### Participation politique et associative au Sénégal

Finalement, les répondants ont eu à reporter, de 1 = Pas du tout à 5 = Tout à fait oui, leur participation à un parti politique ou à une association/ONG au Sénégal. Avant de comparer les scores obtenus dans chaque ville, il faut noter que la participation est relativement basse dans les trois villes, et en particulier à Genève (les moyennes sont présentées dans le Graphique 13).

Concernant la participation à un parti politique, on observe qu'à Paris (M = 3.03) les membres associatifs reportent davantage appartenir à un parti qu'à

Milan (M = 2.25) et à Genève (M = 1.57). La moyenne de Milan est également supérieure à celle de Genève. Un pattern relativement différent est mis en exergue en ce qui concerne la participation à une association/ONG : à Milan (M = 2.89) et à Paris (M = 2.45), les répondants ont davantage reporté appartenir à une association/ONG qu'à Genève (M = 1.89).



Graphique 13. Participation à un parti politique ou à une ONG/association au Sénégal (moyennes et erreurs standard par ville).

Si l'on compare les scores au sein des deux échantillons, on constate que :

- A Milan et à Genève la participation à un parti politique est moins élevée que la participation à une association/ONG.
- A Paris, la participation à un parti politique est par contre davantage importante qu'à une association/ONG.

### LIENS ENTRE DIMENSIONS

Au moyen d'analyses de corrélations, nous allons maintenant aborder les liens entre certaines dimensions du questionnaire. Les corrélations mentionnées concernent toutes les villes confondues, ce qui permet de mettre en évidence des liens généraux dépassant les différences entre contextes urbains. Nous allons en particulier reporter les corrélations concernant deux ensembles de liens : tout d'abord ceux impliquant la reconnaissance, le soutien et la consultation des associations sénégalaises, ensuite les liens observés entre l'intégration et le transnationalisme.

### Importance attribuée au rôle des associations sénégalaises

Deux dimensions en particulier sont liées à l'importance attribuée aux associations sénégalaises dans le contexte d'accueil. Premièrement, plus les répondants estiment que les associations sont reconnues, consultées et soutenues

(dimensions confondues) par l'Etat et les ONG, plus leurs motivations à s'engager dans l'association (en particulier améliorer les politiques de migration, d'intégration et de coopération au développement dans le contexte d'accueil, et participer à la politique dans le pays d'accueil et d'origine) sont élevées. Ainsi, l'importance attribuée au rôle de l'associationnisme sénégalais est liée à des motivations visant des pratiques citoyennes et un engagement politique dans le contexte d'accueil. Deuxièmement, l'importance attribuée à l'associationnisme sénégalais a un lien positif avec le sentiment d'intégration, ainsi qu'avec l'identification aux ressortissants du pays d'accueil. Ces résultats sont cruciaux, car ils démontrent que le soutien, la reconnaissance et la consultation des associations sont liés d'une part à deux dimensions de l'intégration (perception subjective et identification aux ressortissants du pays d'accueil), et d'autre part à des pratiques citoyennes dans le contexte d'accueil (amélioration des politiques liées aux migrations et engagement politique ici et là-bas).

Notons également à ce niveau que plus les membres associatifs ont l'impression que le rôle des associations sénégalaises est considéré comme important, plus ils perçoivent positivement les politiques publiques en matière de migration (politiques migratoires, d'intégration et de coopération au développement). Ainsi, un lien positif entre perception des politiques et importance attribuée aux associations sénégalaises est observé, ce qui semble signifier que l'importance du rôle accordé aux associations est pour les répondants une dimension importante motivant une meilleure perception de ces politiques.

### **Liens entre l'intégration et le transnationalisme**

Sont abordés ici les liens entre diverses dimensions de l'intégration et du transnationalisme, autant au niveau des activités associatives que des pratiques des membres associatifs. Comme déjà précédemment reporté, une corrélation positive est établie entre l'importance attribuée aux activités associatives dans le domaine de l'intégration et dans celui du développement. Ainsi, plus les membres considèrent que les activités d'intégration sont importantes, plus ils considèrent les activités de développement du pays d'origine comme importantes. Ce résultat atteste comme déjà souligné de la compatibilité perçue des orientations vers le contexte d'accueil et d'origine au niveau des activités associatives, ainsi que leur lien mutuel.

D'autres corrélations indiquent qu'au niveau individuel, l'intégration est liée à diverses dimensions du transnationalisme. En premier lieu, plus les répondants estiment être bien intégrés dans le pays d'accueil, plus ils ont l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal. Le sentiment d'intégration est aussi lié au fait de concevoir l'intégration et le maintien des liens avec le Sénégal en tant que compatibles. De même, plus les répondants ont l'impression d'avoir

gardé un lien fort avec le Sénégal, plus ils pensent que l'intégration et le maintien des liens avec le pays d'origine sont compatibles. Notons également que le sentiment d'être bien intégré dans le pays d'accueil est lié à l'identification aux Sénégalais, ce qui montre une nouvelle fois la compatibilité entre les deux dimensions.

Ensuite, le sentiment subjectif d'être intégré dans le pays d'accueil est lié à des pratiques transnationales, notamment aux trois items de contact avec le Sénégal (contacts avec amis et famille, lecture de la presse sénégalaise, visionnement de la TV et DVD). En effet, plus les répondants ont reporté s'identifier aux ressortissants du pays d'accueil, plus ils affirment transférer des fonds pour des raisons personnelles, mais également à un parti politique ou à une association. De même, plus les membres associatifs pensent que l'intégration et le maintien de liens avec le Sénégal sont compatibles, plus ils gardent des contacts avec le Sénégal sur les trois dimensions mentionnées. Notons également que plus ils s'intéressent à la vie politique dans le pays d'accueil et plus ils manifestent un intérêt pour la vie politique au Sénégal. Selon une logique similaire, plus les répondants considèrent qu'il est important de s'intéresser à la vie sociale et culturelle du Sénégal, plus ils pensent qu'il est important de s'engager autant dans les activités associatives concernant l'intégration que le développement. Toutes ces dynamiques font état d'articulations entre les espaces ici et là-bas. Finalement, plus les membres associatifs considèrent que le dialogue entre les religions est important (et plus on reporte être pratiquant), plus on garde des contacts avec le Sénégal, en transférant par ailleurs davantage de fonds au Sénégal.

### **CONCLUSIONS**

Tout en offrant de nouveaux éclairages sur des aspects non considérés dans les études de cas effectuées à un niveau qualitatif, les résultats du questionnaire administré à des membres d'associations investiguées dans le cadre de cette recherche confirment de manière générale les analyses qualitatives, et en particulier celles de Milan et de Genève. Ainsi, à Milan les membres des associations reportent plus d'implication au niveau des activités associatives ici et là-bas, et plus de motivations à l'origine de leur engagement, ce qui semble tout à fait correspondre à l'important activisme sénégalais observé dans l'étude de terrain. De même, à Milan, les membres d'associations considèrent comme importants des partenariats diversifiés, qui reflètent les collaborations déjà existantes ainsi que l'ouverture des associations sénégalaises au contexte d'accueil et aux diverses entités étatiques et non étatiques présentes sur le territoire milanais. L'importance attribuée par les instances étatiques et les ONG à l'associationnisme sénégalais se confirme être également plus important à Milan que dans les autres villes, une dynamique déjà observée au niveau qualitatif. Ces dynamiques se révèlent avoir un lien avec le sentiment

d'intégration, qui est tendanciellement plus important à Milan qu'à Genève, et s'expriment aussi au travers d'une plus importante identification aux ressortissants du contexte d'accueil, comparativement aux deux autres villes.

A Genève, également de par les caractéristiques de la diaspora sénégalaise (haut taux de renouvellement, présence le plus souvent temporaire d'étudiants qui séjournent dans cette ville le temps des études), les associations sont davantage impliquées dans des activités qui concernent la promotion culturelle dans la communauté, la solidarité interne et les activités religieuses, ainsi que des activités relevant d'un investissement intellectuel pour la vie sociopolitique et économique du pays d'origine. Une relative fermeture aux partenariats et aux collaborations est observée à Genève, hormis ceux qui concernent les autres associations de Sénégalais de la ville, les représentants étatiques du pays d'origine et les organisations internationales. L'importance attribuée aux deux dernières entités atteste ainsi qu'il s'agit d'une diaspora hautement qualifiée, qui attribue plus d'importance aux contacts avec les réseaux internationaux et les acteurs gouvernementaux du pays d'origine plutôt qu'avec le milieu associatif migrant, les entités étatiques et les ONG du lieu d'accueil.

A Paris, les dynamiques observées se situent souvent à un niveau intermédiaire entre les deux autres villes, qui obtiennent sur plusieurs dimensions des résultats contrastés. Rappelons qu'en raison du nombre important d'associations existantes à Paris et du fait qu'il n'a pas été possible d'administrer le questionnaire à des membres d'associations villageoises (traditionnellement plus concernées par les activités de développement) peut expliquer certains résultats, en particulier le fait qu'à Paris les membres associatifs ont reporté s'engager dans une moindre mesure dans le développement que dans l'intégration. De toute manière, comme déjà mentionné, ces résultats n'ont pas l'ambition de représenter l'ensemble des associations présentes dans les trois villes (bien qu'à Genève il ait été possible d'administrer le questionnaire aux membres des principales associations sénégalaises présentes). Il s'est essentiellement agi pour nous d'obtenir des indications supplémentaires qui puissent compléter, par les réponses de membres associatifs, les résultats des trois études de cas.

En ce qui concerne les dynamiques qui transcendent les aspects propres à chaque ville, il est crucial de mentionner l'importance égale attribuée aux activités associatives d'intégration et de développement, la compatibilité entre l'intégration et le maintien des liens avec le pays d'origine, ainsi que leurs interrelations. Ces résultats attestent qu'il s'agit là de dynamiques propres à la diaspora sénégalaise qui, quel que soit le pays d'accueil, conçoit de manière générale l'intégration et le transnationalisme en tant que compatibles et liés. Un résultat important de cette étude est justement d'avoir pu montrer qu'il existe un lien positif entre l'intégration et le transnationalisme, non seulement au niveau des activités associatives que l'on considère importantes (intégration et développement), mais également au niveau individuel, au travers des

dimensions discutées dans l'analyse de corrélation. De même, les résultats de l'analyse de corrélation ont montré l'importance du lien entre le soutien, la consultation et la reconnaissance dont font l'objet les associations sénégalaises et le sentiment subjectif d'intégration, tout comme la motivation à s'engager dans des pratiques citoyennes visant l'amélioration des politiques concernant les migrations. L'importance du rôle attribué aux associations semble ainsi être liée non seulement à des pratiques citoyennes mais aussi au sentiment subjectif d'intégration dans la ville d'accueil, ce qui met en évidence les avantages d'une politique basée sur la reconnaissance et la consultation des associations de migrants et sur un soutien financier et technique à leurs activités.

Pour conclure, mentionnons l'importance que revêtent les pratiques religieuses dans la ville d'accueil grâce à l'appartenance à un Dahira – se manifestant aussi par l'importance attribuée au dialogue entre religions propre aux confréries soufies sénégalaises – sur le maintien des contacts avec le Sénégal et sur l'envoi de fonds. Ces liens entre pratique religieuse, maintien de contacts avec le Sénégal et envois de fonds (révélés par les corrélations), pourraient bien être l'une des dynamiques à l'origine de l'importance du transnationalisme observé de manière générale auprès de la diaspora sénégalaise. Comme observé également dans les études de cas, la pratique religieuse et l'appartenance à un Dahira, qui caractérisent une partie importante de la diaspora sénégalaise dans les trois villes, semblent effectivement contribuer à garder vivant les liens avec le pays d'origine et l'implication dans les activités transnationales.

**ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES  
ASSOCIATIFS**

**Recherche sur les associations sénégalaises à Genève  
Menée par une équipe de recherche en sciences sociales des  
Universités de Genève et de Lausanne, du CeSPI (Rome) et de  
l'UNESCO (Paris)**


Avec la participation de l'Association des Sénégalais de Genève, de  
l'Association Sunugal à Milan et de Tamba Initiatives à Paris

Cette recherche est menée dans trois pays Européens, à savoir la Suisse, l'Italie et la France, et en particulier dans les villes de Genève, Milan et Paris. Elle vise à déterminer les activités des associations sénégalaises autant dans le lieu de résidence qu'au Sénégal. De plus, elle s'intéresse à connaître votre perception des partenaires (réels ou potentiels) de votre association, les motivations de votre engagement associatif ainsi que les besoins de l'association selon votre point de vue.

Nous nous intéressons également à votre perception de la vie et des politiques à Genève ainsi qu'aux liens que vous entretenez avec votre pays d'origine. L'objectif de cette recherche est de contribuer à l'adaptation des politiques publiques en matière d'intégration et de coopération au développement, en se basant sur les perceptions et les besoins des membres d'associations actives dans ces domaines, et ceci dans les trois pays investigués.

A ce propos, nous vous remercions de remplir le présent questionnaire. Sauf indication contraire, merci de **cocher une seule réponse**. Votre participation est anonyme. Nous informerons votre association des résultats globaux de l'étude à laquelle vous participez.

Merci tout d'abord d'**indiquer le nom de votre association** (si vous êtes membre de plus d'une association, merci de choisir de répondre pour l'une d'entre elles et de l'indiquer).

 \_\_\_\_\_ (nom de l'association)

**Nous garantissons la confidentialité et l'anonymat de vos réponses.**

**PREMIERE PARTIE : QUESTIONS RELATIVES A VOTRE ASSOCIATION**

**1. Engagement associatif**

- 1.1 Depuis combien de temps êtes-vous membre de cette association ? ..... (années ou mois, prière de spécifier)
- 1.2 Avez-vous une fonction dans le comité de l'association ? OUI  O<sub>1</sub> NON  O<sub>2</sub>
- 1.3 Avec quelle fréquence vous engagez-vous dans l'organisation des activités de l'association ?
- 1.4 Avec quelle fréquence participez-vous aux réunions de l'association ?

*De temps en temps*

*Presque jamais    Rarement    Souvent    Très souvent*

*Pas du tout    Plutôt non    Moyennement    Plutôt oui    Tout à fait*

**2. Dans quelle mesure votre association est active dans les domaines suivants ?**

- 2.1 Intégration des Sénégalais à Genève :
- 2.2 Solidarité et entraide entre membres de la communauté sénégalaise :
- 2.3 Valorisation et maintien de la culture d'origine auprès de la communauté sénégalaise :
- 2.4 Échange culturel entre Genève et le Sénégal :
- 2.5 Dialogue interculturel à Genève :
- 2.6 Lutte contre les discriminations :
- 2.7 Développement socio-économique du Sénégal (et/ou des communautés et villages d'origine) :
- 2.8 Développement de l'agriculture au Sénégal (et/ou des communautés et villages d'origine)
- 2.9 Transfert de connaissances et/ou de technologies vers le Sénégal :

2.10	Participation politique à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.11	Participation politique au Sénégal :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.12	Promotion d'activités religieuses à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.13	Promotion d'activités religieuses au Sénégal :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2.14	Dialogue entre religions :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.15 Selon votre **opinion personnelle**, dans quelle mesure est-il important que votre association s'engage en faveur d'activités qui visent l'intégration des Sénégalais à Genève?

<i>Pas du tout important</i>	<i>Plutôt pas important</i>	<i>Moyennement important</i>	<i>Plutôt important</i>	<i>Tout à fait important</i>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.16 Selon votre **opinion personnelle**, dans quelle mesure est-il important que votre association s'engage en faveur d'activités qui visent le développement socio-économique du Sénégal (et/ou des communautés et villages d'origine) ?

<i>Pas du tout important</i>	<i>Plutôt pas important</i>	<i>Moyennement important</i>	<i>Plutôt important</i>	<i>Tout à fait important</i>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

2.17 Selon votre **opinion personnelle**, quelle importance votre association devrait-elle accorder aux activités en faveur de l'intégration des Sénégalais à Genève par rapport aux activités en faveur du développement socio-économique du Sénégal (et/ou des communauté et villages d'origine) ?

<i>Beaucoup plus d'importance à l'intégration qu'au développement</i>	<i>Plutôt plus d'importance à l'intégration qu'au développement</i>	<i>L'intégration et le développement ont une importance égale</i>	<i>Plutôt plus d'importance au développement qu'à l'intégration</i>	<i>Beaucoup plus d'importance au développement qu'à l'intégration</i>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### 3. Qu'est-ce qui motive votre engagement personnel dans l'association ?

	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait</i>
3.1 Améliorer les politiques migratoires :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.2 Améliorer les politiques d'intégration :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.3 Améliorer les politiques de coopération au développement :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.4 Favoriser l'intégration des Sénégalais :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3.5 Favoriser le développement socio-économique du Sénégal (et/ou communautés et villages d'origine) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.6 Favoriser le maintien de la culture sénégalaise auprès de la communauté :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.7 Affirmer votre identité sénégalaise :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.8 Favoriser les activités religieuses :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.9 Améliorer votre position sociale à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.10 Améliorer votre position sociale dans votre pays/communauté d'origine :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyennement</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
3.11 Elargir votre réseau de connaissances à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.12 Elargir votre réseau de connaissances dans votre pays/communauté d'origine :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.13 Etre solidaire avec les Sénégalais à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.14 Etre solidaire avec les Sénégalais au Sénégal :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.15 Etre solidaire avec les migrants africains à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.16 Etre solidaire avec les migrants d'autres origines à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.17 Prévenir la migration clandestine :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.18 Participer à la politique sénégalaise :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.19 Participer à la politique à Genève :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3.20 Contribuer à la reconnaissance du rôle de la diaspora sénégalaise (et ses associations) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autres motivations (préciser si c'est le cas) :

**4. Merci de vous prononcer sur l'importance de la collaboration et sur la confiance que vous avez en cette série de partenaires (réels ou potentiels) de votre association:**

<b>4.1 Autres associations sénégalaises (aussi Dahiras) à Genève :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.1.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.1.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.2 Associations sénégalaises dans d'autres cantons suisses :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.2.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.2.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.3 Associations sénégalaises dans d'autres pays d'accueil :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.3.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.3.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.4 Associations d'autres communautés de migrants africains à Genève :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.4.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.4.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.5 Associations d'autres communautés de migrants (en général) à Genève :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.5.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.5.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.6 ONG à Genève (et/ou en Suisse) actives dans l'intégration et/ou le développement :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.6.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.6.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

**4.7 Organismes étatiques à Genève (et/ou en Suisse) actifs dans l'intégration et/ou le développement :**

	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.7.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.7.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.8 ONG/associations au Sénégal (et/ou dans les communautés d'origine) :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.8.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.8.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.9 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (au Sénégal) :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.9.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.9.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.10 Organismes étatiques au Sénégal (et/ou dans les communautés d'origine) :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.10.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.10.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.11 Ambassades/consulats (ou représentants) du Sénégal à Genève :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.11.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.11.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
<b>4.12 Organisations internationales actives dans le domaine des migrations et/ou du développement :</b>	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
4.12.1 Une collaboration est importante	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
4.12.2 Vous avez confiance en ce partenaire	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>



### 5. Selon votre avis personnel, quels sont les besoins de votre association ?

	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait</i>
5.1 Augmenter le nombre des membres :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.2 Augmenter l'engagement et la participation des membres :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.3 Disposer d'un lieu adapté pour les activités de l'association :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.4 Augmenter les ressources financières pour les activités de l'association :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.5 Besoins de formation (ex. en création de relations de partenariat, écriture de projets en vue d'un financement) :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.6 Augmenter l'efficacité des activités d'intégration à Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.7 Augmenter l'efficacité des activités de développement au Sénégal :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.8 Recevoir davantage de soutien (ex. conseils, formation, financement) de la part d'entités étatiques à Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.9 Recevoir davantage de soutien (ex. conseils, formation, financement) de la part d'ONG à Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.10 Travailler davantage en partenariat avec les autres entités à Genève (associations, ONG, Etat) actives dans le domaine de l'intégration :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.11 Travailler davantage en partenariat avec les autres entités à Genève (associations, ONG, Etat) actives dans le domaine du développement :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.12 Travailler davantage en partenariat avec les autres entités (associations, ONG, Etat) au Sénégal :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.13 Augmenter la visibilité de l'association dans l'espace public :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
5.14 Intensifier la collaboration avec une fédération d'associations sénégalaises :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

Autres besoins (préciser si c'est le cas) :

### DEUXIEME PARTIE: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET A VOTRE VIE A GENEVE

#### 6. Perception des politiques publiques à Genève

	<i>Tout à fait négative</i>	<i>Plutôt négative</i>	<i>Ni positive ni négative</i>	<i>Plutôt positive</i>	<i>Tout à fait positive</i>
6.1 Votre évaluation de la politique migratoire est :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.2 Votre évaluation de la politique d'intégration est :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.3 Votre évaluation de la politique de coopération au développement est :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
6.4 Les associations sénégalaises sont-elles reconnue (par l'Etat, les ONG) en tant qu'acteurs importants de l'intégration ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.5 Les associations sénégalaises sont-elles reconnues (par l'Etat, les ONG) en tant qu'acteurs importants du développement du pays d'origine?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.6 Les associations sénégalaises sont-elles consultées par les pouvoirs étatiques dans l'élaboration des politiques d'intégration ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.7 Les associations sénégalaises sont-elles consultées par les pouvoirs étatiques dans l'élaboration des politiques en matière de développement ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.8 Les associations sénégalaises sont-elles soutenues (ex. conseils, formation, financement) par l'Etat pour les activités en faveur de l'intégration ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.9 Les associations sénégalaises sont-elles soutenues par l'Etat pour les activités en faveur du développement ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.10 Les associations sénégalaises sont-elles soutenues par les ONG pour les activités en faveur de l'intégration ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
6.11 Les associations sénégalaises sont-elles soutenues par les ONG pour les activités en faveur du développement ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>7. Intégration à Genève et lien avec le Sénégal</b>					
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
7.1 Avez-vous l'impression d'être bien intégré à Genève ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
7.2 Avez-vous l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
7.3 Est-il possible d'être bien intégré tout en gardant un lien fort avec le Sénégal ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>8. Langues parlées à Genève</b>					
	<i>Presque jamais</i>	<i>Rarement</i>	<i>De temps en temps</i>	<i>Souvent</i>	<i>Très souvent</i>
8.1 Avec quelle fréquence parlez-vous français dans votre vie quotidienne ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
8.2 Avec quelle fréquence parlez-vous votre langue d'origine dans votre vie quotidienne ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

	<i>Insuffisante</i>	<i>Plutôt insuffisante</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Bonne</i>	<i>Excellente</i>
8.3 Quelle est votre maîtrise du français ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>9. Réseau de connaissances à Genève</b>	
9.1 Sur 10 de vos amis les plus proches, combien environ sont des Sénégalais, combien d'autres nationalités et combien sont des Suisses ?	Sénégalais ..... Autres nationalités ..... Suisses ..... <i>Total 10 amis</i>
9.2 Sur 10 de vos connaissances élargies, combien environ sont des Sénégalais, combien d'autres nationalités et combien sont des Suisses ?	Sénégalais ..... Autres nationalités ..... Suisses ..... <i>Total 10 connaissances</i>
9.3 Parmi vos contacts professionnels (ou d'études), sur 10 personnes, combien environ sont des Sénégalais, combien d'autres nationalités et combien sont des Suisses ?	Sénégalais ..... Autres nationalités ..... Suisses ..... <i>Total 10 contacts professionnels (ou études)</i>

<b>10. Identification aux Sénégalais et aux Suisses</b>					
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
10.1 Vous sentez-vous proche des Sénégalais ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
10.2 Vous identifiez-vous aux Sénégalais ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
10.3 Vous sentez-vous proche des Suisses ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
10.4 Vous identifiez-vous aux Suisses ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>11. Importance de maintenir à Genève votre culture d'origine</b>					
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
11.1 Il est important de maintenir votre culture et vos valeurs sénégalaises :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
11.2 Il est important de maintenir votre pratique religieuse :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
11.3 Il est important de s'intéresser à la vie politique du Sénégal :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
11.4 Il est important de s'intéresser à la vie sociale et culturelle du Sénégal :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>12. Importance de s'adapter à la culture de Genève</b>					
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
12.1 Il est important de s'adapter à la culture et aux valeurs de Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
12.2 Le dialogue entre religions est important :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
12.3 Il est important de s'intéresser à la vie politique de Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
12.4 Il est important de s'intéresser à la vie sociale et culturelle de Genève :	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

<b>13. Discrimination et respect dans la vie quotidienne à Genève</b>					
	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>
13.1 Les Sénégalais sont-ils discriminés en cherchant du travail ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>
13.2 Les Sénégalais sont-ils discriminés dans la rue et/ou dans les magasins ?	<input type="radio"/> <sub>1</sub>	<input type="radio"/> <sub>2</sub>	<input type="radio"/> <sub>3</sub>	<input type="radio"/> <sub>4</sub>	<input type="radio"/> <sub>5</sub>

13.3	Les Sénégalais sont-ils discriminés de la part d'instances officielles (police, hôpital...)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.4	Avez-vous déjà ressenti de la discrimination en cherchant du travail ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.5	Avez-vous déjà ressenti de la discrimination dans la rue et/ou dans les magasins ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.6	Avez-vous déjà ressenti de la discrimination de la part d'instances officielles (police, hôpital...)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.7	Votre couleur de peau est-elle respectée ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.8	Votre appartenance religieuse est-elle respectée ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.9	Votre culture et vos valeurs sont-elles respectées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
13.10	Les Africains sont-ils respectés ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### TROISIEME PARTIE: QUESTIONS RELATIVES A VOS ACTIVITES EN LIEN AVEC LE SENEGAL

#### 14. Avec quelle fréquence avez-vous des contacts avec le Sénégal dans les domaines suivants ?

	<i>Presque jamais</i>	<i>Rarement</i>	<i>De temps en temps</i>	<i>Souvent</i>	<i>Très souvent</i>	
14.1	Contacts (téléphone, Internet) avec votre famille et vos amis au Sénégal :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14.2	Lecture de la presse sénégalaise (aussi par Internet) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14.3	Visionnement de programmes TV sénégalais (aussi par Internet), et/ou DVD en provenance du Sénégal :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14.4	Votation aux élections au Sénégal (aussi vote à distance) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14.5	Avec quelle fréquence retournez vous au Sénégal (vacances, travail) ? :					
	<i>Plus d'une fois par année</i>	<i>Environ une fois par année</i>	<i>Tous les 2-4 ans</i>	<i>Une fois tous les 5-9 ans</i>	<i>Chaque 10 ans (ou plus rarement)</i>	
	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
14.6	Envisagez-vous de vous établir définitivement au Sénégal dans le futur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

#### 15. Transfert de fonds : Avec quelle fréquence envoyez-vous de l'argent au Sénégal pour les raisons suivantes ?

	<i>Presque jamais</i>	<i>Rarement</i>	<i>De temps en temps</i>	<i>Souvent</i>	<i>Très souvent</i>	
15.1	Votre famille :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.2	Vos investissements personnels (ex. immobilier, agriculture, commerce) :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.3	Votre épargne personnelle :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.4	Activités religieuses :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.5	Un parti politique :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15.6	Une association/ONG :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### 16. Participation politique et sociale au Sénégal

	<i>Pas du tout</i>	<i>Plutôt non</i>	<i>Moyenne-ment</i>	<i>Plutôt oui</i>	<i>Tout à fait oui</i>	
16.1	Etes-vous actif dans un parti politique au Sénégal ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16.2	Etes-vous actif dans une ONG/association au Sénégal ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

#### 17. Indications finales à propos de votre personne (traitées de façon strictement confidentielle)

- 17.1 Votre âge ?
- 17.2 Votre sexe ?  féminin  masculin
- 17.3 Votre pays de naissance ?
- 17.5 Votre langue d'origine ?
- 17.4 Quel est votre permis d'établissement en Suisse ?  
 Permis B étudiant  Permis B  Permis C  Nationalité suisse  Autre
- 17.5 Avez-vous une double nationalité ?  oui  non Si oui, laquelle ?
- 17.6 Travaillez-vous actuellement ?  oui  non  
 Si oui, quel est votre travail ?

- 17.7 Etudiez-vous actuellement ?  *O<sub>1</sub> oui*  *O<sub>2</sub> non*  
 Si oui, quelles études ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.8 Vous estimez que votre situation financière est :  
 *O<sub>1</sub> Très modeste*  *O<sub>2</sub> Modeste*  *O<sub>3</sub> Moyenne*  *O<sub>4</sub> Confortable*  *O<sub>5</sub> Très confortable*
- 17.9 Etes-vous marié ?  *O<sub>1</sub> oui*  *O<sub>2</sub> non*
- 17.10 Si oui, quelle est la nationalité de votre époux-se ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.11 Dans quel pays vit votre époux-se ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.12 Si vous avez des enfants, combien ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.13 Combien de personnes vivent dans votre logement ? ✎ \_\_\_\_\_ personnes
- 17.14 Depuis combien d'années vivez-vous en Suisse ? ✎ \_\_\_\_\_ années
- 17.15 Avez-vous vécu avant dans d'autres pays européens (ou autre) ?  *O<sub>1</sub> oui*  *O<sub>2</sub> non*
- 17.16 Si oui, le(s)quel(s) ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.17 Quelle est votre appartenance religieuse ? ✎ \_\_\_\_\_
- 17.18 Etes-vous pratiquant ?  
 *O<sub>1</sub> Pas du tout*  *O<sub>2</sub> Plutôt non*  *O<sub>3</sub> Moyennement*  *O<sub>4</sub> Plutôt oui*  
 *O<sub>5</sub> Tout à fait oui*
- 17.19 Quel est votre dernier diplôme obtenu ?  
 *O<sub>1</sub> Ecole obligatoire*  *O<sub>2</sub> Ecole secondaire (bac, maturité)*  *O<sub>5</sub> Université*  
 *O<sub>2</sub> Ecole professionnelle*  *O<sub>4</sub> Haute école spécialisée*  *O<sub>6</sub> Autre* ✎ \_\_\_\_\_
- 17.20 Est-ce que vous faites partie d'une ou plusieurs autres associations sénégalaises (y compris les Dahiras) ?  
 *O<sub>1</sub> oui*  *O<sub>2</sub> non*  
 Si oui, laquelle (ou lesquelles) ?  
 ✎ \_\_\_\_\_

**Vous êtes arrivé à la fin du questionnaire. Merci beaucoup pour votre collaboration !**

### ANNEXE 3. LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

#### Italie - Milan

Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, Rome  
 Direzione generale per la cooperazione allo sviluppo (Dgcs), Ministero Affari Esteri, Rome  
 Servizio Orientazione Cooperazione internazionale (SOCl), Settore Relazioni Internazionali del Comune di Milano  
 Ufficio Stranieri del Comune di Milano  
 Servizio Cooperazione Internazionale Provincia di Milano  
 Osservatorio Mercato del Lavoro, Settore Lavoro, Provincia di Milano  
 Presidenza della Commissione Pari Opportunità  
 Fondazione ISMU, Milan  
 Area Immigrazione, ARCl, Milan  
 IPSIA Istituto Pace Sviluppo Innovazione ACLI, Milan  
 COOPI, Milan  
 OIM, Rome  
 Fondazione Compagnia San Paolo, Fondazioni4AfricaSenegal, Turin  
 FIERI, Turin  
 Consulat du Sénégal à Milan  
 CGIL, Monza  
 Rete Milano Aperta, Milan  
 Associazione Sunugal, Milan  
 Associazione dei Senegalesi di Milano e Provincia (ASMP), Milan  
 Federazione delle Associazioni Senegalesi del Nord Italia (FASNI)  
 Centro per il Sostegno dell'Associazionismo e dell'Imprenditoria Migrante (CESAIM), Milan  
 Associazione dei Senegalesi di Bergamo (ASSOSB), Zingonia  
 And Liguery Senegal, Milan  
 Associazione Jappo Senegalesi di Baranzate, Milan  
 Associazione Donne Immigrate Senegalesi del Nord Milano, Cesano Maderno  
 Association Solidarité et Entraide des Femmes Sénégalaises de la Lombardie  
 Associazione Senegalese per il Sostegno della Donna Immigrata (ASSODI), Milan  
 Baobab, Milan  
 Dahiria Mouride di Milano  
 Dahiria Moustarchidine

## France - Paris

Département du développement solidaire, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire (MIIINDS)  
Agence Française de Développement (AFD), Paris  
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), Paris  
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), Paris  
Mission intégration, Délégation à la politique de la ville et à l'intégration, Ville de Paris  
Délégation générale aux relations internationales, Ville de Paris  
Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS, Paris 7), Paris  
Institut National d'Etudes Démographiques (INED), Paris  
GRDR, Migration-Citoyenneté-Développement, Montreuil  
AFTAM, Mission Co-développement, Paris  
CIMADE, Paris  
Association Service Social Familial Migrant (ASSFAM), Paris  
FORIM, Paris  
Pastorale des Migrants, Paris  
Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID), Paris  
Réseau EUNOMAD, Paris  
Association pour le développement économique régional (ADER), Paris  
Programme Solidarité Eau (PS-EAU), Paris  
Fédération Nationale des Associations Franco-Africaine (FNAFA), Fonteney-sous-Bois  
Fédération d'Associations Franco-Africaines pour le Développement (FAFDRAD), Paris  
Kisaal Sénégal, Paris  
Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE), Paris  
Association Tamba Initiative, Paris  
Association Diaspora Casamance, Paris  
Diaspora Africaine, Paris  
Comité de Suivi du Symposium des Sénégalais de l'Extérieur (CSSSI)  
Au Bonheur des Tout-Petits, Montreuil  
Associations des Ressortissants de Thiehel en France  
Associations des Ressortissants de Golmy en France  
Association des Ressortissants de Ndouloumadji Dembé en France  
Association Solidarité Sadeloise Sahel Sénégal  
Association des Ressortissants de Bakel en France  
Association de la Jeunesse Sadeloise (AJS)  
L'Arbre à Palabres, Paris  
Dahira Ahibayi Seydi Djamil, Paris  
Dahira Mouride, Aulnay-sous-Bois

## Suisse - Genève

Section Programme Global Migration, Direction du Développement et de la Coopération (DDC), Berne  
Section intégration, Office Fédéral des Migrations (ODM), Berne  
Section aide au retour, Office Fédéral des Migrations (ODM), Berne  
Croix-Rouge Suisse (consultant), Berne  
Forum de l'intégration de migrantes et des migrants (FIMM), Berne  
Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), Canton de Genève  
Service de la solidarité internationale (SSI), Canton de Genève  
Service Agenda 21, Ville de Genève  
Délégation Genève Ville Solidaire, Ville de Genève  
Fédération Genevoise de Coopération (FGC), Genève  
Graduate Institute, Genève  
Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), Genève  
MondialContact, Genève  
Association pour l'accès à l'éducation et à la formation, AccEd, Genève  
Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud, Genève  
Fondation Suisse du Service Social International (SSSI), Genève  
Maison Kultura, Genève  
Université Populaire Africaine (UPAF), Genève  
MIGRAF, Genève  
Réseau de Formation et de Recherche (REFORMAF), Genève  
Espace Afrique International, Genève  
Association des Sénégalais de Genève  
Dahira Mouride de Genève  
Collectif Artistes Plasticiens (CAP), Tambacounda-Genève-Dakar  
Réseau International des Tambacoundois de la Diaspora pour le Développement (RIT2D)  
Association Dialabatan, Genève  
Association Go-Sénégal, Genève